LA VALLÉE BLEUE [1]

DEUXIÈME PARTIE (2)

III. — L'INVASION DES CIVILISÉS

La vie s'organisa très vite au Château Neuf grâce à l'énergique initiative combinée de Maxime et de Rolande.

Tout de suite après le petit déjeuner du matin, l'auto conduisait Jérôme à Épirange, concession de Maxime à son père. — C'était à Épirange que se trouvaient la grande maison moderne du baron Malard et les ruines du château que Jérôme allait avoir à réédifier. — Puis, le chauffeur remettait le volant aux mains de son jeune maître et la première randonnée commençait.

Le matin, seul ou en compagnie du chauffeur, Maxime faisait de la vitesse, s'exerçait à de savans virages, traversait bourgs et hameaux, pétaradant, cornant, à l'ahurissement général.

Puis à déjeuner, négligemment il disait à sa mère, à Rolande :

— J'arrive de Bourges.

Et, comme pièces à l'appui, il offrait des friandises, des spécialités du pays :

— Voici des forestines...

— Ah bien ! par exemple, s'écriait la tante Anna en laissant sa poitrine tressauter de rire. Si je m'attendais à cela ! Tu

(2) Voyez la *Revue* du 1er août.

arrives de Bourges. Ah bien ! par exemple. C'est bien parce que tu me le dis...

Les étonnemens quotidiens de la tante Anna étaient une des joies de Maxime.

— Il faudra que je vous emmène un jour, que je vous enlève, tante Anna...

— Ah ! par exemple, Maxime, non, je ne veux pas que tu m'enlèves. Ah bien ! par exemple, je ne me vois pas sur ta machine ! Je suis trop lourde. Oui, oui, je suis trop lourde.

— Mais vous êtes une plume, ma tante, une plume pour ma trente chevaux !

— Une plume ! tu es bien la première personne qui me dit cela ! une plume ! Ah bien ! par exemple...

Quoique la voiture fût excellente, il y avait de temps à autre une panne. La panne, c'est un des rites de cette nouvelle religion. Mais les pannes de Maxime avaient lieu d'ordinaire en ville, à Châteauroux, au Blanc, à Saint-Amand, à Montluçon, et l'obligeaient à déjeuner dans une de ces bonnes auberges de jadis que l'automobile et le Touring Club font renaître peu à peu de leur poussière ! Alors, au dîner, qui avait lieu tantôt chez les tantes, tantôt à Filaine, Maxime triomphait :

— Fauveau m'a fait faire un petit déjeuner au vin gris avec un coquin de salmis de volaille dont j'ai encore le parfum dans les narines ! Pour sa peine je l'ai conduit à Cluis où il avait affaire. Impossible, ce Fauveau, il ne voulait pas que je le paye. « Donnant, donnant ! » s'écriait-il. Alors nous nous sommes mis à nous tutoyer. « Les parens de mes amis sont mes parens, s'écriait-il. Passe donc déjeuner de temps en temps au buffet ! » Il sait vivre... Mais ce qu'il a été épaté d'apprendre que nous allions rester toutes les vacances à Saint-Chartier ! Il prétend que c'est un trou. Il n'a pas tout à fait tort : « Alors, quoi ? me disait-il, c'est l'invasion des civilisés... »

Gabriel Baroney laissait parler son neveu à tort et à travers, et il souriait de voir tous les visages amusés de ses enfans. Il était plein d'indulgence pour Maxime. Au bout de quinze jours, il le trouvait déjà plus acceptable.

— Il est de son époque, ce pauvre garçon ; ici, son auto sera un excellent dérivatif.

***

L'auto des Jérôme était munie d'une trompe qui jouait le « Roi Dagobert » pour avertir les passans, et cette musique nasillarde avait achevé de conquérir les enfans de Gabriel Baroney. Ils l'entendaient de plus d'un kilomètre. Dès qu'une note de la célèbre chanson avait retenti au fond de la vallée, ou bien, au loin, sur la route qui suit le faîte du coteau, tous les petits tendaient l'oreille et en même temps, sans hésiter, ils murmuraient :

— Voilà Maxime !

Car, très vite, l'auto et Maxime n'avaient plus formé qu'un seul personnage. L'auto, c'était le bruit, la vitesse, le danger ; Maxime, c'était l'élégance, la verve, la raillerie. Et tout cela allait très bien de pair. C'était surtout autre chose que ce qui formait la vie habituelle à Filaine, à Saint-Chartier et même à La Châtre. L'auto et Maxime, c'était Paris, c'était la vie moderne, sorte de vin mousseux dont tous les jeunes cerveaux s'enivrent vite. *C'était les vacances!* Mais des vacances, vraiment, tout à fait rares, des vacances extraordinaires qu'ils n'auraient pas su prévoir, même en rêve. Filaine, le calme Filaine, était transformé en une sorte d'embarcadère d'où l'on s'évadait, chaque jour, pour un lieu ou pour un autre. Maxime était, à la fois, le directeur des excursions et le chauffeur : il donnait des ordres et les exécutait.

Tout, en Maxime, frappait : sa voix, nette, autoritaire, absolue ; ses vêtemens à la fois sauvages et du dernier genre ; sa science de la mécanique ; et son visage, son visage surtout, avec ses lèvres rasées où l'ironie se dessinait à tout propos et même hors de propos. Lucien copiait déjà ses gestes, sans s'en douter, écartait, en marchant, deux bras raides comme s'il avait eu autour du corps la peau de bête de Maxime. Philippe sentait pousser en lui l'orgueil d'être le cousin de ce chauffeur émérite et de ce spirituel gamin de Paris... Quant aux petites Solange et Gabrielle, elles étaient figées de joie. René seul, toujours plus réservé, faisait bande à part, ce qui ne l'empêchait pas de se laisser volontiers enlever avec tous les autres.

L'auto n'était pas encore au milieu de l'allée des tilleuls que les cinq Baroney étaient en rang le long du perron, avec leurs

cache-poussière, leurs casquettes, leurs gants et leurs cinq visages épanouis.

Maxime ne descendait pas de voiture. Il écrasait deux ou trois fois, brusquement, entre ses doigts le caoutchouc de la trompe, ce qui faisait sauter et rebondir les petites comme des balles élastiques et il attendait ses voyageurs en consultant sa carte d'état-major, à travers son mica.

Gabriel Baroney apparaissait bientôt guêtré, le bâton ferré à la main.

— Salut, oncle des champs !

— Bonjour, neveu de ville !... Tu sais, nous n'avons que deux heures à te donner. Il faut qu'à la demie de quatre heures nous soyons rentrés pour le goûter des enfans chez la tante Anna...

— Ah! tante Anna a convié les enfans à un goûter. Ah bien ! par exemple, je n'aurais garde de manquer à ce charmant rendez-vous. Ah bien ! par exemple !

Maxime parlait du nez, « riboulait » des yeux et imitait le gros rire de tante Anna, ce qui amusait toujours les petits.

— Voyons, voyons ! Maxime, grondait l'oncle Gabriel pour la forme.

— Deux heures, réfléchissait Maxime. Voici ce que je propose. Châteaumeillant par Briantes et Champillet. Retour par Néret et Montlevic. Une demi-heure pour aller, une heure et demie pour le retour, par les petites routes qui ménagent toujours des surprises, cela vous va ?

— Tu ne pourras pas nous mener à Châteaumeillant en une demi-heure !

— Voulez-vous y aller en vingt minutes ?

— Non, non. Je te confie ma nichée à la condition que tu sois prudent.

— Je le suis, je le serai. Oûoût ! oûoût ! Nous perdons de précieuses secondes ! Bonjour, ma tante !

Mme Baroney se montrait sur le seuil de la maison, le front ridé d'anxiété. A Filaine, elle seule, jusqu'à ce jour, avait résisté aux propositions de son neveu et ces départs des enfans la rendaient malade. Son mari, plus brave, ne manquait pas de l'exhorter au calme :

— Allons, la mère, ne sois pas en retard, au petit goûter de Fanny. L'air va nous fouetter l'appétit.

Mme Baroney haussait les épaules, puis suppliait :

— Maxime, je t'en prie, pas d'imprudences...

— Mais, ma bonne tante, je vous assure que je tiens essentiellement à ma peau...

Deux sourdes clameurs de trompe :

— Oùoût ! oût !

L'âpre bruit de l'embrayage, le grondement sourd du moteur, quelques brusques détonations et l'auto démarrait vivement, faisant le tour de la pelouse, aux aboiemens de Rip et de Jap, les deux chiens de Filaine, pas encore habitués à ce tapage, et disparaissait dans l'allée des tilleuls.

« C'est-le roi-Da gobert... » chante la trompette. — Oût, oùoût ! » beugle la trompe. Une petite secousse à la traversée du caniveau et l'auto file sur la grand'route, traverse le pays, ralentit une minute devant les poivrières des tantes Anna et Célina, puis Maxime met le capot sur La Châtre...

« C'est-le roi-Da... oût, oùoût ! »

Les sept Baroney soulèvent la poussière de la route. Personne ne parle. Les petites se serrent les unes contre les autres. Lucien, Philippe, René pincent les lèvres. L'oncle Gabriel à la gauche de son neveu appuie fortement la paume de la main sur sa canne, fichée en face de lui. Quant à Maxime, le visage grave derrière le masque, il n'a qu'une idée : bien conduire. Et, ma foi, après trois semaines d'essai, il conduit parfaitement.

« Aurait-il trouvé sa voie ? » se demande ironiquement son voisin. Mais l'auto aborde déjà la forte côte d'Ars. Gabriel Baroney clignote des yeux ; dans la voiture, on se cramponne : chacun à sa façon jouit du soleil, de la vitesse et de la moderne sensation de se voir poivré des pieds à la tête par la bonne poussière natale.

Le goûter offert par Mme Jérôme Baroney avait lieu dans la grande salle à manger de la tante Anna, dont on avait ouvert à deux battans la porte qui la faisait communiquer avec le grand salon. Jamais ces deux pièces ne s'étaient si bien vues l'une l'autre. Dès le matin, les volets étaient ouverts, et le soleil, à travers les rideaux, posait des taches d'or sur le tapis et sur le dos des meubles ; des rayons bondissaient sur le parquet, ricochaient sur les glaces. Un portrait, au pastel, de la tante Anna

à seize ans, écarquillait ses yeux gris, — comme s'il sentait vraiment qu'il émergeait de l'obscurité. Les fauteuils, tout à coup dépouillés de leur housse perpétuelle, n'osaient pas se regarder, tels des conscrits pudiques devant le major; et, de fait, ils n'étaient guère beaux avec leurs bras pelés et leur tapisserie luisante. Enfin la pendule marchait : un pêcheur, debout, balançait sans relâche un filet, qu'il ne se résolvait jamais à laisser tomber dans l'eau, symbole des perpétuelles hésitations de ce bas monde. Et cependant l'heure avançait, tic tac, tic tac, la vie s'écoulait emportant les bonnes occasions comme le fleuve ses poissons... tic tac... Deux fées, Rolande et sa mère, étaient entrées dans ce salon, cette salle à manger de la Belle au Bois Dormant et, à leur voix, tout s'était éveillé.

La tante Anna était à la fois fière et inquiète. Elle avait jusqu'alors vécu dans la croyance qu'un jour luirait certainement, durant lequel son château serait ouvert à la curiosité du dehors et qu'elle pourrait enfin montrer à quelques amis privilégiés les fameuses broderies dont elle avait fait le but intégral de ses journées. Mais elle n'avait jamais essayé de deviner à quelle occasion elle inaugurerait son exposition. C'était un de ces mystères de la vie quotidienne qui, approfondis, enlèveraient toute énergie à bien des créatures ; à défaut de grand devoir, elles s'en suggèrent une multitude de mesquins et inutiles. Une fois achevées, après des mois et parfois des années de travail, les broderies de la tante Anna et de ses zélées caméristes étaient soigneusement couchées dans de la mousseline azurée, empaquetées, étiquetées et rangées avec une scrupuleuse méthode dans d'énormes et vénérables armoires, sombres et hermétiques geôles.

Rolande avait un soir surpris le secret de tante Anna qui, après une belle défense, avait avoué ses trésors. Et Rolande avait voulu tout voir, tout étaler, tout comparer.

— Ma bonne tante, s'était écriée la jeune fille, vous êtes comme l'avare qui laisse trop vieillir ses vins... Donnons un banquet !

— Un banquet ? Ah bien ! par exemple...

Rolande, qui était obstinée, parvint à réaliser son idée. Parmi les chefs-d'œuvre de la brodeuse, elle choisit les pièces maîtresses ; un dessus de cheminée, une série de voiles de fauteuils et de canapés, des stores, des discrets et enfin une extraor-

dinaire draperie de piano... Chargée de ces trophées, elle avait fait une impressionnante invasion dans le salon...

Une heure après, la métamorphose était accomplie. La tante Anna n'en croyait pas ses yeux et poussait elle-même les plus admiratives exclamations.

— Ah! sainte Province! monologuait Rolande, tu ne connais pas tes richesses. Que de belles choses y moisissent dédaignées, que de jolies filles y tournent en vinaigre, que de talens cachés! Il n'y a qu'à frapper la terre, et il en sort des merveilles... Ma tante Anna, vous avez la discrétion du vrai savant, du grand artiste, tout entier à son œuvre. Mais, aujourd'hui, on n'a plus le droit de vivre obscur et de jouir seul de ses découvertes et de son talent : le devoir est d'en faire profiter tout le monde! Et considérez la joie de ces belles dentelles faites à muche-pot, comme dit l'oncle Gabriel. Le silence n'est pas à la mode, nous sommes dans le siècle de la grosse caisse.

La tante Anna, sans trop comprendre les bondissantes pensées de Rolande, opinait docilement du chignon maigrelet qui servait de couronne à sa grosse tête ronde.

Ressuscités par les mains ingénieuses de Rolande et de sa mère, suivante docile, le salon et la salle à manger de la tante Anna ne pouvaient demeurer longtemps inutilisés. Ces dames comptaient pour rien leurs propres repas. Il convenait de recevoir. Après un premier dîner, Madeleine Baroney ayant montré peu d'enthousiasme à se séparer, à nouveau, de sa nichée, dont une partie se couchait de bonne heure, Rolande résolut d'organiser des goûters, en attendant qu'elle pût convier, cérémonieusement, les « châtelains » des environs. N'avait-elle pas des amis en villégiature à moins de vingt-cinq kilomètres? Les Morel du Gard, l'élégante Mme Morel du Gard et ses trois filles, et leur cousin François de Chigné, le meilleur bostonneur de Paris. Les Fritz, banquiers, un fils, une fille, n'habitaient pas loin non plus. L'été, Paris est en province.

Et le Château Neuf vraiment dépassait les plus optimistes prévisions de Rolande qui prenait au sérieux son rôle de châtelaine...

Pour l'inauguration de cette série de goûters, la jeune fille avait préféré ne pas être de la promenade en auto, afin de tout préparer elle-même ; sa frivolité n'allait point sans un certain sens de la « présentation. » Et bien avant quatre heures, la

table était ordonnée et fleurie. Nappe, napperons, serviettes à thé sortaient de l'« atelier » de la tante Anna.

— Vous savez, ma tante, avertit Rolande, il ne faut pas vous émouvoir aujourd'hui, c'est ce qu'on appelle la répétition des couturières. Nous n'avons convié que la famille, afin de voir si tout est au point. Bientôt ce sera le tour des belles dames de La Châtre.

— Les belles dames de La Châtre. Ah bien! par exemple! mais quelles belles dames?

— Je n'en sais rien encore. Mais ce dont je suis sûre, c'est qu'elles viendront...

Et les yeux de tante Anna de s'écarquiller davantage...

C'est Rolande, bien entendu, qui fit à Mme Gabriel Baroney et à Marthe Bourin les honneurs des beautés inédites du salon et de la salle à manger.

— Bonjour, cousine, s'écria gentiment Rolande en allant au-devant de la jeune fille.

— Bonjour, mademoiselle.

Depuis l'arrivée des Jérôme, Marthe avait pris un air grave qui réjouissait Étienne, mais qui étonnait un peu Gabriel Baroney : il eût voulu chez la jeune fille un plus naïf étonnement. Elle s'appliquait. Elle domptait son admiration pour l'élégance aisée de la jolie Parisienne, Rolande devinait très bien cette circonspection, et sa vanité en était agréablement chatouillée.

Le tour de la table accompli, les complimens reçus, Rolande installa ces dames dans le salon et s'assit elle-même au fond d'une bergère, les jambes croisées sans façon. Un de ses pieds battait la mesure lentement, et découvrait par instant une cheville charmante, gantée de soie rose. Dans ses cheveux, un ruban du même ton paraissait, disparaissait, et faisait adorablement ressortir ses lourdes torsades noires. Sa robe et son corsage étaient tout simples, mais on sentait partout le doigt du bon faiseur. Et puis, quelle aisance dans ses gestes! Elle avait une telle habitude de l'élégance, que ce qui chez toute autre eût paru excentrique semblait ici tout naturel. C'était une fleur compliquée, mais dont l'exotisme constituait une grâce de plus ajoutée à la fraîcheur de la jeunesse.

Marthe n'était pas très fière de son petit tailleur beige. Et puis, elle comparait la toilette de Mme Jérôme Baroney, si jeune, à celle de sa future belle-mère, d'une sobriété par trop cam-

pagnarde. Elle jetait un regard éploré vers la tante Anna qui était toujours en retard de deux ou trois ans sur la mode. Un malaise embruma un instant sa pensée. Pourquoi prenait-elle garde à ces détails? Chacun porte le costume de son milieu. Ce qui paraissait délicieux chez la jolie Parisienne eût été prétentieux et exagéré chez une jeune fille destinée à habiter toute sa vie une simple bourgade au fond de sa vallée.

— Est-ce que nous verrons Étienne? demanda Rolande.

— Étienne? répéta la jeune fille tirée tout à coup de ses réflexions. Non. Il a beaucoup à faire cet après-midi... Nous ne le verrons guère qu'à l'heure du dîner...

— Vous le gronderez de ma part, n'est-ce pas? Vous lui direz qu'on peut très bien mener de front ses fonctions d'agriculteur et ses devoirs d'homme du monde. On n'est un homme complet qu'à cette condition.

— Ma chère Rolande, dit Mme Gabriel Baroney, venant au secours de sa future belle-fille, Étienne sera assez puni de n'avoir pu assister à cette charmante réunion. C'est aujourd'hui la fin des foins; il ne peut quitter ses hommes.

— Il pouvait les finir demain ses foins, ou hier.

— Tout ne s'arrange pas selon notre gré, ma chère petite, le temps...

— Mais si, ma tante, mais si! Il s'agit de ne pas se laisser complètement envahir par les obligations de sa profession, de se garder un peu à soi et aux autres. Nous sommes quelques jeunes filles de cet avis, et qui n'épouserons qu'un homme assez intelligent, assez malin, si vous voulez, pour le comprendre.

— Comme tu as raison, Rolande! s'écria, avec un soupir, Mme Jérôme Baroney. Je vais dans des maisons où mon mari n'a jamais mis les pieds, où l'on ignore peut-être son existence. Il n'a pas su faire la part du feu. Aujourd'hui toute sa vie personnelle est anéantie... La jeune génération ne veut plus de cela... Elle est dans le vrai!

— Aujourd'hui père est incurable! insista Rolande... Ici même, il ne nous donne pas plus de son temps qu'à Paris. Depuis avant-hier, il déjeune à Épirange. Si jamais il prend sa retraite, vous verrez qu'il passera ses journées à errer à l'aventure. Il a perdu le sens de la vie de famille.

— Ma petite, put enfin répliquer Madeleine Baroney, je suis persuadée que si votre père pouvait matériellement vous donner

un peu de sa vie, il le ferait avec joie. Il ne se tue pas de travail par simple amusement.

— Comme vous le connaissez peu, ma pauvre tante! Mais papa adore son existence de « glob-trotter. » Il prend sur ses nuits. Il s'enivre de fatigue comme d'autres d'alcool. Il me l'a dit un soir : « Ma petite Rolande, le jour où je n'aurai rien à faire, je suis un homme mort!... » Allez, allez, ma tante, il ne faut pas le plaindre, ni l'admirer outre mesure.

Marthe ne trouvait rien à dire. Elle songeait à son père, à elle, qui n'était heureux que dans son étude ; elle songeait à Étienne qui n'était vraiment lui-même qu'au milieu de ses champs ou parmi les arbres qu'il avait plantés. Et elle ne comprenait pas très bien les reproches de Rolande. Mais ce qui l'étonnait par-dessus tout, c'était le ton de la petite causeuse, son assurance, la netteté de ses propos, la désinvolture de ses jugemens.

Cependant, Rolande allait un peu loin. Elle-même se mit à rire pour atténuer la portée de ses paroles et elle ajouta :

— Ce qu'il y a de certain, c'est que nous pourrions l'aimer dix fois plus, si nous le voyions plus souvent.

Madeleine Baroney se tourna vers sa belle-sœur; elle avait hâte de changer la conversation :

— Eh bien! Fanny, commencez-vous à vous y retrouver avec nos modestes commerçans et avec les fournisseurs de La Châtre? N'avez-vous pas trop d'ennuis?

— Aucun, ma bonne Madeleine. D'ailleurs, je ne m'occupe de rien. Avec mes migraines!... C'est Julie et Rose qui se débrouillent. Je leur ai laissé leur budget de Paris. Elles doivent faire de jolis bénéfices. Mais quelle quiétude pour moi! Tout leur incombe, sauf l'arrangement de la table quand nous recevons. Et encore, depuis quelques années, c'est Rolande qui me supplée dans ce soin.

Mme Gabriel Baroney cherchait à comprendre.

— Leur budget de Paris, dites-vous?

— Oui, vous connaissez cette méthode, importée d'Amérique? On verse à la cuisinière la somme que l'on veut dépenser dans le mois, en y comprenant trois, quatre, six dîners de cérémonie. Et c'est à elle de combiner les menus de façon à ne pas dépasser le chiffre prévu. Les absences de la maison ne sont pas défalquées...

— C'est ingénieux, n'est-ce pas? dit Rolande en s'installant au piano. Cousine, venez près de moi, — ajouta-t-elle en s'adressant à Marthe, tout en préludant, — j'ai horreur d'entendre parler « domestique. » Connaissez-vous ce motif?... C'est dans l'introduction d'*Aphrodite*... Vous aimez la musique moderne? Quand on a vingt ans, on comprend tout ce qui est neuf, tout ce qui se renouvelle... Allez-vous quelquefois au théâtre? Quand êtes-vous allée à Paris, la dernière fois?

— Je n'y suis allée qu'une fois, il y a trois ans. Papa m'a menée à l'Opéra. On donnait *la Juive;* puis aux Français où j'ai entendu *le Député de Bombignac*.

— Brr!... C'est tout?

— J'ai été deux fois au théâtre à Tours, une fois à Châteauroux. J'ai entendu *Faust*, *les Huguenots* et *le Maître de Forges*.

— Tous nos classiques, quoi! Eh bien! vous devez avoir une idée plutôt fâcheuse du théâtre contemporain... Nous avons le même âge. Savez-vous combien de fois je suis allée au théâtre, en quatre ans? Trois cent vingt fois. Bien entendu, je ne parle pas des petites comédies jouées sur les tréteaux mondains.

— Vous allez dans tous les théâtres?

— Dans tous, et vous voyez, je ne m'en porte pas plus mal. C'est fini, aujourd'hui, de la jeune fille élevée dans le gynécée. Nous sortons nos mères qui en sont enchantées. Conférences, visites, expositions, répétitions, voilà nos journées. Le soir, dîners, bals, théâtre. Ah! la vie est courte, je vous assure! Mais à toutes ces cérémonies, c'est le théâtre que je préfère, de beaucoup. Le théâtre d'aujourd'hui, voyez-vous, ce n'est pas seulement un amusement, c'est la véritable école des mœurs. Ce que j'ai appris grâce à Bataille et à Bernstein, c'est étonnant. Je ne sais auquel donner ma préférence. J'ai mes jours « Bataille » et mes jours « Bernstein. » Henri Bataille, ma petite, c'est le plus grand poète d'aujourd'hui, le plus profond, si vous aimez mieux. C'est à la répétition de *la Marche nuptiale* que j'ai eu ma plus grosse émotion. J'ai senti que cet homme pénétrait jusqu'au tréfonds de moi : il me découvrait à moi-même. J'avais les yeux pleins de larmes, larmes de joie et de reconnaissance, larmes aussi de terreur. Ah! que peu de chose nous sommes sans la douleur. La femme est faite pour pleurer, pleurer, pleurer toute sa vie, toute sa vie... Bernstein, c'est autre chose. Il n'est pas poète, lui. Ah! non; mais il voit clair, il est pratique.

Il vous prend par les épaules, vous secoue et vous crie : « Combien te faut-il? trois, quatre, huit cent mille francs? Il s'agit d'abord de te les procurer. L'homme n'est rien sans argent. Et maintenant, où veux-tu aller? ici ou là, qu'importe, mais choisis! Il faut faire sa vie, sans rechigner aux moyens, sans se préoccuper d'autrui. L'homme est fait pour jouir et le plus vite possible et le plus longtemps possible... » Seulement, ma chérie, si vous n'avez vu jouer que *les Huguenots* et *le Député de Bombignac*, vous ne pouvez guère comprendre ce dont je vous parle...

Il y avait un peu de dédain, dans les derniers mots de Rolande. Marthe sentit l'offense et fronça le sourcil.

— Si je ne suis pas allée souvent au théâtre, j'ai beaucoup lu...

— Ah! on vous permet de lire? Quels auteurs, ceux de la « Bibliothèque de ma fille » et les auteurs à astérisque, les mièvres, les gnangan, en un mot messieurs les auteurs moraux. Mais, sapristi! la morale nous la savons par cœur et même jusqu'à la rancœur. Qu'est-ce qu'on veut que cela me fasse que : (première partie) la fille du vieux colonel blessé à Patay refuse d'épouser le jeune Bavarois qu'elle a rencontré à Vichy (et qu'elle aime) pour ne pas faire mourir son père de honte, puis que (seconde partie) elle accepte de donner sa main à un gentilhomme décavé et albuminurique qui est le neveu de la cousine du brave colonel, laquelle cousine fut la bonne amie du colonel, sous l'Empire?... Qu'ils s'arrangent : eux et moi n'avons rien de commun... Ce qui m'intéresse, c'est l'étude d'une âme d'aujourd'hui, orgueilleuse et passionnée comme on en rencontre chez d'Annunzio ou chez Mme de Noailles, amoureuse comme chez Delarue-Mardrus, avertie de toutes les roublardises de la vie, et qui cependant succombe lorsque surgit le maître de ses sens... Je vous prêterai des livres... Tout de suite, en les lisant, vous sentirez vos yeux s'ouvrir à la lumière. Les femmes d'aujourd'hui doivent sortir du harem des traditions vermoulues, sous peine de mort...

— Vous êtes féministe?

— Je suis juste le contraire... Les féministes voudraient être des hommes, moi je veux être une femme accomplie, corps et âme!

Les deux dames Baroney et la tante Anna continuaient à parler entre elles de la cherté de la vie, de la difficulté de se

faire servir et de maints autres sujets d'intérêt domestique. Malgré ses belles théories d'émancipation, Mme Jérôme n'était pas la moins éloquente, car elle avait inauguré depuis quelques mois seulement son système de ministère des fourneaux qui lui coûtait, elle finit par l'avouer, « les yeux de la tête. »

L'heure avançait, et les voyageurs n'étaient point encore signalés.

— Pourvu qu'il ne leur soit rien arrivé! murmura Madeleine Baroney.

— Maxime n'est point homme à risquer de recevoir un reproche, assura sa belle-sœur.

Cependant, la demie de quatre heures était sonnée depuis longtemps et par les fenêtres ouvertes l'on n'entendait rien que le pépiement ininterrompu des moineaux dans le sable et un bêlement obstiné qui partait d'une bergerie.

— Il y a quelque chose, sûrement il y a quelque chose! affirma la tante Anna, inhabile à cacher ses impressions du moment.

— Mais, ma bonne tante, assura Rolande debout, au milieu du salon, il n'y a pas d'accidens d'automobile! On est beaucoup plus en sûreté dans une trente chevaux que dans une voiture à âne.

Et Mme Jérôme Baroney de renchérir :

— Il faudra qu'un jour tous les gens comme il faut aient leur voiture... A Paris, déjà, on ne peut plus vivre sans auto... Les journées sont si brèves et l'on a tant d'obligations! Jérôme ne s'en rend pas compte encore, mais il y arrivera! Maxime est beaucoup plus pratique.

Mme Gabriel Baroney n'était point de cet avis. Elle ne tenait plus en place. A tous momens, elle se levait et allait se pencher à l'une des fenêtres pour mieux écouter les bruits de la campagne. Elle ne dissimulait plus son anxiété. Tout à coup, elle se rasséréna. Le « roi Dagobert » venait de faire connaître sa lointaine existence.

— Les voilà!

— Ma chère Madeleine, je n'ai pas été une minute inquiète, affirma la mère du jeune héros. Maxime est un excellent chauffeur.

— Trois quarts d'heure de retard, c'est pourtant quelque chose.

— Bah ! s'écria Rolande, c'est l'imprévu : cela rompt la monotonie de l'existence...

Mme Gabriel Baroney n'écoutait plus. Elle brûlait d'aller contempler ses poussins. La tante Anna ne trouvait pas de mots pour exprimer sa pensée, mais elle riait à tous les propos d'autrui : elle riait des certitudes de Mme Jérôme, des peurs de Madeleine, de la désinvolture de Rolande. Elle riait même quand les répliques se croisaient autour d'elle et qu'elle n'entendait plus rien. Elle riait au milieu du silence. Mais personne ne prenait garde à tous ces rires intempestifs. On les connaissait, on les prévoyait, ils étaient la tante Anna elle-même, bruyante et vide, excellente et fatale personne.

Ses éclats redoublèrent lorsque les voyageurs envahirent, tout poussiéreux, la salle à manger. C'était à qui dirait son mot. Ils entouraient Mme Gabriel Baroney qui, les bras tendus vers ses enfans, cherchait à comprendre quelque chose à leurs exclamations.

— Alors... Figure-toi... J'ai poussé un cri... Pas moi... Si tu nous avais vus !... C'était comique... Nous étions dans le fossé... Papa a eu sa canne cassée, net... Il y a aussi la corne qui a reçu un atout... Alors... nous nous sommes tous mis à rire... mais à rire !... C'était si amusant... Nous étions en salade... Personne n'avait rien...

— Il n'y a que la pauvre canne de papa, répéta avec émotion la petite Gabrielle. Il voulait la jeter, mais moi j'ai demandé la permission de la rapporter...

A ce moment apparut Maxime dans sa peau de chèvre du Thibet. Tous les regards se portèrent vers lui. Très maître de ses gestes, il salua toute la compagnie, puis, en particulier, Marthe qui s'était levée et qui s'était mêlée aux enfans.

— Ma chère tante, dit enfin le jeune triomphateur, en se tournant vers Mme Baroney, je vous ramène la maisonnée au complet et intacte.

— Mais qu'est-ce qu'il y a eu, Gabriel ? demanda Madeleine à son mari.

— Un incident banal...

— Un chien que nous n'avons pas voulu écraser ! interrompit Maxime. Un tas de cailloux qui est venu à notre rencontre. Un fossé de tout repos qui nous a reçus, tous à la fois, le plus honnêtement du monde.

— Vous alliez vite?

— Au pas! Et je le regrette. En vitesse, on est moins sentimental, nous aurions écrasé le stupide animal, mais nous serions ici depuis trois quarts d'heure... C'est bien le dernier cabot que j'épargne!

— Oh! Maxime!

— Oh! monsieur Maxime!

Au milieu de l'intérêt général, Maxime haussa les épaules et, s'approchant de la table, il prit un gâteau sans façon :

— Et savez-vous ce que j'en ferai, du prochain toutou? — il avala son gâteau et ajouta : — une bouchée.

Le goûter se ressentit de l'excitation générale. Il fut très gai, mais un peu bruyant. Les petites plusieurs fois quittèrent leur chaise pour montrer, assises sur le tapis, dans les bras l'une de l'autre, leur position critique dans le fossé. Philippe et Lucien, tout haut, comparaient leur accident à des accidens arrivés à leurs amis. Maxime en faisait l'historique, seconde par seconde, à Marthe, sa voisine. Gabriel Baroney avait eu peur, il en convenait; mais, maintenant, il était ravi d'avoir été là :

— Ce fossé était vraiment fort bien capitonné...

La tante Anna riait, riait et personne ne s'apercevait que, dans le brouhaha de l'arrivée, elle avait changé les petites serviettes à thé brodées de ses mains contre de vulgaires serviettes à thé à fleurs de couleur...

— Où allons-nous demain? dit tout à coup Maxime, avec un flegme qui déchaîna l'hilarité générale.

— Je demande une trêve de vingt-quatre heures! répondit Gabriel Baroney une main levée.

— Pas nous, pas nous! s'écrièrent en chœur les enfans.

Madeleine Baroney dut calmer tout le monde, en donnant le signal du départ.

— Demain, c'est dimanche, et nous avons M. l'abbé à déjeuner. L'après-midi se passera à la maison.

Les enfans étaient debout et entouraient le cousin Maxime. Au mot catégorique de sa tante Madeleine, Maxime fit une grimace, à la ronde, en imitant avec la main une clef qu'on tourne dans la serrure.

— Crrrr!...

Ce menu détail n'échappa point à Mme Gabriel Baroney qui, sur le chemin de Filaine, en fit part à son mari :

— Je n'aime pas beaucoup cela!

— Bah! dit Gabriel Baroney ne te mets donc pas martel en tête. C'est un enfantillage.

— Sans doute, mais qui peut avoir les conséquences les plus fâcheuses...

— Allons, allons, la mère, n'exagérons rien. Regarde ton troupeau... on ne peut guère être plus raisonnable...

En avant, trottant la main dans la main, les petites Solange et Gabrielle, puis René, les yeux vers les haies et le fossé, à la recherche de plantes pour son herbier. Philippe et Lucien encadraient Marthe qui s'avançait d'un pas léger, son joli visage tourné tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre de ses interlocuteurs.

Madeleine Baroney sourit :

— Mettons que je n'ai rien dit.

Dès qu'ils se trouvaient séparés de Maxime, les jeunes Baroney reprenaient en effet leurs bonnes habitudes d'enfans bien élevés, prompts à l'obéissance et heureux de leur vie coutumière.

Le soir après dîner, il y avait à Filaine lecture à haute voix. De sept heures et demie à huit heures et demie, lecture profane et lecture de la vie d'un saint, pour les plus jeunes. A huit heures et demie, prière en commun, puis la petite équipe, sous la surveillance de la mère, allait se coucher. Pendant ce temps, conversation générale; à neuf heures, reprise de la séance, par des lectures un peu plus élevées de ton. A neuf heures et demie, couvre-feu! De neuf heures et demie à dix heures, Étienne et son père, tout en fumant, s'entretenaient des travaux du jour et se partageaient la tâche du lendemain.

Gabriel Baroney et sa femme tenaient beaucoup à cette soirée intime et tous les enfans s'y pliaient avec joie. Leur père savait mêler l'utile et l'agréable. Seul Paul toujours autoritaire s'était jadis regimbé contre cette règle. Sans doute, le régiment avait raison de cette indépendance...

L'arrivée des Jérôme n'avait point modifié la tradition.

Ces réunions se tenaient dans une sorte de salon qu'on avait coutume d'appeler la « grande salle. » C'était la pièce familiale par excellence. Au fond, il y avait une vaste cheminée avec d'énormes chenets de fer forgé, luisans comme s'ils étaient

neufs, et cependant dix générations de Baroney y avaient tour à tour posé de ces bûches sèches et dures qui vont d'un jour sur l'autre après un chaud sommeil sous la cendre. A droite de la cheminée, se dressait un large corps de bibliothèque où les vieilles reliures en veau voisinaient avec les modernes bradel et les couvertures jaunes des volumes récens. On n'y trouvait pas seulement les livres préférés de Gabriel Baroney, mais aussi les ouvrages que son père et le père de son père et tous les autres Baroney avaient acquis, pas toujours au hasard, au cours de leur vie. On y voyait aussi, sous leur toile verte ou rouge, tous les prix obtenus par les Baroney et par leurs femmes. A gauche de la cheminée, s'appuyait, contre la muraille, un lit très simple, en acajou, sans rideaux et drapé d'une couverture de cretonne blanche à fleurs rouges et bleues, mais qui était un meuble vénérable et vénéré.

C'était dans ce lit que tous les Baroney du pays étaient nés. On pouvait voir au bas du village, à l'entrée du cimetière, un petit monument blanc en forme de chapelle où dormaient les Baroney de jadis, et tous, ainsi, avaient, au total, accompli le même chemin de ce lit à cette tombe. Ceux que la mort surprenait loin de Saint-Chartier étaient pieusement ramenés dans la terre natale. C'était la coutume aussi, lorsque la femme d'un Baroney était sur le point de devenir mère, de l'installer dans la « grande salle » dont le lit, alors, était amené au beau milieu et monté sur une petite estrade d'une marche comme un trône. Ce qui allait se passer était un grand événement, devant lequel la vie quotidienne ordinaire devait s'incliner : la famille s'augmentait d'un petit être, fille ou garçon, et cette nouvelle naissance était considérée comme un bonheur, comme une richesse, comme un don de Dieu.

Tous les jeunes Baroney dont le babil animait, en cet instant, la grande salle étaient nés ici même. L'oncle Jérôme aussi avait vu le jour au milieu de cette pièce, mais sa femme n'avait pas voulu se plier à la règle de la famille. Maxime et Rolande étaient nés, l'un rue de Clichy, l'autre rue de Rennes, à un étage quelconque d'un immeuble quelconque dont ils ne se souciaient pas plus l'un que l'autre.

Cette tradition rompue, Étienne comptait bien la reprendre. Mais, en attendant, le lit était relégué à sa place de repos le long du mur et le centre de la grande salle était occupé par une

lourde table de chêne dont les pieds étaient ronds et massifs comme des colonnes de temple.

Au signal habituel, tous les enfans se rangèrent, ce soir-là, autour de la table. Leur père avait allumé sa pipe et s'était installé dans le fauteuil préparé pour lui de biais, tout près de la lampe. Sa femme avait déjà un ouvrage de couture entre les doigts. Étienne et Marthe s'assirent un peu à l'écart. Les plus jeunes formaient une brochette du côté opposé à leur père.

C'était pour ces derniers que Gabriel Baroney lisait la *Vie et les aventures de Robinson Crusoé*, dans la traduction de Thémiseul de Saint-Hyacinthe. On en était au moment où, après six ou sept ans de captivité dans son île, Robinson a failli être emporté dans son canot, par un courant, et n'a dû son salut qu'à une manifeste intervention divine.

Le silence établi, Gabriel Baroney commença. Il dit la reconnaissance de Robinson reprenant possession de son île, l'abandon de la barque, le retour « à sa maison de campagne » et le profond sommeil auquel il succombe après les émotions et les fatigues de cette journée, puis son réveil, — qui lui parut d'abord un rêve, — aux appels de son nom : « Robinson, Robinson Crusoé, pauvre Robinson Crusoé ! où êtes-vous ? où avez-vous été ? » C'était son perroquet venu à sa rencontre... Les enfans écoutaient religieusement... Puis il y eut une digression, considérations philosophiques auxquelles Daniel de Foë aime à faire une large part... Les jeunes auditeurs clignaient des yeux, se regardant les uns les autres, à la dérobée... La petite Gabrielle, au bout de la table, laissait ses mains s'agiter par saccades, autour d'un « volant imaginaire. » Le mouvement est contagieux; Solange fut prise à son tour d'une sorte de frénésie. Penchée en avant, la main trépidante, elle allait, elle allait la fièvre aux doigts.

« Je me passai donc de canot, continuait le lecteur, et me résolus ainsi à perdre le fruit d'un travail de plusieurs mois... Dans cet état, j'ai vécu près d'un an dans une vie retirée, comme on peut bien se l'imaginer. J'étais tranquille par rapport à ma condition. Je m'étais résigné aux ordres de la Providence; et hors la société, il ne me manquait rien pour être parfaitement heureux... »

Toute la rangée des enfans était maintenant penchée vers la

table, manœuvrant, les regards vers l'obstacle, cinq volans, les pieds aux pédales...

« Durant cet intervalle de temps, je me perfectionnai beaucoup dans les professions mécaniques... »

A ce mot, Gabriel Baroney s'étant arrêté, pour tirer une bouffée de sa pipe, des onomatopées bizarres arrivèrent à son oreille :

— Crr... crr... touff... touff... touff... cracracra touffou ! touffou ! touffou ! coinc coinc... touff-touff touff... clougne clougne clougne... cracra...

Gabriel Baroney leva lentement les yeux vers ses enfans... Ah ! ils étaient loin du rocher de Robinson ! Ils filaient, à qui mieux mieux, sur la route, élèves de Maxime, secoués par les soubresauts des pneus...

— « C'est-le-roi-Da-gobert ! » chante à mi-voix la petite Solange.

Ce fut le bouquet. Gabriel Baroney vit bien qu'il était, ce soir-là, inutile de prolonger davantage la lecture.

Il passa la main sur son grand front blanc, sourit et donna le signal pour que la séance fût levée.

Il ne voulut gronder personne : il n'avait pas lui-même la conscience absolument tranquille ; il se souvenait très bien d'avoir plusieurs fois songé aux promenades en automobile, tandis que ses lèvres lisaient seules la vieille histoire de Robinson Crusoé.

IV. — ÉPIRANGE

Dès le lendemain de son arrivée à Saint-Chartier, Jérôme Baroney, qui ne savait point perdre son temps, alla voir le jeune baron Malard dans son château d'Épirange.

Le domaine d'Épirange, en pleine vallée Bleue, un peu au Nord de Montgivray, n'était pas à plus de quatre kilomètres de La Châtre. Il comprenait un gros domaine, une maison de maître moderne construite sous Charles X par un ancien médecin de l'Empereur, anobli après Wagram, et l'importante ruine d'un château Renaissance, inhabité depuis plus d'un siècle. Le parc comprenait un grand bois, d'immenses pelouses plantées de bouquets de sapins : bordé à l'Est par la grande route de Tours à Clermont, le cours de l'Indre le longeait à l'Ouest. Un

pont privé enjambait même la rivière et reliait la propriété à un second domaine, Moulin-Vert, tout en pâturage.

C'était le château Renaissance que Jérôme Baroney allait avoir à restaurer, ou plutôt à réédifier sur les plans anciens.

Louis-Napoléon Malard devait aux sages économies de son père, membre du Conseil d'administration de plusieurs grosses sociétés d'assurance et de crédit, une assez coquette fortune. Mais si Louis-Napoléon avait hérité d'une belle terre, de solides rentes, et d'un château confortable, son père avait complètement négligé de lui léguer un caractère en rapport avec sa situation. Louis-Napoléon était ce qu'on appelle couramment « un type. » Extérieurement, il rappelait assez bien le financier son père et le savant son bisaïeul. C'était la même haute taille, la même carrure quasi athlétique. C'était la même voix, un peu bourrue; la même familiarité avec tout le monde qui allait souvent jusqu'au sans gêne.

Mais là s'arrêtait la ressemblance. Tandis que l'esprit du grand aïeul s'était tourné du côté de la science, et celui du père vers les finances, l'esprit du dernier rejeton de cette race estimable, — qui n'allait que par unité, — s'appliquait à satisfaire toutes sortes de menues manies. Il aimait la chasse, mais la chasse silencieuse, solitaire, un peu à la manière des braconniers : la chasse à l'affût. Il aimait les livres, ou plutôt certains livres, particulièrement les mémoires, les correspondances, avec un culte fanatique pour Napoléon et pour son armée. Enfin, il collectionnait les vieux meubles, mais pas du tout les meubles Empire, les meubles Renaissance, ce qui n'était qu'à demi contradictoire puisque ce bonapartiste forcené possédait les magnifiques restes d'un château commencé sous Henri II par l'architecte préféré de ce prince, Philibert Delorme, l'auteur des premières Tuileries et du château d'Anet. Sans ordre, au fur et à mesure des achats, les bahuts, stalles, bas-reliefs, tapisseries, tableaux, crosses, aiguières, statuettes, s'entassaient dans toutes les pièces du château « Charles X » d'un style caserne tout à fait fâcheux. Faute d'une allée pour y circuler, on ne pénétrait même plus dans les salons où la poussière recouvrait cent chefs-d'œuvre :

— C'est la bonne housse du temps! assurait le jeune baron qui avait horreur du monde.

Aussi jouissait-il d'une fort déplorable réputation dans la

région. On l'appelait couramment « l'Ours d'Épirange » et encore « Bric-à-brac. » Mais un grief plus sérieux lui était fait par la « société, » par les anciens amis de sa famille : sa liaison avec une simple couturière de La Châtre et ses séances prolongées dans un café de second ordre et fréquenté par les « cocottes » de cette calme sous-préfecture. Méthodique dans son désordre, il quittait Épirange le samedi. Il dînait chez Suzanne Miroir, y déjeunait le lendemain, puis, aux environs de quatre heures, il se dirigeait vers le Café des Voyageurs où il prenait un troisième repas de ville, mais sans son amie qu'il ne revoyait plus que le samedi suivant. Il regagnait son château dans la nuit, à pied, et l'habitude était excellente, car il ne rencontrait d'ordinaire personne, et le grand air aidait à le dégriser si d'aventure il avait absorbé un peu plus de liquide que de raison.

Ces vingt-quatre heures d'« orgie » étaient la fable de la petite ville. Louis-Napoléon s'en inquiétait fort peu. Il vivait à sa guise, ne devant de compte à personne. Il avait fort mal reçu un vieux camarade de son père qui était venu le morigéner et lui proposer de « reprendre son rang » par un bon mariage.

— Je me trouve assez marié comme cela, avait-il répondu. Une nuit de noce par semaine me satisfait amplement.

— Si même elle était jolie, cette personne !

— Ça, mon vieux monsieur, c'est mon affaire.

Le « vieux monsieur » se le tint pour dit.

Le jeune baron Malard menait déjà depuis cinq ans sa double vie lorsque les deux Baroney vinrent lui rendre visite. Le long du chemin, Gabriel avait renseigné Jérôme ; avec sa verve habituelle et sa bienveillance foncière, il avait raconté les amours de la lingère et du châtelain. Il en savait plus long que beaucoup de bavards, car un soir de chasse, dans le crépuscule favorable aux épanchemens, il avait reçu les confidences de son jeune ami.

— Au demeurant, avait conclu Gabriel Baroney, un original qui en remontrerait en générosité à beaucoup de nos bienfaiteurs patentés et en compétence aux membres les plus vénérables de nos sociétés savantes !

Jérôme, du reste, n'écoutait que d'une oreille paresseuse. Il était tout à son étonnement de s'être ainsi laissé « transplanter. » Il regardait le paysage, les bonnes femmes que l'on croisait,

les troupeaux au pâturage. Il écoutait les bruits oubliés. Les paroles de son frère, dont il souriait de confiance, ne lui parvenaient que scandées par le grincement sec de ses souliers sur le silex de la route... Rip et Jap allaient et venaient autour d'eux, affairés.

Gabriel avait passé son bras dans celui de son frère (tout gêné de se promener sans sa lourde serviette) et ils marchaient sans se presser. Ils étaient en avance.

« En avance, songeait Jérôme, comment peut-on être en avance ? »

Et il avait dans les mollets des fourmillemens d'impatience.

Enfin ils arrivèrent à Épirange. On écourta les présentations et tout de suite on se rendit aux ruines.

Elles étaient imposantes et pittoresques. Les toits, les étages n'existaient plus. Seules les voûtes des caves avaient résisté aux orages et aux révolutions. Sauf d'un côté, tous les murs étaient intacts et les fenêtres, à travers lesquelles on apercevait le ciel, avaient conservé tout le charme de leurs fins détails. Deux cheminées monumentales s'élançaient à droite et à gauche du corps principal. Mais la merveille était le centre de la façade avec sa porte à triple étage encadrée de colonnettes superposées, coupées de niches veuves de leurs statues.

On eût dit que Jérôme avait retrouvé ses yeux de vingt ans, et qu'il voyait Épirange pour la première fois. Il gesticulait, puis passait ses doigts dans ses cheveux :

— Dieu ! que c'est beau. Ah ! les bougres, ils savaient faire chanter la pierre !

— N'est-ce pas ? disait Louis-Napoléon, heureux de cet enthousiasme.

Et leurs deux barbes se tournaient l'une vers l'autre, comiquement.

Un peu à l'écart, Gabriel Baroney, qui connaissait les ruines par cœur, regardait son frère et le jeune châtelain. Tout à coup, il se mit à rire tout seul :

« Mais... ils se ressemblent ! constata-t-il, même indifférence pour le costume et le dessin de la barbe, mêmes gestes sincères, même amour des belles choses pour elles-mêmes. Tout va bien. Ils s'entendront à merveille... Sans compter que cette restauration peut très bien réhabiliter Jérôme à ses propres yeux, ce qui serait la plus heureuse des cures.

Écartant les arbustes qui avaient envahi la cour d'honneur, la vasque qui ornait le centre et jusqu'à l'intérieur du château, l'architecte et son guide allaient à la découverte, oubliant tout à fait Gabriel. Ils n'avaient plus besoin de lui.

Loin de s'en choquer, Gabriel mit son bâton sous son bras, se frotta les mains, siffla ses chiens et, de son petit pas gaillard, il reprit le chemin de Filaine...

Jérôme Baroney passa les quinze premiers jours à faire, avec son dessinateur, le relevé de toutes les parties conservées du vieux château du baron Malard. Firmin Vial, le dessinateur que l'architecte avait engagé pour trois mois, grimpait aux murailles, prenait les dimensions que son patron notait à mesure sur ses croquis. Et, chaque jour, on mettait au net et à l'échelle les dessins des parties examinées.

On commença bientôt, avec l'aide d'un maître maçon de La Châtre, les sondages pour se rendre compte de l'épaisseur, de la profondeur et de l'état des fondations. Pendant ce temps, un sculpteur-modeleur prenait les empreintes des motifs de l'ornementation qui avaient résisté aux injures du temps.

On examina avec attention la pierre qui avait servi à l'édification du château. Il s'agissait de découvrir, aux environs, sa carrière d'origine afin de marier plus intimement comme grain et comme couleur les vieux moellons et la pierre nouvelle.

Jérôme Baroney visita aussi, dès les premiers jours, les chantiers des marchands de bois d'alentour. Pour le « solivage » et les plafonds à poutres visibles, il voulait employer du bois ancien, bien flotté, ayant de dix à vingt ans de chantier et il tenait à s'assurer tout de suite des provisions disponibles à proximité.

Il se rendit compte de l'état des cheminées et de la possibilité d'établir un calorifère à vapeur, « comme à Langeais, » et de poser l'électricité. La rivière qui coulait le long du parc allait rendre de grands services.

Louis-Napoléon suivait son architecte partout ; les travaux le passionnaient. Il avait trouvé en Jérôme le collaborateur idéal, à la fois consciencieux et enthousiaste. A les entendre discuter, un profane n'eût pas su distinguer lequel travaillait pour l'autre. Ils étaient comme les champions d'une même cause.

Le jeune baron possédait deux très précieux documens, une estampe représentant une vue du château, côté de la cour

d'honneur, avec, au centre, la vasque, sa colonnette et sa délicieuse statue de marbre rose, et un dessin au crayon, un peu naïf, mais d'une amusante exactitude, montrant une royale réception dans la salle principale d'Épirange. Louis XIII avait en effet, un soir du mois de mai 1638, fait le grand honneur au marquis d'Épirange de souper dans son château et d'y coucher.

Le dessin avait été exécuté après le départ du Roi par le marquis lui-même, désireux de léguer à ses petits-fils ce beau souvenir. Les personnages, tous de même taille, avaient une raideur un peu risible, mais les détails du décor devaient être exacts, et c'était là le principal, aussi bien pour le baron Malard que pour Jérôme Baroney.

Il s'agissait de ressusciter ce que les hommes avaient détruit. Et l'image, même imparfaite, de ce qui avait été remplissait les deux hommes d'une singulière émotion. Tous les métiers qui défendent, qui construisent, qui élèvent, soit matériellement, soit au moral, ont quelque chose de sacré. Quand les deux hommes se revoyaient, le matin, ils allaient l'un à l'autre avec une sorte de respect : le baron admirait le talent et la science de Jérôme, et Jérôme avait de la déférence pour ce jeune homme prêt à dépenser une partie de sa fortune pour une œuvre d'art.

Lorsque les dessins et les plans nouveaux furent achevés, Jérôme Baroney dit à Louis-Napoléon :

— Vous savez que cela vous coûtera au bas mot un million et demi.

— C'est, à peu près, ce que j'avais calculé... et combien de temps vous faut-il ?

— Trois années au maximum.

— Trois années qui compteront dans mon existence. Et puis, vous savez, je vous tiens, je vous garde...

— Trois ans, ici ; mais, cher monsieur, c'est impossible.

— Oh ! vous n'allez pas me lâcher comme ça...

— Je viendrai tous les huit jours, s'il le faut !

— Tous les huit jours ! Eh bien ! ce serait du joli. Mais j'ai absolument besoin de vous avoir à toute heure : ça n'est pas une maison de rapport que nous construisons : le plus menu détail a son importance...

A quelques jours de là, Louis-Napoléon revint à la charge.

— C'est pourtant intéressant, sacrédié, cette bâtisse-là. Elle vaut qu'on s'y consacre tout entier.

— Sans doute ; cependant, mes cliens de Paris...

— Lâchez-les.

— J'en meurs d'envie depuis que je suis ici. Mais ce ne serait pas raisonnable...

— Augmentons les honoraires...

— Ne faisons de folies ni l'un, ni l'autre.

— Et puis, vous auriez dans le pays les cliens que vous voudriez !

— Vous croyez ?

— J'en suis absolument sûr. On est routinier en province, mais on aime aussi à imiter le voisin. Quand on vous saura disposé à rester sur place, vous ne saurez plus auquel entendre !

Ces propos firent une grande impression sur Jérôme Baroney. Pour sa santé et, qui sait ? pour son avenir matériel, il ne serait peut-être pas mauvais qu'il vendît son cabinet de Paris, — il avait d'ailleurs des propositions fort avantageuses, — et qu'il s'installât à La Châtre avec la spécialité de restauration... Le plus grand obstacle était sa femme et ses enfans. Aussi n'osa-t-il pas faire allusion à quoi que ce fût devant eux. Mais il vivait dans son rêve... Plus de courses en fiacre, de gérance en gérance, plus de discussions avec d'absurdes locataires, plus de congé à donner à des concierges indélicates : un château Renaissance à construire avec carte blanche pour les dépenses ! De quotidiennes et charmantes relations avec un homme d'esprit prime-sautier, très informé de l'époque dont on s'inspirait et d'une piquante familiarité...

Selon sa coutume, Jérôme se donnait corps et âme à son travail. Il ne quittait plus son chantier. Toute une aile du château Charles X lui était abandonnée. Il avait fallu entasser des meubles dans le grenier. Une sorte de hall fut transformé en atelier : il y installa son dessinateur, Firmin Vial, garçon à l'imagination alerte, et un vérificateur, vieux célibataire un peu grognon, mais d'une honnêteté ultra-scrupuleuse, M. Raveau. Le cabinet de Jérôme était porte à porte avec l'atelier. Sous les yeux du baron, les trois collaborateurs ne perdaient pas un instant.

Et quand l'architecte avait une course à faire à La Châtre ou

aux alentours, pour ne pas priver Maxime de l'auto, il préférait emprunter la charrette anglaise et le cheval d'Épirange; le baron était enchanté de conduire Jérôme où qu'il voulût aller.

Maxime aimait la contradiction. Il ne comprenait pas le désintéressement de son père à l'égard de leur voiture.

— Vous verrez qu'un beau jour, assura-t-il à sa mère, il fera prendre à l'auto le chemin de Paris, sous prétexte que c'est une dépense inutile. Ce Malard, herbu comme ses vieux murs, l'hypnotise, littéralement... Père finira par coucher à son Épirange.

Alors Maxime chercha à se rendre utile. Un matin, comme il partait en ballade, sans but, il rencontra Étienne se rendant à pied à La Châtre.

— Quelle pitié! Comment peut-on au XXe siècle aller sur ses jambes?

— Je vais à pied, c'est vrai, dit Étienne, mais je sais où je vais. Je parie que vous n'en pourriez dire autant.

— Erreur! je le sais fort bien : Je vais *où il me plaît d'aller*. Gageons que vous n'en pourriez dire autant... Et pour une fois, il me plaît d'aller où vous allez vous-même. Voulez-vous gagner vingt-cinq minutes?

Étienne ne pouvait pas refuser et il monta près de son cousin. Après un instant de silence, en pleine vitesse, Maxime reprit :

— C'est pressé, ce rendez-vous?

— Si j'arrive en avance, j'irai faire une autre course, voilà tout.

— Si nous passions par La Berthenoux?

— Pourquoi diable?

— Pour rien; pour ne pas arriver en avance.

Maxime allongea donc le trajet d'une douzaine de kilomètres. Chemin faisant, il réalisa quelques menues prouesses qui faisaient sourire en lui-même le calme campagnard. Ils n'avaient plus rien à se dire... Ils n'avaient jamais beaucoup sympathisé. Ni dans leur passé, ni dans leurs préoccupations présentes, ni dans leur avenir, ils n'avaient de lien; pas le moindre point de contact. Ils se serraient la main machinalement, souriaient et se quittaient. Ils avaient l'un pour l'autre un égal dédain. Pour Étienne, Maxime était un cerveau creux. Pour Maxime, Étienne était un rustre sans culture, ce qui n'empêchait pas le fringant chauffeur de rechercher, à l'instant même, l'étonne-

ment, l'admiration du fruste et discret agriculteur, l'homme du « quartier des Ternes, » comme l'appelait Maxime devant sa sœur.

Une autre fois, Maxime fit une plus piquante rencontre et qui lui fit bénir le « patron » des indiscrets. C'était un dimanche, dans l'après-midi, sur la petite route qui mène de La Châtre à Épirange et à peu près à mi-chemin.

— Monsieur Malard ! ayez pitié de mon essence qui brûle en pure perte, et faites-moi la grâce d'accepter mon hospitalité.

Or, le jeune baron n'était pas seul. Il commença par froncer le sourcil; il n'aimait point ces intrusions dans sa vie privée; mais il sentit, à la pression du bras de sa compagne, qu'on le gronderait de ne pas accepter, et il fit monter Suzanne dans le beau phaéton des Baroney.

— Où voulez-vous aller, mademoiselle? demanda Maxime en se retournant vers ses invités.

Suzanne Miroir rougit d'être ainsi interrogée directement, puis :

— Oh! monsieur, ça m'est égal. Où M. Louis voudra. Mais pas en ville...

C'était la première fois que la jeune fille montait dans une auto, mais son plaisir, doublé d'une certaine appréhension, ne lui faisait pas perdre le sens des convenances.

Ce sens-là était le cadet des soucis de Maxime. Le soir, il y avait dîner de tous les Baroney à Filaine. Et notre malin chauffeur attendit le dessert pour servir sa petite histoire :

— Cet après-midi j'ai recueilli dans ma voiture une bien délicieuse personne : la... femme d'un de nos plus distingués hobereaux, un des gentilshommes qui remontent à Cinq-Louis par la Banque de France, celui-là même qui se fait construire un château historique pour abriter ses enfans et petits-enfans.

— Voyons, voyons, Maxime! gronda l'oncle Gabriel, sois charitable.

— Puisque je vous dis que je les ai voiturés jusqu'à Épirange...

Les enfans ouvraient de grands yeux, les uns scandalisés, les autres intrigués. Étienne mordait sa moustache et cherchait à distraire Marthe, sa voisine, de cette bizarre conversation.

Rolande s'amusait beaucoup. Elle mit les points sur les *i*, feignant de se moquer de son frère.

— On dirait vraiment que tu as découvert le pot aux roses. Tout le monde connaît l'aventure du baron Malard.

— Tu veux dire l'aventurière! insista Maxime.

— Tu oublies vraiment de qui tu parles, Maxime, dit tout à coup Madeleine Baroney, et surtout au milieu de qui tu parles. Tu pourras continuer ton histoire au fumoir, avec ton père et ton oncle.

— Allons, bon! la gaffe! s'écria Maxime, le nez dans son assiette.

Jérôme Baroney se contenta de hausser les épaules. Puis, il y eut un froid. Cependant le repas s'acheva sans nouvelle escarmouche.

Gabriel n'aimait pas ces sortes de scènes. Tout de suite après dîner, il prit Maxime sous le bras et l'entraîna dans le jardin. Il faisait une nuit splendide. La lune n'était pas encore levée, mais des milliards d'étoiles faisaient du ciel, tout entier découvert, une coupole féerique. La vallée, en taches plus ou moins sombres, se devinait. Au milieu de sa terrasse, Gabriel s'arrêta :

— Dieu! que c'est beau!

— Oui, dit Maxime, on dirait un décor de Jusseaume... On peut tout de même fumer un cigare, n'est-ce pas? Aucun danger d'incendier les portans?

— Diable soit de votre théâtre! Vous regardez toujours la vie par le petit bout de la lorgnette... Mon petit Maxime, veux-tu m'accorder un quart d'heure d'entretien? Un quart d'heure sans plaisanterie. Je ne tiens pas à faire l'oncle d'opérette et à gronder hors de propos, mais je ne veux pas non plus que tu me prennes pour un parent indifférent. Tu approches de tes vingt-cinq ans. Tu n'es plus un petit garçon. Quand te mettras-tu à être un homme?

— C'est-à-dire?...

— C'est-à-dire à prendre un emploi, à travailler.

— Mais... le plus tard possible.

— Et que penses-tu faire?

— Quelque chose de pas trop fatigant.

— Voilà que tu te moques, déjà.

— Non, mon oncle, je vous assure. Vous me demandez à brûle-pourpoint de choisir une profession et, comme je n'ai pas encore beaucoup réfléchi à mon suicide, je louvoie. D'ailleurs,

nous sommes en vacances, août s'achève, la chasse va bientôt ouvrir. La « chasse, » oncle Gabriel, voilà une belle carrière, pour le mois de septembre.

— Tu n'as pas honte?

— De quoi? d'être jeune, d'aimer à rire, à courir, à fumer, de ne croire à rien qu'à moi-même?

— Oui, c'est entendu, tu es plein d'esprit. Seulement, ce n'est pas avec des mots qu'on paye son tailleur.

— C'est ce qui vous trompe, mon pauvre oncle. Tel que vous me voyez, je dois trois années à l'un d'eux, car j'en ai plusieurs.

— Ton père ne doit rien en savoir.

— Mon père ne s'occupe pas de ces vétilles.

— Vétilles, vétilles, et combien lui dois-tu?

— A cet honneste tailleur? Exactement, je n'en sais rien ; aux environs de neuf cents francs.

— Et il ne réclame rien?

— Si, quelquefois, pour la forme. Mais il n'est pas inquiet. Il sait bien qu'un soir, en revenant des courses, ou un lendemain d'heureux baccara, je lui apporterai le bon billet de mille.

— Tu joues?

— Faut bien! La vie coûte cher!

— Elle coûte cher à ton père, surtout.

— Papa, il me donne cinq cents francs par mois, pas un radis de plus...

— Cinq cents francs! c'est abominable. Mais si je connaissais beaucoup de garçons dans ton genre, je finirais par devenir socialiste, par dégoût. Ton cynisme est révoltant. Où donc as-tu pris ces leçons d'égoïsme et d'inconscience?

— Mon cher oncle, c'est de la bonne politique. Il faut imiter la fleur de son temps. Celle d'aujourd'hui n'est pas la petite bleue du vôtre... Un homme sentimental est du dernier ridicule : on devrait l'enfermer comme on fait pour celui qui sort déguisé en sénateur romain... Quand je voudrai, j'épouserai une héritière, et je me ferai caser dans un conseil d'administration. Je protégerai vos fils et, si le cœur m'en dit, je me ferai nommer député. Je me vois très bien ministre des Colonies ou sous-secrétaire aux Postes et Télégraphes.

— Exquis, le *curriculum vitæ!*

— Moderne. Logique. Il n'y a plus de filières. Il s'agit de se montrer quand l'heure sonne.

— Combien d'années te donnes-tu à vivre aux crochets de ton père?

— Tant qu'il sera sur la brèche, je n'ai pas besoin de m'inquiéter.

— Sapristi! tu as de la chance de n'être pas mon fils.

— Mon oncle, le monde est très bien fait. Et vous avez d'excellens cigares.

Les propos de Maxime détonnaient terriblement dans l'illumination paradisiaque du firmament. L'oncle Gabriel en était profondément choqué.

« Il ne voit donc rien, il ne sent donc rien, » pensa-t-il; puis, tout haut, il conclut :

— Mon enfant, vis donc à ta guise. Ta génération a l'air de vouloir se passer de nos conseils de prudence. Vous ferez beaucoup de mal, à vous-même, ce n'est que justice, et aux autres, ce qui est vilain. Je ne te demanderai donc qu'une chose, c'est un peu de discrétion dans l'exposé de tes théories. Je désire que mes enfans ne soient pas contaminés...

— Eh bien! mon oncle, vous avez tort. Ce sont les enfans élevés dans du coton qui sont le plus dangereusement atteints par les maladies du jour. Nous autres, nous sommes mithridatés.

Il était écrit que Maxime aurait le dernier mot. Gabriel s'y résigna, et les deux hommes rentrèrent dans la grande salle où, devant un parterre de Baroney, Rolande initiait sa famille aux danses esthétiques d'Isadora Duncan. De discrets applaudissemens accueillirent sa fuite finale. Elle revint saluer, puis elle ajouta :

— Pour bien faire, il aurait fallu enlever mes bas...

Pendant les journées de grosse chaleur qui se succédèrent en août, le zèle de Maxime pour la route se modéra quelque peu et finit par tomber tout à fait. Mais pour rien au monde il n'aurait voulu rester une journée sans « remuer. » Il partait donc pour La Châtre!

Il commençait, d'ailleurs, à s'habituer à la bonne petite sous-préfecture. Il avait si souvent traversé la grande rue, de bout en bout, — pour aller soit vers Neuvy-Saint-Sépulcre et Argenton,

soit vers Aigurande, ou tout bonnement en se rendant chez quelque fournisseur, en service commandé, — qu'il était déjà connu. Les jolies filles, et il y en a beaucoup à La Châtre, se montraient aux fenêtres et sur le seuil des boutiques. Maxime se sentait apprécié et en était ravi. Il avait déjà quelques occasions de saluer et même de sourire en remuant un tout petit peu la tête d'une façon bien à lui et qui amusait ces demoiselles. On n'est point très farouche à La Châtre ; la beauté des filles leur donne droit à la bonne grâce et les émancipe quelque peu.

Lorsqu'elles étaient en groupe, elles riaient, en se poussant le coude; mais quand elles étaient seules en face du petit signe de reconnaissance de Maxime, plusieurs rougissaient de plaisir.

— Oh! ma chère, j'ai encore rencontré le fils Baroney de Paris. Je me damnerais bien pour lui.

— Tu n'es pas la seule, ma petite!

Quand on sut son nom, il circula de bouche en bouche, familièrement.

— Maxime a traversé la ville en tourbillon, ce matin, sans regarder personne. Ce qu'il conduit bien!

— J'ai entendu sa musique, mais je suis arrivée trop tard à la fenêtre; il était passé.

Maxime n'était point homme à en rester aux admirations platoniques et aux petits saluts à distance. A peine avait-il circulé pendant trois semaines dans la ville qu'il avait déjà noué deux intrigues, d'un côté avec une demoiselle de magasin, dans un bazar, d'un autre avec la préposée d'un bureau de tabac : toutes deux peu « cruelles » du reste, la première même, qu'on disait au mieux avec son patron, avait ses coudées franches et plusieurs fois elle accepta de faire un petit tour en auto, dans la campagne. Pour sauver ce qui lui restait d'apparence, elle faisait semblant de porter un paquet dans l'auto qui attendait dans une rue peu fréquentée, elle montait dans la voiture, se couchait entre les sièges, Maxime jetait quelques couvertures sur elle et il enlevait, pour une heure, la jeune personne, dont le patron se trouvait en voyage... Le retour s'effectuait de la même façon.

Un jour, Étienne sortait du bazar juste à l'instant où la demoiselle soulevait ses couvertures.

— Flûte, pincée! s'écria-t-elle.

— Ne te frappe pas! C'est mon cousin...

Étienne, du reste, ne sachant trop quelle contenance adopter, fit mine de n'avoir rien vu d'anormal. Il se contenta d'adresser à Maxime un petit signe de la main.

Il est assez malaisé de poursuivre une intrigue, deux intrigues, dans une petite ville « de cinq mille âmes, » sans attirer l'attention des badauds, surtout lorsqu'on fait ses visites dans une 30 HP. Les fournisseurs, qui ne s'étaient pas entendus avec la cuisinière de Mme Jérôme Baroney, firent des gorges chaudes, et c'est Étienne qui reçut les premières confidences :

— Vous devez être bien ennuyé, monsieur Étienne, avec votre cousin. Il fait les quatre cents coups ici ; ça finira mal, vous verrez... Est-ce que M. Gabriel le sait, et Mme Gabriel qui est une si digne dame?

Étienne, qui ne demandait pas de détails, fut renseigné d'office :

— Si encore il ne s'adressait qu'à des effrontées, on ne dirait rien. Mais voilà-t-il pas, maintenant, qu'il tourne autour de la femme d'Ernest le coiffeur. Il lui a fait cadeau d'un peigne en écaille avec monture en vieil argent, pas laid du tout! et il a donné une pipe à Ernest. Ce gros serin n'y voit plus rien, comme de juste, à travers la fumée de sa pipe. Mais nous, dans le quartier, ça nous gêne et, s'il continue, il y aura du bruit !

Étienne alla voir son ami Carraut, le notaire, pour se rendre compte de l'étendue du « scandale. » Il n'eut pas la peine de parler :

— Dis donc, il va bien ton cher cousin. Il se croit dans le centre de l'Afrique, ma parole. Nos filles, nos femmes, nos bonnes, tout lui est bon qui porte cotillon, et il a de la pacotille pour chacune! Ah! il a la bosse du commerce, on ne peut le nier, et la conscience élastique...

— Tu exagères.

— C'est plutôt lui qui exagère, mon vieux. Tu me connais, je ne suis pas des plus collet monté, — et quand je suis à Paris, j'aime à me distraire ; — mais, ici, au vu et au su de chacun, il dépasse les limites. Pourquoi ne se contente-t-il pas de sa cocotte?

— Quelle cocotte?

— Une belle fille, ma foi! brune avec des grands voiles

roses. Ils ont encore traversé la ville hier, tous deux, filant sur Châteaumeillant...

— Ce n'est pas une cocotte. C'est sa sœur.

— Allons donc! Elle était dans le fond de la voiture, les bras nus, les jambes croisées et lisait un journal à images polissonnes!... Après tout, tu as peut-être raison, une cocotte aurait plus de tenue...

Étienne se rendait compte que son ami Carraut ajoutait des détails de son cru; cependant chaque fois, il rentrait de La Châtre plus ennuyé, plus troublé. La jalousie dictait une bonne moitié des propos que l'on tenait sur Maxime, mais si Maxime méritait la moitié des cancans, c'était déjà trop. Étienne résolut d'avertir son cousin, à la première occasion.

Maxime, qui était complètement dépourvu de constance et incapable même d'une toquade, continuait à entremêler les écheveaux de ses passagères intrigues. Dès qu'il sentait une résistance un peu sérieuse, il tirait sa révérence pour, huit jours plus tard, tenter une autre escarmouche. Au fond, il n'était pas très fier de ses victoires, peu nombreuses et assez peu reluisantes... Sa vanité, mal nourrie, regimbait à ce « régime départemental, » comme il disait à sa sœur. Rolande, de son côté, s'ennuyait au Château Neuf. Les visites étaient rares et les visiteurs, venus en curieux, ne récidivaient pas. Elle proposa à Maxime d' « élargir le cercle, » et Maxime fut trop heureux d'accepter.

Depuis quelque temps, Mme Jérôme était reprise de ses migraines, malaise périodique qui l'anéantissait complètement. Maxime et Rolande décidèrent de passer outre et de faire tous deux les visites promises à certaines relations parisiennes, jusqu'au fond du Haut Berry et dans le Bourbonnais. Par malheur, les Morel du Gard et le petit Chigné, sur lesquels ils avaient beaucoup compté, n'habitaient leur château qu'en octobre, et les Fritz déjà partis, après un court séjour, devaient revenir, mais n'avaient pas donné de date à leur régisseur; leur propriété du reste était à vendre : ce pauvre régisseur avait même cru, tout d'abord, que les jeunes automobilistes venaient pour visiter!

Et Maxime et Rolande essayèrent d' « élargir encore le cercle; » de vingt-cinq ils passèrent à cinquante kilomètres. Les Durand-Macquet possédaient depuis quelques mois, entre

Charenton-sur-Cher et Saint-Amand-Montrond, un petit château qu'ils seraient ravis de montrer; les Guiraudet passaient l'été à Boussac, dans la vieille maison de famille : ceux-ci n'avaient malheureusement pas d'auto; mais, au besoin, s'ils manifestaient l'intention de rendre la visite des jeunes Baroney, Maxime proposerait de venir les chercher. Il n'était pas à dix litres d'essence près! Tout fut très bien combiné. Mais il y eut encore des déboires : les Durand-Macquet étaient absens pour la journée; les Guiraudet de Boussac ne ressemblaient pas du tout aux Guiraudet du boulevard Malesherbes : Mme Guiraudet, l'élégante femme du vieux maëstro, avait sur sa tête un vieux canotier de sept ans au moins d'existence, sa fille brandissait une ombrelle brûlée et trouée par le soleil; quant au maëstro, il vint s'excuser, en sabots, de n'avoir pas de faux-col... Mais leur visage à tous trois ne montrait aucune honte de toutes ces anomalies :

— C'est que, voyez-vous, mes enfans, expliqua le cher maître, à Paris je parade, ici je travaille!

Rolande était furieuse et une après-midi où ils avaient fait chou blanc, il lui passa par la tête une idée assez audacieuse. Elle n'hésita point à la communiquer sur l'heure à son frère :

— Dis donc, Maxime, à ton sens, le baron Malard est-il un homme épousable?

A quoi le jeune Baroney répondit imperturbablement :

— Un homme est toujours épousable quand il a plusieurs millions... une femme aussi, du reste.

— Ça, je le sais aussi bien que toi. Je te demande si celui-là en particulier se laisserait épouser.

— L'ours d'Épirange? Essaie! Tu verras bien. Veux-tu qu'on passe chez lui ce soir, sous prétexte de prendre papa?

— Pourquoi pas?

Le dialogue avait lieu en auto. Pour mieux causer, Rolande s'était mise à la gauche de son frère. Ils traversèrent La Châtre sans y prendre garde. Maxime ne songeait guère à ses petites aventures. L' « idée » de Rolande le passionnait pour le moment. Rolande épousant le jeune baron, c'était tout un avenir pour Maxime.

— Comment est-il fait, au juste? s'enquit la jeune fille.

— Il a du poil partout, jusqu'aux paumes des mains. C'est le « surflemmard. » Je suis certain que s'il ne s'est pas marié, c'est

par cagnardise. Il n'a même pas su se choisir une maîtresse...

— Elle est « moche » alors?

— Comme les trois vertus théologales!

— Intelligente, peut-être?

— Pas même. Juste la roublardise nécessaire pour appâter le bonhomme.

La légende qui courait sur la liaison du jeune baron n'était pas d'accord avec l'histoire. Pour la bourgeoisie des environs, le dernier des Malard avait simplement abusé de sa lingère, et son faux ménage hebdomadaire prouvait tout à la fois sa pingrerie et son mauvais goût.

La vérité était que Louis-Napoléon ayant congédié un peu brusquement une jeune lingère venue au château en journée et ayant appris, par ses domestiques, qu'elle faisait vivre sa mère et sa grand'mère, alla porter des provisions chez les deux femmes, y retourna la semaine suivante, prit l'habitude d'y dîner le samedi, et retenu là, un soir, par un violent orage, accepta un lit de fortune. Il arriva bien plus tard ce que les gens de La Châtre contaient déjà comme une réalité. Le célibataire ennemi des conventions de la vie de société, poussé par le besoin de se créer une sorte de foyer, tout en gardant jalousement son indépendance, avait trouvé dans la petite maison de la rue du Pont-aux-Laies, où logeaient les dames Miroir, cette intimité sans contrainte qui lui manquait. Si bien que son geste initial, spontané et excellent, prit tout à coup une tournure assez vilaine ou, si l'on veut, des plus banales. Il y a les préjugés, frêles barrières maintenues par le bon ton, puis il y a la morale, le devoir, grand mur blanc qui défend la dignité humaine. Poussé par son caractère libéré de toute entrave, Louis-Napoléon ne sut pas s'arrêter à temps. Il arriva aussi que la calme Suzanne s'éprit de toutes ses forces, contenues jusqu'alors, de ce bon gros garçon qui semblait si heureux en sa compagnie et qui ne demandait rien en retour de ses prodigalités. Et n'ayant qu'elle-même pour toute fortune, elle se donna, sans condition.

Maxime n'en savait pas si long, il se contenta de répéter à sa sœur tous les potins malpropres des ateliers et des cafés de La Châtre. Suzanne n'était qu'une mijaurée qui désirait se faire épouser, et le baron, un malin qui ne se souciait nullement de se laisser passer autour du cou ce collier de cuirs

(on prétendait que la jeune couturière abondait en liaisons fâcheuses).

— Tu lui rendrais un fier service, à ce pauvre baron! conclut Maxime.

Ils arrivaient à Épirange. La journée n'était pas achevée. On entendait, partant des ruines, les ordres d'un contremaître à ses hommes et de sourds coups de pioche. L'auto s'approcha le plus possible du vieux château. Rolande voulait faire une entrée convenable. Trois hommes au bruit du moteur se retournèrent, le jeune baron et les deux Baroney, Jérôme et Gabriel. Les jeunes gens firent une même grimace à la vue de leur oncle, dont ils n'avaient pas prévu l'intempestive présence. Gabriel, cependant, ne fut pas inutile :

— Ce sont mes neveux, s'écria-t-il, en brandissant son bâton. Mon cher Malard, je crois bien que vous ne connaissez pas Mlle Rolande, ma nièce? Ma chère petite, je te présente le baron Malard, archéologue, collectionneur et vieux garçon, le tout avec acharnement.

Louis-Napoléon s'approcha en grognant des excuses. Rolande sauta légèrement de voiture et tendit sans façon sa main au jeune châtelain sur qui cette aisance et cette familiarité produisirent le meilleur effet.

Maxime n'avait point encore cherché à se lier avec le baron dont la rusticité ne le séduisait guère. Il jugea bon cette fois de faire quelques avances :

— Oh! mais ça prend tournure! s'exclama-t-il en s'approchant des murs. Regarde, Rolande, toi qui gobes la Renaissance. Quel ensemble! C'est un peu « là! »

Rolande avait rejeté en arrière son grand voile de gaze rose qui voletait dans son sillage. Sous son manteau ouvert, sa svelte silhouette apparut, moulée dans une robe claire. L' « ours d'Épirange, » sa casquette à la main, clignait des yeux tantôt vers son château, tantôt vers cette gracieuse apparition. Il savait vaguement que son architecte avait une fille, mais il était loin de l'avoir supposée si fine, si belle, si parisienne.

L'oncle Gabriel lissait ses grandes moustaches blondes, satisfait d'avoir une nièce aussi accomplie et fier de voir le trouble du jeune baron.

Jérôme, le chapeau rabattu sur ses lunettes bleues, était déjà,

à grands pas, retourné vers ses hommes, suivi du jeune dessinateur, un peu distrait par cette irruption. Les ouvriers étaient occupés à reprendre en sous-œuvre la base du mur ouest du château qui avait plus souffert que le reste. Les pierres endommagées étaient extraites et l'on glissait à leur place des moellons neufs. Jérôme tenait à assister à la délicate manœuvre.

Mais ce n'était pas cela qui intéressait Rolande. Elle se faisait expliquer les projets du baron : l'aménagement intérieur, les décorations, le mobilier :

— Vous pensez bien que mon père ne nous dit rien ! Le secret professionnel !

Et Louis-Napoléon, sur son terrain, parlait sans contrainte, de verve. Rolande écoutait :

— C'est passionnant ! avouait-elle de temps en temps.

L'oncle Gabriel dut donner le signal du départ :

— Tu nous emmènes, n'est-ce pas, Maxime ? Allons, Jérôme, mon ami. Tu sais, à Filaine, on aime bien dîner à l'heure. Au revoir, mon cher Malard...

C'était en effet un jour de dîner chez les Gabriel. Sur le chemin, du siège de devant où il aimait s'asseoir, l'oncle loquace, à demi tourné vers sa nièce, ne tarissait pas :

— Eh bien ! ma chérie, tu vois que notre baron Bric-à-brac, comme on l'appelle en ville, n'a rien d'un vulgaire antiquaire. Il a un goût des plus avertis. Et puis il me semble que tu as apprivoisé notre sauvage ! Il était poli, ma parole, et il n'a pas prononcé le moindre mot qui ne fût pas de bon ton. C'est un bon garçon que j'aime beaucoup. Tu devrais le convier de temps en temps à tes five-o'clock. Je serais curieux de le voir dans un salon... Il y ferait, parbleu ! meilleure figure qu'un tas de freluquets ignorans comme leurs escarpins...

Maxime riait derrière ses lunettes et Rolande approuvait finement de la tête. Leur père, au fond de la voiture, le nez plongé dans sa grande serviette noire qu'il n'avait pu se résoudre à abandonner, alignait des chiffres sur des lettres reçues le matin de Paris. Il n'entendait rien ; il ne voyait rien.

Et cependant le spectacle était merveilleux.

Le ciel s'était chargé de nuages, de grands nuages blancs laissant entre eux des lacs d'un bleu sombre et, sous cette coupole qui s'appuyait au cirque des coteaux, la route montait de la vallée vers Filaine en gentils méandres, faits, on eût dit, pour

ménager de continuelles surprises aux voyageurs. De l'endroit où la voiture était parvenue, on ne voyait que des pâturages, les uns tout petits, les autres si vastes qu'on n'en pouvait deviner la fin. Tous étaient d'un vert somptueux, plus clair vers le sommet de la colline, plus foncé à mesure qu'ils descendaient. Les uns, derrière leurs hautes et larges haies, faites de jeunes ronces et de vieux ormeaux, étaient vides, avaient l'air tout neufs, inviolés. Les autres étaient habités : en tas, vautrés jusqu'au mufle, ou disséminés, la queue battant leurs flancs, de belles vaches tachetées et cirées comme des marrons et de grands bœufs blancs animaient le paysage. Parfois le soleil perçait le voile des nuages, promenait de longs rayons sur les troupeaux indolens et faisait de larges taches claires sur l'émeraude des prés. De loin en loin, de gros ormes, ronds, accroupis sur leur tronc court, avaient l'air de bergers attentifs.

Ce fut Rolande qui signala cet harmonieux et paisible tableau champêtre :

— Mais c'est le paradis des bêtes, ici. Oncle Gabriel, à qui ce magnifique troupeau, là-haut ?

— Il est de Filaine.

— Vous faites donc de l'élevage, mon oncle ?

— Mais oui, ma petite Rolande. Nous avons quarante-sept têtes dans la bouverie, dont quinze vaches et deux taureaux.

— Deux taureaux ! en liberté ?

— Sans doute !... Le long de la haie, à droite, le mufle en l'air, c'est Bastien.

— Bastien ? On donne donc des noms aux bêtes ?

— Parfaitement ; quand elles le méritent. Bastien est un puissant personnage. Nous irons le voir un jour où vous resterez dans le pays. Mais vous êtes toujours par monts et par vaux.

— Est-ce un mot, oncle Gabriel ? demanda Maxime.

— Non, mon neveu.

Ils avaient atteint le sommet du coteau et la vallée s'offrait tout entière, verte et bleue, avec, au centre, le vieux donjon restauré de Saint-Chartier. Des fumées montaient des fermes disséminées. L'oncle Gabriel eut envie d'étendre la main, d'appeler un cri d'admiration, mais il devina que Rolande n'était plus à l'unisson et il garda au fond de lui l'hymne de reconnaissance qui était toujours sur le point de s'échapper de ses lèvres.

Le dîner fut très gai. Maxime, suivant sa coutume, parla presque constamment. Mais cette fois, il avait abandonné toute amertume. Les projets de Rolande, dont il avait le secret, l'électrisaient. Il raconta, avec une verve jaillissante, leur visite aux Guiraudet à Boussac, leurs haltes aux châteaux inhabités. Il avait le don du portrait campé en quelques phrases et du dialogue; il imitait les gestes, le son de la voix des interlocuteurs; le tout un peu poussé vers la caricature. Madeleine Baroney elle-même riait, et quand Madeleine Baroney riait, c'était un déluge... Il lui fallait se moucher tour à tour et tamponner ses yeux. C'est dire le succès de Maxime. Pour les enfans, ce n'était plus un repas, c'était une récréation supplémentaire.

Marthe Bourin, toujours sur la défensive, s'efforçait de ne pas regarder le beau causeur, mais elle y parvenait difficilement. Quand la gaîté devenait générale, elle y prenait part et, vite, tournait les yeux vers le visage si comiquement grave de Maxime.

Étienne, seul, restait à l'écart de la fête. Cette verve l'agaçait et le triomphe de son cousin achevait de l'exaspérer. Il y avait certes de la jalousie dans son cas. Il se sentait incapable de ces trouvailles de mots, de cette malice ingénieuse, de ce pétillement d'esprit, il se croyait relégué à un rang inférieur, dédaigné, diminué, tourné en ridicule. — Mais il y avait aussi de la sagesse, — toute cette comédie était de mauvais aloi! Sagesse intempestive, hélas! il s'en rendait compte.

A un moment, il eut la vision d'un grand fossé qui se creusait entre Marthe et lui. Ils se touchaient presque, et cependant Marthe était à l'autre bout du monde, et cela causa au malheureux garçon une intolérable douleur. Tout son visage se crispa. Sa fiancée s'étant retournée le considéra avec étonnement.

— Qu'est-ce que vous avez, monsieur Étienne? Pourquoi ne riez-vous pas? C'est amusant, ce que raconte...

— ... ce pitre!

— Oh! le vilain jaloux, gronda la jeune fille en fronçant le sourcil, et vite elle se détourna de son maussade voisin.

La soirée était si tiède, si engageante que toute la compagnie accepta de faire le grand tour du jardin avant de se séparer.

Maxime avait remarqué le mutisme de son cousin et deviné

son hostilité. Sur la terrasse, il resta en arrière du défilé pour lui adresser quelques mots :

— Tu as beaucoup travaillé aujourd'hui ?

— Oui, dit l'agriculteur, tout mûrit à la fois cette année, et il faut commencer la moisson par tous les bouts. Mais je me demande pourquoi tu t'inquiètes de ma journée...

— Tout m'intéresse, mon cher !

— Tout et rien !

— Pas de bonne humeur, hein !

— C'est mon affaire. Mais puisque tu m'en procures l'occasion et que nous sommes seuls, je ne serais pas fâché de te dire ce que j'ai sur le cœur. Tiens, entrons là.

Il poussa la porte du kiosque aux jeux, et les deux cousins entrèrent et s'assirent dans un coin d'ombre. Maxime alluma une cigarette, ce qui éclaira un moment son visage ironique. Étienne n'était pas diplomate : il exposa brutalement ses griefs.

— Est-ce que tu ne t'aperçois pas que tu te conduis comme un goujat ?

— Tu dis ? s'écria Maxime interloqué par cette brusque attaque.

— Je dis que j'en ai assez des réticences et des cancans dont on me salue à ton sujet, — où que j'aille à La Châtre. Tu te conduis comme un commis voyageur en goguette, et tu annonces tes triomphes d'arrière-boutique ou d'office à son de trompe. C'est honteux. Tu es le premier Baroney qui fasse ainsi litière de son honneur...

— Allons, allons ! pas de grands mots. Qu'est-ce qu'on raconte ? Qui est-ce qui se plaint ?

— Personne !... Tout le monde !...

— Il faudrait savoir si c'est l'un ou l'autre.

— Tu es la risée publique.

— Pas des jolies filles... je te le promets.

— Mais tu ne comprends donc pas ce que je te dis. C'est très grave, mon cher. L'honneur d'une famille, d'un nom, c'est un capital dont le premier morveux venu n'a pas le droit de disposer.

Les deux hommes, ensemble, s'étaient dressés, comme deux coqs prêts à se jeter l'un sur l'autre. Une main, toute claire dans l'obscurité, une main qui hésitait, qui tremblait, les sépara,

les fit s'éloigner. C'était Marthe qui, redoutant une algarade, rôdait autour de la maisonnette.

Maxime haussa les épaules et, marchant vers la porte, il dit :

— Il est à enfermer, ma parole !

Puis il disparut, en sifflotant un air de café-concert, satisfait d'être quitte à si bon compte.

Étienne se précipitait déjà pour le suivre. Marthe chercha à le retenir :

— Monsieur Étienne, il faut que je vous parle !

— Vous ne voyez donc pas qu'il fuit comme un lâche ?

— Écoutez-moi.

Étienne déjà sur le seuil revint sur ses pas. Habitué à l'obscurité, il aperçut Marthe toute droite et immobile au milieu de la pièce.

— Pourquoi êtes-vous entrée, Marthe ? demanda un peu sèchement Étienne, comme pour répondre à cette attitude agressive.

— Pour vous empêcher de faire quelque sottise.

— Une sottise ? Je n'ai pas l'habitude...

— Et cependant, vous voyez... M. Maxime ne méritait pas...

— Ne méritait pas ! Vous défendez cet énergumène !

— C'est votre cousin...

— C'est un malotru, un garçon malpropre...

— Il est chez vous...

Étienne eut un rire ironique :

— N'est-il pas partout chez lui ?

— Allons, allons, monsieur Étienne, calmez-vous ; M. Maxime est plus jeune que vous, voilà tout, moins sérieux, mais ce n'est pas un malhonnête homme.

— Ne le jurez pas, mademoiselle. C'est trop grave. Ce chenapan va faire notre malheur à tous.

— Oh ! comment cela se pourrait-il ? Ce que je sais, c'est qu'il est bien amusant, puis que, ce soir, vous m'avez fait de la peine et lui, au contraire, il a fait beaucoup de plaisir à tout le monde.

— Marthe ! Marthe ! que dites-vous ?

— M. Maxime est aimable pour les siens. Dès qu'il entre, il est avec nous. Vous, monsieur Étienne, on ne vous voit guère et vous ne vous montrez que préoccupé, grognon... Vous grondez tout le monde !

— Je gronde tout le monde, moi?

— Enfin vous avez l'air, c'est la même chose...

Étienne écartait les bras d'étonnement :

— Mais, Marthe, cela ne se peut pas, cela ne se peut pas! Pourquoi me parlez-vous ainsi? Avez-vous déjà oublié nos promenades, nos bonnes causeries, vos promesses et ces paroles de mon père qui vous avaient tant remuée?...

— Oui, mais alors, je ne savais pas...

— Que voulez-vous dire?

— Je ne puis m'expliquer. Il y a quelque chose de changé...

— Oh! Marthe, Marthe, en effet, je ne vous reconnais plus!

— Je ne me reconnais plus moi-même... Aussi vous êtes trop..., vous n'êtes pas assez... Oh! je ne sais plus, je ne sais plus. Il faut que je m'en aille... Tout de suite...

— Tout de suite? Vous êtes fatiguée? Je vais vous reconduire.

— Non, oh! non. Je veux m'en aller seule, toute seule!

Et déjà elle s'échappait.

— A demain! jeta, comme on implore, Étienne anéanti...

Marthe tremblait tout entière comme un pauvre oiseau qui court dans le sillon, ne pouvant plus prendre son vol. Elle avait envie de rire, de pleurer, d'aller se cacher chez elle, à l'abri. Elle sortit en trébuchant.

Une petite allée serpentait derrière le kiosque, entre deux haies de fusains. Une ombre se détacha des arbustes et tendit les mains à la jeune fille, puis à voix basse :

— Merci, Marthe; j'ai tout entendu, merci.

C'était Maxime dont on voyait, dans la nuit, le front et le visage. Marthe ne savait que faire. Elle tendit machinalement les mains vers celles qu'on lui offrait. Maxime attira la jeune fille à lui, la courba vers sa poitrine et, sans un mot, appuya longuement ses lèvres sur celles de Marthe.

Jacques des Gachons.

(La troisième partie au prochain numéro.)

LES QUESTIONS FÉMININES

DANS

L'ANCIENNE ROME

« Transporter dans des siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, c'est, des sources de l'erreur, celle qui est la plus féconde. » Cette pensée de Montesquieu est fort vraie, mais elle deviendrait très discutable si, au mot « idées, » on substituait celui de « préoccupations. » Autant il est pernicieux d'appliquer à l'étude d'autrefois nos préjugés d'aujourd'hui, autant il est légitime, dans une certaine mesure et avec les plus prudentes réserves, d'y apporter un peu de nos curiosités. Se demander comment les hommes de jadis ont envisagé ou résolu les problèmes actuels, les interroger loyalement, sans vouloir dicter leur réponse, sans fausser leurs croyances ou leurs mœurs pour donner à ses propres opinions une autorité plus haute, c'est peut-être un des profits les plus précieux, et en tout cas un des plus vifs plaisirs, qu'un historien qui aime à réfléchir puisse trouver dans la connaissance du passé.

C'est dans cet esprit de recherche impartiale, mais non indifférente, que nous voudrions ici examiner comment se posait pour les Romains la question des droits de la femme. Question « contemporaine, » s'il en fut, puisque chaque jour quelque occasion nouvelle, — un livre ou une pièce de théâtre, un fait divers ou une proposition de loi, — remet en lumière le conflit social des deux sexes, et puisque l'on peut déjà prévoir l'heure où les élections législatives se feront sur la plate-forme du

« suffrage vraiment universel. » De ce sujet qui s'impose, si pressant, à notre attention, qui a provoqué et provoquera encore tant de discussions passionnées, qu'est-ce que l'on pensait dans l'ancienne Rome, dans cette Rome dont nous sommes malgré tout les héritiers, au sol de laquelle la plupart de nos institutions plongent leurs profondes racines? Car c'est ce qui rend plus intéressant l'objet de cette étude; par les lois, par les mœurs, par l'éducation, par ce qui a survécu de leur civilisation dans la morale chrétienne, les Romains sont les maîtres qui nous ont façonnés : il n'en est que plus utile de savoir comment leur apparaissait ce qui nous préoccupe tant à cette heure, la situation de la femme dans la société?

Reconnaissons qu'à la différence des penseurs modernes, ils ne paraissent pas avoir institué là-dessus de controverses théoriques. Nous ne trouvons pas, dans leur [poésie ou dans leur théâtre, d'œuvres « à thèse » comparables à celles de notre temps : la littérature latine ne compte pas d'Alexandre Dumas fils ou de Paul Hervieu. Et l'histoire romaine ne nous montre pas non plus d'homme d'État, de publiciste ou de philosophe, qui se soit voué à faire rendre aux femmes une justice qu'on leur refusait. La prédication féministe n'existe pas à Rome, — pas plus d'ailleurs que la prédication anti-féministe; ou, du moins, celle-ci se réduit à quelques boutades plus ou moins spirituelles, qui ont tout juste autant d'ampleur et de portée que des épigrammes de petits journaux ou de revues de fin d'année. Ni d'un côté ni de l'autre, la question ne semble avoir été ouvertement discutée.

Mais il n'en faut pas conclure qu'elle n'ait pas existé en fait. Ce serait bien mal connaître la mentalité des Romains. Plus avides de réalités positives qu'épris de conceptions dogmatiques, ils n'éprouvent jamais le besoin de systématiser, de généraliser leurs manières de faire. Il leur suffit d'agir, sans définir leur action. Les faits les plus frappans de leur histoire ne les incitent pas à des explications conscientes et réfléchies comme celles où se complaît, par exemple, la fine dialectique grecque. Ils conquièrent l'univers, mais nulle part ils ne tracent un programme de politique impérialiste. Ils remplacent la république par la monarchie, mais c'est à peine s'ils indiquent discrètement, et seulement après coup, l'étonnante révolution qu'ils ont accomplie. De même, dirons-nous volontiers, il im-

porte assez peu qu'on ne rencontre chez eux aucune trace de débat sensationnel sur les droits des femmes : il est fort possible que, sans les avoir discutés *ex professo*, ils les aient, en réalité, progressivement reconnus et étendus. Ils peuvent bien avoir été féministes sans le dire, — au rebours de tant de gens qui disent l'être et qui ne le sont pas.

Mais peut-être ce terme est-il trop vague, et la question que nous posons, par suite, trop complexe. Être féministe, dans notre langue du XX[e] siècle, cela veut dire bien des choses : c'est réclamer pour la femme, tantôt la libre direction de sa vie privée, tantôt l'administration autonome de ses biens; quelquefois, c'est lui attribuer une part dans le gouvernement de la chose publique ; quelquefois, c'est vouloir lui ouvrir l'accès de carrières jusqu'alors réservées aux hommes ; c'est aussi revendiquer à son profit un développement moral et intellectuel identique à celui de l'autre sexe. Toutes ces demandes procèdent, à coup sûr, d'une même tendance : cependant elles sont assez diverses pour qu'il soit sage de les considérer isolément. Il y a plusieurs problèmes féminins distincts, quoique connexes : voyons, — d'après les faits à défaut des théories (puisque celles-ci font défaut), — comment l'antiquité latine a résolu chacun d'eux.

I

C'est peut-être en ce qui concerne la vie privée et familiale que l'évolution a été la plus complète; c'est là que la femme avait à l'origine le moins de liberté, et qu'elle a fini par en conquérir le plus. Rappelons-nous ce qu'est la matrone romaine au foyer archaïque, comment elle est entrée dans la maison et comment elle y vit. Elle a été fiancée toute enfant, à sept ans, à trois peut-être, et mariée à douze ans au moins, à vingt ans au plus. La loi, il est vrai, a exigé qu'elle donnât son consentement à l'union décidée par son père, mais la tradition, le *mos majorum*, aussi respectable que la loi, ne lui a permis de dire « non » que si le fiancé était d'une immoralité notoire. Par ce mariage, où sa volonté a eu si peu de part, elle est tombée, suivant la forte expression du vieux droit romain, « dans la main » de son mari; elle est devenue (c'est encore un terme juridique) « sa fille, » non son égale, mais sa subordonnée. Elle règne sur les

serviteurs, mais elle règne en son nom, par délégation de son pouvoir, comme une sorte d'intendante ou de femme de charge : ainsi que le dit l'historien Denys d'Halicarnasse, c'est par la complète obéissance à l'époux qu'elle devient en même temps que lui la maîtresse de la maison. Elle est exempte de travaux serviles, tels que la mouture du froment et la fabrication des mets, parce que la dignité patricienne, à laquelle elle participe, en subirait quelque atteinte humiliante; mais elle est loin d'être oisive, ou libre de son activité. Sans parler des enfans qu'elle nourrit et qu'elle élève, elle contrôle le train quotidien de la vie domestique, garde les clefs, dirige les esclaves, assure le bon approvisionnement du garde-manger et de la cave. Surtout, assise dans l'atrium au milieu de ses servantes, elle leur distribue la laine ou le lin, file et tisse avec elles, si bien vouée à cette besogne que, jusqu'à la fin de l'empire, les épitaphes des matrones les loueront pour leur habileté de fileuses, et qu'on sculptera sur leur tombe un métier à tisser en guise d'armoiries. Elle ne peut sortir qu'avec la permission de son mari, et escortée de gens âgés dont le seul aspect suffit pour éloigner les galans. Elle ne peut avoir de relations personnelles : elle doit avoir les mêmes amis que son mari, et pas d'autres. Elle assiste aux repas, mais il lui est interdit de boire du vin. Elle n'a aucun droit légal sur la destinée de ses enfans : lorsqu'ils sont en âge de se marier, ce n'est pas elle qui décide de leur sort, c'est le père de famille; il la consulte souvent, s'il a confiance en son jugement, mais parce qu'il le veut bien, étant en principe le seul dont le consentement soit requis par la loi. C'est également du mari que dépend le maintien ou la rupture du lien conjugal : il peut divorcer, non pas à sa fantaisie, il est vrai, ni sans avoir pris l'avis du tribunal de famille; mais enfin, dans certains cas déterminés, si la femme est coupable d'adultère ou d'empoisonnement, si elle a introduit dans la famille un enfant supposé, ou si même, tout simplement, elle a usé de fausses clefs, il peut la répudier, — et en quels termes outrageans! la formule indiquée par la vieille loi des Douze Tables est celle-ci : « il lui redemande les clefs, » comme à une domestique que l'on renvoie. La femme, au contraire, dans la législation archaïque, ne peut jamais réclamer le divorce. Il semble même que le mari ait, en un certain sens, droit de vie et de mort sur elle, si l'on en croit cette phrase célèbre de Caton

l'Ancien, dans laquelle s'étale avec un cynisme naïf la superbe confiance masculine en l'inégalité des sexes : « Quand tu surprends ta femme en flagrant délit d'adultère, tu peux impunément la tuer sans jugement; si c'est toi qui es coupable, elle n'osera pas te toucher du bout du doigt ; la loi le lui défend. » Cette différence de traitement entre la faute de l'époux et celle de la femme subsistera dans les codes jusqu'au milieu du IIe siècle de notre ère : c'est assez dire combien elle était d'accord avec les préjugés les plus enracinés dans la vieille société romaine. Peu importe, après tout cela, que la matrone, dès les temps anciens, reçoive certains honneurs officiels, qu'on lui vienne offrir des présens et des souhaits le 1er mars, le jour de la « Fête des femmes, » que son mari l'appelle solennellement « Madame, » et qu'après sa mort, si elle appartient à une grande famille, on prononce en grande pompe son oraison funèbre. Toutes ces marques de déférence ne sauraient faire oublier les sujétions légales et morales auxquelles elle est astreinte, si nombreuses, si pressantes, si immuables, que Tite-Live n'exagère nullement quand il fait dire à un contemporain des guerres puniques que « jamais les femmes ne sortent d'esclavage, » *numquam exuitur servitus muliebris*.

Elles en sont sorties cependant, et si le tableau que nous venons de tracer est vrai des premiers siècles de la république, rien ne serait plus faux que de le transporter à l'époque de Sylla, ou de César, ou d'Auguste. Nous ne saurions, naturellement, dire d'une façon précise quand et comment les choses ont changé : il est probable que l'évolution s'est faite peu à peu, par suite de cette dissolution progressive des anciens principes et des anciennes mœurs qui remplit toute la fin de la période républicaine. A mesure que la société s'enrichissait, que les classes se confondaient, que les façons de vivre étrangères, grecques ou orientales, s'insinuaient à Rome, que les croyances disparaissaient, la forte et dure discipline qui jadis avait servi d'armature à l'aristocratie latine s'effritait lentement. Ceux qu'elle avait tenus dans la soumission prenaient un insatiable appétit d'indépendance, et ceux qui étaient autrefois les maîtres n'avaient plus assez de foi en leurs prérogatives pour les maintenir contre les assauts des rebelles. De ce mouvement universel d'émancipation, les femmes ont bénéficié comme les plébéiens, comme les enfans, comme les esclaves, comme tous ceux dont

l'asservissement avait été la base sur laquelle reposait le vieil édifice.

Quoi qu'il en soit, les textes de l'époque classique nous montrent la femme dans un cadre singulièrement moins austère que celui où elle nous apparaissait tout à l'heure. Une chose, à vrai dire, n'a pas été modifiée : les mariages continuent à se conclure comme par le passé; il ne paraît pas que l'on ait pris l'habitude de consulter les jeunes filles avant de leur choisir un époux. Cicéron, par exemple, est un père très tendre; tout le monde sait combien il se préoccupe de sa « petite Tullia, » et avec quel désespoir il la pleurera une fois morte : pourtant, quand il s'agit de la marier, il ne semble guère s'inquiéter de ses goûts; il prend son gendre dans ses amis politiques; il pense sans doute, comme l'Argan de Molière, qu'une fille d'un bon naturel doit être heureuse d'épouser ce qui peut être utile aux intérêts de son père. Cela ne lui réussit d'ailleurs pas beaucoup : ses déceptions, et les tristesses de la jeune femme, prouvent assez combien il a eu l'égoïsme peu clairvoyant. Est-il besoin aussi de rappeler les mariages successifs de Julie, la fille d'Auguste, tour à tour unie à tous les héritiers présomptifs de l'empire, Marcellus, Agrippa, Tibère, pour des raisons où son cœur n'avait pas la moindre part, comme elle sut du reste fort bien le leur montrer? Mais chez les amis de Pline le Jeune, dans une société plus « bourgeoise, » moins dominée par les grands intérêts politiques et la raison d'État, c'est encore l'autorité paternelle qui est souveraine : tel correspondant de Pline lui demande de lui fournir un gendre, sans songer à faire une place aux préférences de sa fille. Alors encore, presque autant qu'au siècle de Camille ou de Cincinnatus, la femme entre dans la vie conjugale sans savoir ce qu'elle fait, ni qui elle prend.

Seulement, une fois qu'elle y est entrée, elle a sa revanche. Le genre d'existence de jadis, tout de labeur, d'obéissance et d'effacement, n'est plus qu'un souvenir quasi mythique. La matrone, à présent, ne contrôle plus la marche de la maison : elle s'en repose sur des intendans. Elle n'allaite plus ses fils : elle les confie à des nourrices mercenaires. Elle ne dirige plus leur éducation : elle en abandonne le soin à des esclaves, souvent à de médiocres esclaves, si bien que les moralistes comme Tacite voient dans cet usage une cause essentielle du déclin de la société. Quant aux travaux domestiques, les épitaphes conti-

nuent à célébrer l'assiduité qu'y apportent les femmes, parce qu'en tout pays, et à Rome plus qu'ailleurs, la littérature funéraire est encombrée de survivances et infestée d'illusions : mais des témoins désintéressés, tels que Columelle, se plaignent que leurs contemporaines négligent pour leurs plaisirs les soins du filage et du tissage. Si l'empereur Auguste oblige ses filles et ses petites-filles à s'acquitter de cette besogne, s'il ne porte que des vêtemens fabriqués par sa femme ou sa sœur, l'application même qu'il met à réhabiliter ces vieux usages prouve à quel point ils ont disparu. Comment n'en serait-il pas ainsi, puisque, à chaque instant, en lisant les ouvrages de cette époque, nous voyons les femmes absentes du foyer? On nous les dépeint au théâtre, aux fêtes, au cirque, aux cérémonies des temples, sur les promenades publiques, dans les festins, partout, en un mot, partout ailleurs que chez elles. Il est vrai que, parmi ces documens, quelques-uns, — les poèmes de Tibulle et d'Ovide, — se rapportent sans doute aux courtisanes aussi bien et mieux qu'aux matrones, et qu'on est assez embarrassé de préciser certaines allusions. Mais cela même est un signe de l'évolution accomplie. Pour l'époque archaïque, jamais de telles incertitudes n'auraient été possibles : si, maintenant, les honnêtes femmes peuvent être confondues avec celles du demi-monde, c'est qu'elles mènent une existence aussi extérieure, aussi indépendante. Car on devine ce qui peut subsister, dans ces conditions, de l'ancienne autorité conjugale : pour que le mari pût être encore le maître de sa femme, à tout le moins faudrait-il qu'ils vécussent sous le même toit.

La femme s'est donc affranchie, dans le mariage même, du joug si lourd autrefois. Elle n'est plus « esclave, » ni de son mari, ni de la tradition. Mais de plus, mais surtout, de ces liens pourtant si peu gênans, elle est libre de sortir dès qu'elle veut et comme elle veut. Là réside la grande nouveauté, et ce qu'il y a de singulier, c'est que cette transformation, si capitale pour le sort des femmes, nous est très mal connue. Les historiens ont beaucoup discuté pour savoir à quelle date la faculté du divorce s'était introduite dans la législation romaine : selon les uns, la première rupture du lien conjugal aurait été l'œuvre d'un certain Carvilius Ruga, deux cent trente ans environ avant notre ère; d'autres croient que la chose était possible déjà d'après la loi des Douze Tables; d'autres enfin remontent jus-

qu'à l'époque fabuleuse de Romulus. Les textes, à ce sujet, sont obscurs et contradictoires. Mais, en quelque sens qu'on les interprète, il faut bien noter qu'ils se rapportent tous au divorce prononcé par le mari lui-même et à son profit. A quel moment le divorce a-t-il été au contraire demandé par la femme? A quel moment est-il devenu pour elle, non plus une humiliation qu'on subit, mais une libération qu'on réclame? Les documens anciens sont malheureusement muets sur cette question. Les premières œuvres où l'on parle de mariages dénoués sur l'initiative de l'épouse sont les comédies de Plaute. Il est vrai que ce ne sont guère que des traductions du grec, et qu'en bonne logique leur témoignage vaut pour les mœurs helléniques plutôt que pour les mœurs romaines. Cependant, à cette date, la traduction se complique toujours d'une certaine adaptation aux goûts et aux habitudes du public. Il est probable que Plaute n'aurait pas mis aussi fréquemment sur la scène des matrones qui parlent de divorcer, si, parmi ses spectatrices, plus d'une n'avait été prête à en faire autant. On peut donc admettre que, dès le commencement du IIe siècle avant Jésus-Christ, le divorce au gré de la femme était déjà chose connue, en attendant qu'il devînt, par un progrès insensible, chose tout à fait fréquente.

A la fin de la république, en effet, et sous l'empire, les femmes romaines paraissent bien avoir eu le droit de rompre leur mariage quand bon leur semblait, et avoir largement profité de ce droit. Non pas qu'il faille peut-être invoquer ici, comme l'ont fait beaucoup d'historiens, les textes célèbres de Sénèque, de Juvénal et de Tertullien. L'un nous dit que les grandes dames comptent les années, non par les noms des consuls, mais par ceux de leurs maris. L'autre nous parle de femmes qui trouvent le moyen d'avoir huit époux en cinq ans. Le dernier déclare que le divorce est devenu le vœu des matrones et le fruit naturel du mariage. Tous ces mots sont spirituels et frappans, mais ce sont des « mots, » auxquels il serait sans doute imprudent de se fier, d'autant plus que Sénèque est un moraliste, qui, par définition, doit être sévère à l'excès pour les mœurs de son temps, que Juvénal est un pamphlétaire et un déclamateur, et Tertullien un adversaire systématique de la société païenne. Leurs assertions ne peuvent donc pas servir de preuves, mais les preuves sont ailleurs. Elles sont dans les faits

mentionnés en passant par les historiens, à propos de tel ou tel grand personnage, de telle ou telle femme célèbre. Elles sont aussi, et plus encore peut-être, dans les anecdotes que l'on peut glaner dans des correspondances comme celles de Cicéron et de Pline le Jeune : quand Cælius écrit à Cicéron qu'une certaine Valeria Paula, « sans raison aucune, » a divorcé le jour même où son mari devait revenir de sa province, et qu'elle va épouser Decimus Brutus, on ne sait ce qu'on doit admirer davantage, de l'aisance avec laquelle l'héroïne de ce récit s'est débarrassée de son premier époux, de la rapidité qu'elle a mise à en prendre un second, ou de l'aimable insouciance que le narrateur apporte à constater l'événement, comme s'il s'agissait de la chose du monde la plus naturelle. Ce « fait-divers » jeté incidemment dans une lettre, sur le ton le plus détaché, en dit plus que toutes les boutades des satiriques ou que tous les sermons des moralistes : il nous fait sentir combien radicale est la disparition des anciennes mœurs, combien absolue l'émancipation individuelle de la femme romaine.

Ce n'est pas à dire, comme bien on pense, que toutes les matrones aient profité pour leur compte des très larges facilités que la loi et l'opinion leur laissaient. Ce n'est pas à dire non plus que nul effort n'ait été tenté pour revenir en arrière et rendre plus étroits les liens très relâchés du pacte conjugal. Tout le monde sait, par exemple, ce que l'empereur Auguste a essayé de faire en ce sens. S'il n'est pas allé, comme il l'aurait désiré sans doute, jusqu'à rendre le divorce impossible, il s'est ingénieusement appliqué à le rendre beaucoup plus difficile, l'interdisant totalement aux affranchies, et, pour les personnes d'un rang supérieur, l'assujettissant à des formalités assez compliquées. Mais, du point de vue où nous nous plaçons ici, il importe de remarquer que cette réforme législative, — dont les effets, d'ailleurs, sont restés très inférieurs à ce que le prince en avait attendu, — n'est pas plus particulièrement dirigée contre les femmes que contre les hommes. Même l'article relatif aux affranchies, que nous signalions tout à l'heure, semble avoir été dicté par un désir de réaction aristocratique bien plus que par une pensée hostile aux libertés féminines : si l'affranchie était astreinte à demeurer malgré elle unie à l'homme libre qui l'avait épousée, c'était seulement en raison de sa condition sociale ; il s'agissait de consacrer la subordination d'une classe,

non celle d'un sexe. Quant aux personnes de naissance libre, rien n'autorise à penser que les lois Juliennes aient fait entre l'époux et l'épouse la moindre distinction. L'un comme l'autre peut provoquer la dissolution du mariage ; l'un comme l'autre, pour y arriver, est obligé de se conformer à une certaine procédure ; l'un comme l'autre, si le divorce est prononcé contre lui, est exposé à certaines pénalités pécuniaires. Par les permissions qu'elle octroie comme par les sanctions qu'elle édicte, cette législation tient la balance en parfait équilibre entre les deux sexes. Elle ne ressemble pas du tout au code archaïque, où nous avons observé une disproportion si flagrante. Elle restreint la liberté de la femme, mais dans la même mesure que celle de l'homme, et pour les mêmes motifs, — des motifs d'utilité sociale et civique, — et ainsi elle se trouve consacrer leur égalité.

Ce que nous venons de dire de la réforme légale essayée par Auguste n'est pas moins vrai de la réforme morale opérée par le stoïcisme. Les stoïciens, eux aussi, ont tâché de remettre en honneur les mœurs d'autrefois : ils se sont fait, du mariage et du rôle de la femme, une conception très austère et très stricte. Mais les obligations qu'ils prescrivent à la femme se rattachent à une doctrine qui est, en son fond, la même pour les deux sexes ; elles ne proviennent point d'une prétendue infériorité. La matrone stoïcienne obéit à sa conscience, non à une contrainte juridique ; le principe de sa vie morale est en elle. C'est pour réaliser, dans sa sphère, l'idéal rationnel de dignité humaine, qu'elle s'acquitte de ses devoirs d'épouse. On ne peut pas dire qu'elle soit soumise à son mari, mais plutôt qu'elle se soumet comme lui et avec lui à la loi de l'honneur. L'union conjugale telle que se la représentent les stoïciens, telle qu'elle apparaît par exemple dans les beaux vers de Lucain sur Caton et Marcia, est aussi forte que celle qui était en usage dans la famille primitive, mais elle en diffère totalement par son esprit. C'est comme l'amitié fraternelle de deux sages de sexe différent, qui communient dans une même foi philosophique, tout en gardant chacun sa personnalité. L'association volontaire est sa règle essentielle, et non plus la sujétion imposée.

Ainsi, de quelque côté que nous l'envisagions, la société de l'empire nous montre les femmes tout à fait émancipées des contraintes que les lois et l'opinion faisaient peser sur elles

dans des temps plus reculés. Dans les milieux frivoles, elles vivent, comme les hommes, au gré de leur caprice ; dans les groupes plus sérieux, elles adhèrent, comme les hommes, à un devoir spontanément choisi. Mais, dans un cas comme dans l'autre, dans la libre obéissance comme dans la complète indépendance, elles sont devenues maîtresses de leur destinée individuelle.

II

Elles sont devenues aussi, dans une large mesure, maîtresses de leurs biens, et ceci ne constitue pas, si l'on se reporte en arrière, une innovation moins considérable.

A l'origine, en effet, le droit de propriété n'existe pour la femme qu'avec des restrictions qui, en pratique, l'annulent ou peu s'en faut. On ne définirait pas mal sa condition juridique en disant qu'elle peut posséder, mais qu'elle ne peut disposer de ce qu'elle possède. Elle peut posséder, et, sur ce point, se distingue de la femme orientale, voire de la femme grecque : c'est ainsi qu'à Rome, contrairement à ce qui a lieu à Athènes, fils et filles ont des droits égaux sur l'héritage paternel. Mais la fortune qui peut lui échoir ne lui appartient, si l'on ose dire, que nominalement. Elle n'est pas libre de l'aliéner ni de la dénaturer. A quelque âge qu'on la considère, et dans quelque situation, on la voit soumise, en ce qui concerne ses biens, à un contrôle rigoureux et inéluctable. Tant que vit le père de famille, elle est naturellement sous son pouvoir, aussi bien que ses frères : toutes les sommes qui entrent dans la maison, à n'importe quel titre, sont aussitôt versées à la masse de la communauté, et administrées par le chef tout-puissant de cette communauté. Mais, de plus, à la mort du père, alors que les fils deviennent maîtres de faire ce qu'ils veulent de leur part d'héritage, la fille reste incapable d'administrer la sienne comme elle l'entend. Elle passe sous la tutelle de ses plus proches parens, de ceux qui, le cas échéant, hériteraient d'elle, et ont donc comme une sorte d'hypothèque ou de créance anticipée sur ses biens. Sans leur autorisation, elle ne peut accomplir aucun acte qui entraîne, ou qui seulement risque d'entraîner, une diminution de son patrimoine. Même avec leur autorisation, elle ne peut le léguer par testament. C'est qu'en réalité ce

patrimoine ne lui appartient pas, mais plutôt à la famille, à la *gens* dont elle est née. Elle ne le reçoit qu'afin de le transmettre. Dans la chaîne des héritiers successifs, elle est un anneau indispensable, mais un anneau qui n'a de raison d'être que par la place qu'il occupe et le lien qui l'unit aux autres. Enfin, si le mariage émancipe la femme de la sujétion financière où la tenait sa *gens* originelle, il l'expose du même coup à une nouvelle servitude non moins lourde. Dans le mariage par *confarreatio*, le plus ancien de tous et le seul qui primitivement ait existé, le mari devient le libre administrateur des biens de sa femme; ils tombent « dans sa main, » comme dit le code ; ou, si l'on préfère les termes de Cicéron, « tout ce qui était à elle est désormais à lui. » Si peut-être il en est en certains cas responsable, — car la question est obscure, — s'il est tenu à restitution lorsqu'il divorce, c'est envers son beau-père, non envers sa femme. Celle-ci, en vérité, n'a aucune part aux tractations financières auxquelles son hymen donne lieu : elle n'en est que le prétexte. Ainsi, qu'elle soit fille, orpheline, ou femme mariée, sous la puissance paternelle, la tutelle de la famille, ou la *manus* conjugale, elle est dépourvue également de tout rôle actif dans la gestion de sa fortune ; elle y assiste sans y participer. Comme le dément ou l'incapable, dont les textes législatifs la rapprochent souvent, elle est toujours une mineure.

Voilà la situation de la femme, au point de vue financier, dans les temps les plus anciens, telle que nous la font connaître les souvenirs archaïques conservés dans la législation postérieure. Mais sa subordination économique, de même que sa subordination personnelle, s'est modifiée par une lente évolution et sous l'influence de causes multiples. Il est probable que, lorsque les mœurs commencèrent à s'adoucir, ceux mêmes au profit desquels la fortune de la femme était grevée de si lourdes obligations, se relâchèrent, par une renonciation bénévole, de l'extrême rigueur de leurs droits. Dans la famille naturelle, comme dans la seconde famille où le mariage la faisait entrer, la femme put bénéficier de concessions pour lesquelles l'affection faisait fléchir la loi. Par exemple, il vint un moment où les pères eurent la faculté de désigner par testament les tuteurs de leurs filles : ils en profitèrent souvent pour choisir des tuteurs bienveillans, complaisans même, dont le large et affectueux libéralisme ne ressemblait point du tout à la surveillance

inquiète et jalouse des proches parens, héritiers présomptifs, et, en attendant, gardiens inquisitoriaux des biens de l'orpheline. La tutelle primitive était instituée dans l'intérêt des tuteurs : celle-ci le fut dans l'intérêt de la pupille. Le mari avait, à cet égard, la même faculté que le père, et quand la sympathie avait présidé aux rapports conjugaux, il nommait, lui aussi, un tuteur qui devait être pour la veuve un ami, et non un tyran. Il pouvait encore, au lieu d'indiquer un tuteur, conférer par testament à sa femme le droit de le choisir elle-même, et, peu à peu, l'usage s'établit d'interpréter en un sens très large cette autorisation : on reconnut à la veuve la liberté de faire son choix, non pas une fois pour toutes à la mort de son mari, mais aussi souvent qu'elle avait un acte légal à accomplir, en prenant pour chacun de ces actes un nouveau tuteur. Dans de pareilles conditions, la tutelle devenait peu gênante ; elle se réduisait à une simple et illusoire formalité, — comme bien des obligations qui avaient eu, dans l'ancien droit, une autorité impérieuse, qui continuaient à subsister en apparence parce que le génie romain a toujours répugné à détruire les vestiges du passé, mais qui ne subsistaient qu'à l'état d'enveloppes vides, desséchées, destituées de toute efficacité vivante.

Dira-t-on, peut-être, que les expédiens que nous venons de décrire sont subordonnés à la bonne volonté du père ou du mari, qu'ils ne constituent donc pas à la femme une liberté assurée? Cela est vrai ; il y aurait quelque péril à trop idéaliser les mœurs romaines, à se figurer les relations familiales ou conjugales comme empreintes toujours d'une douceur idyllique. Même à une époque relativement récente, il continua à y avoir des pères et des maris assez despotiques pour ne pas admettre que leurs filles ou leurs femmes fussent, après leur mort, exemptes de la vraie tutelle, de la tutelle stricte et rigoureuse, telle qu'on l'avait jadis entendue. Seulement, celles-ci ne se tinrent pas pour vaincues. Ce qu'on ne voulait pas leur concéder de bon gré, elles le conquirent par un moyen détourné, grâce à la complicité de jurisconsultes peu sévères et d'hommes d'affaires peu scrupuleux. Le formalisme des codes romains, très gênant à première vue, était au fond très commode pour qui savait l'exploiter. La loi ne permettait pas à la femme en tutelle de s'émanciper de ses tuteurs, mais elle lui permettait de se marier; et l'autorité de son mari, sa *manus*, annihilait la puis-

sance tutoriale. Or il ne lui était pas malaisé de trouver un homme complaisant qui consentît à lui servir de mari fictif ou nominal, juste le temps de la soustraire au contrôle des tuteurs, et à la céder ensuite à un autre personnage qui, à son tour, l'affranchissait. Sa liberté de gestion financière était donc achetée au prix de procédés un peu compliqués, mais d'un effet sûr. Bientôt même elle n'eut plus besoin de recourir à ce stratagème. Sous Auguste, la femme qui avait été mère de plusieurs enfans fut affranchie de la tutelle, et, sous Théodose, ce privilège fut étendu à tout le sexe. C'est tardivement, il est vrai, à la veille de la chute de l'empire, que cette réforme fut opérée; mais comme il arrive souvent, elle s'était faite dans les mœurs bien avant de s'inscrire dans les lois. Quand parut le code Théodosien, il y avait longtemps que l'autorité des tuteurs familiaux n'était plus qu'un nom, et que veuves et orphelines pouvaient faire de leurs biens ce qu'elles voulaient.

Quant aux femmes mariées, elles avaient atteint la même indépendance de la façon la plus simple, à l'aide de la dot. Ici encore, elles avaient su utiliser à leur profit une arme qui n'avait point été forgée pour elles. Lorsqu'en prévision d'un divorce possible, on prit l'habitude de faire promettre au mari la restitution des biens apportés par l'épouse, lorsqu'on en vint plus tard à sous-entendre cette clause, si bien qu'elle fût implicitement contenue dans tous les contrats, on n'avait pas pour but de sauvegarder les intérêts féminins : non, les biens dotaux ayant été fournis par la famille de la jeune femme, il fallait en assurer le retour à cette famille; c'est par le père (ou par le plus proche parent) que l'action dotale était exercée, et c'est pour lui qu'elle était établie. Mais, qu'elle fût ou non au profit de la femme, cette action dotale avait toujours pour résultat d'appauvrir le mari : l'hypothèse d'un divorce était donc suspendue sur sa tête comme une menace effrayante et perpétuelle, et une femme habile à jouer de cette menace pouvait obtenir tout ce que bon lui semblait, y compris l'administration d'une partie de sa fortune. Le mari, ce mari tremblant que nous dépeignent les comédies de Plaute, ce mari « qui a vendu son pouvoir contre une dot, » aime encore mieux laisser sa femme diriger, — ou même gaspiller, — la moitié de ses biens, que d'être condamné à restituer le tout. C'est par cette espèce de chantage sans cesse renouvelé que les matrones romaines ont fini par se constituer

une véritable autonomie financière au sein même de la communauté conjugale.

Dès la fin de la république, cette autonomie est passée dans les mœurs. Les femmes ont si bien leur fortune à part que, souvent, ne sachant pas ou ne voulant pas la gérer elles-mêmes, elles emploient des hommes d'affaires qui dépendent d'elles directement, et dans la conduite desquels leurs maris n'ont rien à voir. Parmi ces « procureurs pour dames, » il y en a dont les documens nous vantent les probes et loyaux services : il est vrai que ces documens se rencontrent surtout dans l'épigraphie funéraire, qui est un peu sujette à caution. Cicéron est moins indulgent; trouvant sur son chemin, au cours de son plaidoyer pour Cæcina, un de ces personnages, il fait un portrait satirique de l'espèce entière. « C'est une espèce très répandue, dit-il; on les rencontre dans la vie de tous les jours. Ils sont aussi rusés et experts parmi les femmes qu'ineptes et sots au milieu des hommes. » Sénèque, et après lui saint Jérôme, précisent les insinuations malveillantes de Cicéron, en laissant entendre que ce n'est pas seulement à sa science du droit que le « procureur frisé, » comme ils disent, doit ses succès auprès de sa clientèle. Martial le montre aussi dans une attitude légèrement scabreuse, chuchotant à l'oreille de sa patronne, passant le bras autour de sa chaise, faisant figure de sigisbée plutôt que d'intendant.

Mais à côté de ces femmes qui, dans l'homme d'affaires, voient avant tout le joli garçon, il y en a de plus pratiques et positives, pour lesquelles la libre gestion de leurs biens n'est qu'une occasion d'enrichissement, et non un prétexte à la coquetterie. De ces matrones avides et retorses, qui ont toutes les qualités et tous les défauts des financiers de profession, la femme de Cicéron, Terentia, offre le type accompli. Aussi rapace, aussi âpre au gain, que son mari est fastueux et prodigue, elle use de tous les moyens pour accroître sa fortune au détriment de la communauté. Quelquefois, lorsqu'elle remet à Cicéron les sommes qu'il lui a confiées, elle prélève quelques milliers de sesterces, à titre de commission probablement, mais sans le dire. Sur la dot de leur fille, versée au gendre par son entremise, elle ne retient pas moins de douze mille francs. Elle impose à son mari comme intendant l'affranchi Philotimus, qui le pille effrontément pendant son absence, et qui, au retour, lui présente une note fantastique : il est très probable que, de ces profits scanda-

leux, Terentia touche une bonne part. L'histoire de ces tripotages et de ces conflits domestiques est piquante à suivre à travers la correspondance de Cicéron. Elle nous atteste que l'émancipation financière de la femme est bien complète, puisqu'elle peut gérer ses affaires, non seulement sans son mari, mais contre lui.

Parfois, au contraire, elle fait cause commune avec lui, et de telle sorte que les tiers n'ont pas à s'en louer. Ses biens, distincts de ceux de son époux, sont insaisissables, même en cas de banqueroute : si elle a un mari peu scrupuleux, et si elle-même est d'une probité peu farouche, ils peuvent profiter de cette disposition de la loi pour frustrer les créanciers du ménage. Le mari, quand il se voit perdu de dettes, acculé à la faillite, n'a qu'à faire passer sur la tête de sa femme les sommes qui lui restent avant de se déclarer insolvable. Apulée, dans son Apologie, parle d'un personnage qui a eu recours à cette manœuvre dolosive, et le Digeste, en examinant les conséquences d'une telle manière d'agir, prouve qu'elle est assez répandue. Le théâtre et le roman modernes, — et même la vie réelle quelquefois, — nous avertissent que nos financiers n'ont pas laissé perdre cet ingénieux artifice, imaginé par leurs prédécesseurs de l'antique Rome.

L'entente économique entre les époux n'a pas toujours ce caractère de coalition frauduleuse. Ainsi, dans l'éloge funèbre qu'il a fait graver sur la tombe de sa femme Turia, Q. Lucretius Vespillo la remercie de lui avoir donné le maniement de son patrimoine, comme à un protecteur bienveillant et loyal. Elle n'a pas eu à s'en plaindre, semble-t-il, puisque, dans la proposition si curieuse et si touchante qu'elle lui fait de divorcer et de lui chercher une autre femme susceptible de lui donner des enfans, elle lui promet de lui laisser l'administration de sa fortune personnelle. Cette oraison funèbre, un peu emphatique de temps en temps, mais vraisemblablement sincère, nous offre un joli exemple, non plus, comme tout à l'heure, d'un couple armé en guerre pour détrousser les passans, mais d'un ménage de braves gens, qui mettent tout en commun parce qu'ils savent pouvoir compter l'un sur l'autre. Toutefois, notons bien que l'abandon de ses droits consenti par Turia est entièrement volontaire : elle remet ses biens entre les mains de son mari par sympathie, par confiance, non par nécessité. Et d'une

manière générale, dans toutes ces opérations d'argent auxquelles nous font assister les textes de l'époque impériale, que la femme cherche à s'enrichir aux dépens de son mari, ou, de concert avec lui, aux dépens d'autres personnes, ou bien qu'elle veuille vivre sous sa tutelle bénévole, qu'elle lui soit une adversaire, une complice ou une honnête associée, elle en demeure toujours indépendante. C'est une puissance autonome, qui a ses prérogatives, qui peut en user bien ou mal, qui peut aussi en abdiquer l'exercice, mais qui ne cesse pas de les posséder.

III

Dans la famille, donc, comme personne et comme propriétaire, la femme romaine est parvenue à s'assurer autant de liberté qu'elle en avait eu peu tout d'abord. En a-t-il été de même dans l'État? Les femmes ont-elles jamais réussi à y jouer un rôle actif? Leurs droits politiques se sont-ils développés en même temps et de la même façon que leurs droits civils? C'est ici, plus peut-être que partout ailleurs, qu'il faut distinguer avec soin entre l'apparence et la réalité, entre la théorie et les faits.

Officiellement, les femmes n'ont jamais exercé d'autorité légale dans le gouvernement des affaires publiques. Pour les premiers temps de Rome, la légende ne les montre jamais placées à la tête de l'État, et la légende est précieuse à consulter, car, outre qu'elle renferme parfois des souvenirs historiques plus ou moins déformés, elle est historique encore en ce sens qu'elle reflète les conceptions morales et sociales de l'époque où elle s'est élaborée. Si les traditions fabuleuses sur les siècles primitifs ne connaissent pas de femme qui ait gouverné, il est permis de conclure que, pendant la période où ces traditions ont pris leur forme définitive, on regardait les femmes comme naturellement exclues du gouvernement. La chose n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre. La famille romaine étant sous la domination exclusive du père, l'État, qui n'est qu'une agglomération de familles, doit également être dirigé par le sexe fort. Le même phénomène s'observe dans le monde grec, si fortement apparenté au monde latin. On a récemment constaté que les villes helléniques où les inscriptions nous font

voir des femmes magistrats sont des villes d'Asie, à moitié orientales, dans lesquelles les populations primitives avaient pratiqué le régime du matriarcat, et qui en avaient conservé d'obscures survivances. Mais dans la pure et véritable Grèce, les femmes n'ont aucun pouvoir politique, non plus qu'à Rome. Le nom même du régime originel sous lequel a vécu la société romaine, « patriciat, » indique à lui seul que les femmes n'y sauraient être comptées pour quoi que ce fût. C'est un gouvernement de *patres*, de chefs des grandes maisons : nulle place n'y existe pour les femmes, pas plus que pour les plébéiens ou les esclaves.

Il est vrai que, dans la suite, cette infériorité s'est prolongée seulement pour les femmes, et non pour les autres catégories dont nous venons de les rapprocher. Les plébéiens se sont ouvert peu à peu l'accès de toutes les magistratures. Les esclaves mêmes ont réussi à entamer la vieille citadelle patricienne, puisque les affranchis possédèrent les droits de citoyens, et qu'on a vu quelquefois leurs fils arriver à la dignité sénatoriale ou au consulat. Les femmes, au contraire, sont restées constamment à la porte de la cité. Jamais elles n'ont exercé de magistrature, tant qu'a vécu la république romaine ; jamais elles n'ont siégé au Sénat ; jamais même elles n'ont voté aux comices pour l'élection des consuls ou l'établissement des lois. Cette immuable sujétion des femmes, contrastant avec l'émancipation politique, au moins relative, des autres victimes de l'oligarchie patricienne, ne laisse pas d'être frappante, et l'on est conduit à se demander si elles sont restées dans cet état parce qu'elles n'ont pas voulu en sortir, ou parce que, le voulant, elles ne l'ont pas pu.

Il n'est pas absolument sûr qu'elles ne l'aient pas voulu, — du moins certaines d'entre elles, et à certains momens. Il est assez remarquable, par exemple, que la période qui suit immédiatement la seconde guerre punique, le commencement du IIe siècle avant notre ère, a vu se produire plusieurs événemens célèbres, sur lesquels nous sommes moins bien renseignés que nous ne le souhaiterions, mais où les femmes ont joué un rôle très actif. En 195, pour obtenir l'abrogation de la loi Oppia, qui restreignait leurs dépenses somptuaires, elles se livrent, en plein forum, à une manifestation collective que les hommes d'État du parti opposé comparent aux sécessions de la plèbe. Dix

ans plus tard, dans les associations formées pour célébrer les Bacchanales, — associations qui semblent avoir eu un but politique autant que religieux, et qui ont été traquées par le Sénat romain avec une sauvagerie impitoyable, — les femmes occupent un rang égal à celui des hommes, et même supérieur : ce sont elles qui ont fondé cette corporation secrète ; elles n'y ont admis les hommes que plus tard, comme par grâce ; et, comme en témoigne le sénatus-consulte rendu à ce sujet, elles y sont restées les plus nombreuses. Trop de détails nous échappent, dans ces mystérieuses affaires, pour que nous puissions affirmer qu'il y a eu alors un mouvement politique féministe : nous n'avons le droit que de poser un point d'interrogation. Peut-être ce mouvement a-t-il existé ; mais, en tout cas, il ne s'est pas généralisé, et il n'a pas abouti.

La plupart des femmes ne paraissent pas s'être souciées d'acquérir des droits civiques : nous ne trouvons nulle trace de revendications à cet égard, de revendications nettes, systématiques, opiniâtres, comme celles des plébéiens par exemple, qui ont été reprises et maintenues avec tant d'acharnement. Et, au surplus, ces revendications eussent-elles été formulées qu'elles auraient probablement avorté : elles ne pouvaient pas s'appuyer, comme celles des plébéiens, sur une force susceptible de s'imposer. Les plébéiens n'ont obtenu gain de cause que parce qu'on avait besoin d'eux pour la guerre, et qu'ils le savaient : leurs sécessions ont été des grèves militaires, et c'est par là qu'ils ont triomphé. Les femmes n'avaient pas ce moyen-là à leur disposition. Un moment est venu où elles ont constitué, elles aussi, une puissance sociale capable d'exiger que l'on comptât avec elle. Quand elles ont eu de l'argent, elles ont, du même coup, eu de l'influence, une influence dont il leur était loisible d'user pour se faire octroyer une large part dans le gouvernement de l'État. Seulement, il était trop tard : on était à la fin de la république, à une date où la vie politique régulière était anéantie. En pleine guerre civile, l'obtention du droit de suffrage n'était pas une conquête assez séduisante pour valoir la peine d'être tentée. L'époque où les femmes auraient pu obtenir la participation aux droits civiques était celle où ces droits n'avaient plus d'existence réelle.

Quant au régime impérial, il y avait une bonne raison pour qu'il ne leur conférât pas les pouvoirs qui jusqu'alors leur avaient

été refusés : c'est qu'il s'appliquait, officiellement et extérieurement, à respecter les traditions les plus invétérées. Du moment que, sous la république, les femmes avaient été éliminées des assemblées et des magistratures, les empereurs, même les plus audacieux, auraient cru faire scandale en leur en ouvrant la porte. On nous dit bien qu'Héliogabale institua un « petit sénat » de matrones, *senaculum:* mais cette institution, qui d'ailleurs ne devait pas survivre à son fondateur, n'avait aucun caractère politique ; les sénatus-consultes féminins ne tranchèrent que des questions de costume, d'équipage ou de préséance mondaine. On nous dit aussi que la femme et la sœur d'Auguste reçurent l'inviolabilité tribunitienne, qu'Agrippine eut, comme les magistrats, des licteurs et des faisceaux, que certaines impératrices furent appelées « mères des légions » ou « mères du peuple: » mais quelle répercussion ces honneurs, réservés aux princesses de la famille régnante, pouvaient-ils avoir sur le sort des autres femmes? Enfin, nous savons par les inscriptions que, dans quelques endroits, les femmes ont exercé des magistratures municipales : on trouve en Afrique une femme duumvir, dans les Baléares une autre, « qui a rempli toutes les charges officielles de l'ile ; » mais ce sont des exceptions tout à fait rares. A prendre les choses dans l'ensemble, on peut assurer que sous l'empire aussi bien que sous la république, et dans les provinces aussi bien qu'à Rome, les femmes n'ont jamais possédé de droits politiques.

Mais cela ne veut pas dire qu'elles n'aient pas eu une influence politique, plus grande en certains cas que celle de bien des gens investis des plus hautes magistratures. Ici encore, la légende, qui place une Tanaquil auprès d'un Tarquin, auprès d'un Coriolan une Véturie, peut être interprétée comme un symbole de l'action occulte, mais puissante, que les Romains de l'époque républicaine voyaient exercer par les femmes sur les chefs de l'État. Le nom d'une femme, Cornélie, est inséparable du souvenir des premières réformes démocratiques tentées par les Gracques. Une femme, Cærellia, est la confidente des projets et des ennuis de Cicéron. Une autre, Sempronia, est la complice de Catilina. Plusieurs femmes, entre autres la mère et la sœur de Brutus, sont initiées aux desseins de César, dont elles servent l'ambition avec un zèle où se mêlent le dévouement et l'intérêt personnel. Il n'y a presque pas d'événement, à la fin de la répu-

blique, dans lequel on ne rencontre une ou plusieurs interventions féminines. Sous l'empire, cela est encore plus sensible. Les exemples de Livie, inspiratrice d'Auguste, d'Agrippine, maîtresse du monde sous le nom de Néron, sont demeurés célèbres pour avoir été immortalisés par la prose de Tacite et par les beaux vers de Corneille et de Racine ; mais ils ne sont nullement exceptionnels. Du haut en bas de l'échelle sociale, les femmes s'immiscent partout. Sénèque obtient son premier poste, la questure, par les démarches de sa tante maternelle, ce qui ne l'empêchera pas, l'ingrat, d'être un des moralistes les plus misogynes de la littérature latine. Josèphe nous parle d'un gouverneur de Judée nommé grâce à une amie de Poppée ; Philostrate, d'un professeur d'Athènes choisi sur la recommandation de l'impératrice Julia Domna ; Tacite, d'un personnage consulaire qui était arrivé aux plus hautes dignités parce qu'il avait su se concilier la faveur des dames. Dans les provinces, les femmes des gouverneurs assistent quelquefois avec leurs maris aux manœuvres des troupes, haranguent les soldats, reçoivent des placets, sollicitent, — pas toujours par pure bienveillance, — pour les hommes d'affaires compromis dans des négociations véreuses. Les choses en viennent à un tel point, dès le règne de Tibère, qu'on discute au Sénat pour savoir s'il n'y a pas lieu d'interdire aux proconsuls et propréteurs d'emmener leurs femmes : on voudrait le faire, on ne l'ose pas, tant les nouveaux usages ont pris d'ascendant, et les provinces continuent d'être souvent dirigées, — et exploitées, — par les grandes dames romaines autant que par leurs époux. Dans les petites villes, les mêmes phénomènes se reproduisent avec de moins amples proportions : les femmes recommandent des candidats aux fonctions publiques, signent des affiches électorales, comme à Pompéi, patronnent certaines associations, en forment elles-mêmes de nouvelles, où l'on examine les actes des magistrats. Partout, en un mot, dans la vie municipale comme dans celle de l'empire, dans les plus lointaines bourgades comme à la cour ou dans la capitale, la main des femmes se fait sentir. Rien, peut-être, ne montre mieux combien sont trompeuses les fictions officielles et vaines les prohibitions légales, puisque jamais les femmes n'ont été réputées compter pour quoi que ce soit dans la politique romaine, et que jamais pourtant la politique ne s'est faite sans elles.

IV

Au surplus, la vie d'une société ne consiste pas tout entière en des actes légaux. Si le droit de participer à l'élection des magistrats ou au vote des lois n'est pas négligeable, bien plus important est sans doute celui d'exercer certaines professions qui semblent douées d'un prestige particulier et d'une influence prépondérante. Ce dernier droit, on sait avec quelle ardeur les femmes se sont appliquées, dans la société contemporaine, à le maintenir ou à l'étendre. La situation n'était pas du tout la même dans l'ancienne Rome, et ne pouvait pas produire des luttes aussi vives.

Prenons, par exemple, les deux professions dites « libérales » autour desquelles se sont livrées chez nous les batailles les plus acharnées, celle d'avocat et celle de médecin. Les femmes romaines, pour y arriver, n'avaient à vaincre aucune prohibition légale : c'étaient deux métiers libres, ouverts à tout individu sans condition de capacité aucune, et, semble-t-il, sans condition de sexe non plus. Mais, d'un autre côté, ils ne pouvaient exciter chez les femmes des convoitises aussi fortes qu'aujourd'hui. La médecine était presque toujours un métier d'esclaves ou tout au moins d'affranchis, lucratif parfois, mais, selon les idées des anciens, médiocrement honorable, souvent confondu avec les emplois de domesticité, et en tout cas absolument dépourvu de l'importance sociale que nous lui donnons actuellement. Il n'en est pas de même, à vrai dire, de la profession d'avocat, dont Cicéron, Tacite et Quintilien ont fait un si pompeux éloge : mais elle était peut-être moins estimée pour l'argent qu'on y pouvait gagner que pour l'accès facile qu'elle donnait aux charges publiques. Ceux qui la choisissaient n'étaient pas, en général, ceux qui voulaient s'enrichir, mais ceux qui rêvaient de s'élever aux grandes dignités, et qui, dans ce dessein, travaillaient à se faire connaître du peuple, à obliger beaucoup de gens influens en plaidant pour eux, à se constituer cette clientèle électorale dont le frère de Cicéron, dans son *Traité de la candidature au consulat*, nous a laissé un tableau si précis et si curieux. En un mot, à Rome plus encore qu'à Paris, le barreau était avant tout le chemin de la tribune. C'est dire que son plus puissant attrait devait forcément rester lettre morte pour

les femmes, puisque la loi ne les admettait pas aux magistratures. L'opposition est donc complète, en ce qui concerne le métier d'avocat aussi bien que celui de médecin, entre les mœurs romaines et les nôtres. Chez nous, les femmes ont été longtemps arrêtées à l'entrée de ces professions par des barrières qu'elles ont renversées à cause de la grande utilité qu'elles y trouvaient; à Rome, rien ne les empêchait de soigner les malades ou de plaider pour les accusés, mais rien ne les y poussait non plus. Elles n'y rencontraient ni aucun obstacle, ni aucun profit.

Par là s'explique à la fois qu'il y ait eu un certain nombre de femmes médecins ou avocats, et que ce nombre soit demeuré assez restreint. Les « doctoresses » romaines n'intéressent guère que l'histoire anecdotique de l'art médical. Parmi les « avocates » au contraire, il en est une qui mérite de retenir un peu plus l'attention à divers titres. Par sa naissance d'abord : elle était fille de cet Hortensius qui avait été le plus brillant orateur de l'époque républicaine avant Cicéron, et l'un des hommes les plus marquans du parti aristocratique. La circonstance où elle prit la parole n'est pas indifférente non plus : c'était sous le triumvirat, au moment des proscriptions et des confiscations; Octave, Antoine et Lépide avaient établi un impôt arbitraire sur les biens des quatorze cents femmes les plus riches de la ville, et ce fut pour protester contre cette mesure vexatoire qu'Hortensia prononça son discours, appuyée par un grand nombre de ses compagnes. C'était donc une femme qui parlait pour des femmes, et c'est aussi sur le terrain des droits féminins qu'elle semble avoir porté la discussion, autant que nous pouvons en juger à travers la traduction grecque que l'historien Appien nous a laissée de sa harangue. Ses argumens se ramènent à une idée essentielle : les femmes ne doivent pas être appelées à subir les conséquences des luttes civiles, parce qu'elles ne participent pas effectivement à ces luttes. « Si jamais nous n'avons déclaré l'un de vous ennemi public, détruit sa maison, soudoyé son armée, levé des soldats contre lui, contribué à l'exclure d'un commandement ou d'une charge, pourquoi aurions-nous part au châtiment, puisque nous n'en avons pas eu à la faute ?... Pourquoi nous faire contribuer de nos biens, puisque nous ne sommes pour rien dans les combats, dans les magistratures, dans le commandement des armées, en un mot dans ce gouver-

nement pour lequel vous vous faites tant de mal réciproque? » Et Hortensia continue en démontrant que, même en temps de guerre, les femmes sont exemptes d'impôts; tout au plus admet-elle la nécessité de subvenir aux besoins de la patrie si la sécurité de l'empire était menacée par une attaque étrangère ; mais tel n'est pas le cas, et elle revendique pour son sexe le privilège de rester à l'abri des exigences tyranniques des triumvirs. Il y a dans toute cette argumentation beaucoup de rigueur et de force, — non sans quelque sécheresse peut-être, — et surtout une limitation très nette du débat. Hortensia ne conteste pas la légitimité du pouvoir des triumvirs; elle entre si peu dans la controverse politique qu'elle affecte presque de l'ignorer ; elle se cantonne dans la défense des prérogatives féminines : abstention de la vie publique, et par suite, comme contre-partie nécessaire, exemption des charges financières que cette vie entraîne, voilà la formule qu'elle met en relief avec insistance, et qui lui était d'ailleurs imposée par les conditions de la cause. Elle réussit, nous disent les historiens, à obtenir au moins une notable atténuation des exigences fiscales : au lieu de quatorze cents femmes assujetties à l'impôt, il n'y en eut plus que quatre cents, et en même temps, le taux de l'impôt fut considérablement abaissé. L'histoire de l'éloquence féminine à Rome compte donc un beau triomphe, remporté dans une occasion dramatique, sur des juges tout-puissans et durs. Malheureusement, cette histoire n'est pas très riche en noms célèbres et en épisodes connus. Le plaidoyer devant les triumvirs fut une exception dans la carrière d'Hortensia, et Hortensia elle-même une exception parmi les femmes romaines. Il y eut d'autres avocates, mais trop peu nombreuses et trop peu glorieuses pour que nous puissions nous les représenter sous un jour concret et vivant : elles sont pour nous des noms, et rien de plus.

Avec la pratique de l'éloquence, ce qui attire surtout l'activité d'un Romain des classes dirigeantes, c'est la spéculation financière. Caton aussi bien que César, Brutus aussi bien que Cicéron, ont été des manieurs d'argent en même temps que des orateurs. Ce domaine n'était pas, lui non plus, fermé à l'initiative féminine. Maîtresse de gérer ses biens, la femme pouvait chercher à les augmenter par les mêmes moyens que les hommes : exploitation de vastes domaines agricoles, spéculation sur les terrains et les immeubles, prêt aux gens besogneux

(souvent à un taux outrageusement usuraire), participation aux grandes entreprises commerciales dans les provinces, aux sociétés formées pour la perception des impôts ou pour l'adjudication des travaux publics, tous les modes d'enrichissement dont usaient les patriciens et les chevaliers étaient aussi bien offerts à leurs femmes et à leurs filles. Tout au plus l'usage leur prescrivait-il dans certains cas (par exemple pour les fermes et entreprises des publicains) de se dissimuler derrière un prête-nom, mais ce subterfuge, qui ne trompait personne, ne leur apportait pas une gêne réelle. En fait, les lettres de Cicéron et celles de Pline nous les montrent mêlées autant que les hommes, sans différence appréciable, à la vie financière de leur époque.

Quant aux autres occupations masculines, il n'est pas très aisé de savoir jusqu'à quel point elles y étaient associées. Les auteurs latins nous en parlent peu, et quand ils en parlent, c'est quelquefois pour se contredire. Ainsi Juvénal, dans sa sixième satire, dépeint les femmes comme possédées d'une fureur de rivaliser avec les hommes sur tous les champs d'action : les unes faisant de la gymnastique ou de l'escrime, les autres se lançant à corps perdu dans la chicane, d'autres se passionnant pour les nouvelles politiques, diplomatiques et militaires. Mais ailleurs, le même Juvénal déclare que ces femmes émancipées sont fort peu nombreuses : voilà qui infirme singulièrement les portraits satiriques qu'il a tracés avec tant de verve, et voilà aussi qui nous replonge dans l'incertitude. Une seule chose est sûre, c'est que nulle part nous n'apercevons d'interdictions formulées par la loi. A part les fonctions publiques, il n'y a pas de profession dont les hommes se soient réservé le monopole. Les femmes ont eu la faculté de les exercer toutes, faculté dont elles ont profité plus ou moins selon l'avantage qu'elles y trouvaient, mais dont, en théorie, rien ne les privait. A cet égard, la société romaine paraît à la fois en avance et en retard, sinon sur la nôtre, au moins sur celle de nos pères : en retard, puisqu'en fait les femmes cherchaient moins à pénétrer dans les professions masculines; en avance, parce que ces mêmes professions leur étaient plus librement accessibles. Elles avaient plus de droits, encore qu'elles en usassent moins.

V

Ce qui est vrai de l'activité professionnelle ou économique de la femme à Rome l'est peut-être encore davantage de son activité intellectuelle. Là non plus il n'y a point de fossé creusé entre les deux sexes, point de rempart protecteur derrière lequel l'égoïsme masculin puisse mettre à l'abri ce qu'il croit son bien exclusif. Aucune institution, — on pourrait même presque dire aucun préjugé, — ne tient les femmes à l'écart de ce qui constitue la vie de l'esprit.

L'éducation, notamment, ne met nulle différence entre elles et les hommes, du moins à partir du moment où il commence à y avoir « éducation » véritable et complète, formation de l'intelligence en même temps que du corps ou du caractère. Auparavant, dans les siècles primitifs, il est bien probable que l'enfance des garçons et des filles n'était pas remplie des mêmes occupations : ici, la lutte, l'équitation, les jeux violens, l'apprentissage de la guerre; là, les travaux manuels et la tenue de la maison. Mais dès que l'on songe à cultiver l'esprit, à donner quelques connaissances positives, l'instruction est conçue de la même manière pour les deux sexes. Dans les familles riches, les filles reçoivent comme les garçons, et souvent avec eux, les leçons d'un précepteur, — le plus communément un affranchi grec. Dans les classes moins fortunées, elles vont à la même école que leurs frères; elles ont le même maître, et le poète Martial nous dit qu'elles s'accordent fort bien avec leurs petits camarades dans la haine du commun tyran scolaire, *invisum pueris virginibusque caput*. Rien ne nous autorise à supposer qu'il y ait eu des écoles spécialement réservées aux jeunes filles : en tout cas, s'il y en avait eu, on y aurait enseigné la même chose que dans les autres, c'est-à-dire la lecture, l'écriture, le calcul, la connaissance des auteurs grecs et latins, et, à propos de ces auteurs, un peu d'histoire, de géographie et de sciences. Cette fois, la Rome ancienne devance de beaucoup les sociétés actuelles : sans fracas, sans théorie ambitieuse, elle nous montre réalisé ce qui n'est encore que réclamé parmi nous par une minorité, la coéducation des sexes et l'identité des programmes.

Ceci s'applique à ce que nous nommerions aujourd'hui l'en-

seignement primaire et l'enseignement secondaire, à celui du *litterator* et à celui du *grammaticus*. On peut l'appliquer aussi à l'enseignement des beaux-arts. Il ne faut pas nous laisser abuser par les jugemens sévères arrachés à quelques moralistes par la vue des femmes instruites dans la danse et la musique. La question de sexe n'a rien à voir ici. Scipion Émilien, dans un de ses discours, s'indigne que les jeunes filles de famille noble aillent dans des écoles de danse, parmi des baladins, et y apprennent ce qu'il appelle « des arts malhonnêtes : » mais il en dit autant des jeunes gens, et sa description même prouve que, là comme chez le maître d'école, la communauté d'éducation était complète. Un siècle plus tard, Salluste reproche à Sempronia, la complice de Catilina, de savoir mieux danser qu'il ne sied à une honnête femme : mais, exactement à la même date, les adversaires du consul Murena lui adressaient une pareille accusation. L'enseignement de la « musique » (en prenant le mot au sens large, et en y comprenant à la fois le chant et la danse) était donc jugé de la même manière, qu'il s'agît de l'un ou de l'autre sexe : les uns le blâmaient, les autres le toléraient, mais ceux qui le blâmaient chez les filles ne le toléraient pas davantage chez les garçons. Du reste, ce fut bientôt le parti le moins sévère qui l'emporta. N'invoquons pas ici, comme le font beaucoup d'historiens des mœurs romaines, le témoignage d'Ovide : car l'éducation dont il trace dans l'*Art d'aimer* le programme charmant et frivole est destinée probablement à former des courtisanes plutôt que des femmes du monde. Mais des exemples moins équivoques, celui de Cornélie, la femme de Pompée, ceux de la fille de Stace et de la femme de Pline le Jeune, nous attestent que la culture artistique était reçue par les jeunes filles aussi complètement que par les jeunes gens.

En était-il de même pour la culture philosophique? Ici les conditions ne sont plus tout à fait semblables. A l'âge où l'esprit peut utilement être initié aux spéculations métaphysiques ou morales, les Romaines étaient presque toujours mariées : leur éducation proprement dite était finie, et les lectures qu'elles pouvaient faire variaient beaucoup, selon qu'elles étaient plus ou moins soumises à leurs époux, et aussi selon que ceux-ci étaient d'intelligence plus ou moins ouverte. Nous en connaissons un qui contrôla et restreignit jalousement les études de sa femme : c'est le père de Sénèque. Il ne lui permit, nous dit son

fils, que de prendre une légère teinture de la philosophie, et non de s'y plonger tout entière; et Sénèque le regrette fort. Voilà un exemple d'hostilité systématique contre l'émancipation intellectuelle de la femme. Mais c'est un exemple dont il ne faut pas exagérer la portée. D'abord Sénèque le Père semble bien avoir été un original, un isolé, un homme de tendances très « réactionnaires, » *majorum consuetudini deditus*, égaré dans son siècle. De plus, on nous dit qu'il n'a été aussi sévère pour sa femme que parce qu'il en voyait beaucoup autour de lui qui avaient suivi un régime tout contraire, et qui en abusaient: c'est donc que la tendance générale de l'époque allait en sens inverse de la sienne, et que la plupart des Romaines de bonne condition étaient au courant du mouvement philosophique. Il faut remarquer, enfin, que si cet obstiné partisan des vieilles mœurs ne voulait pas de la philosophie pour les femmes, il ne l'aimait pas davantage pour les hommes : il s'opposa de toutes ses forces à la vocation stoïcienne de son fils; les philosophes étaient à ses yeux des rêveurs téméraires et dangereux, contre lesquels on ne pouvait trop tenir en garde les esprits jeunes ou faibles. Qu'un tel homme ait été l'ennemi de la culture philosophique pour les femmes, cela s'explique, mais cela ne prouve rien pour l'ensemble de la société. D'autres, à coup sûr, partageaient ses répugnances, et tâchaient de les justifier par des argumens dont le compilateur Stobée nous a conservé le résumé. Mais d'autres encore, plus nombreux, les combattaient par de fortes raisons : entre eux, au premier rang, le bon Plutarque déclare qu'on ne peut donner à une femme trop de notions philosophiques et même scientifiques, que cela lui met dans l'esprit des goûts sérieux et des idées saines, la préservant ainsi d'aimer trop les plaisirs frivoles ou d'adhérer trop complaisamment aux pratiques superstitieuses. La philosophie sera pour elle un lest solide, dont elle a besoin autant et plus que l'homme, et qu'il y aurait à la fois injustice et imprudence à prétendre lui refuser.

C'est ainsi que, depuis les connaissances les plus rudimentaires jusqu'aux méditations les plus élevées, la formation intellectuelle des femmes de Rome a été de tout point semblable à celle des hommes. Le résultat s'en est fait sentir, et l'on ne peut douter qu'elles se soient associées dans une large mesure aux mouvemens d'idées de la société latine. Non pas que nous connaissions parmi elles beaucoup d'esprits créateurs ; l'histoire lit-

téraire de Rome, — qui, il est vrai, ne nous a été que très imparfaitement conservée, — ne nous cite que deux ou trois femmes poètes, et pas une seule femme philosophe. Mais le progrès ne se fait pas seulement par les génies inventeurs : le public, le milieu, y a sa part aussi, et en ce sens les femmes ne s'en sont point tenues à l'écart. Elles s'intéressaient aux questions littéraires : Juvénal dit même qu'elles s'y intéressaient trop, et que leurs controverses pédantesques sur les beautés respectives d'Homère et de Virgile, leurs citations de vieux auteurs, leurs discussions grammaticales inspirées par le purisme le plus étroit, les rendaient insupportables. Mais un satirique est toujours suspect de quelque outrance; et puis cet excès d'érudition n'était-il pas la conséquence ou la rançon nécessaire d'un goût général pour les lectures sérieuses? D'ailleurs, à côté des types caricaturaux que nous dépeint le poète, nous en voyons d'autres, qui, plus réels, sont aussi plus sympathiques. Une femme comme Cornélie, capable d'apprécier les beaux vers et de discuter géométrie, bonne joueuse de lyre au surplus, mais soigneusement appliquée à ne pas faire parade de ses talens, n'a absolument rien d'un « bas bleu. » Ce que nous en dit Plutarque nous ferait volontiers songer à une Mme de Sévigné ou de La Fayette, de même que les héroïnes de Juvénal ressemblent beaucoup à Philaminte. Il est probable que les deux genres de femmes lettrées existaient dans le monde de l'empire : les unes avec exagération, les autres avec une discrétion modeste, toutes avaient l'amour des lettres et des arts, et en servaient plus ou moins heureusement la cause.

Il en va de même pour la philosophie. Si aucune des femmes romaines n'a inventé ni même perfectionné de système, la plupart des écoles leur ont dû un concours empressé et souvent fort utile. Ici encore il y a lieu de distinguer entre le sain usage et l'abus fâcheux ou puéril. Quand, au temps d'Épictète, les belles dames se passionnent pour la *République* de Platon parce que l'abolition du mariage y est prêchée, et qu'elles y croient trouver la justification de leurs fantaisies sentimentales, — ou quand, à l'époque de Lucien, elles ont dans leur cortège des philosophes à gages, confondus avec la valetaille, chargés de veiller sur la chienne favorite de la maison, — il est trop clair que ni la philosophie ni les femmes ne tirent grand profit de modes comme celles-là. Mais ce ne sont, à

vrai dire, que des parodies du zèle philosophique : il existe ailleurs, sous sa vraie forme, réel, sincère, efficace. Voici, à la cour d'Auguste, l'impératrice Livie, qui se console de son deuil maternel en écoutant les exhortations du stoïcien Arée. Voici, un peu plus tard, la patricienne Marcia, qui reçoit de Sénèque le même office. Voici, auprès de Sénèque encore, sa jeune femme Pauline, qui l'assiste si courageusement dans son agonie et garde si pieusement sa mémoire. Voici, autour de Thrasea, un grand nombre d'auditrices fidèles qui recueillent ses nobles paroles. Comme on le voit, c'est surtout le stoïcisme qui paraît avoir compté parmi les femmes des sectatrices ferventes. Cette dure et haute doctrine avait de quoi les effrayer, mais elle avait aussi de quoi les fortifier : les meilleures d'entre elles l'ont senti, et c'est pourquoi elles sont venues lui demander, tout comme leurs époux ou leurs frères, le vivifiant réconfort de leur pensée et de leur volonté.

Sur ce point comme sur bien d'autres, les excellentes habitudes prises par la philosophie antique ont été adoptées, amplifiées même, par le christianisme. Tout le monde sait ce qu'il a fait pour les femmes, et ce n'est pas ici le lieu d'examiner la place qui leur a été donnée dans l'Église des IIIe et IVe siècles : en réalité, il y a là un ordre d'idées et de choses nouveau, qui se forme alors, et le peu que nous pourrions dire de cette société naissante déborderait hors du cadre de notre étude. La seule remarque que nous voulions présenter, c'est que le christianisme n'a pas conquis les femmes seulement par ses élémens affectifs et mystiques. A lire certains historiens, on dirait vraiment qu'elles ne sont allées vers lui que parce qu'elles étaient séduites et comme troublées dans leur sensibilité et dans leur imagination. C'est peut-être vrai pour d'autres sectes plus ou moins exotiques, qui sont venues à Rome en même temps que le christianisme, mais dont il s'est victorieusement distingué; c'est même vrai, si l'on veut, de certaines parties de la société chrétienne, mais non de toutes, non des meilleures et des plus actives. Celles-là ont compris, aimé, embrassé le dogme et la morale dans ce qu'ils avaient de plus robuste. Les pénitentes de saint Ambroise ne voient pas dans leur foi un prétexte à émotions, à rêveries ou à extases, mais bien une règle pour leur conduite et une réponse à leurs doutes. De même aussi les correspondantes de saint Jérôme, les Marcelle et les Paule, les

Blésille et les Eustochie, celles à qui il dédie ses opuscules d'exégèse ou de controverse, qu'il préfère à tout le reste du public parce qu'il les trouve plus attentives et plus curieuses que les hommes. « Je n'aurais pas besoin de parler aux femmes, dit-il quelque part, si les hommes me posaient des questions sur l'Écriture. » Les théologiens d'alors ont été pour les femmes, dans la plus noble et large acception du mot, des maîtres de pensée et de conscience. Par là ils ont repris, — avec un autre esprit, et avec un succès plus complet, — les efforts tentés deux siècles auparavant par des stoïciens comme Sénèque. En faisant ainsi appel et confiance à l'intelligence féminine, la religion nouvelle allait peut-être plus loin que la philosophie ancienne, mais elle marchait dans le même sens.

De tous les faits que nous avons rassemblés, que se dégage-t-il? Une conclusion systématique risquerait d'être fausse; elle offrirait un démenti à la complexité mouvante des réalités, que nous avons au contraire essayé de faire apercevoir. Tout au plus nous sera-t-il permis de rappeler les exemples que nous avons rencontrés du désaccord entre les lois et les mœurs, et du danger qu'il y aurait à juger des unes par les autres : quelquefois, par exemple pour l'administration des fortunes privées, le code édicte des prescriptions rigoureuses dont les femmes, en pratique, savent parfaitement s'affranchir; parfois au contraire, comme en ce qui touche à certaines professions, les femmes ont tous les droits, mais n'en usent pas. Nous pouvons remarquer aussi que, si les lois sont impuissantes à gêner le cours de l'évolution, les théories ne sont pas très nécessaires à l'accélérer : nous ne voyons pas que les Romaines se soient mal trouvées de ce qu'aucun penseur ou aucun publiciste n'avait solennellement proclamé leurs droits. La force des choses se moque des prohibitions et se passe des systèmes : et c'est ainsi que, chez un peuple qui ne se piquait nullement d'être féministe, les femmes ont eu autant de liberté, d'activité et d'influence, que dans les sociétés qui s'en targuent le plus.

RENÉ PICHON.

SUISSE ET SAVOIE

LA ZONE FRANCHE DE LA HAUTE-SAVOIE

Que dans un État centralisé comme la France il puisse aujourd'hui subsister, entre le Léman, le Rhône et les Alpes, un vaste territoire jouissant d'un régime spécial d'exterritorialité économique, sans parler d'autres franchises, tel qu'il semble bénéficier des privilèges de la nationalité sans en subir toutes les charges : qui le croirait ? C'est pourtant le cas de la « zone franche de la Haute-Savoie (1), » qui comprend les anciennes provinces du Chablais et du Faucigny, avec une fraction du Genevois, soit les arrondissemens actuels de Bonneville et Thonon avec la majeure portion de celui de Saint-Julien. Disons tout de suite que dans cette zone franche on doit distinguer deux parties, l'une très petite, dite zone sarde, qui résulte des traités de 1815, et l'autre, dite zone de 1860 ou zone d'annexion, créée par Napoléon III, bien autrement vaste et qui occupe les deux tiers du département de la Haute-Savoie. Ajoutons que, de cette zone économiquement franche, il faut d'autre part distinguer le territoire, encore plus spacieux, puisque du lac de Genève il s'étend jusqu'au midi des lacs d'Annecy et du Bourget, dont les traités de 1815 ont prononcé la neutralité militaire. Voilà d'étranges anomalies, de singulières restrictions apportées sur une terre française à la loi commune des Français. Comment s'expliquent-elles ? Quelles

(1) C'est aussi le cas de la zone franche du pays de Gex, voisine de celle qui nous occupe, mais bien moins importante par son étendue, et dont nous devrons ici, pour nous borner, laisser entièrement de côté l'étude.

sont, au point de vue économique, le seul ici qui ait une portée pratique, les raisons d'être de cette institution de la zone franche de la Haute-Savoie, quels sont ses avantages, ses inconvéniens, les motifs actuels qui militent pour ou contre sa suppression? C'est ce que nous voulons examiner, en prévision du renouvellement prochain de la convention franco-helvétique du 14 juin 1881 relative à cette zone franche. Question économique, question politique aussi : c'est l'aboutissement moderne de l'histoire de la Savoie, notamment dans ses rapports avec Genève et la Suisse, et c'est de cette histoire qu'il nous faut d'abord rappeler quelques traits.

I

Elle a voulu, cette histoire, qu'avant de faire l'Italie, les princes de Savoie, « ces portiers des Alpes, » eussent l'ambition de faire, non pas une France, mais du moins une « Bourgogne. » Pendant trois siècles ils s'agrandirent aux dépens de la France et de la Suisse : c'est Amédée V le Grand, qui acquiert la Bresse et le Bugey et qui, après avoir chassé les comtes de Genevois, prend pied, à titre de « vidomne » épiscopal, à Genève, où l'ont appelé les bourgeois en lutte avec leur évêque suzerain (1290); c'est Amédée VI, le « comte vert, » qui prend Gex, Vaud, le Valromey; c'est Amédée VIII, premier duc de Savoie, — celui-là même qui, retiré à Ripaille après son abdication, devait être pape sous le nom de Félix V, — qui s'annexe le Genevois, et, dans un règne glorieux, voit l'apogée de cette politique « bourguignonne » dont les rois de France, et leurs alliés les Suisses, allaient aux XVe et XVIe siècles ruiner l'édifice et ravir les dépouilles. En 1477, la Savoie perd le bas Valais, le pays de Vaud, le protectorat de Berne et Fribourg. En 1535, après vingt ans de luttes, Genève, révoltée et réformée, chasse son évêque, son vidomne, et, s'érigeant en république, rejette le joug de ces princes de Savoie qui, depuis plus d'un siècle, régnaient sur elle en maîtres, par les évêques leurs créatures, et par leurs partisans dans la bourgeoisie, les « Mamelus. » Ils verront dès lors paralysés par la France tous leurs efforts contre Genève, et leurs provinces du Nord souvent occupées et ravagées par les Suisses. En 1603, au traité de Saint-Julien, le duc Charles-Emmanuel devra reconnaître l'indépendance genevoise,

au lendemain de cette malheureuse tentative de l'Escalade, dont les Genevois célèbrent encore chaque année la mémoire, non sans quelque excès de chauvinisme. Dépouillée de ses possessions helvétiques, la Savoie perdra en même temps toutes ses possessions en France : au traité de Lyon, en 1601, elle cédera à Henri IV ce qui lui en restait en échange du marquisat de Saluces.

Voilà, en ce tournant de l'histoire, les portes du Nord fermées aux convoitises des princes savoyards. Celles du Midi s'ouvrent à eux, et leur politique, de bourguignonne devenue italienne, s'oriente dès lors vers la Lombardie et vers la péninsule dont ils réaliseront un jour à leur profit l'indépendance et l'unité. Séparée du Piémont par la nature avant de l'être par l'histoire, la Savoie, cette « marche » transalpine, n'est pour eux qu'une charge dans la paix, un risque dans la guerre. Comment assurer contre les Français la défense de cet *Usbergo di Savoia?* Pendant deux cents ans, tous les efforts des ducs de Savoie, et de leurs successeurs les rois de Sardaigne, convergeront pour demander, à l'encontre de la France, la neutralité militaire de la Savoie, à garantir par qui? par le corps helvétique. Dès 1611, la prétention est posée; elle l'est en 1690 et en 1703 à Berne, elle l'est à Utrecht et à Aix-la-Chapelle : toujours la France s'y oppose. — Durant ce même temps, Genève qui, depuis sa rupture avec la Savoie, étroitement enserrée, enclavée entre ses puissans voisins, manquant de terre et d'air, étouffe; Genève, qui s'est volontairement séparée de son « grenier » savoyard, et que les princes de Savoie peuvent affamer, qu'ils affament parfois, par la simple interdiction de sortie de leurs denrées alimentaires; Genève, qui aspirerait à se constituer dans la Savoie du Nord la banlieue agricole qui lui manque, s'efforce au moins d'obtenir la liberté du commerce avec la Savoie, cette liberté qui est nécessaire à sa vie économique, et que sanctionnent, assez vaguement d'ailleurs, les traités de 1530, de 1564, de 1603 et de 1754.

Avec la Révolution, voici pour un temps Genève et la Savoie réunies sous l'égide française et rendues à leur communauté d'intérêts. Envahie par Montesquiou, la Savoie se donne à la France en 1792; elle subira les confiscations et les proscriptions, elle s'associera avec un enthousiasme vraiment national aux guerres et aux gloires napoléoniennes : de ce jour, elle sera de

cœur française. Genève, de son côté, est annexée en 1798; la Savoie du Nord, à laquelle est jointe le pays de Gex, forme avec Genève pour capitale le département du Léman. Pour la première fois depuis près de trois siècles, Genève est politiquement unie à la Savoie, union qui va être à nouveau brisée à la chute de l'Empire, lorsque Genève, ayant repris sa liberté et s'étant réunie à la Confédération helvétique, la Savoie est restituée au roi de Sardaigne, pour partie en 1814, et en totalité en 1815. Tous les vieux différends entre Genève et la Savoie se font jour alors au Congrès de Vienne. La Sardaigne présente avec succès cette fois à l'Europe sa vieille demande de neutralisation de la Savoie. Genève, par la bouche de l'habile Pictet de Rochemont, découvre ses ambitions sur la Savoie du Nord et demande de ce côté un agrandissement de territoire avec de bonnes frontières, des limites stratégiques, le Fier ou les Usses : prétention écartée de prime abord par le Congrès, qui rejettera même la demande de Pictet de Rochemont tendant à obtenir de la Sardaigne l'engagement qu'aucune partie de la Savoie septentrionale ne serait jamais cédée à d'autres qu'à la Suisse. Genève demande et obtient la libre sortie des denrées du duché de Savoie destinées à sa consommation. Elle obtient, moyennant le prix de cent mille livres, le reculement de la ligne des douanes sardes à une petite distance de la frontière politique, c'est-à-dire la réserve d'une zone franche de minime étendue en bordure de sa frontière méridionale : voilà la « zone sarde » constituée. Elle obtient enfin la cession par la Sardaigne de douze communes destinées à arrondir son territoire et à désenclaver certaines de ses possessions, ceci comme contre-partie de la neutralité qui est conférée à la Savoie. Par l'article 92 de l'acte final du Congrès et l'article 7 du traité de Turin du 16 mars 1816, le privilège de la neutralité helvétique est en effet accordé à la Savoie septentrionale au nord d'Ugine, Faverges et Lescheraines, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône : « En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces provinces, se retireront, et pourront à cet effet passer par le Valais, si cela devient nécessaire; aucunes autres troupes armées d'aucune autre puissance ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que

la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer... » C'est une situation étrange et sans précédent, fort mal définie au surplus, qui est faite alors à la Savoie septentrionale. La Confédération n'y est investie d'aucun droit territorial, mais de la seule faculté d'y faire respecter par ses troupes, en cas de guerre, une neutralité qui est décrétée, non pas à sa demande, mais à la demande (si souvent réitérée depuis deux siècles) de la Maison de Savoie, non pas comme une faveur, mais comme une charge dont elle reçoit d'ailleurs le prix. Cette charge, cette fonction de « concierge » comme on l'a bourgeoisement appelée, la Suisse y a vu depuis lors un privilège qui lui aurait été concédé dans son intérêt propre, comme un renforcement de la neutralité helvétique : c'est ainsi qu'en 1860 elle s'en fera un argument pour soutenir ses revendications sur la Savoie du Nord, et qu'elle s'efforcera ultérieurement de maintenir ouverte une question à laquelle l'annexion de 1860 ne pourra qu'enlever toute portée sérieuse. Que restera-t-il en effet pratiquement de la neutralité savoyarde, instituée contre la France en faveur de la Sardaigne, du jour où la Sardaigne cédera la Savoie à la France? Si la lettre des traités de 1815 est restée, je veux dire si cette lettre a été respectée par le traité d'annexion de 1860, l'esprit qui la vivifiait sur ce point s'est éteint. La question de la neutralité de la Savoie du Nord, si elle reste « actuelle » pour une partie de l'opinion suisse, n'a guère plus à nos yeux qu'un intérêt théorique. Il n'en est pas de même de la question des rapports économiques entre Genève et la Savoie; celle-ci va passer au premier plan avec l'annexion de la Savoie à la France.

II

Redevenue sarde à la chute de Napoléon, la Savoie, sous le *buon governo*, sous ce régime de police militaire plus ridicule que tyrannique, plus pesant que blessant, et dont le pire vice est d'être Piémontais, c'est-à-dire étranger, la Savoie, conquérante autrefois du Piémont et maintenant sa vassale, ne fut point heureuse. « Pauvre Savoie, sire, comme cet antique héritage est traité! » s'écriait Joseph de Maistre. Elle est traitée en terre sujette, exploitée comme une colonie : ses intérêts sont négligés, le plus clair de ses revenus s'en va en tribut au delà des Alpes,

ses habitans sont écartés des emplois, son administration est d'une négligence proverbiale : *affari interni affari eterni*, dit-on. De là une désaffection marquée pour l'autorité de Turin, notamment chez les libéraux, un détachement qui ne fait que s'accroître avec les deux guerres malheureuses de 1848 et 1849 où la Savoie, tout en donnant largement le sang de ses fils pour une cause qui n'est pas la sienne, sait qu'elle a tout à perdre et rien à gagner. Elle n'est pas et ne peut pas être italienne, elle comprend que plus le Piémont s'agrandira, plus elle sera déchue et sacrifiée, elle ne veut pas devenir, selon un mot prêté à Cavour, l' « Irlande de l'Italie. » Sans doute le statut de 1848 et la politique anticléricale de Cavour rallient bientôt au gouvernement les libéraux, les démocrates, les amis de la France républicaine devenus les adversaires de la France impériale; mais ce sont alors les conservateurs qui, sans renier leur loyalisme au prince, de « Piémontais » qu'ils étaient, deviennent « Français, » tandis que la masse garde au cœur son affection pour la grande nation dont la rapprochent la langue, les intérêts, et tant de glorieux souvenirs! Tout le monde pressent qu'une nouvelle campagne sur le Pô décidera du sort de la Savoie, et l'angoisse est à son comble quand éclate la guerre de 1859 où la brigade de Savoie va faire encore une fois brillamment son devoir. La Savoie se survivra-t-elle? Se réveillera-t-elle Française? Subira-t-elle l'humiliation d'un démembrement franco-helvétique?

On sait comment à Plombières, en juillet 1858, Cavour s'était assuré de l'aide de l'Empereur dans une guerre italienne d'où le Piémont sortirait agrandi de la vallée du Pô, de la Romagne et des légations; en échange, le roi Victor-Emmanuel sacrifierait « l'enfant et le berceau : » il donnerait à l'Empereur la Savoie, il donnait de suite au prince Napoléon la main de la jeune princesse Clotilde. L'Empereur, un an après, s'étant à Villafranca retiré du jeu, alors que le but à atteindre n'était qu'à demi atteint, et paraissant dès lors s'opposer aux progrès du Piémont dans l'Italie centrale, dut laisser pour un temps sommeiller la question savoyarde. Il la reprit en douceur dans l'automne de 1859, puis avec fermeté au début de janvier 1860, après qu'il se fut décidé, devant le progrès des révolutions italiennes, à rendre la main à la monarchie sarde en Italie. Le 12 mars, il y a accord secret, notifié le lendemain aux puis-

sances ; enfin le 24 mars, le traité officiel de cession, ce « bon contrat de droit monarchique, » comme disait alors M. Forcade dans la *Revue des Deux Mondes*, est signé et publié : la Savoie et Nice sont « réunies » à la France ; cette « réunion » sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations, les gouvernemens devant se concerter sur les moyens de constater la manifestation de cette volonté. Après trois siècles et demi d'épreuves, l'histoire atteignait donc son but, et en même temps que la Maison de Savoie devenait la dynastie d'Italie, la Savoie, rendue par ses princes à sa destinée, devenait française pour toujours : jamais Savoie comme a dit le marquis Costa, ne repassera les Alpes !

Ce sont là des faits connus de tous. Il y en a d'autres moins connus, mal connus encore aujourd'hui, et sur lesquels il faut insister, car on y démêle l'origine de l'établissement, par l'initiative impériale, de la zone franche de 1860. Ce qu'on sait peu, ce qu'on s'explique moins encore, c'est que, bien avant le jour de l'annexion, l'Empereur se soit disposé à céder à la Suisse la Savoie du Nord, le territoire même de la zone franche actuelle. Ses intentions étaient sans doute fixées depuis longtemps lorsqu'il déclara verbalement au ministre de Suisse à Paris, Kern, le 31 janvier 1860, que, « si l'annexion devait avoir lieu, il se ferait un plaisir, par sympathie pour la Suisse à laquelle il portait un intérêt tout particulier, de lui abandonner, comme son propre territoire et comme une partie de la Confédération helvétique, les provinces de Chablais et de Faucigny. » Les 6 et 7 février, des déclarations analogues furent faites à Berne et à Genève ; Turin et Londres furent mis au courant (1). Pourquoi cette libéralité gracieuse ? Pourquoi l'Empereur se préparait-il à offrir à la Suisse cette part du gâteau de Savoie, et à créer de son plein gré au Sud du Léman un nouveau Tessin ? On a imaginé bien des raisons, et pas une bonne. Sans doute, dès l'automne de 1859, saisissant l'occasion de faire valoir ses prétentions sur la Savoie septentrionale, la Suisse avait d'avance et officieusement protesté contre une annexion éventuelle de la Savoie à la France : Genève serait écrasée par la ligne des douanes françaises ; la défense militaire de la Confédération deviendrait impossible ; la neutralité de la Savoie du

(1) Kern, *Souvenirs politiques*, Paris, 1887, p. 186. — Cf. L. Thouvenel, *Le Secret de l'Empereur*, Paris, 1889, I, p. 29.

Nord, dont elle est garante, ne serait plus qu'un vain mot... En « bon chien de garde, » disait encore M. Forcade, elle « entend partager le déjeuner (1). » Mais en janvier 1860, la vraie campagne de la presse et de la diplomatie helvétique, qui sera très violente, et qui, chose curieuse, sera l'une des causes du revirement de l'Empereur dans l'affaire de la cession, n'était pas activement commencée. Il en était de même, à ce même moment, de la campagne séparatiste qu'allait mener dans la Savoie du Nord un groupe de démocrates helvétisans; cette campagne, qui sera largement propagée, alimentée par la Suisse, et qui aboutira à une pétition plus ou moins sincère, revêtue de 12000 signatures, en faveur d'une réunion à la Confédération, ne commença réellement qu'à la fin de janvier (réunion de Boëge, 28 janvier); elle n'a donc pu influer sur le projet, alors déclaré, de l'Empereur. Ce n'est pas non plus, quoi qu'on ait dit, aux instances de Cavour que céda Napoléon. Serait-ce à son propre sentiment d'amitié pour la Suisse, de gratitude à l'égard de la Confédération dont il avait été le citoyen, qu'il avait servie comme capitaine d'artillerie et qui, après l'affaire de Strasbourg, avait donné asile au proscrit, malgré les menaces de Louis-Philippe? Certaines paroles de l'Empereur pourraient le faire croire. Mais, en vérité, la reconnaissance personnelle a-t-elle un tel pouvoir en politique, et peut-on bien croire qu'il ait voulu payer ses dettes privées, au prix d'une trahison des intérêts français, avec des lambeaux d'un pays qui se donnait alors à la France? Peut-être vaudrait-il mieux voir dans le geste de l'Empereur un effet de certaines appréhensions qu'il aurait conçues sur l'accueil que les puissances, l'Angleterre surtout, feraient à l'annexion savoyarde, un contre-coup tardif du coup de barre de Villafranca et des fluctuations qui s'ensuivirent dans sa politique.

Toujours est-il qu'il ne se passa pas longtemps avant que l'Empereur, par un brusque et nouveau coup de barre, ne revînt avec quelque embarras, non pas à la vérité sur des « promesses » qu'il n'avait pas faites, du moins sur des « espérances » qu'il avait autorisées : il abandonne son plan de largesses territoriales à la Suisse et, par une compensation bénévole, décide de créer une zone franche sur ce même territoire qui avait été

(1) Voyez la *Revue* du 14 février 1860.

sur le point de devenir suisse et qui devait devenir et rester français. La création de la zone apparaît ainsi comme la conséquence indirecte d'une manœuvre imprudente de l'Empereur, d'une faute politique qu'il a voulu réparer, quand il en était temps encore, par un adroit subterfuge. Le 1er mars, à l'ouverture du Parlement, l'Empereur, en annonçant l'annexion savoyarde, s'abstient de toute allusion à l'idée du partage. Le 13 mars, Thouvenel fait savoir officiellement à Berne, comme il en a déjà avisé Kern à Paris, que la Savoie ne sera pas démembrée contre son gré, autrement dit qu'elle sera française tout entière (1). — Pourquoi, dirons-nous ici encore, ce soudain, — et heureux, — revirement? L'Empereur y fut porté d'abord par l'attitude agressive du gouvernement helvétique qui, poussé par l'Angleterre, cherchait à provoquer contre la France une intervention diplomatique des puissances. D'autre part, en France, l'opinion publique réclamait, en compensation des charges de la guerre, non pas un demi-succès, mais un succès plein, et n'aurait pas admis que, pouvant avoir la Savoie entière, il se fût contenté d'une moitié de Savoie. Enfin, et surtout, un fort mouvement s'était dessiné en Savoie contre l'éventualité d'un démembrement. Dès le milieu de février, une déclaration, partie de Chambéry, « repoussant comme un crime de lèse-patrie toute idée de morcellement ou de division de l'antique unité savoisienne, » se couvre de signatures, et sous l'impulsion des conservateurs unis aux libéraux modérés, toutes les classes, toutes les provinces, même la Savoie du Nord, s'unissent dans une protestation angoissée contre un nouveau partage de la Pologne. En même temps, l'idée de la zone franche, lancée dès janvier, a fait son chemin ; on apprend de source officieuse que l'Empereur est disposé à accorder la zone à la Savoie du Nord, ce qui ne peut qu'y favoriser le mouvement « français. » Les 8 et 10 mars, les conseils provinciaux de Chambéry et d'Annecy, représentans autorisés de la nation, signent des adresses officielles de protestation contre le démembrement. Une députation de 40 notables savoyards, présidée par le comte Greyffié de Bellecombe, va présenter ces adresses et pétitions à l'Empereur qui, dans l'audience solennelle du 21 mars, leur confirme l'assurance qu'il « ne contraindra pas au profit d'autrui le vœu des

(1) *Documens diplomatiques de 1860*, p. 43.

populations, » et ajoute que, « quant aux intérêts politiques et commerciaux qui lient à la Suisse certaines portions de la Savoie, il sera facile de les satisfaire par des arrangemens particuliers (1) : » c'est la promesse de la zone franche, dont le *Moniteur* du 7 avril sanctionnera l'annonce. Il faut ici reconnaître à la Savoie l'honneur d'avoir, dans des circonstances difficiles, préservé son intégrité nationale, par un beau mouvement patriotique, du danger d'une mutilation sacrilège, et empêché ce crime politique, cette « division de l'indivisible, » comme disait déjà Joseph de Maistre en 1814.

L'idée première de la zone franche n'émanait pas de l'Empereur ; déjà en 1849 elle avait été agitée dans la Savoie du Nord et portée au Parlement de Turin. Ce qui est certain, c'est que l'Empereur s'empressa de l'adopter comme un moyen de faciliter son changement de front, tant vis-à-vis de la Suisse que de la Savoie. Un plébiscite doit avoir lieu en Savoie sur la question de la réunion à la France ; une quasi-unanimité y est désirable : la concession de la zone ralliera les votes de cette Savoie du Nord où pendant six semaines une agitation, en partie factice d'ailleurs, était menée en faveur d'une réunion à la Suisse. Ce don de joyeux avènement n'était peut-être pas indispensable, car les helvétisans du Chablais et du Faucigny eussent été loin de se retrouver au vote aussi nombreux qu'ils paraissaient l'être sur les listes de la pétition suisse, et le plébiscite eût en tout cas réuni une énorme majorité de votes « français. » Mais, d'autre part, il y a la Suisse, dont l'Empereur a imprudemment « autorisé les espérances; » il y a Genève, dont les revendications économiques lui sont connues. Bien plus qu'à l'avantage des « zoniens, » dont l'Empereur paraît avoir peu de souci puisqu'un mois auparavant il était prêt à les faire suisses, la zone est faite au bénéfice de Genève. Bien que froissé des agissemens helvétiques, il veut pallier les mauvais effets de sa volte-face : en avril, il fera offrir, sans succès d'ailleurs, à la Suisse la cession de quelques communes au bord du Léman ; dans le même esprit de bonne volonté, il décide la zone, fiche de consolation allouée à Genève et aux intérêts genevois ; et si la Confédération refuse alors, comme elle refusera pendant vingt ans, de reconnaître officiellement cette zone de 1860,

(1) *Moniteur* du 21 mars 1860.

n'est-ce pas qu'elle se refuse à reconnaître, en prenant acte d'une compensation, l'échec de ses prétentions territoriales sur la Savoie du Nord ?

Quoi qu'il en soit, l'affaire de l'annexion se résout dès lors vite et bien. La Savoie du Nord reçoit avec empressement l'assurance officielle que le vote « oui et zone » sera « déclaré valable et considéré comme affirmatif. » Dans toute la Savoie, l'influence des modérés de droite et de gauche réalise l'union des partis en faveur de la France. Le parti sarde disparaît comme par enchantement après la publication du traité d'annexion, non sans laisser un bel et digne adieu au Roi : « Nous sommes, sire, les aînés de vos sujets, et votre plus haut titre de noblesse est fait de notre nom... » Quel loyalisme au souverain pouvait prévaloir contre l'abandon, par ce souverain, du berceau de sa maison ? Les conservateurs, fidèles au prince, ont perdu leur prince ; les démocrates, fidèles à Cavour, sont joués par Cavour ; la Savoie ne peut plus appartenir à l'Italie ; que sera-t-elle, sinon française ? Le plébiscite du 22 avril est moins un vote qu'une fête. Sur 130 839 votans, il y a 130 533 *oui;* les *non* ne sont que 235 ; la Savoie du Nord, où le parti suisse voit son effondrement, donne, sur 47 474 votans, 47 076 *oui et zone.* L'unanimité ne peut être plus complète, plus frappante aux yeux de l'étranger. Le Cabinet de Londres, qui a poussé la Suisse à la lutte et protesté lui-même aigrement à Paris, abandonne son opposition ; la Suisse voit échouer toute sa campagne diplomatique, et après s'être donné « l'émotion d'une petite agitation militaire, » isolée et impuissante, elle laisse tomber ses protestations, sans toutefois se résoudre à considérer comme close la « question de Savoie. » Le traité d'annexion, ratifié le 29 mai par le Parlement de Turin, est promulgué à Paris par le sénatus-consulte du 12 juin, en exécution duquel un décret, rendu le même jour, crée officiellement la zone.

III

Voilà donc constituée la zone franche de la Haute-Savoie. Bornée au Nord par le Léman, la frontière genevoise et le Rhône, elle l'est au Midi par la rivière des Usses et la ligne de partage qui sépare le bassin de l'Arve des bassins du Fier et de l'Arly. Sa population actuelle est d'environ 171 000 habitans,

sur une population départementale de 255 737 habitans, et sa superficie d'environ 3 112 kilomètres carrés, sur une superficie départementale de 4 445 kilomètres carrés : la zone franche, comprenant à la fois la petite zone sarde de 1815 et la zone dite d'annexion de 1860, représente donc à peu près 70 p. 100 du département de la Haute-Savoie.

Sa caractéristique est d'être en dehors de la ligne des douanes françaises : elle est « ex-douane. » Donc, sa porte d'accès est grande ouverte de toutes parts; tout entre chez elle librement et sans contrôle : elle vit (chose inouïe en Europe) sous le régime du libre-échange absolu. Autre corollaire de l'exterritorialité douanière : c'est l'exonération d'un certain nombre de taxes intérieures (droits sur les bières, les sucres, les huiles autres que minérales, droits de garantie des métaux précieux, diverses licences de fabricans), la minoration de quelques autres (droits sur le sel, sur les cartes à jouer), à quoi il faut ajouter de grosses réductions dans les prix de vente des produits de régie (poudres, tabac, allumettes). Les « zoniens » échappent ainsi à un tiers environ des charges fiscales payées par les autres Français. Grâce à l' « entrée libre » d'une part, et de l'autre aux adoucissemens fiscaux, ils ont bon nombre de denrées de consommation à des prix un peu inférieurs aux prix de France : ils ont la vie moins chère.

La zone est, disions-nous, hors la loi douanière. Ses importations en France seront donc taxées par la douane française? Ainsi le voudrait, en bonne logique, l'application stricte du principe des zones franches, territoires « réputés étrangers, » ouverts sur l'extérieur et fermés sur l'intérieur. Cette conséquence rigoureuse, le gouvernement impérial s'efforça d'en adoucir la sévérité lorsqu'il organisa le régime zonien par arrêté du 25 juillet 1860 (1) : il entr'ouvrit légèrement à la zone la porte d'entrée en France, en lui donnant le droit d'importer en franchise un petit nombre de ses produits (5 en tout), en quantités limitées et à des conditions déterminées. De fait, il pouvait

(1) Cet arrêté a été pris en exécution du décret du 12 juin 1860 et du sénatus-consulte du même jour, qui avaient prescrit que le régime de la zone serait organisé *avant le 1er janvier 1861*. Le droit réglementaire ainsi conféré au ministre des Finances a donc été épuisé à cette date du 1er janvier 1861, et juridiquement on peut douter de la légalité de toutes les décisions ministérielles, de tous les arrêtés qui sont intervenus depuis lors pour élargir les privilèges zoniens : des décrets auraient été nécessaires. — On peut d'autant plus regretter que les ministres des

être alors équitable de compenser dans une petite mesure aux zoniens de la Haute-Savoie, comme on le faisait depuis longtemps aux zoniens du pays de Gex, ce qu'il y avait d'excessif dans ce régime d'exterritorialité appliqué à des Français. Mais ce privilège limité, cette modique franchise d'importation, on ne tarda pas à l'élargir, à l'étendre démesurément : c'est ce qu'on commença de faire dès 1863; c'est ce qu'on fit surtout en 1892-93, à l'occasion de la guerre commerciale franco-suisse dont la zone devait avoir particulièrement à souffrir; c'est ce qu'on faisait hier encore et ce qu'on fera peut-être demain, car quand on est entré dans la voie du privilège, on ne s'arrête plus que malaisément. Entre-bâillée seulement en 1860, la porte française est maintenant plus qu'à moitié ouverte à la zone, concession d'autant plus appréciable que depuis 1860 la France, devenue protectionniste, a singulièrement haussé ses murailles douanières : la zone n'est plus une zone « franche, » mais une zone « privilégiée, » et de faveur en faveur, les zoniens en sont arrivés à cumuler, avec tous les avantages que leur assure en tant que consommateurs leur régime de libre-échange, une bonne partie de ceux qu'assure le protectionnisme à la production française.

C'est le cas des agriculteurs de la zone, c'est-à-dire de la majorité des zoniens. Depuis 1893, qu'ils soient Français ou Suisses, ils ont la franchise d'importation en France pour tous les produits de la terre ou à peu près, tantôt sans limitation de quantité, tantôt dans la limite des crédits annuellement et d'ailleurs très libéralement fixés par le ministre des Finances. Ils ne paient rien des charges douanières françaises, et ils n'en ont pas moins le droit de vendre leur blé, par exemple, dans l'intérieur de la France, sous la protection de la douane française et aux prix de faveur que vaut cette protection à l'agriculture nationale, et l'on conçoit que ce privilège, modique au début quand les droits sur les blés étaient modiques, soit devenu des plus précieux depuis que ces droits se sont haussés à 7 francs. Sans doute cela ne va pas sans contrôle ni formalités : déclarations fondamen-

Finances aient procédé vis-à-vis de la zone par voie d'arrêtés et de décisions, qu'il est de notoriété publique que des influences politiques sont, depuis une vingtaine d'années surtout, constamment en instance auprès des autorités pour l'obtention de faveurs nouvelles aux zoniens; les ministres successifs eussent été moins désarmés si, pour les satisfaire, il eût fallu la signature de M. le Président de la République.

tales et extraits-permis, marque métallique pour le bétail bovin, certificats d'origine à délivrer par les maires pour les produits secondaires, surveillance permanente par le service des douanes. La porte s'ouvre, mais non sans délai, examen, discussion; on ne peut faire un pas sans ses papiers. Et quelque stricte et gênante que soit cette réglementation, quelque forte que soit la pénalité qui menace le fraudeur, la fraude, nourrie par le privilège, a pris racine dans la zone et autour de la zone, elle y prospère et elle y règne. Il y a de la fraude sur toutes les frontières, mais ici mille fois plus qu'ailleurs parce que le privilège zonien lui procure mille fois plus de facilités et plus de tentations. Modérée au début, elle a grandi avec les faveurs faites à la zone, et si depuis une dizaine d'années, devant la protestation publique, on a réussi à la réduire, elle reste encore considérable. Fraude « légale, » d'abord, si l'on peut dire, j'entends fraude tolérée par les règlemens : celle, par exemple, qui se pratiquait naguère sur les farines, ou celle qui résulte de ce que les agriculteurs zoniens sont admis à importer en franchise en France une moyenne de 100000 quintaux de blé, après avoir fait venir pour leurs besoins des blés étrangers, alors qu'on sait que la zone ne produit bon an mal an qu'à peine ce qui lui est nécessaire pour sa consommation. Puis fraude condamnable, et trop rarement condamnée : fausses déclarations, trafic des permis de franchise, certificats d'origine signés par complaisance ou en blanc, vulgaire contrebande enfin, mais contrebande profitable et exorbitante, sollicitée par le bas prix en zone des denrées coloniales et des produits de régie. Tangente extérieurement au cordon de douanes, la zone libre-échangiste est un vaste et commode entrepôt de fraude. Et plus que les agriculteurs, dont les franchises d'importation sont achetées par bien des entraves administratives, les vrais bénéficiaires du régime zonien sont les fraudeurs. La fraude est l'industrie nationale de la zone.

C'est aussi la seule qui prospère, car l'industrie zonienne n'a pas réussi, — pas encore réussi, — à obtenir les mêmes privilèges que l'agriculture. Plus soucieux, faut-il croire, de la protection industrielle que de la protection agricole du territoire, moins sollicités sans doute par les rares manufacturiers de la zone que par la masse des agriculteurs zoniens, les pouvoirs publics ne se sont guère prêtés à favoriser la concurrence que

pourrait faire aux fabricans de l'intérieur le développement industriel d'un territoire exonéré par la loi d'un certain nombre des charges nationales. Ce souci de l'équilibre économique explique que l'arrêté ministériel du 31 mai 1863 n'ait accordé qu'à une quarantaine d'articles manufacturés la faveur de l'importation en franchise, dans la limite des crédits annuels; encore faut-il que les propriétaires des manufactures soient français, qu'ils se soumettent à un « exercice » permanent, que leurs matières premières soient françaises ou francisées par le paiement des droits. De plus, aucun établissement créé postérieurement au 1er janvier 1863 (limite reportée au 1er janvier 1883 par arrêté du 1er avril 1863), n'est admis à bénéficier des crédits de franchise, ce qui s'explique par le fait qu'en accordant ces crédits le gouvernement n'a voulu que respecter des droits acquis et non pas en créer de nouveaux (1). On voit la gravité de cette réserve : aucune usine nouvelle ne peut se créer en zone, puisque le marché français comme les marchés étrangers lui seraient fermés; les anciennes ne pourront que végéter, beaucoup d'ailleurs ont disparu déjà : c'est la condamnation de la zone à la stagnation, à la paralysie industrielle. Voilà le prix du privilège, le lourd sacrifice qu'elle a dû faire pour payer à la France ses prérogatives de neutralité douanière, ses avantages fiscaux, ses franchises d'importation agricole. N'a-t-elle pas acheté un peu cher ses faveurs? Et reçoit-elle du moins une compensation du côté de la Suisse?

IV

Nous avons dit quels ont été les efforts faits par Genève, du jour où elle eut séparé son histoire de celle de la Savoie, pour s'assurer, à défaut d'un agrandissement territorial toujours recherché sur la Savoie du Nord, du moins la liberté de commerce avec le duché voisin; nous avons vu comment le roi de Sardaigne, en 1815-1816, en lui garantissant à nouveau la libre

(1) Tout récemment, la franchise d'importation a été accordée aux produits zoniens suivans : fonte, ferro-manganèse, ferro-silicium, ferro-chrome, carbure de calcium, à condition que les matières premières, l'outillage et les combustibles soient originaires de la zone française ou francisés par le paiement des droits. Les industries seront « exercées. » — Cette franchise spéciale semble devoir profiter à tout établissement créé ou à créer en zone. (Voir Tarif des douanes de 1910, p. 71 et 84.)

sortie des denrées savoyardes nécessaires à sa consommation, se résigna à constituer le long de la frontière genevoise une petite zone franche, dite zone sarde, concession qui lui coûta beaucoup, et dont il chercha tout de suite à pallier les dangers par une réglementation très sévère. Genève, pas plus que la Confédération où elle venait d'entrer, n'avait alors de douanes à sa frontière : c'est ce qui explique que le roi de Sardaigne ait négligé de faire inscrire dans les traités la contre-partie logique de l'entente, c'est-à-dire la libre entrée des produits savoyards en Suisse. Or il arriva que de cette réciprocité que semblait garantir l'esprit, sinon la lettre, des accords, la Confédération ne tint nul compte quand elle imposa dès 1816 au canton de Genève comme aux autres cantons de légers droits de péage, puis surtout lorsqu'elle établit en 1849-1851 des taxes de douanes dont les tarifs ne firent depuis lors que s'aggraver. Les importations savoyardes, les produits de la zone sarde se virent frapper comme les autres à l'entrée à Genève, à l'exception d'un très petit nombre de denrées pour lesquelles la Sardaigne obtint en 1851 un traitement de faveur : de là toutes les difficultés commerciales actuellement pendantes entre la Savoie et la Suisse, entre la zone et Genève.

Elles ne firent que s'accroître, ces difficultés, le jour où l'Empereur Napoléon prit l'initiative de créer, à côté et en plus de la petite zone sarde, la zone dite d'annexion, près de vingt fois plus importante en superficie. Ce n'était pas seulement une facilité nouvelle donnée à Genève pour s'approvisionner dans la Savoie septentrionale, c'était encore un débouché important ouvert à l'industrie et au commerce helvétiques. Si considérable qu'elle fût, la libéralité gratuite que consentait l'Empereur n'eut pas alors le don d'être appréciée par la Suisse, qu'il avait trop vivement blessée dans l'affaire de la cession, et qui, de la zone, avait espéré obtenir non seulement le domaine *utile*, mais le domaine *direct*, comme disent les jurisconsultes (1); il ne put réclamer aucune réciprocité, aucun avantage au profit des zoniens qu'il laissa désarmés devant les rigueurs des douanes suisses. Pendant vingt ans, la Confédé-

(1) L'expression est de M. Léonce Duparc, avocat à Annecy, dont les deux brochures sur la *Question de la zone franche* (Annecy, Hérisson et Cie, 1902 et 1903), singulièrement riches en faits et en déductions, sont bien intéressantes même pour ceux-là qui n'oseraient en accepter toutes les thèses.

ration s'obstina à « ignorer » la zone, malgré les protestations qui d'année en année s'élevaient en Savoie; et ce n'est qu'en 1881 que le gouvernement français parvint à s'entendre avec la Suisse au sujet de la zone, dans des conditions que nous ne dirons pas satisfaisantes, mais un peu moins défavorables.

La Convention du 14 juin 1881, conclue pour vingt ans à dater du 1er janvier 1883, — elle est donc toute proche de son terme, — a donné certaines satisfactions aux intérêts de la zone, sous la forme de franchises d'entrée en Suisse (10 000 hectolitres de vins) ou dans le canton de Genève (6 articles), ou de réduction de droits (2 articles), ou d'exemptions très strictement limitées pour l'entrée à Genève des approvisionnemens de marché (1). On admettait en somme en franchise ou à tarifs réduits à Genève un petit nombre de produits zoniens, ceux dont Genève a besoin pour sa consommation : pour tout le reste, le tarif ordinaire demeurait applicable. Et ce « reste » était considérable. En 1892, lors de la guerre commerciale franco-suisse, ce « reste » dut subir comme tous les autres produits français des droits prohibitifs, et ce n'est qu'avec peine, après de difficiles négociations, qu'on put obtenir que le Conseil fédéral conférât en 1895 l'avantage de son tarif minimum à un certain nombre de produits zoniens non visés par la Convention de 1881. Mêmes difficultés en 1905-06, quand les relations douanières entre la Suisse et la France subirent une nouvelle crise, et si quelques facilités nouvelles furent consenties par la Suisse en 1908, en supplément à la Convention de 1881, elles ne résultèrent comme celles de 1892 que d'arrêtés du Conseil fédéral, actes unilatéraux et partant révocables.

Dans les délicates négociations que provoqua ainsi la question de la zone, il y a lieu de noter que les réclamations zoniennes trouvèrent le plus souvent autant de faveur à Genève que de défaveur à Berne. Genève a besoin de la zone, elle soutient ses demandes et s'efforce d'éclairer le gouvernement

(1) Les approvisionnemens de marché (12 articles), dont le prix maximum est fixé pour chaque importation à 5 quintaux (5 kg. pour le beurre), sont admis en franchise à Genève à condition qu'ils soient amenés par les vendeurs eux-mêmes : disposition qui a pour objet d'amener les zoniens à faire à Genève leurs achats. — A l'expiration du terme de 30 ans, la Convention sera maintenue d'année en année, sauf dénonciation douze mois d'avance (art. 11). Si la zone franche vient à être supprimée ou modifiée, la Suisse aura le droit de faire cesser les effets de la Convention dès le jour de la suppression ou modification, laquelle devra d'ailleurs être notifiée douze mois d'avance.

fédéral sur l'intérêt que présente le régime zonien non seulement pour le canton genevois, mais pour la Suisse en général. A Berne au contraire, on est surtout sensible aux revendications des « agrariens » et de la puissante « ligue des paysans, » aux plaintes que fait entendre l'agriculture suisse contre les privilèges d'importation de la zone; le gouvernement fédéral n'a donc jamais témoigné de beaucoup de bonne volonté dans cette affaire zonienne, dont il a d'ailleurs essayé parfois de se servir comme d'une arme diplomatique dans les négociations relatives aux rapports douaniers franco-helvétiques.

De fait, à examiner de près la teneur et les résultats de la Convention de 1881 complétée par les arrêtés fédéraux de 1895 et de 1908, on est amené à constater que les faveurs faites à la zone pour ses importations en Suisse se réduisent en somme à bien peu de chose. Elles ne touchent, comme nous l'avons vu, qu'un petit nombre de produits zoniens, encore ces produits favorisés ne sont-ils pas tous admis à la franchise, plusieurs d'entre eux ne bénéficiant que de simples réductions de droits. Signalons un fait assez étrange. Nous avons dit que la Convention de 1881 accordait la franchise d'entrée à Genève, sous certaines conditions, aux approvisionnemens de marché venus de la zone (12 articles) ; or sur ces 12 articles, il y en a 8 qui jouissent par ailleurs d'une exemption générale à l'entrée en Suisse en vertu du tarif général des douanes helvétiques (1); il n'y a donc, quant à ces 8 articles, nul privilège offert à la zone, il y a simple application du droit commun. Mieux encore : la Convention de 1881 fixe une limite de quantités à l'importation de ces 8 articles (5 quintaux par chaque importation), alors que le tarif général suisse ignore une pareille limitation, si bien qu'à s'en tenir aux textes, on pourrait croire que la zone est ici l'objet non d'une faveur particulière, mais d'une particulière rigueur. Si maintenant nous examinons le tableau officiel (1910) des importations zoniennes en Suisse, nous trouvons que, sur une valeur totale de 24 921 556 francs, il y a d'abord pour 9 809 727 francs de marchandises taxées au taux du tarif conventionnel, c'est-à-dire au taux du tarif applicable à toutes autres marchandises françaises ; puis pour 8 843 438 francs de

(1) Légumes frais, fruits frais, pommes de terre, son, paille, foin, poissons d'eau douce et lait. Ajoutons un neuvième article, les œufs, qui sont exemptés dans le trafic de marché par la loi sur les douanes, art. 7, lettre O.

marchandises admises en franchise par application de la loi sur les douanes ou du tarif fédéral; de sorte que la valeur des produits zoniens ressortissant à la Convention de 1811 et aux arrêtés ultérieurs ne s'élève qu'à 6 268 391 francs (1), soit au quart environ du chiffre global des importations de la zone. Nous en conclurons que l'application utile de cette convention et des arrêtés subséquens n'occupe qu'une place secondaire dans le jeu des relations commerciales de la zone avec la Suisse, et que le bénéfice net qu'en retirent les zoniens est bien réduit.

En revanche, et tandis que la Suisse se montre si avare de concessions à la zone, que voyons-nous? Nous voyons que l'industrie suisse importe librement en zone ses produits, et le commerce suisse toutes ses marchandises, suisses ou étrangères. La porte zonienne est ouverte en grand à la Suisse; la porte suisse n'est qu'au quart ouverte à la zone. D'une part, liberté absolue; de l'autre, des concessions douanières très restreintes quant aux quantités, conditions et destination des importations. La France a donné à la Suisse un débouché économique appréciable, et n'a obtenu pour la zone en retour que de très modestes avantages: il y a un évident manque d'équilibre (2). Et voyez la conséquence : c'est l'invasion lente de la zone par le commerce helvétique, au détriment du commerce national. Un négociant, un industriel français, établi en zone, s'il veut étendre ses affaires en Suisse ou en France, se voit arrêté par les douanes suisses comme par les douanes françaises; il est emprisonné, et souvent on le verra émigrer en France ou même en Suisse. Le commerçant genevois au contraire, avec ses succursales en zone,

(1) Là-dessus il n'y a qu'une valeur de 2 983 675 francs qui bénéficie de la franchise complète; le reste ne jouit que de réductions sur les taux du tarif conventionnel. — Pour être exact, le chiffre de 6 268 391 francs devrait d'ailleurs être diminué de 1 550 603 francs (valeur des importations d'œufs, exemptes en vertu de la loi sur les douanes), ce qui réduirait à 4 717 788 francs le chiffre correspondant à l'application *utile* de la Convention de 1881 et des arrêtés subséquens. — Une analyse très précise et très instructive du tableau des importations zoniennes en Suisse a été faite dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce française de Genève* (n° du 20 septembre 1907) par un auteur des plus éclairés et compétens, M. H. Villeneuve.

(2) On a calculé qu'en 1901 la Suisse avait bénéficié, dans ses exportations dans les zones franches de Gex et de la Haute-Savoie, d'une exonération de droits de douane s'élevant à 2 251 000 francs, tandis que le bénéfice réalisé par les zoniens du fait des facilités douanières helvétiques dans leurs importations en Suisse n'avait atteint que 161 503 francs, soit 0 fr. 78 par tête d'habitant des zones. (Debussy, *Rapport au nom de la Commission des Douanes sur la question des zones franches*, 1905.)

fait librement ses affaires en Suisse et en zone à la fois ; sa concurrence sera ruineuse pour son rival zonien. La Suisse est à même non seulement d'inonder la zone de ses produits, ou de tous produits étrangers (allemands surtout), mais même d'accaparer, si les zoniens ne se défendent, une bonne partie du commerce de la zone. Telle est la conséquence du régime. Le bénéfice en est pour la Suisse bien plus que pour la zone : Genève a, de la zone, plus besoin, et la Suisse en général tire plus profit, que la zone ne fera jamais de la Suisse ou de Genève.

V

Si le régime de la zone franche présente ainsi pour les zoniens eux-mêmes, à côté de certains avantages, tant et de si graves inconvéniens, je crois qu'on peut se l'expliquer si l'on observe combien la situation économique de la Savoie septentrionale a changé depuis cinquante ans. Au temps de l'annexion, la difficulté des communications rendait malaisés les rapports commerciaux du Chablais et du Faucigny avec le reste de la Savoie; Genève était par la force des choses le centre économique, le débouché naturel de ces provinces. Or, depuis ce temps, d'admirables routes ont été ouvertes entre la vallée de l'Arve et les vallées du Fier et de l'Isère, plusieurs voies ferrées ont mis Bonneville et Thonon en rapports avec Annecy et la Savoie propre, avec Bellegarde et la France : la zone n'est plus nécessairement tributaire de la Suisse. D'autre part, les tendances libre-échangistes en faveur en 1860 ont fait place à un protectionnisme toujours grandissant; plus la France et la Suisse ont élevé leurs barrières douanières, plus difficile s'est trouvée la situation de la zone franche, demeurée libre-échangiste entre deux voisins devenus protectionnistes, et cela en dépit des facilités que lui consentirent la France et la Suisse, l'une très libéralement, l'autre avec parcimonie. Enfin nul n'ignore quelle importance a prise depuis un quart de siècle l'exploitation de cette richesse nouvelle, la houille blanche. Partout l'industrie recherche la force hydraulique. L'Isère, la Savoie, ont rivalisé d'ardeur pour mettre en valeur leurs chutes d'eau. La zone franche cependant n'a encore réussi à utiliser que 28 à 30 000 chevaux de force sur la merveilleuse réserve de 150 000 chevaux que lui offrent ses torrens. Pourquoi, nous

le savons : c'est qu'il y a incompatibilité de principe entre le régime zonien et l'industrie. N'est-il pas regrettable pour la zone et plus désastreux encore pour la production française de voir inexploitée, — et pour quelle cause ! — une richesse dont la France a besoin?

Toutes ces raisons, et d'autres encore qui font que le régime de la zone franche ne correspond plus à l'état actuel des choses, il semble que les zoniens eux-mêmes aient commencé à les comprendre, depuis que les difficultés douanières avec la Suisse leur ont ouvert les yeux. Ils commencent à s'apercevoir qu'ils n'ont plus au maintien de leurs soi-disant privilèges le même intérêt qu'autrefois, qu'ils ne retirent qu'un bénéfice minime de leurs franchises d'exportation en Suisse, et que les avantages du libre-échange zonien ne compensent pas ses inconvéniens, je veux dire l'isolement économique et l'envahissement de la zone par le commerce étranger, par les produits étrangers. Sans doute l'agriculture a prospéré, mais veut-on condamner la zone à rester exclusivement agricole, alors qu'elle possède d'admirables sources d'industrie, et ne faut-il pas chercher au contraire à étendre son champ de production, à lui dégager la route du progrès? — En face des politiciens de la zone, qui affectent de voir un droit supérieur et intangible dans ce régime zonien dont ils se sont fait une plate-forme électorale, en face de la majorité zonienne encore hypnotisée sur des prérogatives plus fiscales qu'économiques, une forte minorité, — commerçans, industriels, hôteliers, vignerons, etc., — s'est depuis peu levée en zone pour protester contre la zone : les uns, les plus braves et les moins nombreux, réclament franchement la réintégration dans le territoire français; les autres, désireux de ménager une transition, de réserver notamment aux zoniens, pour un temps, le bénéfice des produits coloniaux à bon marché, demandent ce qu'ils ont appelé le « double cordon, » c'est-à-dire l'établissement, en plus de la ligne de douane actuelle, d'un cordon douanier à la frontière, lequel arrêterait, pour les taxer au taux des droits français, toutes les importations étrangères à l'exception des denrées coloniales, celles-ci ne devant être taxées qu'à leur entrée en territoire « assujetti. » Le procédé, coûteux et compliqué, n'est sans doute pas bien recommandable; mais ce qui est à retenir, c'est qu'en zone même on souffre, on se plaint, on commence à revendiquer, directement ou indi-

rectement, à terme ou sans délai, le retour au droit commun.

En dehors de la zone, il est naturel que de nombreuses protestations se soient fait entendre contre le privilège zonien, surtout depuis l'avènement du protectionnisme en France. Dans les vingt dernières années, une cinquantaine de Chambres de Commerce se sont à diverses reprises élevées, par délibérations motivées, non seulement contre les fraudes que favorise le régime de la zone, mais contre ce régime lui-même, contre les exemptions et les immunités dont il est constitué. Pourquoi, dit-on, laisser subsister sur notre frontière, en un temps où chaque pays renforce ses barrières protectrices, cette brèche par où s'infiltre la fraude? Pourquoi maintenir ces faveurs fiscales, dont la charge retombe sur la masse des contribuables, ces franchises douanières qui permettent aux zoniens de se faire traiter comme étrangers pour tous leurs achats et comme Français pour une bonne partie de leurs ventes? La Constitution n'assure-t-elle pas l'égalité des citoyens devant la loi? — Si dans le voisinage immédiat de la zone, notamment dans l'arrondissement d'Annecy, les réclamations ont été spécialement vives et nombreuses, c'est que le contre-coup du privilège zonien s'y fait sentir d'une façon spécialement dommageable. Du fait des franchises d'importation zonienne, du fait aussi des fraudes à l'importation, les agriculteurs de la région voient en effet les prix de vente de leurs produits artificiellement abaissés; les commerçans sont entravés dans leurs affaires avec la zone par cette ligne de « douanes intérieures » qui, en favorisant Genève, appauvrit Annecy, comme une haute muraille appauvrit l'arbre auprès duquel on l'a dressé : l'arrondissement d'Annecy, qui ne jouit d'aucune des faveurs du régime zonien, revendique son droit à n'en pas subir les préjudices. En matière administrative, isolé en face des trois arrondissemens zoniens, il souffre de l'antagonisme, de la suprématie de la zone; ses intérêts ont souvent été négligés par la majorité zonienne du Conseil général au profit de ceux de la zone; sur trois sénateurs de la Haute-Savoie, il n'y en a actuellement pas un pour Annecy; l'union, la bonne harmonie sont détruites dans le département.

Séparés de leurs concitoyens par la barrière douanière, comme ils l'étaient autrefois par le manque de communications, les zoniens, en revanche, se sentent naturellement attirés vers la

grande ville toute proche, vers la vieille cité genevoise où trente mille des leurs sont établis, et dont la prospérité s'est merveilleusement accrue depuis un demi-siècle, en partie grâce à eux. Comme les Genevois dans la zone, où ils ont d'ailleurs d'importans intérêts, les zoniens se sentent, à Genève, un peu chez eux. Ils y sont appelés par leurs affaires, leurs plaisirs; ils y vont fêter à l'occasion l'Escalade, — singulier oubli de l'histoire chez des Savoyards; — tel est l'ascendant de la « capitale » sur les ruraux du voisinage qu'ils se laissent influencer peu à peu par les idées et les tendances genevoises, ils s'imprègnent inconsciemment d'une certaine dose d'*helvétisation* dont on peut se demander s'il est bien opportun de favoriser les progrès par le maintien de privilèges économiques qui tendent justement à « helvétiser » les intérêts matériels des zoniens. Je sais bien que si, en 1860, une campagne un peu artificielle a pu être menée dans la Savoie septentrionale en faveur d'une réunion à la Suisse, si en 1870 on a pu encore entendre agiter à Bonneville par quelques esprits égarés l'idée d'une annexion helvétique, on ne saurait trop affirmer que les zoniens d'aujourd'hui sont aussi Français que les autres Français, et qu'on ne trouverait plus parmi eux personne pour dire, comme il a été dit en 1860: « Si Genève est française, il faut être français; si Genève est suisse, il faut être suisse, et si Genève est cosaque, il faut être cosaque! » Mais pour quiconque sait l'importance prise de nos jours par les relations économiques dans les relations politiques, il ne saurait paraître désirable de laisser éternellement les zoniens sous ce régime d'exterritorialité qui risque de nuire à la longue et malgré eux à leur nationalité. — Faut-il enfin rappeler que la Suisse a depuis de vieux temps nourri, sur la Savoie du Nord, des ambitions territoriales dont nous avons constaté l'échec, une première fois en 1815 au congrès de Vienne, et une seconde fois en 1860, lors de l'annexion de la Savoie à la France? Nous avons plaisir à rendre ici témoignage non seulement aux sentimens d'amicale cordialité que ne cesse de témoigner à la France le gouvernement helvétique, mais encore aux liens de confiante affection qui unissent les deux peuples dans des rapports toujours plus intimes. Mais nos voisins et amis ne sauraient se formaliser si nous remarquons que, dans une certaine partie de la presse suisse, la question de la Savoie du Nord, toujours tenue en observation, se voit assez souvent agitée, discutée, et

que la question connexe de la neutralité savoyarde, dont on s'efforce de maintenir la survivance, en l'interprétant d'ailleurs d'une façon très spéciale, semble être parfois considérée bien moins comme un vestige respectable du passé que comme un enjeu gardé en vue d'une compensation éventuelle. Sans insister sur des tendances que nous ne voulons pas croire vraiment représentatives de l'opinion helvétique, bien que nous ne puissions en négliger les manifestations, nous dirons seulement qu'au point de vue français, la prévoyance politique et le souci de l'intérêt national nous paraissent réclamer qu'à côté de cette neutralité militaire de la Savoie du Nord qu'il ne dépend pas de nous d'abolir en droit, nous ne laissions pas survivre une neutralité douanière qui retranche un vaste territoire et 170 000 citoyens français de la vie économique du pays, et porte ainsi, dans une certaine mesure, atteinte à l'unité de la patrie : il faut rattacher les zoniens à la France par les intérêts matériels, comme ils le sont déjà par le sentiment patriotique.

VI

La suppression de la zone franche de la Haute-Savoie est donc désirable. Est-elle légalement possible? Et comment? C'est notre dernier point.

A en croire les zoniens intransigeans, la France n'aurait pas le droit d'abolir la zone d'annexion sans l'assentiment des intéressés, parce que l'existence de cette zone résulte d'engagemens officiels pris en 1860 par le gouvernement impérial et ratifiés par les populations au plébiscite du 23 mars (47 076 votes *oui et zone*). Il y aurait, au point de vue historique et juridique, beaucoup à dire sur la valeur du quasi-contrat ainsi intervenu entre la France et les zoniens ; qu'il nous suffise de remarquer que rien en tout cas ne s'opposerait en droit à l'abolition de toutes les franchises gracieuses que des arrêtés ministériels d'une légalité d'ailleurs contestable ont octroyées à la zone postérieurement à 1860, et qu'il est hors de doute qu'à un retour éventuel au régime strict de 1860 les zoniens d'aujourd'hui ne préféreraient encore la suppression de la zone. Mais nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de faire violence à ces populations dont les vues sur la question de la zone franche ont d'elles-mêmes commencé à se transformer. Il suffit de les éclairer sur leurs

propres avantages en leur montrant de quel prix elles paient, — et font payer à la France, — des privilèges plus dangereux que profitables, et si, en même temps, les autorités veulent bien comme c'est leur devoir, poursuivre rigoureusement la fraude et s'opposer résolument (là est peut-être le plus difficile) aux influences officieuses qui s'entremettent trop souvent pour faire octroyer aux zoniens des faveurs additionnelles, on ne tardera pas à voir en zone le mouvement antizonien assez fort pour que la suppression du régime puisse s'opérer sans heurt ni pression. Ce jour-là, nous croyons que la solution bâtarde du « double cordon » devra être écartée, mais que le retour au droit commun pourra être accompagné de quelques ménagemens temporaires et limités qui atténueront aux intérêts particuliers le trouble d'une transition trop brusque (1).

Du côté suisse, la suppression se heurtera-t-elle, le cas échéant, à des difficultés diplomatiques? Point en ce qui touche la zone de 1860, l'hypothèse étant prévue par la Convention de 1881. En ce qui concerne la petite zone sarde, dont l'origine remonte, on le sait, aux traités de 1815, il y aurait lieu à négociation tant avec la Suisse, principale intéressée, qu'avec les puissances du Congrès de Vienne; notre diplomatie ne se trouverait d'ailleurs pas ici en mauvaise posture pour négocier (2), s'il n'est jugé préférable, pour prévenir tout embarras, de maintenir hors du cordon douanier cette très étroite petite bande de territoire qui ne comprend qu'environ 140 kilomètres carrés, et dont la bordure ne serait guère plus étendue ni plus difficile à garder que la ligne frontière. Craindra-t-on enfin qu'à une suppression de la zone la Suisse veuille riposter par des tarifs de rigueur appliqués aux importations de la Savoie du Nord? Nous rappellerons d'abord qu'une partie des franchises d'entrée

(1) Un des privilèges les plus chers aux zoniens étant la franchise des denrées coloniales, on pourrait, par exemple, leur réserver cette franchise, à titre transitoire et pour un temps donné, par le moyen de bons d'importation.

(2) L'établissement de la zone sarde en 1815 a eu pour contre-partie, nous l'avons dit, la libre importation des denrées de cette zone en Suisse. Du jour où la Confédération a imposé ces produits à l'entrée de son territoire, la liberté commerciale qui existait jusqu'alors entre la zone sarde et la Suisse étant détruite, l'institution de cette zone a perdu son fondement juridique et son caractère d'obligation contractuelle; elle est « sortie du droit public européen. » (Cf. Charousset, *Les zones franches*, Annecy, 1902, p. 167.) — Il est d'ailleurs à noter que l'article 11 de la Convention de 1881, qui prévoit le cas de la suppression de la zone de la Haute-Savoie, ne fait aucune distinction entre la zone sarde et la zone d'annexion.

dont jouissent actuellement les denrées zoniennes à Genève découle des dispositions du tarif fédéral ou de la loi fédérale des douanes, dispositions d'une portée générale que la Suisse a établies à son bénéfice et dont elle ne se départirait qu'à son détriment; d'ailleurs n'avons-nous pas notre meilleure sauvegarde dans l'intérêt même de Genève qui a nécessairement besoin des vivres savoyards pour la subsistance d'une population toujours croissante ?

En attendant le jour, — prochain, nous le souhaitons, — d'une suppression de la zone, la Convention franco-suisse du 14 juin 1881 doit être maintenue à titre temporaire et transitoire, elle doit sortir améliorée des négociations qui vont s'ouvrir pour son renouvellement. Nous résumerons l'essentiel des desiderata zoniens à ce point de vue en demandant qu'eu égard à la franchise générale d'entrée dont jouit en zone la Suisse entière, le nombre des denrées zoniennes admises aux douanes fédérales en franchise ou avec réduction de droits soit largement augmenté, ainsi que les quantités à admettre, que ces privilèges soient accordés à l'importation non seulement dans le canton de Genève, mais encore dans les cantons limitrophes de Vaud et Valais; qu'ils fassent l'objet non plus d'arrêtés fédéraux révocables, mais de conventions synallagmatiques; qu'enfin le droit de modifier ou de supprimer la zone soit réservé explicitement et en tout temps au gouvernement français.

« Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, disait naguère un zonien. Laquelle ? La porte française ou la porte suisse ? » Il faut en effet choisir. La zone ne peut rester à la fois « franche » et « France, » dans cette situation singulière d'exterritorialité privilégiée qui a pu avoir son opportunité il y a cinquante ans, mais qui, déformée depuis lors, a fait son temps, qui a perdu au milieu de conditions économiques nouvelles sa raison d'être, et qui, tout en bénéficiant de la fraude, porte préjudice à la fois aux vrais intérêts de la population, à ceux de la production nationale, au bien supérieur du pays. Reconnaissons donc les nécessités actuelles, et, en supprimant la zone, faisons, de ce territoire « franc, » un territoire « français. »

L. Paul-Dubois.

UN DRAME D'AMOUR[1]

A LA COUR DE SUÈDE

1784-1795

III[2]

LES DESSOUS D'UN PROCÈS CRIMINEL

I

Le baron d'Armfeldt était arrivé à Rome le 19 mars 1793, pour y prendre possession de la Légation de Suède. En attendant qu'il vînt occuper son poste, l'intérim avait été fait par un jeune chargé d'affaires, Claës Lagersvard. Mais ce diplomate, en dépit de l'autorité attachée à sa fonction, subissait l'ascendant de l'agent consulaire, Francesco Piranesi, dont nous avons déjà parlé, personnage plus connu comme artiste que comme homme politique. Il devait l'influence dont il jouissait et qu'il exerçait très habilement sur Lagersvard, à ses anciennes relations avec Gustave III. Elles avaient eu pour objet ces questions d'art auxquelles ce souverain s'était toujours intéressé et plus particulièrement durant son séjour à Rome. Ayant chargé Piranesi de divers achats d'œuvres de peinture et de statuaire, satisfait de ses services, il les avait récompensés en le nommant consul de Suède.

Piranesi occupait cet emploi lorsque, à Stockholm, Reuter-

(1) *Copyright by* Ernest Daudet.

(2) Voyez la *Revue* du 15 juillet et du 1er août 1912.

holm fut mis à la tête des affaires. Les deux hommes étaient liés; ils professaient les mêmes opinions, attachaient le même prix à entretenir des rapports cordiaux avec la République française. Maintenu dans ses fonctions, Piranesi s'était fait l'âme damnée de Reuterholm. Le ministre lui écrivait souvent. Les messages officiels allaient hiérarchiquement au chargé d'affaires; mais c'est à l'agent consulaire qu'allaient les communications officieuses. Tenu au courant des soupçons qu'excitait à Stockholm la conduite d'Armfeldt, Piranesi exerçait sur lui une surveillance de tous les instans. Par les correspondans qu'il entretenait un peu partout en Italie, il l'avait suivi à toutes les étapes de son voyage.

Cette surveillance devint plus active lorsque Armfeldt fut arrivé à Rome. Piranesi contraignit Lagersvard à s'y associer. Le chargé d'affaires, après avoir manifesté quelque répugnance à épier la conduite de son chef, finit par subir l'influence de l'agent consulaire et par consentir à le seconder dans sa vile besogne. Ses dires ajoutés à ceux de Piranesi alimentaient les rapports que ce dernier envoyait régulièrement à Reuterholm. Les faits et gestes d'Armfeldt furent ainsi dévoilés à la Cour du Régent.

Ils l'étaient aussi par la princesse Sophie-Albertine qui se trouvait à Rome, sous le nom de comtesse de Wasa. Elle n'avait jamais aimé Armfeldt. Déjà sous le règne de son frère, elle s'irritait souvent de la confiance qu'il accordait à son favori. Elle n'était donc que trop disposée à partager les ressentimens du duc de Sudermanie, dont la correspondance lui révélait à tout instant la vivacité. En présence d'Armfeldt, elle dissimulait les siens; derrière lui, elle ne prenait pas la peine de les cacher. Dans son entourage, personne n'ignorait qu'elle se défiait du ministre de Suède. Obligé de se montrer à la suite, Armfeldt ne se méprenait pas aux témoignages de bienveillance qu'elle affectait de lui prodiguer. « Ma personne ne lui est pas agréable, écrivait-il, et si elle n'était pas de sang royal, je dirais la même chose d'elle. »

Au mois d'avril, la princesse quitta Rome pour aller faire une visite à la Cour de Naples. Dispensé de l'accompagner, Armfeldt se mit en route pour Florence où il devait présenter au grand-duc de Toscane les lettres qui l'accréditaient en qualité de représentant de la Suède. A Rome, la présence de la prin-

cesse Sophie-Albertine l'avait obligé à manifester ses opinions moins bruyamment qu'il ne l'avait fait à Vienne. Mais, quand il se fut séparé d'elle, il en revint à ses anciens erremens; il recommença à parler sans mesure et sans retenue du Régent et de Reuterholm. Il en fut ainsi durant les six mois qu'il passa à Florence, à Pise, à Lucques et à Gênes. Dans cette dernière ville, en présentant au Doge ses lettres de créance, il ne craignit pas de couvrir de louanges les puissances qui se coalisaient pour défendre les monarchies menacées. A Florence, il accentua son attitude en refusant de se mettre en rapport avec le citoyen La Flotte, représentant de la France, et en se liant d'amitié avec lord Harvey, le ministre d'Angleterre, homme d'ancien régime, adversaire ardent de la République, qui cherchait à faire entrer dans la coalition la Cour toscane restée neutre jusqu'à ce jour entre les belligérans.

En fréquentant assidûment, au mépris de toute prudence, la Légation anglaise en un moment où le gouvernement qu'il représentait négociait avec la République en vue d'une alliance, Armfeldt ne s'inspirait pas uniquement de raisons politiques. Au siège de cette légation, où il pouvait parler librement, certain d'être toujours approuvé, il avait rencontré une personne spirituelle et séduisante, lady Anna Hatton, la sœur de lord Harvey. Quelle fut la nature de ses rapports avec elle? Lui fit-elle oublier sa femme, et ses deux maîtresses, Madeleine de Rudenschold et la princesse Mentschikoff? Nous l'ignorons. Mais il n'est pas douteux qu'entre la sémillante Anglaise et lui, se créa, durant son séjour à Florence, une intimité affectueuse et confiante. C'est à elle et à lord Harvey, qu'au moment de quitter la Toscane, à la fin d'octobre, ne jugeant pas prudent de transporter ses papiers avec lui, il les confia, convaincu qu'entre leurs mains, ils seraient en sûreté. C'était compter sans Piranesi et méconnaître son audace et son esprit de ruse. On verra bientôt comment cet Italien astucieux parvint à s'en emparer et précipita ainsi la catastrophe dont malheureusement Armfeldt ne devait pas être la seule victime.

Son plan de révolution n'avait pas encore transpiré; il ne fut connu qu'au moment de la saisie des papiers opérée par Piranesi. Mais on savait à Stockholm qu'il suivait une politique toute contraire à celle du gouvernement suédois et qu'il entretenait des rapports avec la Cour de Russie et ses agens à

l'étranger. On en eut une preuve, grâce à Piranesi, au moment où Armfeldt quittait Florence pour se rendre à Naples.

Quelques semaines auparavant, en vue de l'histoire du règne de Gustave III, qu'il se proposait d'écrire, il avait rédigé et fait imprimer un prospectus annonçant cet ouvrage et en expliquant l'objet. Avant de lancer ce prospectus dans le public, il en avait envoyé un exemplaire à l'impératrice Catherine en sollicitant son patronage et un autre à un prélat romain, Mgr de Bernis, neveu du cardinal. Piranesi, toujours aux aguets, s'en procura une copie dans l'entourage de ce prélat et l'expédia à Stockholm. C'en était assez pour mettre le feu aux poudres et pour faire éclater la sourde colère que le Régent et Reuterholm contenaient depuis longtemps. Par leur ordre, le grand chancelier Sparre écrivit à Armfeldt une lettre où, pour la première fois, était exprimée sans réticence l'irritation que provoquait sa conduite. Après avoir blâmé sévèrement l'attitude affectée par lui depuis son départ de Stockholm, on incriminait le prospectus et le livre qu'il annonçait. « C'est un événement unique dans l'histoire qu'un tel ouvrage ait pu être écrit par un ministre suédois accrédité dans plusieurs cours. » Armfeldt était mis en demeure de détruire tous les exemplaires manuscrits ou imprimés, sous peine d'être révoqué.

Cette missive furibonde lui fut remise par Lagersvard à son passage à Rome où il s'était arrêté en allant de Florence à Naples. En lui communiquant cet ordre écrit, Lagersvard lui en transmit un verbal : Défense lui était faite de résider à Naples. Il devrait en repartir aussitôt après avoir présenté ses lettres officielles et choisir une autre résidence; on lui désignait la ville de Gênes comme celle où son gouvernement préférait le voir s'établir. Il semble bien qu'à ce moment Armfeldt ait résolu d'abandonner ses fonctions diplomatiques.

« Je suis trop agité pour répondre au grand chancelier, mandait-il à M[lle] de Rudenschold; mais, de Naples, je te ferai connaître ma décision et le même courrier portera ma réponse. Dès maintenant, je suis résolu à n'être qu'un sujet attaché à mon Roi, à la monarchie et à ses bases, à l'honneur et à la gloire, et par conséquent un sujet tel que les régens devraient en désirer. Ils croient m'effrayer par leurs menaces et m'humilier en me privant de tout. Mais qui a vaillamment affronté la mort ne craint pas les menaces injustes, et qui n'a jamais

entrevu la possibilité d'être vil, trouve dans la misère même une nouvelle satisfaction... Je n'agirai jamais comme un traître; je n'oublierai jamais que j'ai été le sujet et l'ami d'un grand malheureux prince, le père de mon Roi. Mais je dois à sa mémoire et à moi-même de ne pas me laisser déshonorer en subissant sans protester les ignominies les plus féroces et la persécution la plus basse. »

Ce qu'il ne dit pas dans cette lettre, c'est que son irritation provenait surtout de la défense qui lui était faite de prolonger son séjour à Naples. A cet égard d'ailleurs, il était résolu à ne pas obéir; il le déclara à Lagersvard : son installation dans la capitale des Deux-Siciles était prête et ses dispositions prises en vue d'un long séjour dans cette ville. Plusieurs autres raisons, dont vraisemblablement il ne parla pas à son interlocuteur, l'eussent empêché de se soumettre sur ce point aux ordres du Régent, y eût-il été disposé. Sa femme devait le rejoindre à Naples; il devait y retrouver la princesse Mentschikoff et lady Anne Hatton. C'est donc en rebelle qu'il franchit la frontière du royaume des Deux-Siciles. Néanmoins, il n'avait pas donné sa démission. Le 1er novembre eut lieu sa présentation au roi et à la reine de Naples.

On sait ce qu'était à cette époque la Cour napolitaine. Comme celle de Danemark, quelques années auparavant, et comme celle d'Espagne, quelques années plus tard, elle offrait le spectacle d'une reine plus puissante que son mari, réduit par elle à n'être rien qu'un soliveau, et d'un ministre omnipotent, qui s'étant rendu maître de son cœur et de ses sens, gouvernait sous son nom le royaume. Le général Acton était à Naples ce qu'avait été Struensée à Copenhague et ce que fut ensuite Godoï à Madrid. Il avait en mains tous les pouvoirs. Son habileté consistait à les exercer à son gré au nom du Roi, en laissant croire à celui-ci qu'il obéissait, alors qu'en réalité il ordonnait.

Beau, entreprenant, aimé des femmes et connu par ses aventures galantes, Armfeldt devait plaire à une reine telle que Marie-Caroline. En outre, elle admirait en lui le serviteur dévoué de Gustave III, fidèle au fils de ce prince comme il l'avait été au père, et qui avait encouru la disgrâce du Régent en blâmant de toutes ses forces et sous toutes les formes ce gouvernement suédois qui ne craignait pas de s'allier à la République française et de scandaliser ainsi tous les princes de l'Europe.

Le Roi pensait de même à l'égard du ministre de Suède et le général Acton, lorsqu'il se fut assuré que le nouveau venu ne serait pas, auprès de la Reine, un rival pour lui, ne lui marchanda ni sa bonne grâce, ni ses services.

D'autre part, quelques-unes des grandes dames étrangères, qui se trouvaient alors à Naples, ne dissimulaient pas l'estime en laquelle elles tenaient Armfeldt et la tendre admiration qu'il leur avait inspirée. La princesse Mentschikoff, fidèle à sa promesse, était venue passer l'hiver auprès de lui. Ils habitaient le même palais, elle, au rez-de-chaussée avec sa famille, lui, à l'étage au-dessus avec sa femme accourue à Naples à son premier appel. Un petit escalier mettait en communication les deux appartemens. La grande dame moscovite n'était pas la seule qui attirât les hommages d'Armfeldt. Lady Hatton était arrivée de Florence, amenant avec elle sa sœur, lady Élisabeth Monck, amie intime de la Reine.

A signaler encore, dans ce galant escadron, la comtesse Skavronska, femme du ministre de Russie à Naples. Née Catherine Engelhart, elle était la nièce du fameux Potemkine. Comme ses deux sœurs, Alexandra et Barbara, elle avait été sa maîtresse. Quoiqu'elle eût dépassé la trentaine, elle conservait les attraits de sa première jeunesse. Devenue veuve depuis peu, elle se laissait courtiser en attendant de se remarier. Un peu plus tard, elle devait épouser le comte Litta auprès duquel elle vécut jusqu'à sa mort, en femme revenue de ses anciens égaremens. De ce second mariage, elle eut deux filles : l'une d'elles épousa le comte Pahlen, et l'autre a fait beaucoup parler d'elle sous le nom de son mari, le général prince Bagration, tué en 1812 à la bataille de Borodino.

Il est assez difficile de préciser quel fut le rôle d'Armfeldt dans la société de ces grandes charmeuses. S'il faut en croire la légende, il aurait été aimé de toutes, mais les preuves sur lesquelles elle s'appuie sont aussi rares que fragiles. Il n'y a de certitude que pour la princesse Mentschikoff. Ce qui n'est toutefois pas moins vrai, c'est que lorsque, un peu plus tard, il dut s'enfuir de Naples, ces adoratrices s'unirent à la reine Caroline pour favoriser sa fuite. Lady Monck lui écrivait : « L'amour et l'amitié veillent sur vous. »

On peut conclure de ces détails qu'à cette époque, Madeleine de Rudenschold n'était pas moins oubliée comme maîtresse, que

la baronne Armfeldt comme épouse. Seulement, la baronne Armfeldt était présente et sa présence obligeait l'infidèle à employer la ruse pour lui dissimuler ses désordres, ou à se les faire pardonner, tandis que, Madeleine étant loin, il était plus aisé d'entretenir les illusions qu'elle conservait encore, sinon sur la fidélité de son amant, du moins sur sa constance. Il continuait à lui écrire et elle continuait à lui répondre. Nous ne le savons d'ailleurs que par quelques rares fragmens des lettres d'Armfeldt. Nous ne possédons pas celles que Madeleine lui écrivit après qu'il fut installé à Naples. La dernière de notre dossier porte la date du 6 septembre. Armfeldt l'ayant reçue à Florence, elle se trouva parmi les papiers qui lui furent dérobés dans cette ville par les agens de Piranesi. Il est vraisemblable qu'une fois averti du vol dont il avait été victime, il détruisit celles qui lui furent écrites ultérieurement.

Quant aux informations relatives à son séjour dans la capitale des Deux-Siciles, nous les devons à son Journal. Entre les traits attachans qu'il relate, il en est un qu'il y a lieu de mentionner ici parce qu'il rappelle l'un des épisodes les plus tragiques de la Révolution française :

« La reine accoucha dans les premiers jours de décembre, raconte Armfeldt. Quelques jours avant, était arrivée la nouvelle de l'exécution de la malheureuse reine de France. C'est au théâtre San Carlo qu'elle fut communiquée au général Acton, dans la loge de qui je me trouvais. Leurs Majestés occupaient leur petite loge. Nous fûmes si frappés de cette nouvelle que nous ne pûmes nous défendre d'en parler avec effarement, au risque d'attirer l'attention de la reine Marie-Caroline, dont l'imagination était hantée par la crainte de subir le même sort que sa sœur. Comme, au même moment, elle nous avait regardés, nous décidâmes de ne plus nous parler pendant le reste de la représentation pour ne pas l'inquiéter. Elle me dit ensuite qu'elle avait vu un tel changement sur ma figure qu'elle était sûre que j'avais reçu de mauvaises nouvelles. »

La suite du Journal d'Armfeldt nous le montre menant à Naples une existence agitée et brillante, vivant dans l'intimité de la famille royale, frayant avec les représentans des puissances étrangères les plus hostiles à la France, accueilli avec faveur par l'aristocratie napolitaine, promenant partout son élégance, sa jactance, sa liberté de langage, se conduisant, en un mot,

non comme un diplomate pour qui la discrétion et la réserve sont un devoir, mais comme le censeur acerbe des actes du gouvernement qu'il représentait.

Ce n'eût été que demi-mal si son imprudente attitude n'avait compromis que lui. Malheureusement, elle avait pour effet de compromettre aussi et de rendre suspects ses correspondans de Suède, les amis auxquels il écrivait à toute heure pour les inviter à s'unir à lui afin de les faire aboutir. C'étaient le secrétaire royal Ehrenstrom, le colonel Aminoff, Madeleine de Rudenschold, d'autres encore qu'on savait en relations suivies avec lui. On ne pouvait encore invoquer contre eux aucune charge positive. Dans les lettres interceptées à Hambourg, il y avait des parties en clair qui ne suffisaient pas à dresser un acte d'accusation ; il y avait aussi des parties chiffrées; mais on ne possédait pas la clé du chiffre ; elles restaient par conséquent intraduisibles.

Néanmoins, quoique Reuterholm ne fût pas encore assez armé pour intenter à Armfeldt et à ses complices un procès criminel, il avisait déjà aux moyens de les poursuivre comme conspirateurs et auteurs d'une entreprise contre la sûreté de l'État. Il est vrai qu'Armfeldt restait hors de sa portée et il ne croyait pas qu'il consentirait à revenir en Suède pour répondre à l'accusation. Mais il n'était pas impossible de se saisir de lui, soit en lui tendant un piège, soit en demandant au roi de Naples de le livrer. Telle paraît avoir été l'origine du projet que, d'accord avec le Régent, Reuterholm n'allait pas tarder à exécuter.

Dès le mois de novembre, il songeait à s'assurer de la personne d'Armfeldt. Plusieurs navires de guerre suédois mouillaient dans la Méditerranée. L'un d'eux, commandé par le baron Palmquist, était à Gênes. Le Régent écrivit à cet officier pour l'inviter à se tenir prêt à faire voile pour Naples. Quelques jours plus tard, le 5 décembre, ordre lui était donné de partir. Il recevait en même temps une lettre destinée au roi des Deux-Siciles, qu'il devait lui remettre en mains propres. Elle avait pour objet d'obtenir pour le porteur l'autorisation d'arrêter le baron d'Armfeldt. Le Régent avait également écrit au général Acton, afin de le rendre favorable à cette demande. Ces ordres devaient rester secrets; mais une indiscrétion fut commise par Claës Lagersvard qui était alors à Gênes. Il raconta que le baron

Palmquist avait mission d'aller à Naples, d'attirer Armfeldt à bord de son navire, de l'arrêter et de le ramener en Suède. La nouvelle étant parvenue à lord Harvey à Florence, il s'empressa de la transmettre à l'intéressé. Déjà celui-ci, comme s'il eût pressenti le coup qui le menaçait, avait écrit à son gouvernement pour demander son rappel. « Il jugeait contraire à tous les principes d'honneur de conserver une fonction représentative auprès d'une Cour étrangère, alors que dans les documens officiels il était attaqué comme assassin et conspirateur. »

Il était sans réponse à sa demande et ignorait encore l'expédition qui se préparait contre lui, lorsqu'une lettre de Stockholm lui apporta une nouvelle terrifiante. Dans la nuit du 17 au 18 décembre, le gouvernement de la régence avait fait arrêter Mlle de Rudenschold, le secrétaire royal Ehrenstrom, son frère lieutenant-colonel, deux autres officiers du même grade, un restaurateur, l'ancien valet de chambre d'Armfeldt et un employé de commerce dont la présence au milieu de ces accusés semblait d'autant plus inexplicable qu'il était connu comme jacobin. Plusieurs d'entre eux furent remis plus tard en liberté. On les avait arrêtés sur de simples soupçons et surtout pour faire croire à l'existence d'un vaste complot ourdi par Armfeldt, et qui méritait un châtiment inexorable.

Nos documens sont muets sur les circonstances qui précédèrent et suivirent l'arrestation de Madeleine. Ils disent seulement que, prévenue à l'avance de la visite des gens de police, elle eut le temps de détruire les nombreuses lettres de son amant, pieusement conservées jusque-là, et que la perquisition opérée dans son domicile ne fit découvrir aucune pièce propre à démontrer sa culpabilité. Mais, à défaut d'informations plus complètes, on peut se figurer quelles furent, en ce pressant péril, les réflexions de cette malheureuse femme. Elle expiait son amour, sa longue fidélité à Armfeldt, le dévouement qu'elle avait mis à le défendre, la docilité avec laquelle elle s'était toujours empressée de suivre ses instructions, même quand elle ne les approuvait pas. Toutefois, elle avait lieu d'espérer que sa détention serait de courte durée: non qu'elle eût à attendre du Régent et de Reuterholm justice ou clémence, mais parce que, n'ayant rien à se reprocher en tant que patriote, il lui paraissait impossible qu'on la condamnât. Et puis, elle se connaissait de nombreux amis qui ne manqueraient pas d'intercéder en sa

faveur. Sur ce point, elle ne se trompait pas. Dès que la nouvelle de son arrestation se fut répandue, ils entreprirent des démarches afin d'obtenir sa mise en liberté.

Au surplus, ce n'est pas contre elle que l'opinion se prononçait, mais contre le Régent. Dans la mesure inique dont elle était l'objet, tout le monde voyait une manifestation de la vieille rancune du prince contre une femme à laquelle il ne pardonnait pas d'avoir osé lui résister. Il y avait unanimité pour flétrir cet acte de basse vengeance. Personne ne sentait mieux que sa femme combien le sentiment public lui était hostile. Ce qu'elle pensait de sa conduite et la compassion que lui inspirait le malheur immérité de la demoiselle d'honneur, la décidèrent à aller plaider auprès de lui en faveur de cette infortunée. L'épouse si souvent outragée fit entendre des remontrances sévères et s'efforça de prouver à celui dont elle avait tant à se plaindre qu'il serait à jamais déconsidéré s'il laissait frapper une femme dont le crime consistait uniquement à n'avoir pas voulu se donner à lui. Le prince finit par céder à ses prières ou par feindre d'y céder et promit qu'il ne laisserait pas condamner Madeleine de Rudenschold. Il fit la même promesse à sa sœur, Sophie-Albertine, qui voulait aussi tirer de ce péril sa demoiselle d'honneur. Mais on verra bientôt qu'à la honte du Régent, ce double engagement ne fut pas tenu, et que, par faiblesse ou par désir de vengeance, le duc de Sudermanie laissa Reuterholm assouvir jusqu'au bout, sur la personne d'une innocente, la haine qu'il nourrissait contre Armfeldt.

II

L'ordre de partir pour Naples qu'avait reçu à Gênes le baron Palmquist porte la date du 5 décembre. Pour des causes qui nous échappent et dont Palmquist dut répondre ultérieurement devant un conseil de guerre, il ne l'exécuta qu'au commencement du mois de février 1794. Prévenu de ce qui se préparait, Armfeldt se tenait sur ses gardes, assuré que, s'il était attaqué, il serait défendu par les amies qui dès ce moment, à l'instigation de la reine Marie-Caroline, faisaient sentinelle autour de celui qu'elles appelaient « le cher petit, » bien qu'il fût grand et fort et qu'il eût trente-six ans. Cependant, ne voulant pas que sa femme restât exposée aux dangers contre lesquels il devait se

protéger, il décida de la faire partir. La baronne d'Armfeldt quitta Naples le 7 février pour se rendre dans sa famille qui habitait les provinces baltiques. Pour la protéger pendant son voyage, son mari lui avait donné comme compagnon un homme qui lui était passionnément dévoué, le major de Peyron, de la garde royale de Suède. Quant à lui, il comptait se réfugier à Saint-Pétersbourg; il avait écrit à l'impératrice Catherine pour lui demander un asile dans ses États, en lui rappelant les promesses qu'il avait reçues d'elle. Mais il ne se pressa pas de partir; il resta à Naples, attendant les événemens.

Dans la matinée du 10 février, il vit entrer chez lui une femme affolée. C'était lady Monck. Elle accourait lui annoncer, de la part de la Reine, que Palmquist venait d'arriver, avait débarqué, s'était rendu au palais royal et qu'il n'était que temps de s'enfuir. L'historien Elof Tégner, qui raconte cette scène, nous apprend que la fuite d'Armfeldt fut si vite préparée qu'à cinq heures, il sortait de Naples dans la voiture de lady Monck et que, le même soir, il était à l'abri dans un couvent franciscain de la banlieue napolitaine. Ce ne devait être pour lui qu'un asile provisoire où il resterait jusqu'à ce que la Cour eût pris d'autres mesures pour le protéger contre les guets-apens tendus par Piranesi. D'accord avec ses amies, le Roi, la Reine et Acton s'en occupaient activement. A leur demande, Piranesi était arrêté à Rome et tenu provisoirement sous les verrous.

Le 26 février, Armfeldt quittait le couvent, dans la soirée, rentrait à Naples à la faveur de la nuit et allait prendre domicile dans la maison du marquis del Vasto, grand maréchal de la Cour. Il y restait quelques jours, gardé par la police et partait bientôt pour le château de Montesarchio appartenant au marquis qui s'était chargé de pourvoir à sa sûreté.

La sollicitude de la Reine ne devait pas s'en tenir là. Lorsque, peu après, Armfeldt se mit en route pour la Russie, elle lui fit compter une somme de 10 000 ducats pour couvrir ses frais de voyage, en même temps qu'elle donnait des ordres afin que, partout sur sa route à travers les États napolitains, il trouvât la protection des fonctionnaires du royaume.

On se souvient que le baron Palmquist était porteur d'une lettre adressée par le régent de Suède au roi des Deux-Siciles. Il en avait une autre pour le général Acton. C'est à l'audience de celui-ci qu'en abordant à Naples, il se présenta après avoir

eu soin de se déguiser afin de ne pas attirer l'attention. Le premier ministre s'empressa de le recevoir. Lorsqu'il eut pris connaissance de la lettre du Régent, il conduisit le mandataire auprès du Roi. Sa Majesté montait en voiture pour aller à Portici. L'entretien ne dura que quelques minutes. Palmquist remit la lettre du Régent au royal destinataire. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur mon frère, me voyant dans la fâcheuse nécessité de rappeler subitement de la Cour de Votre Majesté le ministre que je viens d'envoyer résider auprès d'Elle, le baron d'Armfeldt, mais encore de le faire arrêter pour crime d'État au premier chef, je n'ai pas dû manquer d'en faire part à Votre Majesté, parfaitement convaincu qu'Elle ne regardera cette démarche, à laquelle je me vois forcé par les raisons d'État les plus graves, et les plus pressantes, que comme une suite naturelle de ma juste sollicitude de maintenir le repos et la tranquillité de mon royaume, qu'un sujet rebelle et audacieux ose vouloir troubler par ses sourdes intrigues. J'attends donc des sentimens d'amitié de Votre Majesté, et de l'intérêt qu'Elle a toujours voulu prendre à ma satisfaction, qu'Elle daigne donner ses ordres, de façon que la personne chargée des miens puisse *se saisir du baron d'Armfeldt ainsi que de tous ses papiers*, savoir mon aide de camp général et commandant d'un de mes vaisseaux de ligne, le baron de Palmquist, qui aura l'honneur de lui présenter cette lettre, *puisse s'acquitter de sa commission* avec le secret nécessaire en pareil cas.

« Ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que je me suis décidé d'ôter d'une manière aussi brusque d'auprès d'un prince, que j'aime et que j'estime aussi particulièrement que Votre Majesté, mon envoyé, malgré qu'il y a longtemps qu'individuellement il ne l'a que trop mérité; mais, ne me laissant plus le parti de la clémence possible, et comblant la mesure de ses témérités, il conspire ouvertement contre moi, et l'État. C'est un délit de nature à être ressenti partout, et aucun souverain légitime, j'en suis sûr, ne voudra soustraire à la punition des lois un sujet aussi coupable.

« J'espère que l'amitié vraie et solide qui subsiste entre nous ne souffrira en rien de cet événement. Elle m'est trop chère pour que je ne la cultive pas soigneusement toute ma vie. Une nomination plus heureuse que cette dernière, pour occuper la

même place auprès de Votre Majesté, s'ensuivra aussitôt que les circonstances dans lesquelles je me trouve par rapport à ce baron pourront me le permettre. »

Cette lettre lue, le Roi, sans s'expliquer autrement, promit qu'il y répondrait le même jour à cinq heures. Le rapport de Palmquist au Régent, d'où sont tirés ces détails, ajoute :

« Je sais qu'à dix heures, la Reine a écrit un billet à lady Monck, afin de permettre à l'oiseau de s'envoler : à cinq heures de l'après-midi, il était parti. Ce n'est qu'à cette heure que j'aurais dû recevoir la réponse de la « personne principale, » et de cette façon, le temps passa jusqu'à sept heures du soir. A ce moment, on me présenta avec force complimens deux ou trois mauvaises raisons du refus de délivrer l'oiseau, par exemple qu'on n'avait pas reçu ma requête en bonne et due forme, que la lettre n'avait pas été rédigée dans une certaine forme, etc. Bref, je vis fort bien que les femmes avaient en leur pouvoir les hommes à qui j'avais affaire et qu'elles avaient montré les dents. Vous savez ce qui en résulte, si l'homme ne résiste pas. »

Le lendemain, Palmquist reçut la réponse promise. Elle était adressée à Gustave IV, au nom duquel le Régent avait écrit au roi de Naples.

« Monsieur mon frère, c'est avec peine et le plus grand étonnement que j'apprends, par la lettre de Votre Majesté du 5 décembre, la fâcheuse circonstance qui a donné lieu à l'expédition du baron Palmquist, et à la destitution subite du baron d'Armfeldt, du caractère dont il était revêtu de la part de Votre Majesté auprès de moi. Je sens la nécessité d'une telle démarche pour le maintien du repos et de la tranquillité dans les États, et je n'hésiterais pas un instant à concourir aux vues de Votre Majesté si je pouvais le faire sans compromettre ma dignité et sans exposer la tranquillité de mes sujets par le procédé et l'opération dont elle a chargé personnellement le baron de Palmquist.

« Le délit est de nature à mériter le ressentiment universel; mais la façon dont Votre Majesté s'exprime en commettant de l'arrêter, et *de le saisir* dans mes États, c'est ce que je trouve inadmissible. Feu mon Auguste Père qui avait sur moi l'autorité que Dieu et la nature lui avaient donnée, ne s'est jamais servi, dans les occasions, d'expressions pareilles, ni donné des commissions qui portassent atteinte à la dignité de ma cou-

ronne. Il en a toujours agi vis-à-vis de moi avec cette circonspection qu'il employait avec tout autre souverain. Une réquisition faite dans des termes plus analogues à ce principe, m'aurait pu fournir des moyens de marquer à Votre Majesté la part et l'intérêt que je prends à tout ce qui la regarde, sans blesser ma dignité, sans faire aucune offense à mon territoire, et sans alarmer mes sujets. D'autres époques pour motifs et circonstances tout aussi critiques ont donné à Naples un exemple cité dans l'histoire de Pierre le Grand, que je me dispense de lui rappeler. Les différens sentimens, dont je suis agité dans cette occasion, d'estime et d'amitié pour Votre Majesté et de ce que je dois à ma couronne, me tiennent dans une vive inquiétude et j'attends de Votre Majesté qu'elle suggère le moyen de satisfaire l'une et de ne pas manquer à l'autre. »

La réponse du général Acton était conçue dans le même sens. Palmquist comprit alors qu'il avait été joué ; il dut repartir les mains vides et « sans ramener l'oiseau. »

A Rome, Piranesi, qui avait contribué à cette démarche, en attendait anxieusement le résultat. On doit croire qu'il l'avait prévu et qu'il s'était apprêté à réparer l'échec de la diplomatie suédoise. En effet, quelques jours plus tard, le gouvernement de Naples était averti que quatre individus soudoyés par l'agent consulaire venaient de partir de Rome avec l'ordre d'enlever le baron d'Armfeldt mort ou vif. Deux d'entre eux furent arrêtés en arrivant à Naples ; l'un des deux autres s'échappa et trouva un refuge sur le bâtiment que commandait Palmquist. C'en était assez pour convaincre la Cour que cet officier avait trempé dans une tentative d'assassinat.

Cette affaire, qui donna lieu à un procès criminel engagé à Naples contre les émissaires de Piranesi, eut alors un grand retentissement. Il n'y a pas lieu d'en détailler ici les innombrables incidens. Nous rappellerons seulement qu'ils allumèrent entre la Cour de Naples et celle de Suède une querelle longue et violente qui durait encore en 1795. On en retrouve les échos dans un grand nombre de rapports diplomatiques. La violence en fut poussée si loin qu'on vit la Cour de Suède, à la date du 15 octobre 1794, déclarer à celle de Naples « que la Providence a mis assez de forces entre ses mains pour qu'elle puisse se procurer la juste satisfaction qui lui est due, mais que, par humanité, elle ne veut pas augmenter les malheurs sous

lesquels gémit l'Europe. » A cette fanfaronnade, le gouvernement napolitain répond par des railleries : « Peut-on se rendre plus ridicule qu'en tenant un tel langage ? On croit entendre la Cour de Russie morigéner un prince de Moldavie ou de Valachie et on ne peut s'empêcher de rire quand on réfléchit que c'est la Cour de Suède qui parle ainsi à celle de Naples. »

La discussion ne s'arrêta pas là. L'année suivante, le gouvernement suédois l'ayant résumée dans un rapport adressé à toutes les Cours et rendu public, le roi de Naples se considéra comme outragé par ce libelle et le fit brûler par la main du bourreau sur une place de sa capitale.

Il résulte de ces détails que le régent de Suède et Reuterholm étaient exaspérés par l'attitude du souverain des Deux-Siciles. Tandis que ce prince les accusait d'avoir voulu violer le droit des gens en cherchant à s'emparer d'Armfeldt sur un territoire étranger et même à le faire assassiner, ils répliquaient qu'en cette circonstance le roi de Naples s'était fait le complice d'un grand criminel.

Ce qui contribuait à accroître leur fureur, c'est que les Cabinets européens donnaient raison au monarque napolitain. Partout, leur conduite était critiquée et blâmée. Faisant allusion au traitement dont était l'objet Mlle de Rudenschold, le duc de San Teodoro écrivait que toute cette affaire n'était « qu'une affaire de femme. » Par ailleurs, on racontait, en dénaturant la vérité, « que le Régent ne pardonnait pas au baron d'Armfeldt de lui avoir enlevé sa maîtresse. » Enfin, lorsque, un peu plus tard, le gouvernement suédois, cruellement déçu par les piètres résultats de l'alliance qu'il avait contractée avec la République française, cherchait à renouer ses anciens rapports avec la Russie et mettait comme condition à ce rapprochement que l'Impératrice lui livrerait le baron d'Armfeldt réfugié dans ses États, elle répondait à cette demande par un refus, à la suite duquel les pourparlers furent rompus.

Les choses n'en étaient pas encore à ce point au moment où Armfeldt se mettait en route pour Saint-Pétersbourg, sous le nom de Frédéric Brandt. La querelle que nous venons de résumer commençait à peine. Il n'en connut les premiers détails qu'après être arrivé dans la capitale moscovite, le 20 mai 1794, et probablement par le duc de Serra-Capriola, ambassadeur de Naples en Russie, chez qui il avait pris domi-

cile. Il s'était attendu à recevoir à la Cour moscovite un accueil exceptionnellement favorable et à y être l'objet de la bienveillance impériale. Il y comptait d'autant plus qu'elle s'était antérieurement manifestée envers lui et que, d'autre part, il recevait de tous côtés des témoignages de l'indignation et de la pitié qu'excitait son malheur. Le Pape lui-même lui avait fait parvenir des condoléances et, pour marquer qu'il désapprouvait la conduite du Régent, il avait refusé de recevoir officiellement Piranesi qui venait d'être nommé ministre de Suède auprès du Saint-Siège. Armfeldt se croyait donc assuré de la faveur de Catherine. Mais l'Impératrice caressait déjà le projet qu'elle essaya vainement de réaliser plus tard et qui consistait à marier l'une de ses petites-filles, la grande-duchesse Alexandra, au jeune roi de Suède. Elle était intéressée à ne pas offenser le Régent et son ministre en ajoutant à la protection dont elle couvrait Armfeldt des faveurs trop apparentes. Alors qu'il espérait recevoir un grade élevé dans l'armée russe ou une haute fonction civile, il trouva l'ordre de ne pas s'arrêter dans la capitale et de se rendre à Kalouga où des moyens d'existence lui seraient assurés. Il ne pouvait qu'obéir et s'y résigna. C'est dans cette petite ville de la Russie d'Europe, à quatre cents lieues de Saint-Pétersbourg, qu'il allait vivre obscurément, entouré de sa famille qui avait été autorisée à se réunir à lui. Cet exil devait se prolonger durant plusieurs années; il ne cessa qu'en 1798. A cette époque, la régence n'existait plus; Gustave IV, devenu majeur, avait pris possession de sa couronne, inauguré son pouvoir en renvoyant Reuterholm, avec défense de paraître à la Cour et rappelé à Stockholm les anciens amis de son père.

Tout entier à sa haine, le tout-puissant ministre, en 1794, ne s'inquiétait pas de ce dénouement, que cependant il aurait dû prévoir. Abusant de la faiblesse du Régent, il continuait à en faire le complice de ses perfidies. Il n'était pas parvenu à s'emparer d'Armfeldt. Mais il tenait les comparses de ce qu'il appelait un complot contre la sûreté de l'État ; il se flattait, en les frappant, d'atteindre le fugitif. Cependant, il n'avait découvert encore aucune preuve qui permît de les convaincre de conspiration. A la Cour comme dans toutes les villes du royaume où l'opinion s'était violemment émue de cette affaire, on se divertissait de la déconvenue du Régent et de Reuterholm et de leur impuissance à établir la culpabilité des accusés. Aux fragiles

argumens des accusateurs, ces malheureux opposaient des dénégations énergiques et irréfutables. L'embarras du gouvernement devenait plus grand de jour en jour. Le bruit commençait à se répandre qu'il serait obligé d'abandonner les poursuites; on s'en réjouissait; un profond revirement s'était fait dans l'opinion de plus en plus indignée de la véritable cause des persécutions exercées contre Mlle de Rudenschold, cause déshonorante pour le Régent et que personne n'ignorait plus. Mais, à ce moment, c'est-à-dire au commencement du mois d'avril, se produisit un coup de théâtre. A Florence, Piranesi était parvenu à s'emparer des papiers d'Armfeldt laissés à la garde de lord Harvey, le ministre d'Angleterre, et il les envoyait à son gouvernement.

Dans l'épisode que nous racontons, le vol de ces papiers rappelle les actes de brigandage si fréquens en Italie à l'époque de la Renaissance et les personnages qui l'accomplirent apparaissent comme les héritiers des sicaires d'autrefois : ils en ont les mœurs, les habitudes et usent des mêmes moyens. Tandis que Piranesi lançait derrière Armfeldt des espions et des spadassins, il avait entrepris de découvrir en quel lieu étaient déposées les correspondances privées que recevait le représentant de la Suède. Un hasard le lui apprit. Avec la complicité de Lagersvard, il intercepta une lettre que lady Anne Hatton écrivait à Armfeldt et il sut ainsi que le précieux dépôt dont il avait tant d'intérêt à s'emparer était à la Légation d'Angleterre à Florence, dans la chambre de lord Harvey.

Celui-ci allait partir pour Naples, en laissant les papiers aux mains de sa sœur qui ne devait le suivre qu'un peu plus tard. A ce moment, ils étaient officiellement réclamés au grand-duc de Toscane par le gouvernement suédois. Mais Piranesi, prévoyant qu'il ne serait pas fait droit à cette requête, prit ses mesures pour conjurer les effets d'un refus. Deux de ses agens partirent pour Florence, s'abouchèrent avec l'un des serviteurs du diplomate anglais et le décidèrent à prix d'argent à trahir son maître. Lord Harvey s'était mis en route le 2 février. Le lendemain, le domestique tirait les papiers de l'armoire dans laquelle ils étaient enfermés et les apportait chez l'un des envoyés de Piranesi. Tout ce que contenait l'enveloppe fut aussitôt expédié à Rome, remplacé par de vieux papiers et le paquet remis en place sans que personne à la Légation pût soupçonner

la substitution qui venait d'être pratiquée. Elle fut si peu soupçonnée que l'année suivante lord Harvey écrivait à Armfeldt : « Ce que vous m'avez confié est en sûreté et à votre disposition. »

Le Régent et Reuterholm durent se réjouir en recevant ce précieux envoi. Ils allaient y trouver les élémens d'accusation qu'ils n'avaient pu se procurer jusque-là, c'est-à-dire toutes les lettres qu'Armfeldt avait reçues depuis son départ de Stockholm jusqu'à la fin de son séjour à Florence et qu'il avait imprudemment négligé de détruire : celles de sa maîtresse, celles d'Ehrenstrom, d'Aminoff, de Gyldensdolpe, le gouverneur du Roi, celles d'Axel de Fersen, qui heureusement pour lui n'était pas en Suède, celles enfin de plusieurs autres personnages avec qui Armfeldt entretenait une correspondance suivie. Tout ce qu'il avait voulu, rêvé, projeté, ses critiques des actes de la régence, ses blâmes contre le Régent, ses railleries amères contre Reuterholm, les propos amoureux de Madeleine, la clé du chiffre dont il se servait en lui écrivant et dont elle usait elle-même, enfin ce fameux plan de révolution rédigé plusieurs mois auparavant, en un mot tout ce qui pouvait le compromettre était ainsi livré à ses ennemis. Dans les pages de Fersen, ils pouvaient lire des phrases telles que celles-ci : « Nos cousins de Suède sont fous. » — « L'entourage du duc Régent est indigne de porter le nom de Suédois. » Dans les fragmens chiffrés des missives d'Armfeldt dont il avait gardé les minutes, dans les élucubrations de sa maîtresse, Reuterholm pouvait se repaître des railleries dont il était l'objet. Armfeldt le désignait sous le nom de Son Excellence Cagliostro ; il disait de lui : « C'est un hypocrite, un illuminé, un imbécile, en un mot un fou qui, bien qu'il puisse faire du mal et cela d'une façon dure et altière, n'est ni un méchant, ni un coquin, car il ne possède ni calcul ni adresse. » Des jugemens analogues se trouvaient sous la plume de Madeleine de Rudenschold, mêlés de plaisanteries assurément innocentes, mais que Reuterholm, offensé dans son orgueil, ne devait jamais pardonner.

Au lendemain des premières arrestations, une perquisition avait été pratiquée au château de Lénas en Ostrogothie, appartenant au baron d'Armfeldt. Les papiers saisis dans cette résidence étant d'une date antérieure à la mort de Gustave III, n'avaient fourni aucune charge contre le principal accusé, ni

contre ses complices. Les lettres de Madeleine, écrites durant les premières années de sa liaison avec Armfeldt, formaient la majeure partie de ce dossier et ne contenaient rien qui pût étayer l'accusation. Ce fut pour le Régent et pour son âme damnée une cruelle déconvenue; ils avaient dû s'y résigner. Mais le dépit qu'elle leur causait leur suggéra une idée qui entache à jamais leur mémoire et qu'on voudrait n'avoir pas à mentionner. Ne pouvant convaincre Madeleine de Rudenschold d'avoir participé à un complot dont la preuve restait à faire, ils tentèrent de la déshonorer. Un libelle infâme fut rédigé par leurs soins, imprimé et mis en vente. Elle en était l'héroïne sous le nom de Charlotte Carlsdotters. On y racontait ses amours avec Armfeldt; on y publiait ses lettres et de certaines phrases mystérieuses, mises en lumière à dessein, on inférait qu'au moment d'être mère et pour cacher les suites de sa faute, elle avait consenti à ce que son amant fît disparaître le nouveau-né. Ce pamphlet n'atteignit pas le but que poursuivaient ses auteurs, et toute la honte en retomba sur eux.

Il était déjà publié lorsque arrivèrent à Stockholm les envois de Piranesi. Ils apportaient aux accusateurs des armes plus meurtrières et ils s'empressèrent d'en user. La première mesure prise consista à mettre à prix la tête d'Armfeldt. Une somme de trois mille écus fut promise à quiconque le livrerait. Les agens de Suède à l'étranger reçurent l'ordre d'en donner avis dans les gazettes des pays où ils étaient accrédités. Constatons en passant que, nulle part en Europe, les gouvernemens n'en autorisèrent l'insertion et que leur refus donna lieu à des difficultés diplomatiques qui tournèrent à la confusion du Cabinet de Stockholm.

Au même moment, il préparait le procès auquel la découverte faite à Florence donnait maintenant une base solide. Jusqu'à ce jour, les accusés arrêtés en décembre n'avaient subi que de rares interrogatoires à la suite desquels plusieurs d'entre eux furent mis en liberté. Seuls le major Ehrenstrom, Madeleine de Rudenschold et deux comparses, Mineur et Forster, restaient en prison, bien qu'aucune preuve n'eût été faite contre eux et qu'aux griefs qu'on leur imputait, ils eussent répondu par des dénégations énergiques et hautaines. Elles figurent dans une protestation écrite du major Ehrenstrom. Il déclare que le prétendu complot n'est qu'une fable et que le vrai conspirateur est le personnage « qui a ourdi les soupçons odieux sur la base

desquels a été ordonnée l'arrestation du 18 décembre, mesure telle que Son Altesse Royale frémira devant l'usage qu'on a fait de son nom. » Après que la justice eut pris connaissance des papiers envoyés par Piranesi, elle se sentit en état de convaincre les accusés et leur donna un compagnon de captivité en faisant arrêter le colonel Aminoff dont les lettres se trouvaient parmi les documens saisis. Le gouverneur du Roi, Gyldensdolpe, son précepteur Schrodereim étaient également compromis par leurs relations avec Armfeldt, dont on tenait les preuves. Mais le jeune Gustave IV intervint en leur faveur et, soutenu par le Régent, il les arracha aux griffes de Reuterholm. Après leur avoir adressé une remontrance sévère, on se contenta d'exiger leur démission et de les éloigner de la Cour.

Pareille mesure aurait dû être prise envers les autres accusés, car aucun d'eux n'était coupable. Lorsque aujourd'hui, à une si longue distance de ces événemens, on examine la conduite qu'on leur reprochait, il est impossible de comprendre qu'on ait osé les traduire en justice comme complices d'Armfeldt. Ehrenstrom, tout en critiquant violemment les actes de la régence et en cherchant les moyens d'en conjurer les suites, avait néanmoins désapprouvé ceux que proposait Armfeldt. Aminoff, qui d'abord s'était montré disposé à porter à l'impératrice Catherine les propositions de son ami, y avait ensuite renoncé et s'il était resté en correspondance avec lui, c'était moins encore pour l'encourager dans un dessein qu'il jugeait plus dangereux que le mal qu'Armfeldt voulait empêcher, que pour l'en détourner. Quant à Mlle de Rudenschold, son rôle s'était borné à essayer d'ouvrir les yeux du jeune Roi sur les dangers que faisait courir à l'État la politique de la régence et à transmettre à l'ambassadeur Stackelberg les communications de son amant. En admettant même qu'Armfeldt fût coupable et qu'en envisageant la possibilité de recourir aux bons offices de l'impératrice Catherine pour obtenir du Régent le renvoi de Reuterholm, il eût commis un crime, il est évident qu'aucun de ceux dont on faisait ses complices n'y avait participé.

Tout était donc monstrueux dans le procès qu'on leur intentait : les contemporains sont d'accord sur ce point et c'est aussi le jugement de la postérité. Elle a même trouvé juste, tout en reconnaissant que la conduite d'Armfeldt fut répréhensible, de lui tenir compte de la non-exécution de ce plan abandonné

depuis longtemps à l'heure où on en faisait la base d'une accusation criminelle. Son projet n'existait que sur le papier. L'impératrice Catherine n'en avait jamais entendu parler et c'est avec raison que, le 10 avril 1795, elle écrivait à Grimm en lui parlant de cette prétendue révolution en Suède : « Si j'avais voulu m'en mêler et qu'elle eût réellement existé, je vous promets qu'elle aurait réussi. »

Ces considérations ne pouvaient échapper au Régent et à son ministre. Mais Reuterholm s'acharnait à la perte d'Armfeldt et de ses amis. La faiblesse du Régent comme aussi sa rancune d'amoureux évincé lui laissaient le champ libre. Dans tout ce qui va se passer maintenant, il faut voir sa main; il est le chef de cette odieuse entreprise; il conduit, dirige, ordonne, impose sa volonté aux juges et bientôt leur dictera la sentence.

III

La procédure contre le baron d'Armfeldt et ses prétendus complices s'engagea officiellement dans la seconde quinzaine d'avril 1794, devant la cour criminelle de Stockholm. Elle avait été précédée de la réunion au palais royal d'un Conseil de gouvernement présidé par le duc régent et auquel assistaient le Roi mineur et son oncle le duc d'Ostrogothie. Dans cette séance, il fut donné lecture des documens envoyés par Piranesi, sur lesquels se fondait l'accusation, et la responsabilité de chacun des accusés fut nettement établie. Par ordre du Roi, que représentait le Régent, furent envoyés devant la cour pour y répondre de leurs actes : Armfeldt, principal accusé, le major Ehrenstrom, le restaurateur Forster, Mineur, l'ancien valet de chambre du baron, devenu le régisseur de ses biens, et enfin Mlle de Rudenschold, tous considérés comme ayant participé au complot dont il était l'auteur. En ce qui le concernait, l'accusation lui imputait le crime d'avoir voulu faire intervenir une puissance étrangère pour renverser le gouvernement légal du pays et priver sa patrie de son indépendance et de sa liberté.

Une phrase du procès-verbal de la séance royale, lequel fut rendu public, ayant paru mettre en cause l'impératrice Catherine, elle écrivit ultérieurement au Régent pour se plaindre d'avoir été désignée. Le Régent protesta et déclara dans sa réponse qu'ayant évité de nommer la souveraine, il ne croyait

pas avoir outrepassé ses droits. Du reste, cette discussion fut alors ignorée et n'exerça aucune influence sur le procès.

Le jeune Roi assista silencieux à ces préliminaires. Il parut approuver tout ce qui se faisait en son nom. Mais l'impassibilité qu'il conserva jusqu'au bout et la conduite qu'il tint à l'égard des condamnés, lors de son avènement, permet de croire qu'il doutait du bien fondé de l'accusation et que, s'il eût été libre, il eût fait pour tous ces malheureux ce qu'il fit pour son gouverneur et son précepteur, qui, grâce à lui, échappèrent à la justice. Le colonel Aminoff ne figurait pas encore parmi les accusés; il ne fut arrêté que le 30 avril au cours de l'instruction.

Au début des interrogatoires qu'ils eurent à subir, ils avaient répondu par des dénégations; mais, lorsqu'on leur eut présenté les lettres qu'ils avaient échangées avec Armfeldt, ils entrèrent dans la voix des aveux. Ils reconnurent que, bien qu'ils n'eussent pas adhéré au plan de révolution, ils en avaient examiné et discuté les bases. Il est d'ailleurs remarquable que chacun d'eux essaya de mettre ses co-accusés hors de cause.

Les débats s'ouvrirent au mois de juin et, le 19, le procureur général prononça son réquisitoire contre les complices d'Armfeldt en se réservant de requérir plus tard contre lui. Il termina en demandant la condamnation à mort d'Ehrenstrom, d'Aminoff et de Mlle de Rudenschold avec, pour le premier, cette aggravation de peine qu'il aurait la main droite coupée et serait roué vif. Ces conclusions lui avaient été imposées par Reuterholm; bien qu'il les trouvât excessives, il s'était vu dans la nécessité d'obéir. Il ne requit contre Armfeldt que le 7 juillet. Il demanda sa condamnation capitale et la confiscation de ses biens, étant entendu que, puisqu'il s'était soustrait à l'action des lois, il serait banni à perpétuité du royaume et que son nom serait mis au pilori.

La cour n'admit pas toutes les conclusions du procureur général. Elle prononça la peine de mort contre Armfeldt, Ehrenstrom, Aminoff et Madeleine de Rudenschold. Mais elle ne voulut pas qu'Ehrenstrom eût le poing coupé, ni qu'Armfeldt subît la peine infamante du pilori. Elle ne la prononça pas non plus contre Mlle de Rudenschold, bien que le procureur général l'eût réclamée. Ce semblant d'indulgence eut pour effet d'exaspérer Reuterholm, son entourage fit écho à sa colère. On eut alors le honteux spectacle d'un gouvernement qui, non content

de la sévérité des condamnations prononcées, exigeait qu'elles fussent encore plus sévères. Le grand chancelier Sparre, pour faire sa cour au Régent, témoigna d'une fureur barbare contre la pauvre Madeleine : il déclarait qu'elle devait être fustigée publiquement avant d'être conduite à l'échafaud. Influencée par ces fureurs, la cour n'osa se soustraire aux exigences dont elle était l'objet. Au mépris de toute justice, elle rendit un second jugement où il était fait état de toutes les conclusions du procureur général.

Mais l'excès même de ces violences les fit avorter. L'opinion publique se soulevait et se révoltait. Elle comparait les condamnations prononcées contre les ennemis de Reuterholm avec l'indulgence dont il avait fait preuve envers les assassins de Gustave III ; elle n'admettait pas que les condamnés d'aujourd'hui, en cherchant à renverser un ministre omnipotent, eussent été plus coupables que les meurtriers auxquels on avait fait grâce. Enfin, elle s'indignait de la dureté des peines prononcées contre Madeleine de Rudenschold, flétrissait la conduite du prince qui consentait à laisser périr cette infortunée.

D'autre part, la duchesse de Sudermanie et la princesse Sophie-Albertine remuaient ciel et terre pour obtenir la grâce de Madeleine. La première rappelait à son mari la promesse qu'il lui avait faite; la seconde plaidait auprès de son frère pour son ancienne demoiselle d'honneur; elles s'abaissèrent jusqu'à supplier Reuterholm et, bien qu'il leur reprochât avec insolence de s'intéresser à des traîtres, elles insistèrent. Sous la pression du sentiment public et en présence des sollicitations qui arrivaient de toutes parts, le gouvernement décida que les condamnés auraient la vie sauve. Mais c'est tout ce que les solliciteurs purent obtenir de lui ; les autres peines furent maintenues.

Le 23 septembre, les habitans de Stockholm purent voir le nom d'Armfeldt cloué au pilori et sur la même estrade Ehrenstrom exposé. Quelques jours plus tard, l'ancien secrétaire royal était conduit au pied de l'échafaud. Là on lui donna lecture de la décision royale qui lui accordait la vie. Puis, en vertu du jugement qui le vouait à une détention perpétuelle, « sans que jamais il pût être compris dans une amnistie, » il fut incarcéré dans la forteresse de Carlsberg où Aminoff l'avait devancé. Mineur et Forster, mêlés à cette affaire sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, étaient emprisonnés pour plusieurs années.

Quant à Madeleine de Rudenschold, les démarches faites pour lui éviter la pire des humiliations avaient été vaines. Vêtue de bure, les bras chargés de chaînes, elle fut exposée le 24 septembre sur la place de la maison des Nobles. Aux termes de la condamnation, elle aurait dû avoir un carcan au cou. Mais, plus clément que les juges, le bourreau lui épargna ce supplice. Elle supporta pendant une heure celui qu'on lui imposait, voyant défiler autour d'elle une foule apitoyée, des femmes en larmes, des hommes qui murmuraient et ne dissimulaient pas leur colère contre le Régent et contre Reuterholm. Quand ce fut fini, on l'emporta évanouie dans la prison des femmes perdues où elle devait être enfermée à perpétuité : le duc de Sudermanie était vengé. Tel fut, en ce qui touchait les condamnés, le dénouement de cette affaire scandaleuse dont des haines atroces et les imprudences d'Armfeldt avaient été le mobile. Le gouvernement de la régence n'en sortait pas grandi. Dans toutes les Cours, sa conduite n'excita qu'horreur et mépris.

Pendant que se déroulaient ces douloureux événemens, Armfeldt était à Kalouga, oisif, rongeant son frein, irrité de se sentir inutile et redoutant que sa destinée ne le vouât à l'oubli. Mais, plus heureux que son ancienne maîtresse, il avait conservé sa liberté. Resté debout et au milieu des anxiétés qui le dévoraient, il pouvait espérer qu'il prendrait un jour sa revanche. Il était dans sa nature de se consoler aisément de ses plus grands chagrins et d'être indulgent envers lui-même quant aux fautes qu'il avait à se reprocher. Par ce que nous savons de son existence à cette époque, nous sommes en droit de supposer que les malheurs de Madeleine de Rudenschold excitaient déjà les remords qu'on l'entendra exprimer à son retour en Suède. Mais, depuis qu'il était séparé d'elle, trop d'aventures avaient traversé sa propre existence pour que l'amour embrasât encore son cœur. Lorsqu'il pensait à Madeleine, c'était uniquement pour s'apitoyer sur son propre sort. Son héroïque femme et ses enfans étaient auprès de lui : leur présence et leur tendresse lui assuraient des jours paisibles, sinon complètement heureux. Grâce à la tranquillité de son foyer, il attendait sans trop d'impatience que Gustave IV eût atteint sa majorité et, en montant sur le trône, rappelât auprès de lui les anciens amis de son père, persécutés et proscrits par le Régent et Reuterholm.

Ce jour impatiemment attendu arriva le 1er novembre 1796.

A cette date, Gustave IV prend possession du pouvoir, le duc de Sudermanie abandonne la direction des affaires et se condamne à la retraite, bien loin de prévoir qu'à douze ans de là, en 1809, une révolution l'en fera sortir et mettra sur sa tête la couronne arrachée à son neveu; Reuterholm est chassé de la Cour que, durant trois ans, il a tyrannisée, et la Suède salue avec enthousiasme, dans la personne du jeune successeur de Gustave III, l'aurore, pleine de promesses, de l'ère nouvelle qui vient de s'ouvrir.

Il semble que l'heure est propice pour ramener Armfeldt dans son pays. Mais, averti que le Roi est encore prévenu contre lui et que, s'il demande l'autorisation de rentrer en Suède, il est à craindre qu'elle ne lui soit refusée, il ne se hâte pas de la demander. Il se contente un peu plus tard de faire partir sa femme pour Stockholm : c'est elle qui plaidera sa cause, si c'est nécessaire, et préparera son retour.

La baronne d'Armfeldt avait laissé en Suède la réputation d'une femme passionnément dévouée à ses devoirs d'épouse et de mère. Son inépuisable patience envers son mari, son courage dans l'infortune avaient accru l'estime dont elle jouissait jadis. Elle en eut la preuve en reparaissant à la Cour. De toutes parts, elle recueillait des hommages. Ceux du Roi ne furent pas les moins éclatans. Il venait de se marier et, après la rupture de ses fiançailles avec la grande-duchesse Alexandra, petite-fille de Catherine, d'épouser la princesse Frédérique de Bade, sœur de l'impératrice Élisabeth, femme d'Alexandre Ier. Pour témoigner à la baronne d'Armfeldt les sentimens qu'elle lui inspirait, il la nomma en 1799, après la naissance du prince royal, grande maîtresse de la maison de la Reine; en même temps, supplié par elle de laisser revenir l'exilé, il donna son consentement à ce retour.

Armfeldt avait déjà quitté Kalouga pour entreprendre un voyage à travers l'Europe et revoir les pays qu'il avait parcourus aux jours brillans de sa jeunesse. En se rappelant qu'il avait alors quarante-quatre ans, on serait autorisé à penser qu'il ne possédait plus les mêmes illusions qu'autrefois, ne serait plus exposé aux entraînemens dont nous l'avons vu subir l'influence. Il n'en est rien cependant; la fidélité conservée à sa femme, durant l'exil en Russie, allait se briser au premier écueil rencontré sur son chemin.

A Carlsbad, il retrouva la duchesse de Courlande qu'il avait connue antérieurement et de laquelle il disait qu'elle était « bonne et douce comme un ange. » L'amitié ébauchée entre eux se renoua et devint promptement une intimité de toutes les heures. La duchesse, veuve depuis longtemps, était là avec ses quatre filles Wilhelmine, Pauline, Jeanne et Dorothée. On sait que celle-ci devint un peu plus tard duchesse de Dino, alors que ses sœurs étaient mariées et l'une d'elles, Wilhelmine, au prince Louis de Rohan, émigré français, sans fortune, dont la résidence habituelle était à Vienne. Séduit par le charme de ces délicieuses femmes à qui manquaient un protecteur et des conseils, Armfeldt se considéra bientôt comme de leur famille. Lorsque, à la fin de la saison, la duchesse de Courlande regagna son château de Lobichau en Allemagne, il l'y suivit. Le bruit courut alors qu'il était son amant. Mais ceux qui le disaient se trompaient. Bien qu'elle le comblât d'attentions, voire de cadeaux, et qu'elle lui eût confié la direction de ses affaires, il n'était pour elle qu'un ami. C'est à sa fille, celle qui épousa Louis de Rohan, que son cœur s'était donné, malgré la différence des âges. Quadragénaire, il avait conçu une ardente passion pour cette adolescente de dix-neuf ans et celle-ci y répondait :

« Oui, j'ai aimé, lui écrivait-il, ce sentiment était inséparable de ma vie ; mais je ne croyais pas qu'après avoir atteint l'âge où le calme doit succéder aux passions, mon cœur pût encore brûler, comme il brûle pour toi... Je m'étais flatté de la pensée vaniteuse que je pourrais développer ton caractère et ton cœur. Je me suis perdu moi-même et je me suis laissé aller à un sentiment qui, avant, avait déjà agi sur moi et qui a toujours fini par me rendre esclave plutôt que maître. C'est dans cet état d'esprit que je veux lire dans tes yeux et entendre ta bouche me dire que je suis aimé. Je peux à peine le croire ; mais, hélas! la faiblesse de la nature humaine est telle qu'on croit toujours ce que l'on désire. »

On s'explique maintenant les quelques lignes que, dans ses souvenirs d'enfance, la duchesse de Dino a consacrées à notre personnage : « Ma famille tout entière était sous le charme de ce baron d'Armfeldt, si fatal au repos de ceux dont il se disait l'ami. Il gouvernait despotiquement notre intérieur ; mais son règne fut court et ne laissa d'heureux souvenirs que dans ma vie. » Elle veut dire par là qu'Armfeldt lui apprit à lire et diri-

gea ses études jusqu'à ce qu'on lui eût choisi une gouvernante.

Cet étrange et pénible roman ne s'était pas encore dénoué lorsque Armfeldt fut rappelé à Stockholm au printemps de 1801. Peu de jours après son arrivée dans la capitale, il fut admis à l'audience du Roi. Quoiqu'il ait ensuite écrit que Gustave IV l'avait reçu « d'une manière digne de Gustave III, » il est certain que les espoirs d'avenir qu'il s'était plu à fonder sur cette entrevue furent trompés. L'accueil avait été glacial. Aux yeux de ce prince d'une piété rigide et d'une irréprochable correction de mœurs, l'ancien favori de son père portait le poids des désordres de sa vie privée, et, sans doute aussi, Gustave IV se souvenait des imprudences politiques commises par Armfeldt pendant la régence et condamnées par la justice du royaume. Quoi qu'il en soit, ils ne se revirent pas. Ces circonstances contribuèrent à rendre déplaisant au baron d'Armfeldt le séjour de la Suède ; il n'y retrouvait plus les mêmes attraits qu'autrefois; on le tenait pour un homme vieilli et quelque peu déconsidéré. Néanmoins, l'année suivante lui apporta un témoignage de la bienveillance royale : il fut nommé ministre de Suède auprès de la Cour de Vienne. Il ne tarda pas à partir pour aller occuper ce poste qu'il ne quitta qu'à l'époque de la Révolution de 1809, pour passer au service de la Russie. Il y resta peu d'années. La mort le frappa à Saint-Pétersbourg au mois d'août 1814. La faveur de l'empereur Alexandre avait embelli la fin de sa vie. Ce prince se plaisait à discuter avec lui les questions militaires et les discutait encore, assis à son chevet, la veille même de son décès. Quant à la baronne d'Armfeldt, elle ne mourut qu'en 1832, à Stockholm où elle vivait, entourée de ses enfans et objet du respect universel.

La destinée de Madeleine de Rudenschold fut plus douloureuse. Gustave IV, à son avènement, avait ouvert sa prison, prononcé sa réhabilitation et assuré son avenir en lui assignant pour résidence un petit domaine appartenant à l'État ; d'autre part, le duc de Sudermanie, à la prière de sa femme, servait à cette infortunée une petite pension. Elle aurait donc pu trouver dans cette retraite l'oubli de ses fautes et de ses malheurs. Mais, comme le prouve tout ce que nous savons d'elle, c'était une âme agitée et surtout avide de tendresse. Dans son existence solitaire, elle écouta de nouveau la voix d'un séducteur. Celui-ci, loin d'être un brillant seigneur comme

Armfeldt, sortait du peuple. Par son éducation, par ses habitudes, il différait du tout au tout de Madeleine; mais il lui promettait de lui créer des jours paisibles et doux et d'être pour elle un consolateur. Elle se donna, croyant que c'était pour la vie. Elle fut promptement désillusionnée. L'homme était indigne, cherchait à la dépouiller du peu qu'elle possédait, la maltraitait, bien qu'elle lui eût donné un fils. Ce scandale l'avait brouillée avec ses amis et sa famille; sa mère elle-même refusait de la recevoir.

Elle passait par ces cruelles épreuves lorsque le baron d'Armfeldt revint à Stockholm. Elle lui écrivit pour lui raconter ses souffrances et pour implorer son secours. Probablement aussi, elle lui demandait un rendez-vous, puisqu'on l'entend déclarer qu'il ne veut pas la revoir. Ce n'est pas qu'il ne ressentît pour elle la plus vive compassion. Il dit quelque part : « Je me considère comme la source de ses malheurs et cette idée me tourmente toujours. » Mais il redoutait de se trouver en sa présence : « Sa vue me ferait infiniment de mal; sa lettre seule m'a presque paralysé. » Il s'offrait seulement pour la réconcilier avec sa mère, à la condition qu'il ne fût jamais question du « misérable » avec qui elle vivait. Il entendait aussi l'aider à vivre et pourvoir à l'insuffisance de ses ressources.

Il chargea sa femme de faire connaître ses dispositions à Mlle de Rudenschold; il lui disait : « C'est là une commission qui semblerait étonnante s'il s'était agi de n'importe quelle autre épouse; mais, toi, tu connais mon cœur et ma façon de parler, ainsi que mes erremens et mes faiblesses... » Nous ignorons ce qui se passa entre les deux femmes qui jadis avaient été rivales. Mais une lettre écrite par Madeleine, le 16 février 1800, nous le laisse deviner et nous révèle autant de grandeur d'âme dans l'épouse trahie que de repentir dans la maîtresse abandonnée.

Celle-ci écrivait :

« Pénétrée jusqu'au fond de mon âme, madame, des expressions pleines de sensibilité qui vous ont échappé à mon sujet, c'est pour mon cœur un devoir aussi sacré qu'il y trouve une véritable consolation, de vous en marquer tout l'excès de ma reconnaissance. Ah! madame, est-ce bien vous qui jugez avec clémence les horreurs d'une infortunée, vous qui êtes la seule au monde qu'elle ait véritablement offensée? L'image des cha-

grins que je vous ai causés est maintenant retombée en poids accablant sur mon cœur, et l'excès de votre générosité en aggrave l'amertume. Mais ce triomphe vous était dû, et les événemens sinistres qui se sont succédé depuis six ans ont développé toute la grandeur de votre âme, et vous venez encore d'ajouter à son éclat en vous informant avec intérêt sur mon triste sort. Hélas! rejetée du sein du monde entier, ne tenant plus à rien sur la terre, je croirais avoir vidé la coupe des malheurs, si tous les jours ne m'offraient pas de nouveaux chagrins. Mais, telle que puisse être ma cruelle destinée, j'ai eu et j'aurai le courage de la remplir sans blesser les oreilles délicates des personnes sensibles qui daignent m'écouter, par des plaintes aussi indiscrètes que déplacées, heureuse dans mon adversité d'avoir trouvé une occasion à mettre sous vos yeux, madame, les sentimens d'admiration, j'ose ajouter de vénération, dont je suis profondément pénétrée pour vous. Puissiez-vous jouir désormais d'un bonheur permanent, sans mélange d'aucun revers! puisse-t-il être aussi parfait que votre cœur le désire! Et dans ma solitude, oubliée de l'univers, la nouvelle de votre félicité, madame, soulève le poids accablant de mes peines. »

Cette lettre clôt le roman des dramatiques amours d'Armfeldt avec Madeleine de Rudenschold. Désormais, ayant brisé les liens presque honteux noués dans un moment d'affolement et de désespoir, elle vivra obscure, repentie, ne faisant à Stockholm que de rares apparitions, cherchant l'oubli, et la fin de sa vie échappe à l'histoire. Les dernières lettres que nous possédions d'elle vont de 1811 à 1819. Elles sont adressées au baron d'Engenström, ministre des Affaires étrangères en Suède, et contiennent des remerciemens pour les secours que, à la recommandation du ministre, le roi Charles XIII, l'ancien duc de Sudermanie, lui faisait annuellement parvenir. Elles prouvent qu'à l'époque où elle les écrivait, la dignité de sa vie avait ramené autour d'elle un peu de considération et toute la pitié que méritaient ses malheurs. Celle de 1811 porte aussi la preuve que le baron d'Armfeldt, jusqu'à sa mort, ne cessa de s'occuper d'elle et de chercher à améliorer son sort. C'était bien le moins qu'il pût faire pour celle qui, grâce à lui, était tombée du plus haut sommet social dans un abîme de souffrances.

ERNEST DAUDET.

L'ARMÉE NOIRE

La question des troupes noires a soulevé, depuis deux ans, des polémiques passionnées. En 1910, l'opinion de la presse était, en grande partie, favorable à l'idée neuve; certains journaux laissaient même déborder leur enthousiasme. On cherchait des chiffres en toute hâte, on remettait en lumière les hauts faits accomplis, de tout temps, par les tirailleurs sénégalais, on voyait enfin le moyen de donner une solution à l'angoissant problème qui nous menace en présence de la diminution progressive de la natalité française. — Solution de Bas-Empire, objectaient, non sans raison, les contradicteurs. — Qu'importe! répondaient les partisans, puisque nous sommes assurés de posséder en Afrique des réserves d'hommes à peu près inépuisables. A dire vrai, tout restait dans le domaine théorique et, malheureusement, les argumens invoqués de part et d'autre semblaient surtout servir des intérêts particuliers et des querelles d'armes rivales, parce qu'elles vivent sans se connaître bien. L'armée coloniale, trouvant dans la création des troupes noires un puissant remède à la crise dont elle souffre, ne craignait pas de faire un panégyrique un peu tendancieux des mercenaires qu'elle offrait; après avoir parfaitement plaidé sa cause, elle demandait une application immédiate et sur une grande échelle : le premier essai devait porter sur 20 000 hommes! C'était aller bien loin quand les difficultés restaient à résoudre. De leur côté, les officiers métropolitains avaient peur de se voir enlever l'Algérie ; ils considéraient les soldats noirs comme des Barbares envahisseurs. Alors s'accumulaient tous les dénigremens : les Sénégalais étaient encore de vrais sauvages, leur

valeur ne s'était exercée qu'aux dépens de populations peu dangereuses, sans armement moderne et sans discipline; leur endurance paraissait bien surfaite; ils apporteraient dans l'Afrique du Nord des maladies inconnues jusqu'à ce jour et ne pourraient vivre sous un climat si différent des températures tropicales; enfin ils ne seraient pas du tout à leur place au milieu des Berbères dont on suspecterait le loyalisme au point de les faire surveiller par des bataillons de nègres, c'est-à-dire, pour tout Arabe, par des esclaves.

Il serait parfaitement inutile de revenir sur cette campagne et de prendre parti dans la dispute. Des facteurs nouveaux sont intervenus, qui permettent de fixer maintenant les limites de temps, d'argent et de lieux. C'est d'abord le recrutement en Afrique des tirailleurs et la valeur des contingens qui sont mis à notre disposition. C'est ensuite l'expérience du bataillon qui, depuis deux ans, tient garnison dans le Sud-Oranais. Enfin, l'expédition du Maroc, à peine amorcée au moment des discussions les plus orageuses, a placé la question sous son vrai jour.

I

Avant d'examiner ces différens points de vue, il n'est pas inutile de discuter une objection qui fut opposée, dès les premiers jours, aux partisans des troupes noires : les Sénégalais ne pourraient vivre en Algérie ; de plus, ils propageraient dans la population arabe les affections qui peuvent se développer avec la filariose. Beaucoup d'indigènes, originaires de l'Afrique centrale, véhiculent dans leur sang des parasites visibles au microscope sous la forme de vers contournés, en perpétuel mouvement. Ces *filaires* préparent le sujet soit à la fièvre jaune, soit à la maladie du sommeil. C'est là, du moins, une hypothèse assez couramment admise. Toutefois, les bactériologues doivent reconnaître que la filariose se gagne dans certaines régions bien localisées et qu'elle n'éprouve guère l'état de santé des tirailleurs. Dans une des compagnies du bataillon d'Algérie, la proportion des « filariés » dépassait 30 p. 100 de l'effectif, et la plupart d'entre eux comptaient parmi les plus robustes. On en est encore à chercher si la filariose est contagieuse quand on voit un indigène contaminé vivre avec sa femme et ses enfans sans leur transmettre ce prétendu germe d'infection. Admettons

quand même les conclusions de la Société de bactériologie, nous verrons que le renvoi des tirailleurs filariés et l'examen sévère auquel on soumet désormais les recrues de l'Afrique Occidentale sont des mesures qui ne supportent pas la critique du bon sens.

On veut ignorer que le Sénégal et l'Algérie font partie du même continent et que les relations entre le Soudan et le Moghreb n'ont jamais cessé. La quantité de nègres implantés sur le littoral méditerranéen, de l'Égypte au Maroc, se chiffre par plus d'un million d'individus. Il suffit, pour s'en convaincre, de se promener dans les rues d'Oran, de voir quels sont les cultivateurs des oasis sahariennes ou, plus simplement, de regarder une compagnie de tirailleurs algériens ; de tout temps, les caravanes ont conduit les esclaves des bords du Niger aux jardins de Blidah. Malgré les précautions prises contre la traite, cette infiltration ne se ralentit guère. En pleine gare de Saïda, nos Sénégalais voyaient accourir une de leurs compatriotes portant des tatouages qui lui permettaient de faire connaître sa tribu. Cette femme pleurait de joie en retrouvant l'occasion de parler sa langue maternelle. Tout le long du voyage d'Oran à Beni-Ounif, les tirailleurs apercevaient aux stations des nègres qui dansaient, en leur honneur, les pas échevelés du Soudan. A Colomb-Béchar, trois esclaves noirs, échappés des oasis marocaines, demandaient à contracter un engagement au bataillon ; originaires du pays Mossi qu'ils avaient quitté dans leur enfance, à la suite d'un rezzou de Touareg, il leur tardait de revivre parmi leurs frères.

Il ne faut pas oublier que, pendant de longues années, Tombouctou subit la domination marocaine et que la fameuse garde noire du Sultan se recrutait en pays sourhaï. Soumis par leur condition aux travaux les plus pénibles, les nègres se sont néanmoins parfaitement acclimatés ; il est certain qu'ils ont apporté depuis longtemps la filariose, et le service médical ferait, à coup sûr, de stupéfiantes découvertes, s'il soumettait à l'analyse le sang des ksouriens et des captifs du Maroc. Il ne faut pas compter que cette émigration noire prendra fin. Depuis la conquête des oasis sahariennes, le commerce des esclaves a bifurqué ; les caravanes de « bois d'ébène » ont naturellement évité nos postes et se sont dirigées vers Marrakech et Tripoli ; les noirs ont passé en Algérie, soit par la frontière tunisienne,

soit à l'Ouest, par l'oasis du Tafilalet. L'organisation de notre protectorat sur l'empire chérifien, l'occupation prévue de Mourzouk et de Ghadamès par les troupes italiennes permettront de faire cesser complètement la traite des esclaves. La civilisation européenne installée sur tout le rivage africain de la Méditerranée, du cap Spartel à Port-Saïd, devra, pour se maintenir, purger l'arrière-pays de ses derniers brigands et, lorsque les routes du Sahara deviendront sûres, un grand courant d'émigration libre ne tardera pas à faire affluer dans la Berbérie les travailleurs noirs qui sont déjà très appréciés par nos colons. Mais cet avenir, pour être assuré, demeure encore lointain. Les esprits se sont illusionnés en croyant qu'un décret suffirait pour faire surgir du continent noir des légions innombrables. Ce qu'il faut rechercher pour le moment, c'est le moyen d'organiser des contingens mercenaires pour obtenir un rendement rapide et pratique. Dans l'état actuel des choses, cette organisation est-elle possible? Quelle est la vraie valeur de ces soldats? où doivent-ils être stationnés? Nous avons établi sans peine que le noir peut vivre en Algérie, mais nous verrons que les troupes sénégalaises ne sont guère en état de tenir garnison dans nos trois départemens de l'Afrique du Nord.

On peut transporter dans les terres lointaines des soldats de toutes les races, en vue d'une opération de guerre déterminée; mais, pour l'occupation permanente d'un territoire, les troupes indigènes doivent être recrutées dans la population même du pays conquis, ou tout au moins dans les groupemens de la même famille ethnique. Les tirailleurs algériens ne seront jamais dépaysés au Maroc et les Sénégalais trouvent dans les parages du lac Tchad les mêmes conditions d'existence que sur les rives du Niger. Dès qu'il s'agit de transplanter les individus, il est bon de s'assurer que la situation économique et sociale du nouveau milieu se prête à cette délicate opération. Voilà pourquoi les troupes européennes sont en quantités restreintes dans les colonies, qu'elles soient françaises, anglaises ou allemandes. Si les tirailleurs sénégalais se sont très bien habitués au séjour de Madagascar, c'est qu'ils trouvaient dans la grande île, non seulement le climat et les ressources alimentaires de leur patrie, mais encore, nous le verrons plus loin, le moyen de s'y créer la vie familiale qui leur est indispensable. L'Algérie, pour le moment, ne réalise aucune de ces conditions.

Les tirailleurs annamites pourraient se battre au Tonkin, mais non pas y vivre; ils ne supportent pas davantage l'épreuve du Laos et du Cambodge ; les tirailleurs tonkinois ne s'accommoderaient pas de la Cochinchine, et les Algériens feraient piètre figure dans les territoires militaires du Soudan. Comment les Sénégalais des derniers recrutemens se comporteraient-ils en Algérie?

II

Lorsqu'on parle en France des tirailleurs sénégalais, on évoque aussitôt l'épopée de la mission Marchand, la tragique aventure Voulet-Chanoine, la grande lutte contre Samory. On se représente un soldat vigoureux, fruste, passionnément dévoué, mauvais fusil, mais sabreur redoutable; ce mercenaire est orgueilleux et digne; il fait crédit pendant longtemps et reste un an sans réclamer sa solde; en revanche, il ne faut pas lui demander une sévère discipline de marche et l'empêcher de se gaver de nourriture lorsque, après les fatigues et les privations d'une colonne, on tombe sur des villages riches et sur des troupeaux de bœufs. Il faut de même fermer les yeux sur les êtres qui l'accompagnent, sur la femme recueillie en cours de route, sur le « petit frère » qui porte les provisions, sur la chèvre qu'on traîne jusqu'à la fin de l'étape, sur le poulet qui se débat furieusement, pendu par les pattes à la poignée de la baïonnette. Des vêtemens réglementaires il ne reste plus rien; la veste bleue s'est accrochée à tous les buissons de mimosas, le large pantalon « bounioul, » taillé dans une pièce de guinée, a remplacé la culotte mince; un vieux reste de chéchia couronne le sommet du crâne et sa tache rouge est le dernier vestige de l'uniforme. Les cadres européens sont en petit nombre, les gradés indigènes sont de vieux serviteurs, inflexibles pour les recrues, jaloux de leurs prérogatives, intelligens et débrouillards. Avec une pareille troupe, on traverse l'Afrique; en cas de résistance, on ne s'arrête pas longtemps à tirer, car les cartouches sont rares; on forme la colonne d'assaut et la trombe se déchaîne sur les ennemis qu'elle balaye ou qui la submergent; mais si quelques hommes font la trouée, soyez sûrs qu'ils iront au but ou qu'ils feront une retraite épique. Deux tirailleurs se chargent d'escorter un convoi d'argent, trois

tirailleurs lèvent l'impôt d'une province ou vont arrêter un chef targui dans le campement de sa tribu. Leur courage est immense et naïf, ils ne doutent vraiment de rien. Le sergent Malamine refuse d'abattre le drapeau français sur la rive gauche du Congo. Laissé là tout seul par Brazza pour maintenir notre droit de conquête, il arme tranquillement son fusil devant l'escorte de Stanley et somme le journaliste américain de passer au plus vite. Un régiment sénégalais suffit pendant longtemps à nous assurer la possession de Madagascar; quelques compagnies s'emparent de la Côte d'Ivoire, de la Mauritanie et du Kanem.

Les tirailleurs qui nous servent maintenant ont-ils gardé la même valeur? C'est ce qu'il faut examiner avec prudence et sans parti pris. Tant qu'a duré l'ère des conquêtes, les engagemens ont été nombreux. Les épreuves endurées, les pertes subies rendaient les officiers indulgens pour les faiblesses de leurs hommes. Les noirs, intelligences tout à fait simplistes, croient que la guerre doit non seulement nourrir la guerre, mais enrichir le soldat : « Peut-être gagner crever, peut-être gagner la vache, » me disait l'un d'entre eux au moment de partir en expédition. Mais, de nos jours, on se bat moins souvent; les colonnes de pacification prennent le caractère de tournées de police, préparées avec soin et dotées de tous les services accessoires : ambulance, intendance, ravitaillemens de toute nature. On ne fait plus de captifs, on n'enlève plus de troupeaux, la discipline est rigoureuse et l'auxiliaire noir a dû se résigner à ce changement imprévu sans l'avoir bien compris.

Nos premiers tirailleurs sénégalais, de race ouolove, ont conquis le pays bambara. Les Bambaras à leur tour sont venus se ranger sous nos drapeaux et se sont comportés admirablement. Pendant vingt ans ils ont formé la grosse majorité de nos troupes, mais ils ne montrent plus, pour s'engager, leur enthousiasme d'autrefois et les autres familles du Centre africain ne possèdent pas les mêmes qualités militaires.

Notre ancienne colonie du Sénégal est tout entière adonnée au commerce et à l'agriculture. Les Ouolofs et les Sérères qui la peuplent cultivent l'arachide, sont ouvriers, mais ne contractent plus d'engagement. Lorsqu'un maçon arrive à se faire des journées de trois francs, l'idée ne lui viendra jamais d'échanger son salaire et sa liberté contre les vingt-deux sous

du tirailleur qui tient garnison à Dakar. La race mandé représentée par les Bambaras, Malinkés, Sarrakolés, Kassonkés est en train de subir la même évolution économique et sociale. D'importantes villes, Kayes, Bammako, Koulikoro, Segou, se sont créées, parfois de toutes pièces; les chemins de fer Sénégal-Niger, Thiès-Kayes absorbent des milliers de travailleurs largement rétribués. Robustes, intelligens, actifs, les Bambaras se sont vu rechercher par toutes les administrations; le Congo Belge a fini par les attirer pour en faire des mécaniciens et des ouvriers d'art. Les vrais Mandés n'entrent plus dans nos formations de tirailleurs que pour 60 p. 100 de l'effectif. Le reste provient soit des races de la Haute-Côte d'Ivoire, Samokos, Kados, Bobos, soit de toutes les autres familles de l'Afrique occidentale, Peuhl, Toucouleurs, Mossis, Soussous, Baoulés, Djermas, Dahoméens. Si l'on excepte les Toucouleurs, intelligens et braves, mais terriblement ombrageux et, de plus, accessibles au fanatisme musulman, toute la nomenclature des tribus que nous venons d'énumérer ne permet pas un grand espoir. Les races de la côte sont malingres, décimées par l'alcoolisme et la tuberculose; les Peuhl sont cavaliers ou pasteurs et ne conviennent aucunement au service de l'infanterie. Seuls, les Mossis forment un réservoir à peu près intact dans la boucle du Niger. Ils sont vigoureux, mais d'intelligence très bornée; leur instruction militaire est longue et difficile.

Tôt ou tard, il faudra revenir au recrutement bambara. Il subit un temps d'arrêt, mais l'augmentation de la population, très rapide avec la paix que nous procurons au pays, conjurera bientôt cette crise regrettable. Il vaut mieux renoncer à faire des expériences désastreuses avec les races de la côte et se limiter momentanément, que d'engager des non-valeurs. Rien n'alourdit une compagnie comme une ou deux douzaines de soldats indisciplinés, anciens domestiques pour la plupart, ivres-morts le jour du paiement de la solde. L'Afrique donnera toujours une quantité de recrues, mais une sélection très sévère s'impose, si l'on veut éviter les mécomptes.

Le tirailleur de race mandé représente le plus bel échantillon du mercenaire. De taille haute, bien découplé, marcheur infatigable, soldat fier et sobre, entièrement dévoué à notre cause, fidèle à son contrat, brave jusqu'à la témérité, quels services ne rendra-t-il pas? Il ne faut pas toutefois le garder indé-

finiment au service. Sauf de rares exceptions, le noir, une fois la trentaine dépassée, galope vers la décrépitude. Dix ou douze années de régiment, voilà ce qu'il convient d'en attendre, mais pas davantage.

Si l'on tient au recrutement bambara, si d'autre part on élimine les tirailleurs trop âgés ou les recrues non dégrossies, il est facile de voir que les ressources, pendant quelques années, seront assez restreintes. Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, M. William Ponty, s'est bien vite aperçu qu'avant de songer à former des brigades en Algérie, le bon sens voulait que l'on créât au Sénégal un véritable réservoir pour sélectionner les indigènes appelés à servir au loin et pour assurer leur relève dans les conditions normales. Quelques semaines passées à Dakar ou à Saint-Louis montrent combien les anciens erremens étaient défectueux. L'armée coloniale ne possède pas de loi des cadres ; un simple décret suffit pour augmenter ou réduire ses effectifs. Ce procédé paraît très souple et bien fait pour répondre à toutes les éventualités qui se produisent d'un jour à l'autre. Malheureusement, la question budgétaire intervient dans tous les cas pour retarder les mesures les plus urgentes. La colonie du Sénégal a dû fournir, dans un délai très court, des unités nouvelles pour rétablir des situations troublées en Mauritanie, à la Côte d'Ivoire, au Congo. L'autorité militaire ne pouvait répondre à toutes les demandes qu'en désorganisant ses corps de troupe. Le 1[er] régiment sénégalais se trouva dispersé pendant longtemps de Port-Étienne au lac Tchad; la garnison de Dakar fut parfois réduite à deux compagnies d'employés et de malingres. On était obligé d'accepter tous les engagemens, d'incorporer à la hâte des tirailleurs trop jeunes ou des miliciens, de faire partir des soldats fatigués par deux ans de colonnes. Sans le retour du 3[e] régiment, définitivement rapatrié de Madagascar, un des bataillons demandés par le Maroc n'aurait jamais pu se former. De tous ces mouvemens de va-et-vient, la faiblesse du commandement et de l'instruction n'a pas été le seul mauvais résultat. Les tirailleurs se sont lassés. Ils ne partent plus qu'avec répugnance pour certaines colonies. La Côte d'Ivoire et la Mauritanie n'ont plus rien qui les attire. Si l'on n'y prend pas garde, si l'on n'assure pas aux soldats noirs quelques périodes nécessaires de repos dans leurs pays d'origine, on peut appréhender une véritable crise

du recrutement. Il est grand temps d'y remédier et de renforcer les effectifs du Sénégal de manière à pourvoir méthodiquement et sans précipitation aux besoins toujours grandissans de notre expansion coloniale.

La formation d'une armée noire est possible, mais il faudra plusieurs années d'un travail suivi pour assurer le maintien permanent d'une division dans l'Afrique du Nord. Il n'y a pas un moment à perdre soit par la Direction des troupes coloniales, soit par le gouvernement de l'Afrique occidentale française.

III

Cette division pourrait-elle être stationnée en Algérie? L'expérience qui vient d'être faite nous oblige à formuler bien des réserves.

Le bataillon de tirailleurs, constitué dans les premiers mois de 1910 pour tenir garnison dans l'Extrême-Sud oranais, fut recruté d'une manière hâtive. La Côte d'Ivoire était alors en pleine révolte, le Gabon et le Congo entraient à peine dans la voie de la pacification ; nos compagnies du Tchad se voyaient bloquées dans leurs postes. Toutes les semaines, des unités partaient de Dakar ; il fallut, pour achever la formation du bataillon d'Algérie, faire appel aux tirailleurs épuisés par les colonnes de Mauritanie et aux gardes-cercle des territoires civils, miliciens pour la plupart dépourvus d'instruction militaire. Les 800 indigènes du bataillon ne donnaient pas l'impression d'une troupe homogène ; toutes les races de l'Afrique s'y coudoyaient. Fait bien plus grave, nombre de tirailleurs n'étaient guère en état de supporter de grosses fatigues. Le choix de leurs garnisons allait cependant leur infliger de nouvelles épreuves ; le bataillon fut débarqué à Oran et dirigé, par moitié, sur Beni-Ounif et Colomb-Béchar. En descendant du train, on s'aperçut aussitôt du manque de préparation de l'entreprise. Il n'y avait pas de casernement prévu ; lorsqu'on voulut construire un village, les matériaux manquaient. Les Sénégalais affectionnent la case ronde en pisé, couverte en palmes d'un toit conique, mais le pays ne donnait pas de bois de charpente et les palmiers sont, dans les oasis, des arbres trop précieux pour qu'on les dépouille de leurs feuilles. Les branches

de palmiers, les « djérids, » pour employer l'expression locale, se vendaient à raison de un franc le cent; comme il est indispensable de renouveler chaque année la toiture, le prix de revient dépassait de beaucoup les allocations budgétaires. On envisagea donc l'établissement de maisonnettes en briques séchées au soleil, avec un toit de planches recouvertes de terre battue; les travaux durèrent plus d'un an et coûtèrent 100000 francs en chiffres ronds. Pourtant les ressources en casernement abondaient dans la province. La marche continue vers l'Ouest des troupes de la division d'Oran avait laissé disponibles des casernes à Tlemcen et surtout les constructions et les cultures des deux smalas de spahis installées à Medjahed et Bled-Chaaba.

Pendant de longs mois, les ménages sénégalais vécurent sous les tentes surchauffées en plein jour et glaciales dès les approches de la nuit. On avait voulu faire vite; en deux mois, le commandement hésita, ne sachant où placer le bataillon, soit à Blidah, Djelfa et Laghouat, soit à Tlemcen, soit dans l'Extrême-Sud oranais. Il se serait épargné bien des mécomptes s'il avait fait précéder l'envoi des tirailleurs par une reconnaissance méthodique du pays. Des officiers rompus à l'existence de nos troupes indigènes auraient choisi, en toute connaissance de cause, les garnisons les meilleures ou plutôt les moins mauvaises pour l'organisme et le genre de vie de leurs soldats.

Le début s'annonçait mal. Il fallut se mettre à l'ouvrage dès le lendemain de l'arrivée, alors que les tempêtes de sable, si fréquentes dans ces régions, rendaient l'atmosphère irrespirable, balayaient les cuisines installées en plein air, renversaient le campement. Après la courte accalmie de l'automne, la neige apparut sur les montagnes; l'hiver abaissa la température jusqu'à sept degrés au-dessous de zéro pendant la nuit, tandis que la chaleur de midi restait suffocante. A ces conditions climatériques si défectueuses se joignit l'obligation pour les soldats noirs de participer aux opérations des troupes voisines, tournées de police, reconnaissances, escortes de missions et de convois. La mortalité sévit dans des proportions assez fortes, — en deux ans, le bataillon d'Algérie a perdu 68 tirailleurs; — elle était due, presque toujours, aux congestions pulmonaires, à la tuberculose, à l'épuisement et frappait les sujets affaiblis par des campagnes antérieures ou les jeunes tirailleurs, de

races peu résistantes. Les femmes se comportèrent beaucoup mieux et la mortalité infantile ne fut pas plus élevée qu'au Sénégal. Bref, l'expérience démontra ce que le bon sens faisait prévoir : les Sénégalais pouvaient très bien vivre en Algérie, à la condition expresse de les choisir parmi des individus sains et robustes; autant que possible il faudrait les soustraire aux effets d'un climat par trop continental. Le Sud-Oranais était loin de convenir à leur tempérament. Le séjour sur la côte ou dans le Tell eût été bien préférable, les événemens du Maroc l'ont surabondamment prouvé.

Dans d'autres ordres d'idées, les difficultés ne tardèrent pas à surgir. Le prix de revient des troupes noires, que l'on croyait inférieur aux dépenses normales des régimens de tirailleurs algériens, augmenta de jour en jour. On dut bientôt leur donner des vêtemens de drap et des couvertures, distribuer des fournitures de literie pour les femmes et les enfans, prévoir une solde et une ration plus élevées. Les noirs qui marchent les pieds nus dans leur pays étaient mal à leur aise sur les « hamadas » pierreuses ou sur les hauts plateaux garnis d'herbes rudes; on leur distribua des brodequins pour éviter d'avoir des blessés ou des traînards. L'existence monotone de garnison, sans espoir de faire la guerre, assombrissait l'humeur de tous ces auxiliaires dont la plupart avaient déjà fait le coup de feu, soit à Madagascar, soit en Afrique. D'autres soucis, plus urgens, les empêchaient de se résigner : dès les premiers jours, leur solde, nettement insuffisante, ne leur permettait pas de nourrir convenablement leurs familles, et voici que nous touchons au point critique du problème de l'armée noire. La femme et les enfans de chaque tirailleur ne sont pas une lourde gêne au Soudan. Mais en Algérie, ce ménage complique singulièrement l'existence du soldat. Ne peut-il s'en passer? Est-il donc indispensable d'avoir des gens mariés, et pourquoi ne pas se contenter de tirailleurs célibataires?

IV

On s'imagine volontiers en France que chaque tirailleur entretient un ménage. Les bataillons du Sénégal et du Soudan ont pourtant une bonne moitié de leurs effectifs constitués par des célibataires; mais il ne faut pas oublier que les vieux

garçons vivent alors « sur le pays, » et, grâce aux mœurs assez libres des populations, sont assurés de ne pas vivre dans la solitude.

Ce qu'il faut retenir comme un fait indiscutable, c'est que le noir ne se passe pas de femme. Il y goûte assez jeune, et cette précocité n'est pas une des moindres causes de l'usure physique et de la déchéance intellectuelle des nègres. L'enfant est, là-bas, un être vif, intelligent, débrouillard. Il apprend vite à lire et à écrire. Mais, vers quinze ans, on assiste presque toujours à sa régression vers la barbarie. Son attention ne s'éveille plus, son ardeur au travail décline et bientôt la paresse l'engourdit et le livre aux plus mauvais instincts. Vous avez dans votre poste un jeune interprète; il connaît trois ou quatre dialectes africains et fait, dans la langue française, des progrès remarquables. Presque du jour au lendemain, le voici qui se néglige. Il se lève tard, perd la mémoire, abrège les heures de classe des enfans du village; il cherche des excuses pour ne pas vous accompagner dans les tournées; au cours des enquêtes, il perd le fil de l'idée, bredouille, étouffe des bâillemens. Ne cherchez pas plus avant, la femme a passé dans sa vie. Dans la plupart des cas, le mal est incurable, et se prolonge jusqu'à l'extrême vieillesse. Dans tous les villages que l'on traverse, le chef vous offre une femme en même temps que le poulet, le beurre et les œufs. Partout on trouve « la femme de la caravane » qui remplit au continent noir un rôle social tout naturel.

L'Islam n'a malheureusement pas réformé ces mœurs, et c'est d'ailleurs un secret de sa progression parmi les populations primitives. L'idéal qu'il propose ne gêne pas les anciennes habitudes; bien mieux, il les consacre et les exaspère en les faisant continuer dans une vie meilleure de l'au-delà. Aussi l'instinct de la reproduction se donne-t-il libre carrière et revêt-il en Afrique le caractère le plus matériel. Les Maures et les Touareg s'allient sans répugnance aux femmes noires, les tirailleurs bambaras prennent des femmes peuhl; Madagascar fut pour eux une terre d'élection, une patrie nouvelle qui leur faisait oublier bien vite les rives du Niger et les paradis enchantés de Siguiri et de Kankan; la femme hova ou sakalave était agréable et facile et cette considération primait tout à leurs yeux. Il ne faut pas s'étonner de trouver dans toute l'Afrique occidentale ce métissage qui déconcerte, car il entre-

mêle toutes les races et complique à l'excès les recherches de nos anthropologues.

Lorsque le bataillon noir destiné à l'Algérie fut rassemblé à Dakar, les tirailleurs demandèrent en premier lieu s'ils trouveraient des femmes en arrivant dans leurs garnisons. Sur la réponse négative de leurs officiers, tous ceux qui se trouvaient à la tête d'un ménage se préparèrent à l'emmener. Les célibataires contractèrent des unions avec les femmes qui voulurent bien les suivre. Plusieurs tirailleurs s'associèrent clandestinement pour commanditer une femme qui passait, aux yeux du capitaine, pour être l'épouse légitime de l'un d'entre eux. Et je dois dire que, pour toute sorte de raisons, tirailleurs mariés ou célibataires agirent fort sagement.

On doit donc envisager, à côté des tirailleurs sénégalais, la présence de femmes en grand nombre. C'est une nécessité, c'est aussi le plus souhaitable des états de choses. Nos auxiliaires n'ont toute leur valeur que s'ils gardent le caractère un peu sauvage de leurs devanciers. Une compagnie de tirailleurs forme un village où fourmille toute une population qui les retient. En vivant auprès des femmes de leur race, en élevant des enfans, ils n'entr'ouvrent qu'une fenêtre sur le monde civilisé dont l'attrait les conduit le plus souvent à l'alcoolisme. Le tirailleur marié, forcé de mener une vie sobre et régulière, s'il veut nourrir sa famille, est un bien meilleur soldat que le célibataire, il est plus vigoureux, plus discipliné, plus résigné. La femme et les enfans sont, pour le commandement, une lourde gêne. Les officiers doivent consacrer deux heures par jour à régler leur existence, à faire la police du camp, à prévenir les contestations. Mais dès que l'on part en colonne, il est bien entendu que la femme reste au poste, et lorsque, par hasard, au cours des longs déplacemens pour changer de garnison, les compagnies ont fait le coup de feu, les femmes ont été braves et se sont fait tuer souvent en portant des cartouches aux tireurs de la première ligne. La question des femmes dominera toujours l'emploi de l'armée noire; on ne peut pas la négliger, malheureusement.

V

Mais avant de philosopher, il faut vivre, et le problème se complique dès qu'on transporte des tirailleurs dans les pays

civilisés. On crut bien l'avoir résolu par le choix des garnisons du bataillon d'Algérie. Les oasis du Sud-Oranais rappelleraient aux indigènes, croyait-on, les paysages de leur patrie. On oubliait qu'en les fixant dans des régions pauvres, la subsistance de leur famille serait, pour eux, un souci de tous les instans. La vie, dans le Sud-Oranais, est très chère; le pays ne produit à peu près rien; il n'y a pas de bétail puisqu'il n'existe pas le moindre pâturage; on cultive les légumes de France dans les jardins des palmeraies, mais leur prix les rend à peu près inabordables aux « moussos » des tirailleurs. Les poulets se vendaient 4 francs en 1910, le poisson n'arrivait qu'en hiver, trois fois la semaine, par le train d'Oran, au prix minimum de 0 fr. 75 le kilogramme; le kilogramme de riz était à 0 fr. 40 et la solde du tirailleur, en dehors de sa ration personnelle (1), était de 0 fr. 60! Or, les indigènes de la compagnie saharienne de Colomb, vivant en smala, touchaient, par jour, 2 fr. 50 et ne se recrutaient que d'après ce tarif. Bref, nos tirailleurs noirs étaient dans la misère.

Alors, on a cherché pour eux des conditions meilleures. Le deuxième bataillon noir tiendra garnison dans le Tell, au bord de la mer; évidemment, cette mesure sera bonne, puisque nos tirailleurs y trouveront une des bases de leur nourriture, le poisson, très abondant sur le littoral de l'Algérie. Mais le voisinage des villes sera, pour eux, l'occasion de tentations continuelles; des besoins nouveaux se feront sentir chez ces grands enfans et on peut craindre qu'en prenant le contact des populations européennes, ils ne dépensent en alcool l'argent qui leur servait dans le Sud-Oranais aux achats de première nécessité. On tourne dans un cercle bien difficultueux : dans le Sud, la solde est trop faible; dans le Nord, les tirailleurs perdent leur valeur utilisable. Et si l'on augmente leurs allocations, le prix de revient de ces bataillons sera tellement élevé qu'ils deviendront pour le budget une lourde charge.

Les partisans de l'armée noire ont fait ressortir les avantages que nous aurions, en temps de paix comme en temps de guerre, à maintenir des divisions sénégalaises dans l'Afrique du Nord. En temps de paix, elles remplaceraient les contingens européens dont la place est tout indiquée en France où

(1) Riz : 0kg,500, viande : 0,400, sel : 0,020, café : 0,016, sucre : 0,021, saindoux, 0,020.

la natalité décroît d'une manière inquiétante. En temps de guerre, elles permettraient d'embarquer nos régimens de tirailleurs algériens pour renforcer les troupes d'opérations. L'armée noire préviendrait un soulèvement qui serait, s'il se produisait, infiniment plus terrible qu'en 1871. Au moment de la guerre contre l'Allemagne, nous n'avions que les trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine. Aujourd'hui, nous possédons, en plus, les régions sahariennes, la Tunisie, le Maroc. Une insurrection musulmane, dans des circonstances difficiles, sonnerait le glas de notre immense empire africain. Quelques auteurs sont allés plus loin encore. Pourquoi n'utiliserait-on pas des divisions noires en France, dans le cas d'une conflagration européenne ?

Nous ne croyons pas que la suppression, en temps de paix, des garnisons françaises d'Algérie serait une bonne mesure. Il faudra toujours prévoir le cas de soulèvemens locaux, peu graves en vérité quand l'autorité dispose des moyens de répression nécessaires. Si l'Arabe est peu suspect d'affection pour le Roumi, de tout temps il a méprisé le nègre. Des bataillons noirs exaspéreraient la résistance des révoltés, la rendraient plus acharnée, plus longue à vaincre, tandis que l'arrivée des zouaves et des chasseurs d'Afrique suffit toujours à déconcerter les agitateurs. Les événemens récens de Tunisie l'ont bien fait voir, une fois de plus. En temps de guerre, les Sénégalais aideraient les troupes françaises à garder les populations algériennes dans l'obéissance, mais ils ne remplaceraient pas le contingent européen. Quant à l'hypothèse qui consiste à transporter des bataillons noirs dans la métropole, elle est tout simplement irréalisable. La guerre future éclatera certainement à l'improviste, sans avertissement préalable de nos voisins ; elle se prolongera sans doute pendant l'hiver et je ne vois pas bien comment on pourrait amener en temps utile des régimens sénégalais pour les conduire à la frontière. Nos mercenaires abandonneraient-ils leurs femmes et leurs enfans ? Résisteraient-ils aux tourmentes de neige, au froid intense, à la privation de nourriture ? Je ne mets en doute, pour les avoir éprouvés au Soudan, ni leur courage au feu ni leur sang-froid ; mais, dans l'état actuel de leur instruction et de leur mentalité, peut-on se porter garant de leur attitude sous les rafales de projectiles tirés par un ennemi qu'on ne voit pas toujours ? Si l'on arrivait à maintenir intacte,

pendant l'action, une division sénégalaise jusqu'au moment de l'assaut, à coup sûr la position serait enlevée d'un élan irrésistible, mais la circonstance est fortuite et ne s'accorde pas avec l'expérience de la guerre.

On n'obtiendra pas les résultats qu'on faisait escompter en 1910 sans transformer les mœurs des troupes noires, et c'est une œuvre de longue haleine ; le temps l'accomplira, mais non la volonté des hommes. D'ailleurs, il n'est plus question de se lancer dans les rêveries. Les événemens du Maroc se sont chargés d'imposer l'emploi rationnel des troupes sénégalaises.

VI

Un seul bataillon sénégalais tenait garnison dans la Chaouïa lorsque la marche sur Fez fut décidée. Ce mouvement allait engager la France dans une politique nouvelle et faire surgir de nombreuses difficultés diplomatiques. Mais, fait plus grave, notre situation militaire dans l'Afrique du Nord se trouva modifiée de fond en comble. Au lieu de continuer l'action lente, mais sûre, d'une pénétration méthodique, avec les effectifs de notre 19e corps d'armée, le gouvernement jugea préférable de frapper un grand coup et se trouva pris dans l'engrenage d'une expédition. Nos troupes entrèrent dans la capitale. Mais il fallut s'y maintenir et, pour cela, garder les communications avec la côte. Avait-on prévu la révolte de Fez et l'hostilité des tribus voisines ? Avait-on préparé la marche nécessaire d'Oudjda sur Taza et le mouvement sur Kasba el Maghzen et l'oasis du Tafilalet des troupes des confins Sud ? Les ressources dont disposait le général Lyautey pour mener à bien cette œuvre colossale se sont révélées insuffisantes. Le courage héroïque de nos soldats a sauvé la situation jusqu'à ces jours derniers, mais il ne serait ni prudent ni désirable d'abuser de leur dévouement.

En s'embarquant pour le Maroc, le nouveau résident général demanda l'envoi immédiat de 4000 hommes; les opérations des généraux Gouraud et Dalbiez ont démontré qu'il fallait expédier au plus tôt de nouveaux renforts. Où les prendra-t-on ? La métropole a rendu quatre bataillons de zouaves à l'Algérie, ce qui permet de garder 32 bataillons dans les trois provinces et dans la Régence de Tunis : c'est là un minimum au-dessous duquel la domination française et la mobilisation du 19e corps d'armée

se trouveraient compromises. Sans doute, on recrute fiévreusement de nouveaux bataillons algériens. Mais on n'arrivera pas à satisfaire aux demandes si l'on ne crée pas rapidement de nouvelles unités sénégalaises.

Nous ne referons pas ici l'historique des services rendus par les trois bataillons noirs envoyés successivement au Maroc ; les formations levées à la hâte se sont montrées, comme en Algérie, légèrement au-dessous de leur réputation ; le dernier bataillon rapatrié de Madagascar et composé de vieux tirailleurs a, en revanche, fait des prodiges. En tout cas, le pourcentage des maladies a été insignifiant chez les Sénégalais, alors que la fièvre typhoïde a littéralement décimé l'infanterie coloniale et les autres contingens européens. Deux nouveaux bataillons s'embarqueront au mois de juillet à Dakar ; un troisième les suivra bientôt. Le Maroc aura donc une brigade noire en attendant qu'il réclame une division.

Dès lors, il ne saurait plus être question de poursuivre en Algérie une expérience dont le bénéfice échappe à tous les esprits. A quoi bon conserver dans l'inaction tant de forces vives au lieu de les jeter, à pied d'œuvre, dans un pays neuf où, pendant longtemps encore, il faudra continuer la guerre ! Pourquoi s'obstiner à soumettre les tirailleurs au climat extrême du Sud-Oranais ou à la vie, pour eux déprimante, des garnisons du Tell ? Toutes les ressources actuelles du Sénégal et du Soudan vont être absorbées par l'expédition du Maroc et, pendant bien des années, le gouvernement de l'Afrique occidentale devra faire flèche de tout bois pour former des bataillons présentant quelque valeur et les relever en temps utile.

La question de l'armée noire est donc reléguée au rang des préoccupations lointaines ; les troupes sénégalaises constituent un élément de la force expéditionnaire ; on pourra s'en servir pour amorcer la création d'une armée d'occupation permanente, mais à condition de procéder avec prudence et méthode, en suivant un plan rationnel et en réservant à cette armée les seuls territoires qui lui reviennent. La jonction du Sénégal et du Maroc est une nécessité d'ordre politique et stratégique : voilà quelle est vraiment la zone d'action des troupes qu'on voulait immobiliser dans des garnisons perdues au milieu des terres infidèles. Nous faisons la conquête du Maroc, mais notre situation y sera toujours précaire si nous commettons la faute de ne

pas relier tous les tronçons du continent africain où flotte le drapeau français, si nous n'organisons pas solidement et progressivement les confins algéro-marocains et la Mauritanie. L'armée d'Algérie et l'armée noire se partageront le travail d'après ces données simples.

Si l'on veut entretenir une armée sénégalaise en lui conservant toutes ses qualités et en réduisant les frais au minimum, il faut trouver le moyen de la placer dans son milieu, parmi des populations de même couleur. Si, de plus, on évite les transports de troupes par voie de mer, on diminue, en même temps que les dépenses, l'appréhension naturelle à l'homme qui part de son pays pour des régions mystérieuses. Le tirailleur recruté sur les rives du Sénégal rejoint volontiers une compagnie stationnée à trois mois de route, dans le Ouadaï ou le Kanem. Le voyage n'est plus une fatigue ; de poste en poste, notre soldat rencontre des indigènes de même race et des camarades avec lesquels il a parfois servi. Le jour de sa libération arrivé, le tirailleur refait le chemin en sens inverse, juche la femme et les enfans sur un bœuf porteur et, d'étape en étape, arrive enfin dans son village.

La jonction pratique d'Alger et de Tombouctou reste encore très aléatoire ; l'itinéraire est long, le pays désert, les routes ne seront jamais sûres. Il n'en va plus de même si l'on traverse la Mauritanie pour se rendre de Saint-Louis à Marrakech. Lorsque le gouvernement se laissa entraîner à la conquête du Tagant et de l'Adrar, il ne s'attendait certes pas à préparer une route nouvelle de pénétration vers le Maroc dont l'indépendance était alors considérée comme un dogme intangible. Sous la vigoureuse impulsion du colonel Gouraud, nos troupes ont pacifié ces régions difficiles ; nous occupons Atar et Chinguetti, les reconnaissances ont dépassé Tourine et la sebkha d'Idjil. Il reste à maîtriser la route d'Anadjim, Grona, Tendouf, Taroudant. L'itinéraire Saint-Louis-Taroudant n'aura pas moins de 2 500 kilomètres, soit la distance de Saint-Louis à Gao, mais le tiers du chemin est acquis et 2 500 kilomètres pour un noir ne représentent que dix semaines de route.

Les relations entre la Mauritanie et le Maroc n'ont jamais cessé. Notre plus terrible ennemi de l'Adrar, le célèbre Ma el Aïnin, le chef aux cavaliers bleus, se ravitaillait à Fez en armes et en munitions. On sait qu'il vint demander appui à

Moulay-Hafid et qu'il faillit tomber aux mains des troupes françaises de la Chaouïa. Il est mort à l'heure actuelle, et son fils a fait sa soumission. La route est à peu près libre ; elle ne présente qu'un seul parcours de quatre jours sans eau ; l'obstacle n'a jamais arrêté le courant d'échanges entre les deux pays, l'étape est ordinaire pour les chameaux des caravanes. Il suffira de creuser quatre puits pour la rendre praticable à tous les convois. Nos tirailleurs se familiariseront bientôt avec la nouvelle ligne de pénétration ; leur marche précédera l'émigration continue et fructueuse des travailleurs à la recherche de salaires agricoles et des marchands, colporteurs de noix de kola, « Dioulas, » Maures et Peuhl conducteurs de troupeaux.

Les noirs ne sont pas rares au Maroc et principalement dans la vallée du Sous. Lorsque cette région, définitivement reliée à la Mauritanie, servira de débouché naturel au trop-plein des populations de l'Afrique Occidentale, la création d'une armée noire sera peut-être l'aboutissement logique d'une politique bien entendue. Cette armée pourra pacifier et garder le Sud du Maroc à Marrakech, Agadir, Mogador et Safi. La construction de la voie ferrée Oudjda-Taza-Fez-Marrakech mettra les troupes sénégalaises à trois jours d'Oran, quatre jours d'Alger, cinq jours de Constantine et six jours de Tunis. Mais pour le moment, qu'on se borne à recruter le nombre de bataillons suffisant pour aider la métropole dans l'effort militaire qu'elle doit produire pendant quelques années. Jusqu'à ce jour, la question de l'infanterie a fait oublier les autres armes. Par une mesure d'économie assez mesquine, on a réduit à un seul escadron ces magnifiques spahis sénégalais dont la bravoure s'est affirmée sur tous nos champs de bataille du Soudan. L'artillerie coloniale trouve parmi les indigènes des auxiliaires précieux. Il y aurait tout avantage à constituer des escadrons noirs et des batteries mixtes au Maroc. Mais le bon sens indique très clairement que si les troupes sénégalaises peuvent rendre des services dans une expédition coloniale, leur constitution et leur genre d'existence ne les ont nullement préparées à l'occupation de l'Algérie, encore moins à la guerre européenne.

VII

La création d'une armée noire dans l'Afrique du Nord rencontre donc, pour le moment, de nombreuses difficultés. La première et la plus redoutable est la pénurie des ressources offertes par le recrutement. Nos tirailleurs sont d'excellens soldats, pour la plupart, et sauront, le cas échéant, renouveler tous les exploits de leurs devanciers. Leur livre d'or, si riche en exemples de bravoure, leur réserve de belles pages si toutefois on n'accepte dans nos rangs que les indigènes vigoureux des races de l'intérieur. Certes, le nombre est une force, mais il ne doit pas nuire à la qualité des troupes. On semble avoir oublié quelque peu ce principe; il est grand temps d'y revenir. Au Soudan, l'élimination des mauvais tirailleurs se fait sans grand dommage ; en Algérie ou au Maroc, on est obligé trop souvent de garder les dégénérés et les malingres. Ce choix sévère n'est pas le seul obstacle qui limite les possibilités. Les soldats robustes ne résisteront pas indéfiniment ; il faut songer à la relève et, pour être assuré du bon fonctionnement de l'armée noire, chaque bataillon qu'on destine aux garnisons lointaines devrait avoir un dépôt de même effectif chargé de recruter, d'instruire et de fournir les remplacemens demandés. Si, par exemple, on envoie 10 000 hommes dans l'Afrique du Nord, le Sénégal entretiendra 10 000 soldats pour relever périodiquement les unités qu'il détache. Ces chiffres paraîtront élevés, mais ils s'imposent.

Une grosse pierre d'achoppement sera toujours la question des femmes. Les tirailleurs vivent en « smalas » et « madame Sénégal » est fort encombrante. Elle rend au camp de précieux services, mais encore faut-il qu'elle n'entrave pas le commandement lorsqu'il s'agit de mener à bien une opération militaire. Un officier a dépeint ici même le découragement des soldats noirs séparés de leur ménage (1) ; les rengagés ont été rares dans les rangs des bataillons envoyés au Maroc ; en Algérie, la mortalité fut grande parce que les tirailleurs, obligés de partager avec leur famille la ration individuelle, n'ont pas eu la nourriture que réclamait leur appétit. Le noir est un gros

(1) Pierre Khorat. *En colonne au Maroc*. Voyez la *Revue* du 1er novembre 1911.

mangeur ; à ses yeux, le pays est bon lorsque les vivres sont à bon marché. On peut affirmer que l'Algérie sera pour lui la terre maudite de la faim, à moins qu'on ne le place dans des régions agricoles en lui concédant des cultures. Encore faudra-t-il augmenter sa solde et ne pas abuser de l'expédition militaire qui ruine les familles. Dans ces conditions, le soldat noir devient extrêmement coûteux et ne rend pas les services qu'on est en droit de lui demander.

La solution de l'armée noire est donc reculée à une échéance lointaine ; elle dépend de la situation économique de la région qu'on lui destine. Un bataillon sénégalais ne se contente pas d'une caserne, il demande un village et des terres maigres, mais suffisantes pour que le mil pousse dru et haut. C'est une véritable colonisation du pays, à l'écart des populations européennes et du débitant d'alcool. L'Algérie n'offre plus guère de territoires inoccupés ; l'Arabe y vivote sur les parcelles du sol natal qu'on a bien voulu lui laisser. Qu'on envoie le Sénégalais se battre au Maroc, son instinct guerrier lui fait supporter beaucoup d'épreuves parce qu'il les sait passagères. Dès lors qu'il reste en garnison, l'arme au pied, pour occuper un pays, il prétend vivre en famille, procréer, élever des enfans.

On ne saura trop faire appel à son concours dans la tâche ardue que la guerre marocaine impose à la France. Mais si l'on veut garder plus tard des forces noires à proximité de l'Algérie et de la Métropole, le seul moyen d'y parvenir est de faire essaimer, de proche en proche, la population noire elle-même vers le Moghreb. La mise en valeur de la Mauritanie, la jonction économique et stratégique du Maroc et du Sénégal sont seules capables de donner à nos auxiliaires les conditions d'existence qu'ils trouvent dans le reste de l'Afrique. Ce jour-là seulement il sera permis de parler de l'armée noire telle que la désirent tous les officiers qui ont eu l'honneur et la satisfaction de servir dans les troupes sénégalaises.

ANDRÉ DUSSAUGE.

LES ORIGINES

DE

LA SCULPTURE ROMANE

Pendant les cinq premiers siècles du moyen âge on a cessé presque complètement en Europe de faire des statues. C'est là un fait considérable et les historiens l'ont signalé avec raison comme une des preuves les plus certaines que la culture antique était bien morte. A partir du ve siècle, les écoles artistiques qui se partagent le monde ne font plus de place à la statuaire; elle n'a pu vivre ni dans l'art byzantin, ni dans l'art musulman, ni à plus forte raison chez les peuples barbares d'Occident. Le bas-relief, destiné à la décoration des édifices ou du mobilier, fut désormais la seule survivance admise d'un art plastique.

Puis brusquement, au xiie siècle, des écoles de statuaire reparaissent en Occident : des statues sculptées dans l'espace sont adossées aux piliers des cloîtres monastiques ou aux pieds-droits des églises romanes. Alors que l'Orient reste réfractaire à la sculpture en ronde bosse, la statuaire trouve dans les écoles provinciales de France, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, un terrain merveilleux où elle développe de profondes racines. La tradition interrompue se renoue pour toujours et, malgré tout ce qu'elle emprunta à l'antiquité gréco-romaine au cours de la Renaissance du xvie siècle, la statuaire moderne n'en est pas moins issue des œuvres lointaines dues à nos imagiers romans et gothiques. C'est en grande partie à ses écoles de sta-

tuaire que l'art occidental doit sa physionomie propre; c'est grâce à leur développement qu'il a réussi à se dégager de l'imitation orientale, et c'est justement au XII[e] siècle, au moment de la renaissance de la statuaire, qu'il commence à manifester son originalité.

Il y a donc là un double problème qui a été souvent aperçu, mais qui ne paraît avoir encore reçu de solution satisfaisante. Pourquoi la statuaire a-t-elle disparu au V[e] siècle et pourquoi, après une longue éclipse, reparaît-elle soudain dans notre art roman? De quel ordre sont les raisons qui poussèrent les hommes à abandonner un art si familier aux anciens, et comment se fait-il qu'à cette répulsion ait succédé au XII[e] siècle un véritable engouement pour les statues? L'histoire de l'art présente peu de questions plus attachantes et aussi plus mystérieuses. Il est possible que l'ignorance où l'on fut longtemps de l'art du moyen âge, et de l'art oriental en particulier, ait contribué à en obscurcir les données. Mais les découvertes archéologiques de ce dernier demi-siècle ont augmenté singulièrement nos connaissances et peut-être est-il possible aujourd'hui de proposer une explication.

I

De ces deux termes du problème, c'est le premier qui a surtout attiré l'attention. L'opinion courante attribue la disparition de la statuaire à des causes religieuses, et l'on n'hésite pas à soutenir que sa décadence est en fonction même des progrès du christianisme. Un des plus récens historiens de notre art du moyen âge attribue à l'Église une hostilité systématique contre les statues. « Ce sont, déclare-t-il, les conceptions religieuses des clercs qui proscrivirent pendant de longs siècles la statuaire (1). »

Il est bien certain que l'aversion pour l'idolâtrie est un des caractères essentiels du christianisme à ses origines. Dans leurs traités de morale ou d'apologétique, les Pères de l'Église rappellent souvent la prohibition rigoureuse du Décalogue : « Vous ne ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel et en bas sur la terre, ni de tout ce qui

(1) Marignan, *Histoire de la sculpture en Languedoc*, Paris, 1902, p. 5.

est dans les eaux sous la terre. » (*Exode* XX, 4.) Hostiles à l'art en général, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Irénée s'attaquent en particulier aux statues, qui sont à leurs yeux comme le symbole de l'immoralité païenne. La condamnation de l'idolâtrie n'était pas d'ailleurs quelque chose de nouveau dans le monde; sans parler des Juifs, dont la haine des idoles était telle que les Romains avaient renoncé, au moment de l'occupation de la Judée, à faire pénétrer les aigles d'argent de leurs légions dans l'enceinte de Jérusalem, on trouve, et c'est là un fait moins connu, un véritable courant iconoclaste chez les philosophes païens eux-mêmes. Six cents ans avant l'ère chrétienne, l'anthropomorphisme est condamné par les Ioniens, comme Xénophane ou Héraclite, et l'on a la preuve que le culte sans statues était aussi un des articles de foi de la communauté religieuse fondée par Pythagore. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir les apologistes chrétiens trouver dans les œuvres des auteurs grecs et latins des argumens contre l'idolâtrie, et c'est même ainsi que beaucoup de ces opinions nous sont parvenues. C'est par saint Justin que nous connaissons un passage des comédies de Ménandre hostile aux idoles (1), et saint Augustin nous a conservé de curieuses discussions, dues à Varron, sur le même sujet (2). Plus tard des stoïciens comme Dion Chrysostome ou des néoplatoniciens comme Maxime de Tyr entreprirent, à l'aide de leur méthode allégorique, de justifier le culte des idoles : le caractère apologétique de leurs dissertations prouve suffisamment qu'ils avaient à réfuter des contradicteurs.

Le paganisme a donc eu sa querelle des images : à plus forte raison la sculpture, condamnée par la loi mosaïque, devait choquer les premiers chrétiens, et même lorsque l'art eut acquis droit de cité dans le christianisme, des protestations ne cessèrent d'être formulées contre les abus auxquels donnait lieu l'usage des icones. On a cité bien souvent celle d'Eusèbe qui détourne une princesse impériale de se faire fabriquer une image du Christ, celle de saint Épiphane qui ne craint pas de lacérer un tissu où l'on voyait une représentation de ce genre, celle du concile d'Elvire en Espagne (300), qui interdit formellement de peindre des images sur les murs des églises. Dans des régions très différentes, des évêques témoignèrent parfois

(1) Justin, *Apolog.*, I, 22, 5.
(2) *De Civit. Dei*, IV, 31; VII, 5.

d'une véritable ardeur iconoclaste comme Xenaïas, évêque monophysite d'Hiérapolis en Phrygie, à la fin du ve siècle, et quelques années plus tard, Serenus, évêque de Marseille. Ces tendances aboutirent au mouvement formidable, dont les empereurs byzantins prirent l'initiative au viiie siècle, et qui mit en question l'existence même de tout l'art chrétien. Il est exact, d'autre part, que l'Islam, comme le christianisme, fut à sa naissance une réaction contre l'idolâtrie séculaire des Arabes : Mahomet renversa les idoles qui ornaient la Caaba, et le Coran condamne formellement la représentation de toute figure animée.

On sait que les chrétiens comme les musulmans durent atténuer par de nombreux tempéramens cette doctrine trop rigoriste. Il n'en est pas moins vrai que la haine de l'idolâtrie, commune à la chrétienté et au monde musulman, était une condition très défavorable au développement de la statuaire. Mais peut-être est-ce aller trop loin que de chercher dans la seule prohibition religieuse la cause unique de sa disparition.

Il faut remarquer en effet que les proscriptions iconoclastes, chrétiennes ou musulmanes, atteignent non seulement la statuaire, mais toute espèce de représentation religieuse, qu'elle soit peinte, sculptée ou gravée. Il a été surabondamment démontré, par exemple, que l'art arabe lui-même connaît non seulement le décor animal, mais même la figure humaine. Il s'agit donc d'expliquer comment les autres arts, tels que la mosaïque, le bas-relief, la fresque, ayant pu traverser la crise iconoclaste, la statuaire seule aurait été condamnée. Est-il possible d'admettre qu'elle fut particulièrement proscrite parce qu'elle rapppelait davantage le culte des faux dieux? Mais d'abord on ne peut citer un seul texte juridique, soit chrétien, soit musulman, qui condamne formellement cet art. Lorsque le second concile de Nicée proclama en 787 la légitimité du culte des images, il spécifia qu'il s'agissait des images « en couleur, en mosaïque ou en toute « autre matière, » et il autorisa par là implicitement la statuaire aussi bien que les autres arts.

Est-il besoin d'ailleurs de rappeler qu'il s'était développé aux ive et ve siècles une école de statuaire chrétienne? Sans parler du groupe légendaire de bronze vu par Eusèbe dans la ville de Panéas et dont on attribuait l'érection à l'Hémorrhoïsse, la célèbre statue de saint Hippolyte au musée de Latran, celle de saint Pierre au Vatican, ont, malgré leurs rapports avec l'art

antique, un caractère chrétien incontestable. La statuaire chrétienne est encore représentée par plusieurs effigies du Bon Pasteur, au Vatican ou au Musée impérial Ottoman, analogues sans doute à celles dont Constantin avait, au témoignage d'Eusèbe, orné les places publiques de Constantinople. Le même empereur avait érigé une statue de bronze du Christ au-dessus de la porte de la Chalcé qui servait de vestibule au palais impérial de Byzance; d'autres statues de la Vierge et de l'Enfant-Jésus avaient été placées par ses soins auprès de la Colonne de porphyre (1). Il suffit enfin de considérer certains sarcophages romains ou arlésiens pour comprendre que le modelage et le haut-relief ne sont pas entièrement étrangers à l'art chrétien : les personnages sculptés sur leurs panneaux se détachent parfois aux trois quarts du fond auquel ils sont adossés. La tradition de la sculpture religieuse paraît même s'être conservée à Rome assez longtemps et la chronique officielle des papes mentionne au VIII[e] et jusqu'au IX[e] siècle l'érection dans les basiliques romaines de statues d'argent doré dédiées au Rédempteur et à la Vierge (2). Bien que ces œuvres « ornées de pierres précieuses, » et sans doute de petites dimensions, relèvent autant de l'orfèvrerie que de la sculpture, elles n'en sont pas moins une survivance de la statuaire.

De même la tradition des effigies impériales élevées sur les places publiques, soit au sommet de colonnes triomphales, soit sous la forme de statues équestres, s'est perpétuée à Constantinople et à Rome jusqu'au IX[e] siècle. L'auteur anonyme d'un guide de Constantinople, qui écrivait à la fin du X[e] siècle, nous a laissé l'énumération de toutes ces œuvres; les dernières qu'il mentionne sont celles de l'impératrice Irène et de son fils Constantin VI (3). Les cochers vainqueurs aux luttes de l'Hippodrome conservèrent même, selon un usage fort ancien, comme en témoigne l'Aurige de Delphes, le privilège d'avoir leurs statues. Enfin nous savons par un grand nombre de sources que les places et les rues de Byzance avaient été transformées par les empereurs en un véritable musée où étaient venues s'accumuler toutes les merveilles arrachées aux temples païens, le Jupiter de Dodone, le colosse d'Apollon dû à Phidias, le groupe

(1) Banduri, *Imperium orientale*, I, p. 9, 60.
(2) *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, p. 418, 46; II, p. 144.
(3) Banduri, I, 8.

de Persée et d'Andromède d'Iconium, les chevaux de bronze qui ornent aujourd'hui la façade de Saint-Marc de Venise et une quantité prodigieuse de chefs-d'œuvre qui furent détruits en grande partie au moment du pillage de Constantinople par les croisés en 1204.

Il en fut d'abord de même en Occident. A Ravenne, Théodoric fit placer sa statue de bronze sur un cheval qui avait été d'abord destiné à supporter l'effigie de l'empereur Zénon. Charlemagne fit transporter plus tard cette œuvre comme un trophée de victoire à Aix-la-Chapelle. Le goût pour la statuaire antique était encore assez grand au VI[e] siècle pour que le même Théodoric protégeât par des mesures spéciales « le peuple abondant des statues, le troupeau innombrable des coursiers » qui ornaient encore les places et les rues de la Ville Éternelle. Un voyageur syrien, venu à Rome dans la première moitié du VI[e] siècle, nous donne une statistique édifiante des œuvres d'art qui avaient échappé aux pillages de Genséric : 80 grandes statues d'or des dieux, 66 statues d'ivoire des dieux, 3785 statues de bronze, 22 grands chevaux de bronze, 2 colosses (1).

Tous ces témoignages forment un ensemble qu'il est impossible de récuser. Si la statuaire n'avait éveillé chez les chrétiens que des souvenirs odieux, si l'Église avait vu dans son existence quelque danger pour le salut des âmes, on ne comprend pas comment des princes qui se disaient les défenseurs de l'orthodoxie se seraient plu à embellir ainsi leurs capitales au détriment des intérêts religieux de leur peuple. Il semble du moins que des voix courageuses se seraient élevées quelquefois pour condamner cette pratique : or on ne peut citer aucune protestation de ce genre.

Les explications qu'on a proposées jusqu'ici pour rendre compte de la décadence de la statuaire ont donc un caractère trop simpliste. Le seul sentiment religieux ne peut en être rendu responsable. Les iconoclastes, chrétiens ou musulmans, ne se sont pas acharnés plus particulièrement sur les statues que sur les peintures et si, de tous les arts, la statuaire seule a succombé à leurs attaques, c'est sans doute à la diffusion dans le monde d'une nouvelle doctrine en matière d'art qu'il faut attribuer ce phénomène.

(1) Zacharias le Rhéteur. (Guidi, *Bull. della Commiss. archeol. di Roma*, 1884.)

II

Pendant près de mille ans en effet l'hellénisme fit triompher dans l'art sa conception à la fois plastique et naturaliste de la beauté. On sait à quel point la fortune des sculpteurs grecs fut prodigieuse : au service des dynastes asiatiques ou des empereurs romains, appelés au même moment par les cités gauloises ou africaines et par les rajahs hindous du lointain Gandhara, ils fournirent des idoles à toutes les religions, des effigies et des symboles à toutes les puissances. Ils poussèrent jusqu'à la perfection l'art du modelage et presque seuls ils eurent dans l'antiquité la science des proportions du corps humain et le sens de la vérité dans les attitudes. La sculpture dans l'espace domine l'art grec tout entier. Non seulement elle permit de couvrir les villes et les places d'un peuple de statues, mais les édifices eux-mêmes relevèrent de son autorité et le modelage servit à profiler dans l'espace les lignes de l'architecture. Les Grecs eurent de l'art une conception exclusivement plastique.

L'évolution de l'art oriental est toute différente. A l'aurore de son histoire, en Chaldée vers le vingtième millénaire, au temps de Goudea et d'Our-Nina, en Égypte à l'époque de l'ancien empire, l'Orient connut des écoles de statuaire. Des œuvres comme le Scribe accroupi du Louvre ou le « Cheik-el-beled » de Boulacq montrent avec quelle délicatesse et quelle précision les maîtres égyptiens savaient rendre les caractères ethniques de leurs modèles. Mais ces qualités très réelles ne tardèrent pas à être étouffées par la recherche de la pompe et du hiératisme. Loin de se développer et de se perfectionner comme en Grèce, la statuaire orientale perdit de plus en plus tout contact avec le modèle vivant.

Dans ce domaine comme dans les autres, les Orientaux manifestèrent leur préférence pour les gestes symétriques et hiératiques : la statue de majesté assise et immobile, l'orant aux deux bras levés ou l'atlante, dont les épaules supportent une architrave, tels sont les sujets de prédilection de la statuaire égyptienne. Devant l'invasion de l'hellénisme qui se produisit en Orient après les conquêtes d'Alexandre, la statuaire indigène ne fut pas longue à disparaître. Il y eut un compromis entre les formules artistiques du vieil Orient et les procédés de l'art grec.

Telle fut l'origine des ateliers qui couvrirent de leurs œuvres les grandes villes hellénistiques, Alexandrie, Antioche, Rhodes, Pergame, Éphèse. La culture indigène ne fut pas toutefois entièrement détruite, et c'est là un fait que les découvertes de ces dernières années ont contribué surtout à mettre en lumière. Tandis que l'art hybride des grandes villes faisait la conquête de l'Empire romain, dans les régions continentales des pays d'Orient, à l'intérieur du plateau d'Anatolie, en Perse, en Syrie, en Égypte, les procédés de l'ancien art oriental résistèrent à l'invasion de la mode hellénique.

Ce furent justement ces territoires qui devinrent à la fin de l'antiquité les centres d'une vraie renaissance nationale. Au même moment, les langues indigènes reparaissent dans les inscriptions à côté du grec (à Palmyre par exemple), le paganisme est abandonné pour les religions orientales ou le christianisme, enfin il n'est pas jusqu'au domaine de l'art où l'hellénisme ne subisse aussi de profondes défaites. Dès le ve siècle on trouve en Orient un art national mésopotamien, un art national syrien et un art national copte.

Il est un trait commun à toutes ces écoles : c'est leur aversion pour la sculpture dans l'espace et le modelage. Les arts plastiques n'y sont guère représentés que par des bas-reliefs qui couvrent des panneaux de pierre et de bois ou ornent les nombreux objets d'ivoire en usage à cette époque. La statuaire ne tient plus aucune place dans un art qui devient de plus en plus essentiellement décoratif. Des monumens considérables, comme les églises syriennes ou le palais de Mschatta dans le pays de Moab, étaient dépourvus entièrement de statues. La mode même de constructions en briques qui tend alors à prévaloir en Orient, est réfractaire par nature à toute décoration tirée du modelage. Pour dissimuler l'intrados des coupoles ou pour revêtir les murailles, on employa comme dans l'ancienne Perse les panneaux de faïence émaillée, les grandes compositions en bas-relief, les mosaïques à fond d'or et aussi les étoffes précieuses.

Telle est, à partir du ve siècle, la nouvelle forme d'art qui tend à se répandre dans le monde entier et à éliminer les traditions hellénistiques. Non seulement Constantinople et l'art byzantin en sont tributaires, mais son influence s'exerce sur les contrées les plus lointaines de l'Occident, comme le prouvent les rapports incontestables que la miniature irlandaise présente

avec l'art copte. La rénovation religieuse de l'Islam marqua enfin pour cette conception artistique l'heure du triomphe définitif. Le développement des arts musulmans n'est que le terme de l'évolution séculaire qui éloignait de plus en plus les Orientaux du naturalisme. La meilleure preuve que la nouvelle formule décorative était parfaitement adaptée à leur tempérament, c'est que, depuis ces époques lointaines, ils ne l'ont pour ainsi dire jamais abandonnée et qu'aujourd'hui encore c'est elle qui inspire les productions abâtardies de leurs arts industriels.

Ce fut cette expansion dans le monde de l'« orientalisme » artistique qui condamna la statuaire à une mort irrémissible. Il ne faut pas croire en effet que l'accroissement de la barbarie suffise à expliquer cette disparition. Si le secret du modelage s'est perdu, c'est parce que le goût était ailleurs. Les artistes les plus habiles ne songeaient plus à se perfectionner dans une discipline qui n'excitait plus que l'indifférence, et c'est dans d'autres techniques qu'ils s'appliquaient à déployer toutes les ressources de leur invention. A défaut de la statuaire en effet, la sculpture n'en a pas moins continué à subsister, profondément modifiée, il est vrai, par la destination qu'on lui donnait désormais et par les procédés nouveaux introduits dans sa technique. On assiste au moyen âge à ce développement paradoxal d'écoles de sculpture redevables de leurs procédés à des techniques aussi éloignées que possible des arts plastiques, telles que l'orfèvrerie ou la tapisserie. Le modelage est alors réduit à sa plus simple expression et il finit même par être éliminé tout à fait.

L'histoire de la sculpture byzantine est à cet égard des plus instructives et l'on peut suivre de siècle en siècle sa transformation suivant les formules de l'Orient. Au moment où Constantin fonde sur le Bosphore sa Nouvelle Rome, l'art des grandes villes hellénistiques règne encore, mais fortement imprégné déjà d'ornemens orientaux. La statuaire, religieuse ou officielle, concourt à la décoration de la nouvelle capitale, mais déjà de nouveaux procédés de sculpture apparaissent : les fonds d'ornemens sur lesquels se détachent les statues des sarcophages dits d'Asie Mineure sont obtenus à l'aide du trépan, instrument qui perce la pierre au lieu de la modeler comme le ciseau. Aux masses largement traitées et destinées à se grouper en un profil d'ensemble se substituent des surfaces surchargées de détails qui, cernés en quelque sorte par

les trous creusés au trépan, semblent s'enlever en clair sur un fond obscur. L'effet maximum de relief est obtenu ainsi avec le minimum de modelage et cette recherche du trompe-l'œil sera désormais le but de la sculpture. L'ornement au trépan domine l'art byzantin du ve siècle et caractérise les chapiteaux à feuilles d'acanthe dits théodosiens. Il n'est pas rare de le voir s'allier à l'ornement modelé, en particulier sur les chapiteaux où les volutes d'angle sont remplacées par des êtres animés, aigles, béliers, griffons, anges, etc. Quelques œuvres de cette époque d'incohérence étaient d'abord modelées à l'aide du ciseau, puis reprises dans le détail avec le trépan. Tels sont les curieux chapiteaux de Ravenne et de Saint-Marc de Venise dont les larges feuilles semblent couchées dans la même direction par un vent violent. Chacune de ces feuilles a été modelée par masses, puis sa surface a été ensuite littéralement criblée de coups de trépan.

Plus tard, au vi^e siècle, à l'époque de Justinien, un procédé plus savant et plus décoratif, mais destiné à produire le même effet, est employé couramment dans la sculpture byzantine. Sur les admirables tympans qui séparent les arcades dans la nef de Sainte-Sophie, sur les gros chapiteaux cubiques de la même église, sur les chapiteaux plus petits de la petite Sainte-Sophie, de Saint-Vital de Ravenne, de Saint-Marc de Venise, les motifs d'ornement, au lieu d'adhérer au fond, n'y tiennent que par leurs extrémités et sont entièrement découpés comme un grillage de marbre. L'ombre produite par les découpures a pour effet de mettre les motifs, feuilles d'acanthe, oves, rais-de-cœur, en pleine lumière, et l'impression de relief est obtenue d'une manière plus parfaite encore qu'avec la technique du trépan. Les maîtres byzantins de l'âge de Justinien traitèrent cette « sculpture à jour » avec une véritable virtuosité : on peut dire que la décoration intérieure de Sainte-Sophie est le chef-d'œuvre de cette technique. L'effet produit est celui d'une admirable étoffe dont les motifs baignés de lumière tranchent de la manière la plus nette sur l'obscurité du fond ; l'impression de douceur est la même que celle que produisent les plus beaux tapis persans.

Comme la technique du trépan, la sculpture à jour se conciliait parfois avec le modelage et nombreux sont les chapiteaux dont la corbeille, imitée d'un travail de vannerie, est surmontée d'oiseaux au repos ou aux ailes éployées. Les traditions helléniques se maintenaient à Byzance, puisque nous savons qu'on y

élevait encore des statues. On frémit d'ailleurs en songeant aux formes barbares que devaient enfanter ces sculpteurs dégénérés. Le dessin, fait au xve siècle, de la statue de Justinien nous laisse voir un corps d'enfant aux formes grêles que semble écraser le poids d'une énorme coiffure en plumes de paon. Quelques bas-reliefs du Musée impérial Ottoman, l'ambon de l'Adoration des Mages, les bustes des Évangélistes, le Baptême du Christ sculpté sur un fût de colonne ont encore un certain accent de vérité. Chaque jour cependant se perdent la science des proportions et le sens de la vie. L'humanité des sculpteurs de cette époque devient de plus en plus monstrueuse : sur des corps lourds et trapus s'élèvent des têtes démesurées et le sourire niais des temps archaïques revient animer les figures de cette sculpture en enfance. On sent que la survivance de cet art est due au seul respect de la tradition : l'intérêt politique que les empereurs avaient à ériger leurs propres statues sur les places publiques prolongea sans doute de quelques siècles l'agonie de la statuaire.

Cette tradition elle-même disparut pendant la querelle des images qui fut pour l'art comme pour la société le point de départ d'une ère nouvelle. Les monumens qui datent d'une manière certaine de cette époque sont malheureusement très rares; du moins ceux des xe et xie siècles sont là pour attester le changement profond qui se produisit alors dans le développement de l'art byzantin. Le mouvement iconoclaste, qui débuta avec l'édit de Léon l'Isaurien en 726 et qui trouva sa législation dans les décrets du concile d'Hieria en 753, n'a pas un caractère exclusivement religieux; ce n'est pas la seule vénération des images qu'il met en cause, c'est la question de la légitimité même d'un art chrétien. Non seulement le culte des images fut condamné, mais les images elles-mêmes furent partout détruites avec acharnement. Il y a des ressemblances réelles entre le point de vue iconoclaste et celui des musulmans, et d'ailleurs on sait aujourd'hui que la doctrine religieuse de Léon l'Isaurien vint d'Orient. Envisagé dans ses conséquences artistiques, le mouvement est en réalité une nouvelle invasion d'orientalisme qui faillit emporter pour toujours ce qui restait encore des traditions helléniques.

On sait qu'après avoir été imposée quelque temps par la force, la nouvelle doctrine, qui heurtait trop le sentiment populaire, fut abandonnée une première fois en 780, à l'avènement

de Constantin VI et d'Irène; puis, après un retour offensif qui fut éphémère (813-842), l'église grecque la condamna d'une manière définitive. Mais si la doctrine théologique des iconoclastes fut ainsi ruinée sans espoir de retour, il s'en faut de beaucoup que la révolution artistique tentée par eux n'ait laissé aucune trace. En architecture par exemple, c'est à cette époque qu'à la coupole sur pendentifs succède dans les églises le dôme persan supporté par des trompes d'angle. Mais si nous nous en tenons au domaine de la sculpture, nous constatons des changemens profonds. Et d'abord la statuaire disparaît pour toujours de l'art byzantin : Irène et Constantin VI paraissent être les derniers souverains qui aient orné les places publiques de leurs effigies. La célèbre statue du Christ qui surmontait la Porte de Chalcé au Palais Impérial avait été détruite par ordre de Léon l'Isaurien; lorsque Irène eut restauré le culte des images, elle fit rétablir à cet endroit une image du Christ, mais qui fut exécutée en mosaïque (1). Il n'est plus désormais de statue qu'on puisse attribuer à l'art byzantin.

Trois procédés techniques sont usités désormais dans la sculpture byzantine jusqu'au xve siècle. Le seul qui se rattache aux traditions helléniques est celui de la sculpture en méplat; malgré la faiblesse de son relief cette sculpture fait encore une certaine place au modelé qu'indiquent soit de simples traits, soit de faibles ressauts. Il y a de grands rapports entre ce travail et celui de l'ivoirier : en fait, beaucoup de ces icones de pierre, telles que les admirables archanges de la façade de Saint-Marc de Venise, par exemple, ressemblent à des agrandissemens de certaines feuilles de triptyques du xie siècle.

Une autre catégorie de monumens s'éloigne au contraire franchement des traditions antiques : on y trouve, reproduits sur le marbre et la pierre, les motifs des étoffes précieuses et les dessins de la passementerie qui tenaient une place si importante dans le mobilier civil et religieux. Ce ne sont pas seulement les sujets qui décoraient ces étoffes, animaux affrontés ou adossés, palmettes stylisées, mais jusqu'à leurs détails techniques, jusqu'aux points de broderie qui sont copiés minutieusement. L'engouement pour ces étoffes orientales était tel que l'on allait jusqu'à figurer sur des panneaux de marbre destinés

(1) Banduri, I, p. 9.

aux églises chrétiennes les inscriptions en caractères coufiques qui encadraient parfois les étoffes musulmanes. Un des plus curieux spécimens de ces monumens fait partie du musée byzantin d'Athènes. Il représente deux lions affrontés, la tête renversée, la langue pendante, les griffes posées symétriquement sur le tronc et les feuilles du « hom » ou arbre sacré. On peut reconnaître facilement dans les tresses et les lignes striées qui représentent la racine de l'arbre ou la crinière des lions, les différens points de broderie appartenant au modèle; une inscription en coufique fleuri court sur les montans; d'après la forme de ses caractères, l'étoffe ainsi copiée pourrait remonter au début du XIe siècle (1). Cette « sculpture-broderie, » comme on peut l'appeler, est évidemment la négation même des principes qui régissent les arts plastiques; elle témoigue de l'importance prise dans l'art byzantin après la querelle des iconoclastes par les élémens orientaux.

Il en est de même des monumens de la troisième catégorie : la technique dont ils relèvent est familière à l'art arabe et peut être désignée par l'expression de « sculpture champlevée. » Elle est bien l'aboutissement logique de la tendance qui poussait les artistes à renoncer au modelage et à lui substituer, pour obtenir des effets de relief, le contraste entre l'éclairage des motifs et les ombres du fond. Sur les corniches et sur certains chapiteaux de Saint-Marc de Venise, des églises de Daphni et de Saint-Luc en Phocide les contours des motifs, feuilles, palmettes, animaux, sont réservés sur un fond qui, d'abord légèrement creusé, est rempli d'un mastic sombre sur lequel les sujets s'enlèvent en clair. C'est la technique des émaux champlevés, rhénans ou limousins. C'est à peine si l'on peut considérer comme de la sculpture un procédé qui ne laisse plus la moindre place au modelage et ne représente guère que la silhouette des objets. Or c'est après la querelle des images qu'on trouve cette pratique implantée dans l'art byzantin où elle est encore en usage au XVe siècle, comme en témoignent les spécimens si nombreux trouvés à Mistra (2).

Tel est dans ses grandes lignes le développement de la sculpture byzantine : on voit que les procédés inspirés des techniques orientales n'y laissent plus aucune place à la sta-

(1) Voyez nos *Études de sculpture byzantine*, Paris, 1911, p. 38.
(2) G. Millet, *Monumens byzantins de Mistra*, Paris, 1910.

tuaire. La sculpture a perdu sa destination propre, qui est de représenter des objets dans l'espace ; elle ne sert plus qu'à couvrir d'ornemens certaines surfaces et elle est employée au même usage que les mosaïques ou les revêtemens de marbres précieux dont elle forme parfois le cadre.

Les arts musulmans ne connaissent pas davantage la statuaire. Le calife de Cordoue du VIIIe siècle, Abderrhaman, qui, au grand scandale de ses sujets, éleva à sa favorite une statue dans son palais, paraît avoir trouvé peu d'imitateurs, et encore est-il permis de croire qu'il attribua simplement à une statue antique de Flore le nom de celle qu'il voulait honorer. Les seuls exemples d'objets modelés par des musulmans sont fournis par quelques bronzes de petites dimensions, tels que les récipiens en forme d'animaux connus sous le nom d'aquamaniles, assez communs dans les collections. A part quelques chapiteaux traités en méplat, la technique qui domine dans l'art arabe, soit sur les panneaux décoratifs de pierre, soit sur les œuvres de menuiserie comme les chaires des mosquées, est celle de la sculpture champlevée telle qu'elle s'est introduite dans l'art byzantin.

Enfin l'on peut dire que tous ces procédés de sculpture furent importés aussi en Occident dès les temps barbares et y restèrent en usage jusqu'à la période gothique. On retrouve la sculpture au trépan, la sculpture à jour, la sculpture-broderie, et même la sculpture champlevée tant sur les débris qui nous sont parvenus de l'époque mérovingienne que dans les grands ensembles constitués par les chapiteaux et les façades de nos églises romanes. Certains rapprochemens curieux permettent d'affirmer la communauté d'inspiration qui apparaît dans toutes les écoles de sculpture du moyen âge. Tels oiseaux alternativement affrontés et adossés, avec les queues entre-croisées, sur un chapiteau du musée des Augustins de Toulouse, sont reproduits d'une étoffe persane, dont le dessin devait être très voisin de celle qui inspira les sculpteurs des beaux chapiteaux aux aigles du narthex de Saint-Marc de Venise et ceux du portique sud, à Sainte-Sophie de Trébizonde. Les portes en bois de la cathédrale du Puy sont une œuvre de menuiserie champlevée, où l'on voit dans des compartimens accompagnés d'inscriptions latines toute la vie du Christ. Mais l'encadrement de cette œuvre éminemment chrétienne est formée par une inscription coufique défigurée qui reproduit à peu près la formule si connue : « Il n'y a

d'autre Dieu qu'Allah ! » Cette œuvre relève évidemment de la même inspiration que le bas-relief aux lions du musée d'Athènes.

Le fait qui domine toute l'histoire de la sculpture médiévale est donc la substitution au modelage de procédés susceptibles de donner l'illusion du relief. L'aversion pour le naturalisme, la prédilection pour les motifs irréels, le parti pris de « styliser » la nature et de réduire les formes végétales ou animales, et même la figure humaine, à la régularité et à la symétrie, tels sont les principes que l'on trouve appliqués au même moment dans les édifices byzantins, dans les mosquées arabes et dans les églises romanes. Et pourtant, malgré ces élémens communs, le développement de ces trois formes d'art fut différent. L'art musulman n'a cessé de restreindre au minimum le rôle de la sculpture et de la figure humaine. L'art byzantin a dû, au contraire, à la victoire des images la conservation d'élémens helléniques. Enfin dans l'art occidental où ces méthodes de sculpture, importées d'Orient, avaient d'abord trouvé un terrain favorable, une révolution s'est accomplie au XIIe siècle : à côté de la sculpture décorative exécutée suivant les principes de l'Orient, le modelage a reparu et des écoles de statuaire se sont formées. Quelles sont les causes directes de cet événement ? Tel est le second terme du problème que nous avons à examiner.

III

L'art occidental de l'époque barbare vécut presque exclusivement d'importations et d'imitations. Ce n'est pas trop de dire que, du VIe au Xe siècle, le plagiat et la copie du modèle antique ou oriental forment l'unique méthode de travail. La sculpture subit donc la même évolution qu'en Orient : elle atteint même sur certains sarcophages mérovingiens, où les sujets sont simplement gravés au trait, les limites extrêmes de la barbarie. La statuaire ne pouvait donc trouver aucune place dans un pareil milieu et le rôle même de la sculpture se restreignit de plus en plus. Dans le chapitre de son encyclopédie consacré à « l'ornementation des édifices, » Isidore de Séville énumère comme procédés de décoration les plafonds caissonnés, les revêtemens de marbre, les mosaïques, les stucs, la peinture : de statues ou même de sculptures sur pierre il n'est nullement question. Cet

éloignement pour les arts plastiques s'est même fait sentir sur les œuvres plus minuscules de la glyptique, et l'on a constaté qu'à partir du v[e] siècle on ne trouve plus sur les pierres fines que des représentations informes et barbares (1); on prit même le parti de graver simplement sur verre les scènes et les sujets qu'on voyait autrefois sur l'agate, le jaspe ou le cristal.

Malgré ces conditions défavorables, la sculpture décorative ne disparut pas tout à fait, comme en témoignent les panneaux sculptés, chancels, devans de sarcophages, autels, etc., couverts d'une passementerie d'entrelacs ou de rinceaux stylisés et d'animaux symboliques. Les ressemblances frappantes que l'on constate dans ce domaine comme dans celui de la miniature, entre les productions franques, visigothiques, italiennes, anglo-saxonnes, montrent suffisamment la dépendance commune de tous les pays barbares vis-à-vis de l'Orient. Dans l'empire de Charlemagne, les communications fréquentes entre les écoles épiscopales et les ateliers monastiques contribuèrent à sauvegarder l'unité de la culture et du développement artistique : entre les œuvres d'ateliers aussi éloignés que Tours et Saint-Gall, par exemple, il n'y a pas de différences essentielles.

Mais à partir du x[e] siècle il ne reste plus rien ni de l'unité politique, ni de l'unité intellectuelle. Les guerres civiles et les invasions normandes ou sarrasines ont ruiné la prospérité économique et rendu très difficiles les communications d'un pays à l'autre. Chaque canton s'est en quelque sorte replié sur lui-même, et l'horizon des hommes s'est rétréci aux limites de leur pays natal. Dans les monastères où s'étaient conservés quelques élémens de culture on continua sans doute à imiter et à copier les modèles dont on disposait, mais ils étaient différens suivant les régions, et parfois même ils vinrent à manquer. Il semble que ces moines-artistes, poussés par une nécessité inéluctable, se soient résolus avec beaucoup de répugnance à puiser dans leur propre fonds. En beaucoup d'endroits, les marbres antiques, dont on se servait pour revêtir les murs des basiliques, firent défaut, et l'on prit le parti d'employer pour les édifices les matériaux mêmes du pays. Les conditions de l'architecture et de l'art ornemental furent bouleversées par ce changement et, à une époque difficile à déterminer dans l'état

(1) Babelon, Séances de l'Académie des Inscriptions, 1895, p. 408.

actuel de nos connaissances, se dessinèrent les premiers linéamens de nos écoles provinciales d'architecture.

Or c'est aux représentans de l'une de ces écoles qu'il faut, à notre sens, faire honneur d'avoir retrouvé le secret de la statuaire. Les premières statues occidentales, sculptées sous les trois dimensions, furent exécutées dans les provinces du centre de la France, et c'est à une forme originale prise par le culte des reliques qu'on doit cette innovation.

Il est inutile d'insister sur la place prépondérante que la vénération des « corps saints, » comme on disait alors, tenait dans les préoccupations des hommes depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne. Des pèlerins de toute race et de tout pays n'hésitaient pas à entreprendre les voyages les plus périlleux pour aller vénérer les reliques qui reposaient dans les sanctuaires célèbres, à Rome, à Constantinople, en Palestine. Chaque monastère, chaque église cherchait à posséder quelques parcelles de ces trésors, et Charlemagne passait pour avoir envoyé, dans toute l'Europe, des moines chargés d'en récolter. Les corps des saints étaient ensevelis à l'origine dans des sarcophages précieux, mais de très bonne heure on prit l'habitude, blâmée par Guibert de Nogent, d'en séparer certaines parties et de conserver à part quelques pièces de leurs vêtemens. Ces fragmens furent en général déposés dans des châsses (*capsæ, arcæ*) : c'étaient des sortes de coffres analogues à de petits sarcophages, dont la cuve rectangulaire était surmontée d'un toit à double rampant. Tel est l'usage universel suivi dans la chrétienté depuis une époque très reculée, comme le prouve le curieux reliquaire de Saint-Trophime du musée de Brousse : ce petit monument, que l'on date du IIIe siècle, est la reproduction à très petite échelle d'un sarcophage de type asiatique (1).

Mais par une innovation qui, nous allons le voir, parut aux contemporains une grande hardiesse, il arriva que, dans certaines provinces reculées du Massif central et du midi de la France, on eut l'idée de conserver les reliques dans l'intérieur de statues qui représentaient le saint même auquel elles appartenaient. Ces statues-reliquaires, exécutées en bois recouvert de métal, sont les premières œuvres qu'on ait modelées dans l'espace depuis la fin de l'antiquité. Par un hasard exceptionnel

(1) Mendel, *Catalogue du Musée de Brousse*, Athènes, 1908, n° 102.

nous possédons un double témoignage qui nous permet de déterminer les conditions dans lesquelles eut lieu cette renaissance de la statuaire : c'est, d'une part, la célèbre statue de sainte Foy conservée au trésor de Conques en Rouergue, de l'autre, le récit d'un pèlerinage à Conques entrepris au début du xi[e] siècle par un clerc de Chartres et intercalé par lui dans son *Livre des Miracles de sainte Foy* (1).

La statue d'or de sainte Foy est célèbre depuis qu'elle a figuré à l'Exposition Universelle de 1900 sous une vitrine du Petit Palais ; mais, si l'on veut comprendre l'influence que cette statuette barbare à figure d'idole exerça jadis sur les préoccupations des hommes, c'est chez elle qu'il faut aller la contempler, dans la basilique, grande comme une cathédrale, qui couvre de son ombre le hameau suspendu au-dessus des gorges sauvages de l'Ouche. Malgré tant de révolutions, le décor n'a pas beaucoup changé depuis les temps lointains où des foules accourues de tous les pays d'Europe campaient au milieu de cette nature pittoresque. La statue d'or règne toujours là, au milieu d'un trésor de légende, où s'accumulèrent au cours des siècles les pièces de massive orfèvrerie, les tables d'autels, les monstrances, les châsses, les reliures d'évangéliaires. L'or, l'argent, l'ivoire, les émaux, les pierres précieuses resplendissent autour de cette œuvre unique au monde et lui composent un cadre à souhait.

Assise sur une trône carré dont le dossier et les montans sont semés de croix symétriques, tandis que des boules de cristal de roche amortissent les bras, la sainte penche légèrement la tête en arrière et lève ses deux bras au même niveau, dans un geste d'orante. Sa tête, grosse et ronde, est coiffée d'une couronne fermée en forme d'hémisphère ; ses yeux de verre bleu et d'émail blanc regardent dans le vide avec une fixité obsédante ; les pieds démesurés, chaussés de souliers pointus, sont posés à plat ; le costume très simple est presque entièrement dissimulé par les somptueux *ex-voto* d'orfèvrerie de tout âge et de toute provenance qui la couvrent littéralement de la tête aux pieds. Pendans d'oreilles garnis de pierreries, gemmes et camées antiques, cabochons de toute nature, plaques d'or et d'argent travaillées au repoussé, fournissent des spécimens de l'art de toutes les époques. Déjà au temps où les clercs de Chartres

(1) *Liber Miraculorum Sancte Fidis*, Paris, 1897.

vinrent à Conques, on admirait sur la statue cette abondance de joyaux ; on racontait même qu'elle apparaissait en songe aux pèlerins pour leur réclamer leurs bracelets, leurs anneaux, leurs pendans d'oreilles, et ceux qui résistaient à ses demandes ne tardaient guère à s'en repentir.

Cette statue est bien celle qui fut vénérée en l'année 1013 par Bernard, écolier de Chartres, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en la comparant à la description pittoresque qu'il en donne : « L'image est faite d'or le plus pur et les diverses parties de ses vêtemens sont séparées par des rangées de pierres précieuses habilement disposées. La tête offre le même mélange remarquable d'or et de gemmes. Des bracelets d'or sont suspendus à ses bras d'or ; sur un escabeau d'or reposent ses pieds en or ; la chaise sur laquelle elle est assise n'offre que pierres précieuses et or le plus pur. » La seule variante consiste dans des colombes d'or, à la place des boules de cristal qui ornent aujourd'hui les appuis du trône.

La statue actuelle de sainte Foy existait donc certainement déjà au début du XIe siècle, mais certains détails du *Livre des Miracles* permettent d'en faire remonter l'exécution aux temps d'Étienne, qui fut à la fois abbé de Conques et évêque de Clermont, entre 942 et 984. De plus, cette statue précieuse n'est, au témoignage même de Bernard, que le remaniement d'une statue plus ancienne ; comme d'autre part on sait qu'il faut placer vers 883 la translation des reliques de la jeune martyre d'Agen au monastère de Conques, on peut affirmer que l'idée de renfermer son chef dans une statuette date au moins des dernières années du IXe siècle.

L'enquête que l'on fit en 1878 démontra que les plaques d'or repoussé de la statue actuelle reposent sur une âme de bois qui constitue peut-être l'œuvre primitive. L'intérieur est creux et, par une ouverture pratiquée dans le dos, on a pu constater qu'il renferme encore « le crâne entier de la sainte doublé d'une plaque d'argent, quelques sachets d'étoffe précieuse et de drap d'or enveloppant de nombreux fragmens de la tête et des lambeaux de tissus d'amiante imbibés du sang de la glorieuse martyre (1). » La statue d'or de sainte Foy peut donc passer à juste titre pour la plus ancienne statue-reliquaire que l'on possède

(1) Bouillet, *l'Église et le trésor de Conques*, p. 37.

actuellement, et l'on peut faire remonter sa première exécution à la fin du IXe siècle.

Un siècle plus tard, cette vénération de la « majesté de sainte Foy, » ainsi qu'on la désignait, n'était pas dans le midi de la France un fait isolé. « C'est, nous dit Bernard l'écolier, une antique coutume dans les pays d'Auvergne, du Rouergue et de Toulouse et dans les régions voisines que chacun érige à son saint patron une statue en or, en argent ou en tout autre métal dans laquelle on enferme avec honneur son chef ou une portion plus importante de son corps. » Ces statues de majesté incarnaient aux yeux des hommes la toute-puissance du saint, patron de l'église ou du monastère et propriétaire de son domaine. Il suffit de parcourir le *Livre des miracles de sainte Foy* pour comprendre de quelle vénération on entourait ces effigies. Devant elles allaient prier les malades dans l'attente d'un miracle; à elles étaient faites les donations de terres ou de joyaux. L'abbaye de Conques, très pauvre à l'origine, devint bientôt, grâce à la renommée de sainte Foy, « répandue dans presque toute l'Europe, » un des monastères les plus riches de la France méridionale.

Un synode ecclésiastique ayant été tenu à Rodez dans les premières années du XIe siècle, chaque congrégation de moines et de chanoines apporta ses corps des saints, « soit dans des châsses, soit dans des images d'or. » Un véritable camp fut dressé dans une prairie, au pied de la montagne sur laquelle s'élève la ville. « Le bataillon des saints y était distribué sous des tentes et des pavillons. » On y voyait la « majesté d'or de saint Marius, » disciple de saint Austremoine, premier évêque de Clermont, et patron de l'abbaye de Vabres en Rouergue; la « majesté d'or de saint Amand, » deuxième évêque de Rodez; la « châsse d'or de saint Saturnin, » premier évêque de Toulouse; l'« image d'or de sainte Marie, mère de Dieu, » et enfin la « majesté d'or de sainte Foy. »

Nous voyons par là que l'usage des statues-reliquaires était déjà à cette époque profondément enraciné dans les habitudes des populations du Massif central. De même deux inventaires du trésor de la cathédrale de Clermont, et dont l'un remonte à l'évêque Étienne II (vers 970), l'autre à Bégon son successeur (980-1010), mentionnent une « majesté de sainte Marie placée sous un ciborium orné d'un cabochon de cristal (1). » Il n'est

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Voyez nos *Études archéologiques*, Clermont, 1910, p. 40.

pas indifférent de rappeler qu'Étienne II et Bégon furent tous deux abbés de Conques en même temps qu'évêques de Clermont. En Auvergne aussi le cartulaire de Sauxillanges signale en 1095 la destruction d'une « majesté de saint Pierre, » conservée sur une des terres qui dépendaient de cette abbaye (1). Enfin c'est évidemment à Aurillac qu'était la « majesté de saint Géraud » couverte d'or et de pierreries, dont parle Bernard d'Angers.

Que cet usage ait été particulier aux régions méridionales et qu'il ait paru aux pèlerins du Nord une nouveauté presque choquante, c'est ce que démontre clairement le récit du clerc de Chartres. Nous avons des preuves multiples que l'idée d'enfermer des reliques dans une statue était entièrement étrangère aux pays septentrionaux. En 794, le Concile des évêques francs assemblés par Charlemagne à Francfort rédigea une violente diatribe contre la doctrine des images proclamée au Concile de Nicée en 787. A la différence des Grecs, les Occidentaux se refusaient à attribuer aux icones une valeur surnaturelle. Ils trouvaient même « insolent » d'établir un parallèle entre les images des saints et leurs reliques. Les reliques, d'après les Livres Carolins, sont vénérables parce qu'elles ont appartenu de quelque manière aux corps des saints qui doivent ressusciter glorieusement un jour : les images au contraire, qui n'ont jamais vécu et ne ressusciteront pas, qui sont exposées à l'incendie et à toutes les injures du temps, ne sauraient être l'objet d'un culte qui n'appartient qu'à Dieu (2).

L'innovation méridionale consista justement à unir de la manière la plus étroite le culte des reliques à celui des images. Il est même permis de se demander si cette idée ne vint pas du parallèle établi ainsi dans les spéculations théologiques entre les deux cultes, et dont les Livres Carolins nous ont conservé un écho. Il est possible que cette pratique, malgré son apparence populaire, soit le résultat des méditations compliquées d'un clerc. Le culte des reliques, admis universellement, justifiait suffisamment la vénération réclamée pour ces statues et s'opposait victorieusement au reproche d'idolâtrie.

C'est ce qu'il est facile de voir par le récit tout à fait savoureux que Bernard nous fait de son pèlerinage. Originaire d'Angers, mais élevé dans les écoles de Chartres sous la disci-

(1) *Cartulaire de Sauxillanges*, édit. Doniol, n° 485.
(2) *Patrologie latine*, 98, 1165.

pline de Fulbert, il entendit parler des miracles de sainte Foy et, en 1013, il résolut de partir pour le Rouergue avec l'écolâtre Bernier, afin de constater lui-même la réalité des récits merveilleux qu'on en faisait.

Ce fut à Aurillac que le culte des statues-reliquaires se révéla aux voyageurs et leur première impression fut nettement hostile. En voyant sur l'autel la statue d'or de saint Géraud, Bernard ne put s'empêcher de dire à son compagnon : « Que te semble, frère, de cette idole? Ne conviendrait-elle pas bien à Jupiter ou à Mars? » Ce culte lui paraît alors une superstition toute païenne. « Ce n'est pas à tort, dit-il, que les sages y voient un acte superstitieux; il semble qu'on ait conservé les rites par lesquels on honorait autrefois les dieux ou plutôt les démons. »

Trois jours après, les voyageurs arrivent à Conques et le premier spectacle qui s'offre à leurs yeux est celui de la crypte étroite où s'entassait la foule prosternée devant la statue d'or. « Sainte Foy, prie mentalement Bernard, toi, dont une partie du corps est enfermée dans le présent simulacre, secours-moi au jour du jugement, » et il se retourne en souriant vers Bernier. Il n'est pas encore converti et regarde comme inepte de voir tant d'êtres raisonnables adresser des supplications « à un objet sans parole et sans vie. » Sa prière prouve cependant que son esprit fertile en ressources a déjà découvert le biais qui lui permettra d'admettre le nouvel usage. Bernard et son compagnon ne tardent pas en effet à revenir à d'autres sentimens : le récit des miracles accomplis par la statue et ceux dont ils sont témoins eux-mêmes suffisent à emporter leur conviction. Quand ils reprennent le chemin de leur pays, Bernard, devenu un apologiste du culte des statues, regrette amèrement les lazzi qu'il a lancés à celle de sainte Foy, qu'il avait comparée avec irrévérence « à un simulacre de Diane ou de Vénus. »

Ce témoignage curieux nous montre quelles traces, plus importantes qu'on ne le suppose d'ordinaire, la querelle des images avait laissées en Occident. Sans aller jusqu'à condamner l'art religieux, la plupart des clercs réprouvaient la doctrine transcendantale des images qui régnait chez les Grecs ; elles ne devaient avoir, selon eux, que la valeur d'une commémoration ou d'un enseignement. Agobard, archevêque de Lyon, avait écrit en 825 un livre « contre la superstition de ceux qui croient qu'il faut rendre hommage aux peintures et aux images des saints. »

Si nous en croyons Bernard d'Angers, la crainte de tout ce qui pouvait rappeler l'idolâtrie avait fait condamner en particulier l'usage des statues. On pensait même que l'effigie en relief devait être réservée exclusivement au Christ en croix. « Il paraît nuisible et absurde, dit Bernard, de modeler des statues de plâtre, de bois ou de bronze, exception faite pour celle du Seigneur crucifié. » Quant à des statues de saints, on ne saurait les souffrir en « aucune manière. »

IV

Telle est dans toute sa rigueur la doctrine qui s'est formée dans les pays du Nord pendant l'époque carolingienne, et qui règne encore sans conteste au début du XIe siècle. Les provinces du Midi, au contraire, se sont déjà engagées dans une autre voie : aux yeux de leurs théologiens le culte des reliques sert à justifier celui des statues et, grâce à cette interprétation subtile, les Méridionaux, poussés par une sorte d'instinct ethnique, ont pu satisfaire leurs goûts et retrouver le secret de la statuaire. Les textes et les monumens que l'on peut attribuer à cette époque viennent d'ailleurs confirmer le témoignage de Bernard d'Angers.

Il est d'abord remarquable que les plus anciennes statues-reliquaires, parvenues jusqu'à nous, appartiennent surtout aux provinces du Massif central et du midi de la France. Les reliques de la Vierge ayant été particulièrement recherchées, il est tout naturel que les statuettes de Vierges soient les plus répandues. Or la plupart proviennent de ces régions et elles ont entre elles un air de parenté qui ne laisse aucun doute sur la communauté de leur origine. Bien que beaucoup de ces petits monumens datent du XIIe siècle et même parfois d'un âge plus récent, elles n'en reproduisent pas moins le type traditionnel de majesté qui est celui de la statue d'or de sainte Foy.

Plusieurs de ces Vierges sont aujourd'hui dans des musées du Nord : on en trouve de beaux spécimens au Louvre et au musée de Cluny, mais leur provenance méridionale est incontestable. L'une d'elles, originaire d'une église de Brioude, appartient aujourd'hui au musée archéologique de Rouen. D'autres sont restées dans les sanctuaires de leurs montagnes où elles sont toujours l'objet d'un culte traditionnel; des foules de pèlerins se pressent encore chaque année dans les Monts Dores autour

des antiques effigies de Notre-Dame d'Orcival et Notre-Dame de Vassivières. Le domaine de ces statues-reliquaires comprend exactement les départemens actuels de l'Allier (1), de la Creuse (2), de la Corrèze (3), du Puy-de-Dôme (4), du Cantal (5), de la Haute-Loire (6), de l'Aveyron (7), c'est-à-dire la région où les avait découvertes Bernard d'Angers; elles se sont propagées cependant vers le Sud, dans le Roussillon (8) et jusqu'en Espagne (9).

La plupart ont des dimensions très modestes (0^m,40 à 0^m,70 de hauteur); elles sont taillées dans le chêne ou le noyer, parfois dans le même bloc que leur trône et que l'enfant assis sur leurs genoux. Tantôt, comme la Vierge de Brioude, elles ont été couvertes de peinture, sauf au visage et aux mains (et c'est là peut-être l'explication de la couleur des fameuses vierges noires); tantôt, au contraire, elles sont, comme la statue de sainte Foy, revêtues de plaques de métal ornées de gemmes. Toutes sont assises sur un trône carré, dont quatre colonnettes, élevées sur un escabeau, supportent le siège; les bras et le dossier, qui s'arrête aux épaules, sont en général garnis d'arcatures. Les pieds bien écartés et posés à plat comme ceux de sainte Foy, elles sont vêtues de la robe talaire dont les plis dessinent dans le bas une série de godets symétriques; par-dessus est jeté un voile qui couvre la tête en laissant voir quelques cheveux partagés sur le front en deux bandeaux; ce voile vient former sous les bras de longues manches pendantes et retombe plus bas que les genoux en formant des plis parallèles à ceux de la robe. Dans le

(1) Moulins. — Saint-Germain-des-Fossés. — Saint-Léon (N.-D. de Montéroux). — Vernouillet. — Cusset (restaurée). — Toulon-sur-Allier (château de Colombier). — Château de Montaigüet-Quirielle.

(2) Grandbourg (granit). — Évaux. — Saint-Quentin.

(3) Beaulieu.

(4) Clermont (Notre-Dame du Port, d'un type différent; vierge du couvent de la Providence; vierge du musée). — Châteauneuf. — Marsat. — Mailhat (2 statuettes de N.-D de la Montgie). — Orcival. — Saint-Nectaire (N.-D. du Mont Cornadore). — Saint-Rémy de Chargnat. — Heume-l'Église. — Grandrif. — Saint-Gervazy. — Vertolaye. — Saint-Victor-Montvialleix.

(5) Bredons (au-dessus de Murat). — Molompize.

(6) Le Puy (Vierge Noire qui passait pour avoir été rapportée par saint Louis, détruite en 1793). — Sainte-Marie des Chazes. — Saugues. — Monistrol d'Allier. — Sorlhac.

(7) Marcillac.

(8) N.-D. de Thuir. — Perpignan. — Serrabonne.

(9) N.-D. de Montserrat. — N.-D. de los Reyes. — Salamanque (N.-D. de la Vega).

dos s'ouvre en général la porte de la petite armoire aux reliques.

La tête droite et les deux bras jetés en avant, elles soutiennent de leurs mains trop longues l'Enfant Jésus qui est assis bien au milieu entre les deux genoux. C'est en vain que dans ce Christ de majesté, couvert de draperies antiques, bénissant les hommes d'une main et portant de l'autre le livre des Évangiles, on chercherait le moindre caractère enfantin. Il est trop visible que la gravité et la rigidité même de cette attitude n'ont rien à voir avec l'émotion touchante qu'éveillent les gestes maternels de certaines madones. Le type de la Vierge de majesté est une conception enfantée par le cerveau d'un théologien. Marie y est considérée, non comme la jeune mère qui veille sur son enfant, mais comme le trône de Dieu, le siège de la sagesse divine, expressions qui reviennent si souvent dans le langage mystique de tous les temps. « Ses mains, dit saint Jean Damascène dans une homélie, ses mains porteront l'Éternel, et ses genoux seront un trône plus sublime que les chérubins (1). » Il semble que la statue de la Vierge de majesté ne soit que la réalisation concrète de cette figure.

Cette conception porte bien la marque de l'époque du grand développement théologique qui suivit le Concile d'Éphèse où fut proclamée en 431 la maternité divine de Marie. C'est à partir du v[e] siècle en effet que le type de la Vierge de majesté devient banal dans l'art chrétien. C'est celui des madones qui figurent dans la scène de l'Adoration des Mages, ou entourées de donateurs, comme sur une fresque du cimetière de Domitilla, sur le bas-relief de la basilique de Damous-el-Karita à Carthage, sur des briques estampées trouvées au même endroit, sur l'ambon de Salonique au musée de Constantinople, sur plusieurs sarcophages romains, sur les mosaïques de Saint-Apollinaire le Neuf de Ravenne ou de Parenzo en Istrie, sur la fresque de la basilique du cimetière de Commodilla. Ces monumens s'échelonnent entre le IV[e] et le VI[e] siècle; on y trouve des formes variées de sièges, depuis le fauteuil de vannerie à haut dossier jusqu'au trône impérial garni de riches coussins, avec des montans tout constellés de pierreries. Mais ce qui est invariable, c'est l'attitude rigide, rituelle pour ainsi dire, de la Mère et de l'Enfant. Ce groupe de madones se distingue essentiellement

(1) *Patrologie grecque*, t. 96, 676

des Vierges d'inspiration naturaliste que l'on rencontre dans l'art chrétien dès les premiers siècles.

Les antiques imagiers qui taillèrent au xe siècle les premières statues-reliquaires de la Vierge ne peuvent donc être considérés comme les créateurs du type qu'ils reproduisirent ainsi. Mais ce qu'il y eut de vraiment nouveau dans leur œuvre, ce fut l'interprétation dans l'espace d'un motif qui n'avait été traité jusque-là qu'en bas-relief ou en peinture. C'est par là qu'ils firent preuve d'un véritable esprit d'invention : réagissant d'instinct contre l'idéal décoratif importé d'Orient, ils retrouvèrent la statuaire et engagèrent ainsi le développement de l'art religieux dans des voies nouvelles. Peut-être les modèles leur furent-ils fournis par des étoffes précieuses. Des spécimens de tissus attribués à l'époque carolingienne sont couverts d'une série ininterrompue de Vierges de majesté (1). Peut-être s'inspirèrent-ils de quelque bas-relief ou de quelque ivoire. Quoi qu'il en soit, ils eurent le mérite de traduire à l'aide du modelage un motif qu'ils ne pouvaient connaître que par un dessin linéaire et, quelque barbares que nous paraissent aujourd'hui ces figures, dont le regard fixe et les draperies rigides éveillent tout naturellement l'idée de statues bouddhiques, elles n'en furent pas moins le point de départ d'une révolution artistique.

Par une coïncidence remarquable en effet, les plus anciens spécimens de sculpture monumentale que l'on puisse dater d'une manière certaine appartiennent au midi de la France. Il suffit de rappeler des œuvres comme le linteau de Saint-Genis-des-Fontaines (Roussillon), daté par une inscription de la vingt-quatrième année du règne de Robert le Pieux (1021), et qui est un essai barbare de grande composition, avec un Christ de majesté au milieu des apôtres ; comme les statues d'apôtres adossées aux piliers du cloître de Moissac ou les plaques sculptées du déambulatoire de Saint-Sernin de Toulouse, qui sont antérieures à 1100. Le relief y est encore très faible, la science des proportions et des draperies y paraît enfantine, mais les rapports que présentent ces œuvres avec les statues-reliquaires sont incontestables.

Il est impossible, par exemple, de ne pas saisir l'air de parenté qui relie les madones-reliquaires au Christ de majesté

(1) Dupont-Auberville, *l'Ornement des tissus*, Paris, 1877, p. 19.

du déambulatoire de Saint-Sernin. C'est le même visage régulier et sans expression : c'est la même simplification des plis qui forment des lignes parallèles et peu accentuées, comme si le vêtement était collé au corps; c'est la même attitude et la même expression d'hiératisme. De même il y a des ressemblances évidentes entre les statues de saints adossées au portail de l'église Saint-Just de Valcabrère (Haute-Garonne) et certains bustes-reliquaires de bois, tels que le saint Baudime du trésor de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) ou le saint Chaffre de l'église du Monastier (Haute-Loire). Avec leurs cheveux bouclés et ondulés sur le front, par la fixité de leur regard, les statues de Valcabrère ressemblent à des agrandissemens en pierre des bustes-reliquaires de saints.

C'est à l'Auvergne qu'appartient aussi le moine-sculpteur de la Chaise-Dieu, Guinamond, dont la réputation était telle qu'il fut chargé en 1077 par le chapitre de Périgueux d'exécuter le tombeau de saint Front. Enfin c'est à l'atelier toulousain que l'on doit les premières manifestations d'une sculpture moins barbare. Gilabert, qui sculpta deux des apôtres de l'ancienne porte de Saint-Étienne de Toulouse et qui a transmis son nom avec orgueil à la postérité, peut être regardé comme un des créateurs du naturalisme. Tous ces faits montrent bien que ce fut dans le midi de la France que la statuaire et la sculpture monumentale reparurent tout d'abord.

L'examen des conditions dans lesquelles s'est développée la sculpture dans les pays du Nord entre le VIIIe et le XIIe siècle vient confirmer cette conclusion. Il serait certainement trop absolu de soutenir que le relief y fut complètement abandonné pendant cette période. Nous savons par Bernard d'Angers que les crucifix en relief y étaient en usage. Il est même possible que certains ateliers aient exécuté des statuettes de métal de petite dimension, mais sans aucun caractère religieux. Tout le monde connaît la curieuse statuette de bronze du musée Carnavalet qui provient du trésor de la cathédrale de Metz et passe pour représenter Charlemagne. Bien que l'on ait voulu en faire une œuvre de la Renaissance, la ressemblance qu'elle présente avec les effigies princières des miniatures carolingiennes ou avec la fameuse mosaïque de Saint-Jean de Latran semble bien la dater du IXe siècle. Quelques fragmens du décor de la basilique d'Aix-la-Chapelle, les mufles de lion qui décorent les portes de

la chapelle Palatine et la balustrade du triforium ornée de croix symétriques, analogues à celles du fauteuil de la statue de sainte Foy, prouvent qu'il existait un atelier de fondeurs à la cour de Charlemagne.

Les traditions de cet atelier paraissent même s'être perpétuées dans certains monastères saxons, comme le prouvent les curieuses portes de bronze de la cathédrale d'Augsbourg ou la colonne, imitée de la colonne Trajane, de Bernward, évêque d'Hildesheim au XIe siècle. Il en fut de même de l'orfèvrerie en relief. Sur un autel portatif, dont la table est faite d'une plaque de verre antique, Egbert, archevêque de Trèves (977-993), fit représenter en relief le pied de saint André, chaussé d'une sandale dont l'ornementation de gemmes présente les plus grands rapports avec celle des chaussures de sainte Foy. Il est inutile de rappeler aussi le magnifique autel de Bâle conservé au musée de Cluny et exécuté pour l'empereur Henri II (1002-1024). A une autre extrémité de l'Europe, Salomon, roi des Bretons, dans une lettre adressée en 869 au pape Hadrien II, lui annonce l'envoi en offrande d'une statue d'or qui représentait le Pape lui-même monté sur une mule et qui valait « 200 sous d'or (1). »

Il n'y a rien dans ces faits isolés qui soit comparable au développement de la statuaire religieuse du Midi. Les détails abondans que l'on trouve dans les chroniques sur les trésors des églises, l'ornementation des autels, la translation des reliques, ne laissent aucun doute à cet égard. Ils démontrent que les populations du Nord sont restées fidèles à l'usage d'enfermer les reliques dans des châsses. En 864 par exemple, le chef de saint Riquier est transféré « d'une châsse de bois dans une châsse d'argent ornée d'or et de pierres précieuses, » et des châsses du même genre ornaient les 30 autels des 4 églises de la colonie monastique dont il était le patron (2).

De même dans les détails qu'Helgaud nous donne sur l'ornementation offerte par Robert le Pieux à Saint-Aignan d'Orléans, il n'est question que de châsses ou de tables d'autels ornées de pierres précieuses. Le moine Théophile qui vivait au XIe siècle a écrit une véritable encyclopédie technique dans laquelle il passe en revue tous les arts qui peuvent concourir à la décoration

(1) Dom Bouquet, H. F. VII, 596.
(2) Hariulph, *Chronique de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 120.

d'une église, la peinture, la verrerie, les arts du métal : il est remarquable que la sculpture n'y soit même pas mentionnée.

Lorsque de saintes images étaient exposées au-dessus des autels dédiés à la Vierge ou aux saints, elles consistaient toujours en peintures ou en reliefs d'orfèvrerie. Tous les textes que nous possédons permettent d'établir une distinction fondamentale entre l'usage suivi au même moment dans les provinces du Nord et celles du Midi. Ce fut sans doute sous un bas-relief ou une peinture qu'Hincmar, archevêque de Reims (845-882), fit inscrire un distique de sa composition en l'honneur de la Vierge (1). De même le Christ de majesté entre saint Pierre et saint Paul, placé, au début du XIe siècle, au-dessus du tombeau de saint Vanne, par l'abbé Richard, devait être une gravure au trait ou une œuvre de métal repoussé (2).

Il est vrai que l'on trouve, dans certains sanctuaires du nord de la France et de Belgique, des statues archaïques de Vierges très vénérées qui ressemblent aux statues-reliquaires du Midi. Mais lorsqu'on étudie les légendes qui sont le point de départ de ce culte, on voit qu'elles ne remontent pas plus haut que le XIIe ou le XIIIe siècle, comme celle de Notre-Dame de Laval, près de Montbrison, que l'on croit avoir été rapportée d'Orient par saint Louis, ou celle de Notre-Dame de Liesse (arrondissement de Laon), venue aussi de Syrie en 1134. Quant à la célèbre statue de Chartres, détruite en 1793, et qui passait pour avoir été taillée par les druides dans un tronc d'arbre, il est évident que sa légende même exclut l'hypothèse d'une statue-reliquaire, bien que le type qui nous en a été conservé soit bien celui d'une Vierge de majesté. Il est bon d'ailleurs de remarquer que l'étonnement témoigné par Bernard, écolier de Chartres, en 1013 devant les statues méridionales, rend l'existence de cette madone au XIe siècle fort douteuse. Si elle eût été alors à Chartres l'objet d'un culte, on ne s'expliquerait pas que Bernard n'eût pas eu l'idée de la rapprocher des œuvres analogues du Midi. Bien plus, l'existence à Chartres de reliques insignes de la Vierge et en particulier du fameux « Voile » est certaine depuis la fin du IXe siècle; or, jusqu'à la Révolution, ce voile fut toujours conservé dans une châsse, et c'est devant cette châsse, et non devant la statue qu'ont lieu les faits racontés dans les anciens

(1) Flodoard, *Patrologie latine*, t. 135, 144.
(2) *Monumenta Germaniæ. Scriptores*, VIII, 373-375.

recueils de « Miracles de Notre-Dame de Chartres (1). » On peut donc affirmer qu'aux environs de l'an mille, l'usage des statues-reliquaires était entièrement inconnu dans le nord de la France.

En était-il de même de la sculpture monumentale? En 1035, Gérard, archevêque de Cambrai, tint à Arras un concile dirigé contre une secte de manichéens qui attaquaient l'usage des images dans les églises. Dans la profession de foi qu'il oppose à ses adversaires, il est question des « linéamens de la peinture » qui permettent aux illettrés de contempler le Christ et les saints (2) : la sculpture n'est pas mentionnée et nous avons par là une preuve certaine qu'elle ne tenait pas encore une place très importante dans l'ornementation iconographique des églises.

Faut-il croire cependant, comme vient de le soutenir M. Marignan (3), que son rôle ait été entièrement nul et que même les chapiteaux historiés n'apparaissent pas dans les églises « avant le dernier tiers du XIIe siècle? » Des faits nombreux, nous l'avons vu, démentent cette théorie pour le Midi. Le Nord lui-même a connu, avant le XIIe siècle, des rudimens de sculpture monumentale. Flodoard cite l'inscription qui accompagnait les effigies de Louis le Pieux et d'Étienne III au portail de la cathédrale de Reims, sculpté sous l'épiscopat d'Ebbon (816-827). La vérité est que la sculpture employée dans l'ornementation des édifices du Nord, s'inspirait surtout de la formule décorative. Des chapiteaux couverts de feuillage en méplat ou d'ornemens géométriques, des têtes décoratives, des animaux réels ou fantastiques, voilà ce qu'on devait voir surtout dans les églises du Nord avant le XIIe siècle. Tel est par exemple le caractère des chapiteaux si barbares qui furent sculptés par Hunald entre 1016 et 1018 dans la crypte de Saint-Bénigne de Dijon; les faces de leurs corbeilles sont ornées d'oiseaux à gros bec, de têtes fantastiques, de torsades, d'entrelacs.

Un essai de décor iconographique apparaît même sur les chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés conservés au palais des Thermes, où l'on peut voir un Christ de majesté entouré d'anges. Toutes ces figures d'un style très barbare montrent que la sculpture monumentale n'était pas inconnue dans le

(1) Thomas, *les Miracles de N.-D. de Chartres*. (Biblioth. École des Chartes, 1881, 509).
(2) *Patrologie latine*, t. 142, ch. XIII-XIV.
(3) *Les Méthodes du passé dans l'Archéologie*, Paris, 1911, p. 58 et 77.

Nord dès le début du XIe siècle, mais elle y était restée engagée dans les voies de l'art décoratif venu d'Orient à la fin de l'antiquité. Les sculpteurs septentrionaux n'eurent véritablement la notion du relief que lorsqu'ils eurent été initiés à leur tour aux méthodes de la statuaire méridionale.

Dès le milieu du XIe siècle les rapports de tout genre qui s'établirent entre le Nord et le Midi rendirent cette pénétration possible. Les pèlerinages tels que ceux de Bernard d'Angers, qui fit trois fois le voyage de Conques et vint aussi à Notre-Dame du Puy, eurent sans doute sur ce mouvement une influence décisive. L'écolier de Chartres nous raconte lui-même les efforts qu'il fit à son retour dans le Nord pour répandre autour de lui le culte de sainte Foy. Il n'est pas interdit de supposer que l'usage des statues-reliquaires pénétra dans le Nord par cette voie, et il ne faut pas s'étonner de l'y trouver implanté dès la fin du XIe siècle. C'est évidemment au cou d'une statue de la Vierge que la comtesse Godiva de Malmesbury suspend le collier de pierres précieuses dont parle son chroniqueur (1). Une Vierge de majesté en bois peint, du début du XIIe siècle, est conservée à Gassicourt (Seine-et-Oise). Des statues du même genre et de la même époque existent à Foy et à Scherpenheuvel en Belgique, à Maria-Zell en Allemagne. La fameuse madone de la crypte chartraine, reproduite sur le tympan Sud du Portail Royal, paraît avoir été aussi créée au même moment. Grâce aux colonies de Cisterciens, ces statues pénétrèrent jusque dans les pays scandinaves. On a pu en voir à l'exposition d'art religieux tenue à Strängnäs (Suède) en 1910 un certain nombre d'exemplaires (2). Enfin, cette représentation de la Madone fut accueillie dans le Nord avec une telle faveur, qu'elle servit parfois à orner les chapiteaux et devint un motif courant sur les tympans des portails.

En même temps que l'usage des statues-reliquaires la sculpture monumentale pénétrait dans les principales écoles provinciales du Nord ; au Midi elle franchissait les Alpes et les Pyrénées et par delà la Méditerranée on retrouve ses œuvres dans les monumens élevés par les croisés en Syrie et dans l'île de Chypre. A la fin du XIIe siècle, l'évolution était terminée. Tandis que l'ancienne formule décorative allait continuer à régner dans

(1) Guill. de Malmesbury, *Rolls Series*, t. 52, p. 311.
(2) *Revue de l'Art chrétien*, 1911, p. 293.

l'art byzantin et dans l'art arabe, l'Occident était conquis pour toujours à la statuaire. C'est l'époque où les provinces du Nord prennent à leur tour la direction du mouvement artistique : c'est alors que le frère Martin sculpte l'admirable tombeau de saint Lazare d'Autun et que « le maître des deux Madones » embellit le portail royal de Chartres et le portail Sainte-Anne de Paris. Au même moment, la statuaire prend une place prépondérante dans l'ornementation des églises et produit les ensembles des grands portails de Chartres, Saint-Denis, Senlis, Bourges, etc. Sans doute son épanouissement, si magnifique qu'il fût, laissa subsister tout d'abord les anciens procédés de sculpture décorative. L'art roman continue à user en plein XIIe siècle de la sculpture à jour, de la sculpture-broderie, de la sculpture champlevée ; il reste longtemps fidèle aux motifs stylisés, feuillages et animaux irréels, qu'il devait à l'art oriental. Mais, avec ces élémens qui représentent le passé, coexiste désormais un élément nouveau qui est la sculpture dans l'espace. Pour la première fois depuis la fin de l'antiquité on recommence à décorer les édifices avec des statues, et, pour assurer à cet art un avenir illimité, il ne restait plus qu'un pas à faire : en abandonnant la copie des œuvres du passé pour le modèle vivant, en remplaçant les draperies irréelles par la reproduction exacte du costume de leurs contemporains, les maîtres gothiques engagèrent l'art dans les voies du naturalisme d'où il était sorti depuis huit cents ans.

Les destins de la sculpture occidentale étaient ainsi fixés, mais il ne faut pas oublier les débuts modestes qui rendirent possible sa brillante évolution. L'histoire doit rendre justice à ces moines obscurs des montagnes d'Auvergne et du Rouergue qui, désireux de propager le culte de leurs reliques, réinventèrent avec l'audace de la jeunesse le procédé du modelage dans l'espace. Ce n'est pas trop de dire que leurs œuvres, d'une saveur toute barbare, se présentent au début de l'histoire de notre sculpture comme les statues taillées dans des troncs d'arbre, comme les « xoana » à l'aurore des temps helléniques.

LOUIS BRÉHIER.

LA FALSIFICATION DES ALIMENS

DE

PREMIÈRE NÉCESSITÉ (1)

Voilà un sujet très ancien et pourtant toujours actuel; très complexe en apparence, et cependant assez simple au fond; épuisé et toutefois encore original et nouveau. C'est ce que nous tâcherons de faire ressortir dans le présent travail dont les élémens ont été empruntés au fonds inépuisable du double recueil dont le nom suit le titre et dans lequel la question est périodiquement approfondie au point de vue scientifique (*Annales*) et légal (*Bulletin*). Mais, simple vulgarisateur, sans faire œuvre de technicien ni de légiste, nous n'examinerons les questions qu'autant que nous les jugerons intéressantes à exposer. Dieu merci! même après cette sévère restriction, le champ à explorer restera encore assez vaste.

Prévenons d'abord le lecteur que nous n'imiterons point la minutie des auteurs compétens qui distinguent la fraude, fourberie étrangère au produit, question « surtout » commerciale, tenant surtout à l'apposition d'une étiquette mensongère, de la « falsification, » laquelle constitue une tromperie sur le produit lui-même par incorporation de matières étrangères. A dire vrai, cette seconde face du sujet rentre mieux dans notre plan.

(1) *Annales des falsifications. — Bulletin international de la répression des fraudes alimentaires. — Passim.*

I

Fraude ou falsification, pour que la pratique déloyale soit constatée, il faut ou que le plaignant lésé apporte l'échantillon suspect, pour l'examen, à un laboratoire agréé, ou que des autorités compétentes procèdent chez qui de droit à des saisies ou inspections. M. Curtel, directeur de la station œnologique et agronomique de Dijon, nous apprend que la première descente de ce genre, narrée par Suétone, eut lieu sous l'empereur Claude, dans les établissemens de Rome nommés *calda*, rappelant exactement nos cafés actuels, car il n'y a rien de nouveau sous le soleil. On y consommait du vin chaud, sans doute épicé, que les « mastroquets » du premier siècle avaient peu à peu remplacé par de l'eau tiède aromatisée. Les consommateurs se plaignirent, mais il est douteux que cet affadissement plus hygiénique qu'honnête ait définitivement cessé pour cela.

Le moyen âge pratiquait beaucoup la réglementation, et des inspecteurs, sinon chimistes, du moins bons dégustateurs et excellens techniciens, examinaient sévèrement les denrées et surtout les boissons offertes au public. Si on épluche avec minutie, sans parti pris, ces antiques statuts, on les trouve pleins de sagesse. Quant aux temps modernes, ils ne le cèdent en rien à la période précédente, car sous la Régence on ne crée pas moins de 200 offices d'inspecteurs des marchés à Paris. A ce sujet, certains historiens superficiels ne manqueront pas de gémir sur cette profusion de places médiocrement utiles. Soit! mais le fonctionnarisme d'aujourd'hui?...

Jouissent à l'heure actuelle du droit de prélèvement les commissaires de police, les agens spéciaux tant départementaux que municipaux, les employés assermentés des syndicats, les commissaires spéciaux et enfin les vétérinaires. Ces saisies, d'après la loi en vigueur qui a élargi sensiblement les anciens usages, peuvent s'opérer non seulement aux étalages des magasins, non seulement dans les recoins les plus reculés des arrière-boutiques ou des dépôts, mais, s'il s'agit de vins, dans les chais du propriétaire non négociant, pourvu cependant qu'on s'attaque à des produits destinés à être mis en vente.

En pareil cas, le propriétaire, le négociant, le débitant

enfin n'ont qu'à s'incliner. Un cas assez curieux se présente toutefois. Supposons qu'un garçon laitier, qui ne se sent pas la conscience nette, voie déboucher devant lui, à Paris par exemple, un des deux mille inspecteurs chargés de glaner les échantillons suspects. Il avait jadis une ressource suprême : celle de faire un beau geste, à la fois heureux et maladroit, et d'envoyer son lait trop mouillé se précipiter en blanche cascade dans le ruisseau. Du moment qu'il n'y avait ni violence, ni outrage aux agens, la loi du 1er août 1905 ne prévoyait pas de pénalité. Mais un jugement du tribunal de la Seine est intervenu qui a déclaré illicite le fait d'avoir empêché le prélèvement d'un échantillon par les agens compétens.

Cet échantillon, bien entendu, doit être recueilli en quadruple exemplaire, numéroté et cacheté. De ces quatre exemplaires, un seul, désigné simplement par son numéro d'ordre, est analysé immédiatement ; les trois autres sont mis en réserve pour le cas seulement où cet examen préliminaire ferait classer la denrée comme suspecte.

Une précaution essentielle veut que les agens se procurent, en sus de la marchandise incriminée, un ou plusieurs échantillons de comparaison purs, authentiques et de même provenance. Il est clair que, sans cette précaution, l'on serait amené à des conclusions bizarres. Quoique n'ayant pas quitté encore les généralités, prenons un exemple : un bon vin blanc sec du Bas-Languedoc, bien que coupé d'un quart d'eau, restera encore plus généreux en apparence qu'un petit chablis des plus loyaux. Cependant, dans le premier échantillon, la fraude éclate aux yeux. La règle moderne, en fait de sophistication ou de dol, est de ne rapprocher que ce qui est de même ordre, comme en mathématiques on ne compare entre elles que des grandeurs de nature semblable.

Les laboratoires qui procèdent aux analyses des 70 000 échantillons présentés annuellement sont au nombre de quarante répartis sur toute la France. Mentionnons d'abord le laboratoire central de la rue de Bourgogne, à Paris, puis les laboratoires « municipaux » d'Amiens, Brest, Clermont, Grenoble, le Havre, Lézignan (Aude), Lille, Nice, Nîmes, Reims, Rennes, Rodez, Rouen, Saint-Étienne, Saintes, Toulon et Toulouse. Les mêmes services sont rendus par des établissemens qualifiés de « départementaux » à Marseille et à Poitiers, par le laboratoire

« départemental d'agriculture » à Tours, par les stations agronomiques » qui fonctionnent à Arras, Auxerre, Besançon, Blois, Chartres, Nancy, Nantes. Châteauroux compte à la fois comme station agronomique et laboratoire municipal. Travaillent encore à la même œuvre l' « Institut pomologique » de Caen, les « stations œnologiques » de Bordeaux, Beaune, Montpellier, l' « Institut œnologique » de Bourgogne à Dijon. Les titres varient beaucoup, comme l'on voit, et nous n'en avons pas fini, car les laboratoires douaniers qui se rattachent au ministère des Finances : Port-Vendres à l'Est des Pyrénées, Bayonne à l'Ouest, s'occupent aussi de la répression des fraudes alimentaires. De chacun de ces laboratoires dépend un ressort territorial avec des anomalies assez curieuses. Pourquoi choisir Lézignan, simple chef-lieu de canton de cinq ou six mille âmes plutôt que Narbonne ou Carcassonne? Orléans est sacrifié à Auxerre, Bourges à Châteauroux, Saintes ne fonctionne pas sur toute la Charente-Inférieure, mais La Rochelle se rattache à Bordeaux qui, avec Dijon et Toulouse, jouit d'un ressort très étendu.

Qu'on ne s'attende pas à nous voir procéder ici à une fastidieuse énumération de personnel; nous ne discuterons pas non plus pour savoir s'il est trop ou pas assez nombreux, bien ou mal payé. En tout cas, il n'est pas exclusivement masculin, car, à Paris du moins, il compte quelques dames dactylographes et à Grenoble, il y a peu d'années de cela, une jeune personne prêtait son concours aux analyses.

Quelles études préliminaires doit entreprendre le futur attaché à un laboratoire de répression de fraudes, car les connaissances, non seulement utiles, mais indispensables, sont aussi variées que profondes? Avant tout s'impose la chimie dans toutes ses branches : chimie minérale et organique, chimie biologique surtout, et non seulement la théorie est nécessaire, mais aussi la pratique, correcte, élégante, rapide de la manipulation s'impose absolument. On n'acquiert de sérieuses connaissances en chimie biologique et l'on ne peut manier avec fruit un microscope que si l'on est bon naturaliste. D'autre part, la chimie analytique, ne pouvant se passer du concours de la physique, pour approfondir celle-ci, certaines études mathématiques s'imposent en toute rigueur. Voilà déjà bien des études en perspective, et ce n'est pas tout; les produits alimentaires sont assez généralement des produits agricoles de la région, et

notre expert ne saurait trop se familiariser avec les cultures, le mode d'élevage du territoire qui l'environne; à Caen, il doit être cidrier, à Montpellier viticulteur, à Lille brasseur. Traditions du commerce local, questions économiques, législatives, il doit tout savoir, et encore la possession des connaissances que nous venons d'énumérer ne tirerait pas d'affaire un érudit ou un praticien qui ignorerait les élémens du droit et qui ne saurait pas rédiger un rapport avec ordre et clarté.

Des Facultés des Sciences peuvent sans doute sortir de bons sujets, mais les mieux préparés seront les anciens étudians en médecine ou pharmacie ou les diplômés de l'Institut agronomique qui auront complété leurs études par un stage dans les Facultés des Sciences. N'oublions pas les écoles vétérinaires qui peuvent fournir d'utiles spécialistes, ce qui nous amène à dire qu'il y a plus d'avantages que de sérieux inconvéniens à ce que l'expert se cantonne ultérieurement dans les études de son choix.

Nous risquerions fort d'ennuyer nos lecteurs en exposant tout au long l'histoire du concours tenu en 1911, à Paris au ministère de l'Agriculture, pour l'emploi de chef agréé au laboratoire municipal de Grenoble. Ne retenons que les épreuves pratiques qui suivaient la discussion préalable des titres, et diverses épreuves écrites éliminatoires. On offrait aux candidats en vue de l'examen au microscope un échantillon de moutarde, intelligemment fraudé, quoique sans excès, avec de la farine de riz, du maïs et un peu de curcuma. Puis on présentait un vin rouge aseptisé avec des fluorures et des borates; il s'agissait non seulement de déceler la présence de ces dangereuses matières, mais d'analyser la coloration du liquide; or celle-ci se trouvant naturelle, la question constituait une « colle (1). » Pour finir, les concurrens devaient procéder à l'analyse assez approfondie d'un échantillon de vin rouge.

Avant sa réorganisation qu'avait précédée une fermeture provisoire, Grenoble avait subi une épreuve assez intéressante et dont l'exposé mérite d'être résumé ici. Il s'agissait d'un chocolat fabriqué à Lyon au sujet duquel le laboratoire municipal de Grenoble avait émis, il y a peu d'années, un avis carrément défavorable. Les usiniers se jugeant lésés assignèrent le direc-

(1) Mentionnons seulement une épreuve qui s'écarte du cadre de cet article : l'examen d'une teinture pour cheveux.

teur du laboratoire et, ne respectant même pas le sexe, s'en prirent aussi à l'attachée M[lle] B... ; ils demandaient 20 000 francs de dommages-intérêts sous prétexte qu'avait été commise une faute lourde entraînant la responsabilité des agens. Le préfet de l'Isère formule alors un déclinatoire d'incompétence que le tribunal de Grenoble accueille favorablement ; B..., l'industriel, a beau faire appel, le tribunal des conflits décide l'année suivante que l'affaire en question ne concerne pas l'autorité judiciaire, qu'il s'agit d'un service public et administratif fonctionnant à l'aide d'un personnel régulièrement nommé. Il est évident que, sans cette interprétation, bien des tentatives de répression de fraudes seraient étouffées dès l'origine.

Si, en France, au sentiment des fraudeurs, les laboratoires d'analyse nuisent en diffamant, il n'en est pas de même dans les Pays-Bas. A Amsterdam on recourt au moyen inverse ; on publie dans les journaux les résultats d'analyse des denrées alimentaires avec le nom et l'adresse du débitant, ce qui constitue assurément la meilleure des réclames. On usait, paraît-il, au moyen âge, en Brabant, d'un procédé plus cruel et plus radical ; la guerre contre la fraude était si acharnée que les mouilleurs de vins trop éhontés se voyaient trancher le doigt, tout simplement.

II

Les eaux minérales ne servent pas exclusivement aux malades, car les gens bien portans en consomment des quantités toujours croissantes. Il existe à leur sujet une réglementation très sévère, très ancienne et assez compliquée.

C'est l'Académie de Médecine, succédant à la Société royale de médecine de l'ancien régime, qui après analyse, examen et rapport favorable, décide si une eau récemment découverte peut être distribuée ou interdite. Jadis c'était le gouverneur de la province qui servait d'intermédiaire auprès de la Société royale ; à présent, c'est le préfet qui transmet la demande à l'Académie. Ce n'est que sous Louis XVIII qu'on a visé dans la législation les eaux factices ou artificielles telles que les eaux gazeuses : ce sont les seules dont nous ayons à parler. Suivant les techniciens compétens, la surveillance laisse encore à désirer : le public, se voyant présenter un liquide limpide dans

une bouteille soigneusement bouchée et garnie d'une capsule, s'imagine de bon cœur que le contenu est sanitairement irréprochable. Or le contraire est souvent la vérité, et l'absence de règlement strict à ce sujet est d'autant plus singulière que la plus infime des agglomérations rurales ne peut consommer une eau de source que si elle est reconnue parfaitement salubre.

Mais comment distinguer nettement une eau de table d'une eau médicamenteuse? On trouve fort peu de principes minéraux dans les eaux d'Évian, Saint-Galmier, Couzan, Vittel, Aleth ou Vals. Les considérera-t-on comme boissons justiciables en règle stricte du Conseil supérieur d'hygiène ou comme des remèdes dont l'usage concerne l'Académie de médecine?

Parlons d'abus récens fort graves et, ce qui est singulier, commis dans des restaurans parisiens de tout premier ordre et fort chers. Lorsque des cliens plus ou moins dyspeptiques (et peut-être aussi un peu naïfs et timides) demandaient une bouteille d'Évian, de Vittel, de Badoit, le sommelier leur présentait de l'eau du robinet dans une bouteille débouchée d'avance, portant, il est vrai, l'étiquette de la Société ; d'autres fois, on décorait de la vulgaire eau de puits d'un nom pompeux de fantaisie, ainsi « La Désirée, eau de table digestive, apéritive, rafraîchissante. » Vendre de l'eau plus ou moins suspecte à 0 fr. 75 ou 1 franc le litre : l'opération, comme on voit, était fructueuse. Mais tout finit par se dévoiler; et sont intervenues constatation d'huissier, saisies, analyses et finalement condamnations assez sévères frappant les chefs d'établissement et aussi le personnel qui tantôt n'en ignorait, tantôt trompait pour son propre compte. Les Chambres syndicales ou les Sociétés civiles concessionnaires des eaux ont sollicité et obtenu des dommages et intérêts, et, pour les patrons et employés, la loi de sursis n'a pas toujours fonctionné.

De ce que la fraude s'exerce ainsi au détail, il n'en résulte pas qu'elle chôme en gros. Le tribunal de la Seine (son intervention était tout indiquée, vu la matière première employée) a condamné des drogueries ou soi-disant dépôts d'eaux minérales qui livraient sans vergogne des centaines d'hectolitres d'un liquide quelconque emmagasiné dans des bouteilles parfaitement imitées ainsi que les étiquettes, capsules, bouchons. Dans un certain cas, on a pu calculer le volume intégral de l'eau ainsi déguisée, au moyen du compteur de la canali-

sation et estimer la proportion de l'acide carbonique liquide qui servait à gazéifier les prétendues eaux de Vichy ou d'Évian.

III

Après l'eau elle-même qui n'est pas à l'abri de la falsification parce que, il faut bien le dire, les Compagnies concessionnaires des sources minérales débitent leurs produits authentiques à des prix assez forts; après l'eau, vient le lait, premier liquide indispensable à l'alimentation de l'enfant, puis de l'adulte, le lait dont les dérivés forment en outre la base de notre cuisine et l'adjuvant le plus important de nos desserts.

D'abord, qu'est-ce que le lait? Commentons la définition qu'en a donnée le Congrès de Genève en 1909: « Le lait normal est le produit intégral de la traite totale d'une vache bien portante et bien nourrie non surmenée, produit recueilli proprement et ne contenant pas de *colostrum.* »

Le produit *intégral* parce que le lait du soir est plus riche que celui du matin.

La traite *totale* parce que le début de la traite ne fournit pas le meilleur lait.

Il va de soi que la vache ne doit pas être malade et que si on la fait tirer sur le joug, la qualité de son lait déchoit. Le bon sens dit que la bête ne peut fournir à la fois du travail externe pour la charrue ou la charrette et du labeur interne pour sécréter du lait. Il faut choisir. Les anciens, et encore de nos jours les Chinois, ont opté pour la production d'énergie; aussi le lait de vache ne jouait chez les Grecs et les Latins et ne remplit aujourd'hui en Extrême-Orient qu'un rôle secondaire.

Le *colostrum* est le lait d'une vache qui vient de vêler. Pour diverses raisons physiologiques, il n'est pas salubre, et il faut attendre une semaine après le part pour traire du lait marchand.

Enfin si le lait tout chaud au sortir des mamelles découle dans un récipient souillé de germes et demeure au contact des poussières de l'air, comme il constitue un parfait bouillon de culture, il se contaminera dans des conditions remarquables de facilité.

Comme pratique assez dangereuse et frisant la supercherie,

quoiqu'elle ne paraisse pas absolument blâmable de prime abord, nous mentionnerons la « polylactie » ou « mouillage au ventre. » Est-ce qu'un laitier commet un délit lorsqu'il suralimente ses bêtes en matières aqueuses susceptibles de forcer le volume brut de la marchandise au détriment de ses qualités alimentaires? Diverses autorités concluent pour la négative. Ne permet-on pas à un vigneron du Midi de submerger sa terre et de la gorger d'engrais variés pour faire produire des flots de vin faible, quoique loyal? Le tribunal de la Seine n'a pas admis cet argument et il a bien fait, mais nous connaissons un jugement plus intéressant encore du tribunal d'Avignon, fondé sur les expertises de M. le professeur Porcher, de l'École vétérinaire de Lyon.

Les experts du laboratoire de Marseille avaient déclaré un certain lait mouillé à 8 p. 100, tandis que l'inculpé, un Italien, soutenait avoir simplement livré le produit tel qu'il sortait du pis de ses vaches. Alors intervinrent les expériences du professeur susnommé qui prouva sans peine qu'une bête suralimentée en « drèches » et copieusement abreuvée pouvait et devait fournir des torrens de lait sans pouvoir nutritif.

Admettant cette thèse, le tribunal condamna l'ultramontain à 100 francs d'amende et aux dépens. Mais les juges d'Avignon, en gens lettrés, ne manquèrent pas de le qualifier de compatriote de Virgile, tout en convenant que probablement jamais il n'avait lu, depuis les 25 ans qu'il fournissait du lait aux comtadins, les vers célèbres :

Ipse manu salsasque ferat præsepibus herbas,
Hinc et amant fluvios magis et magis ubera tendant.

Nous sommes en Italie et il s'agit de brebis; ajoutons alors qu'une autre fraude, à peu près inverse, s'y pratique, sans qu'il y ait chance de la voir s'étendre dans le midi de notre France. On débite chez nos voisins du Sud-Est, comme lait de vache pur, du lait de vache coupé de lait de brebis, non parce que celui-ci est meilleur marché, mais parce qu'étant beaucoup plus gras que celui-là il facilite mieux un mouillage modéré.

Revenons à une curieuse conséquence de l'alimentation des vaches. Il y a peu d'années, des employées aux hospices d'Amiens constatèrent qu'après cuisson, le lait qu'on leur livrait prenait une bizarre teinte rouge. Elles s'adressèrent

aux chimistes du laboratoire municipal qui crurent tout d'abord à la présence, soit de sels de manganèse, soit de microbes chromogènes. Évaporé, puis desséché, enfin inciné, le lait mystérieux abandonnait un fort dépôt de cendres riches en fer. Ce détail fut un trait de lumière; on le rapprocha du double fait que la cuisson avait lieu dans des vases en fer et qu'elle aurait dû détruire les microbes. Pour confirmer l'hypothèse, on ajouta simplement au lait cru quelques gouttes d'un sel à base de fer comme le perchlorure médicinal, et l'on aperçut la teinte rouge. Or tous les chimistes savent que cette nuance en pareil cas implique la présence des sulfocyanures. Ce principe abonde dans la graine de moutarde, et les vaches avaient été nourries, non de tourteaux de moutarde, mais de tourteaux de lin falsifiés par des résidus de moutarde au détriment de leur santé et de la qualité du lait. On ne se borna pas à rédiger une curieuse note pour les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, mais on changea la nourriture des bêtes et la coloration disparut.

Le voleur, fournisseur de ce lait étrange, aurait pu objecter qu'en l'espèce il était le volé, si l'agent verbalisateur chargé, dès le début, de pratiquer les prélèvemens officiels, n'avait fait une première constatation intéressante : les bidons étiquetés pour 110 litres ne contenaient qu'un hectolitre et, outre cela, le lait au sulfocyanure renfermait 25 p. 100 d'eau. Un mouillage honnête, comme l'on voit! et le nourrisseur picard enfonçait de beaucoup en rouerie le modeste laitier d'Avignon. Aussi les juges, avec raison, se sont-ils montrés sévères : trois mille francs d'amende, affichage du jugement avec publicité et enfin rupture du contrat de fourniture.

Physiquement, le lait est à la fois une solution et une émulsion : une solution de caséine, matière azotée, et de galactose ou sucre de lait; une émulsion, c'est-à-dire que le liquide contient un nombre infini de globules gras, flottant intérieurement, qui peuvent bien se diviser, mais non s'incorporer à fond dans l'ensemble.

Heureusement pour la fabrication du beurre, heureusement aussi pour les fraudeurs, malheureusement pour les consommateurs, lorsque le lait est livré au repos dans un endroit frais, ces globules s'agglomèrent et, triomphant par leur réunion de la résistance du liquide, remontent à la surface, à raison de

leur légèreté en formant la crème (1). C'est une tentation bien grande pour le laitier ou le débitant que de prélever la crème, c'est-à-dire, le meilleur, de la vendre à part, et de fournir le lait écrémé comme lait pur, au prix de celui-ci. D'autres opèrent de même, mais, moins déloyaux, ils vendent la marchandise sous la qualification de « lait écrémé. »

Quelques esprits paradoxaux n'ont pas manqué de dire qu'un corps gras est toujours plus ou moins indigeste, que le lait écrémé l'emporte en salubrité à certains égards sur le lait pur, qu'après tout il est permis de vendre une marchandise pour ce qu'elle est à vil prix, pour l'avantage des pauvres gens. Or, ces théories plus ou moins saugrenues, si elles choquent le bon sens, sont contraires à l'esprit de la loi de 1905 sur les fraudes, contraires aussi à la jurisprudence de la Cour de cassation. Un préfet même qui autoriserait sous son vrai nom la vente publique de « lait écrémé » verrait son arrêté cassé par le Conseil d'État.

En vérité, le fraudeur agit avec moins de franchise et plus d'habileté. Il ne cherche nullement à obtenir un lait de trop bonne qualité pour l'affaiblir ensuite; la quantité lui suffit, si elle se concilie avec une richesse en corps gras juste passable et permettant de côtoyer la falsification sans la pratiquer trop brutalement; si, d'autre part, il récolte malgré lui une certaine proportion de lait trop riche, il aura recours soit à un coupage avec un liquide pauvre dont il ne manquera jamais, soit à un écrémage partiel et modéré, soit enfin à un mouillage discret et il vendra sa marchandise comme lait pur.

Écrémage et mouillage! En somme, toutes les fraudes sur le lait se réduisent à ces deux procédés, combinés en général. Peut-on les découvrir scientifiquement? Avant de discuter ce sujet qui n'est pas peu complexe, nous allons voir comment dans le nord de la France on procède pour fournir aux Parisiens leur ration de lait quotidienne et indispensable. M. Bonjean, chef de laboratoire du Conseil supérieur d'hygiène publique, nous servira de guide.

Il nous conduira d'abord le soir dans un vaste entrepôt en rase campagne où reposent des centaines et des centaines de bidons d'une vingtaine de litres chacun. On les rince avec de

(1) C'est pour cela que l'agent qui prélève un échantillon ne le puise dans le récipient de lait qu'après avoir retourné le vase pour homogénéiser l'ensemble.

l'eau ordinaire, puis on les stérilise avec de l'eau contenant quelques gouttes d'eau oxygénée commerciale, et le liquide désinfectant passe ainsi de bidon en bidon. On s'est préoccupé de ce rinçage à l'eau oxygénée diluée et on s'est demandé si ce réactif, renfermant quelquefois des traces d'acide chlorhydrique ou sulfurique, ne risque pas de souiller plus tard le lait introduit dans le récipient. Mais le Conseil supérieur d'hygiène a estimé avec raison que les très faibles proportions du réactif ou de ses impuretés susceptibles de passer dans le lait ne présentaient aucun inconvénient sérieux. A partir de quatre heures du matin, les bidons, bien propres et égouttés, sont emportés par des carrioles qui les emmènent vides dans les fermes et les rapportent pleins. A mesure qu'ils arrivent dans une ferme, les bidons recueillent le lait trait la veille au soir aussi bien que celui qui, tout chaud, a été récemment exprimé du pis ; le premier, au moins dans les petits exploitations, a passé la nuit dans des vases plus ou moins nets, plus ou moins bien bouchés et renferme quelquefois un nombre formidable de germes ; dans les grands vacheries, on le conserve dans des bidons nettoyés et obturés qu'on livre avec leur contenu en échange du récipient vide, et les conditions sont meilleures, comme toujours pour le lait du matin, qui n'a pas le temps de se contaminer.

Vers huit heures et demie, à l'heure où beaucoup de futurs consommateurs sont à peine levés, le « ramassage » est fini et le dépôt concentre tout le lait des environs : mettons un millier de litres. On décharge les bidons et l'on goûte leur contenu, éliminant ceux dont la saveur laisse à désirer. Alors intervient un filtrage rudimentaire sur un tamis de toile de coton qui élimine les poils, les brins de paille, etc.

Rassurons maintenant les gens timorés : c'est le moment de la pasteurisation à 70° ; après quoi, le lait est refroidi « avec de l'eau » de puits fraîche, par contact bien entendu, et expédié sur Paris dans des bidons propres, ordinairement nettoyés avec de l'eau oxygénée et souvent réfrigérés. Tel est du moins le règlement d'hiver, car, en été, on procède à un second ramassage dans l'après-midi et à un second traitement le soir.

Voyageant dans le courant de l'après-midi, le lait arrive à Paris le soir plus ou moins tard, et il est mis en vente le matin de très bonne heure, de sorte qu'entre la traite et la consommation il s'écoule parfois jusqu'à 36 heures.

Hygiéniquement, ce service suffit à peu près. Nous disons « à peu près, » car il se présente encore, en été surtout, bien des chances de contamination, et il faudrait que le lavage à l'eau oxygénée diluée fût complété par un rinçage final au moyen de quelques gouttes de lait qu'on sacrifierait ensuite. Mais quel ramasseur se résignerait à une semblable déperdition? Quant à la température de pasteurisation, 70 degrés, elle est un peu basse et ne fait que restituer au lait chauffé, en le rajeunissant, les propriétés du lait frais. Le massacre des bactéries n'est pas intégral, et il faudrait pour cela arriver à 85 degrés. Mais alors on se heurte à une alternative embarrassante. D'après les hygiénistes, en effet, le lait cuit est moins digestible et aussi moins nourrissant, d'où il résulte qu'en théorie, mieux vaut un lait cru très propre, et, en pratique, du lait cuit, mais chauffé juste à point.

Suralimentation en vue d'accroître le volume du lait, écrémage discret, mélanges rationnels de produits inégaux, addition modérée d'eau claire : toutes ces pratiques accumulées finissent par aboutir à la synthèse d'un lait moyen, tantôt passable, tantôt médiocre, point très salubre, point très malsain non plus, d'une combinaison côtoyant de près la falsification sans en franchir ouvertement la limite. La fraude grossière et brutale par addition d'eau, surtout après écrémage perfectionné à la machine centrifuge, présente, elle, trop de danger pour celui qui la tenterait.

En tout cas, dans la région de Paris, il faut procéder habilement pour constater un mouillage. Qu'on en juge d'après un rapport de M. Noulens, député; pour une même affaire, il faudra se procurer : un premier échantillon du lait sorti de chez le cultivateur avant qu'il ne soit ramassé, en compagnie de bien d'autres, par la société laitière, un deuxième au dépôt, un troisième à la gare sur les quais d'arrivée, un quatrième sur les voitures du garçon livreur, un cinquième sur les pots vendus cachetés au détaillant, un sixième enfin au cours du débit. Heureusement, par compensation, qu'on dispose d'agens préleveurs très exercés par habitude et que secondent des employés commissionnés par le syndicat des laitiers et crémiers. Grâce aux automobiles dont disposent les membres de ce personnel, il leur est facile de se transporter aisément sur les différens lieux où leur présence est utile, et ils rentrent à Paris bien

avant l'arrivée des produits dont ils ont recueilli les échantillons sur place. En province, les difficultés à vaincre pour prendre les délinquans sur le fait sont moindres, mais on ne dispose pas d'agens aussi débrouillés.

Malgré tout le zèle et la bonne volonté des commissaires préleveurs et la célérité des chimistes du laboratoire, un lait risquerait fort de s'altérer, même en flacon cacheté et de fournir à l'analyse des résultats suspects, si, au moment précis de la prise d'échantillon, on ne l'additionnait pas d'une pastille de bichromate de potasse, puissant microbicide qui permet au lait de se conserver pendant plusieurs semaines. Au surplus, en usant de procédés bien choisis, l'opérateur peut parfaitement reconnaître si un lait, même aigri, a été primitivement baptisé.

En somme, les fraudes sur le lait se ramenant toujours à deux procédés, toujours les mêmes et identiques au fond, l'écrémage et le mouillage, voyons comment on procède pour les démasquer. On a songé par exemple à mettre en usage des tours de main permettant à un non-chimiste de s'apercevoir de la pauvreté du liquide. On peut observer la densité du lait au moyen du lacto-densimètre, sorte d'aréomètre spécial, mais comme, en pareil cas, on n'a que faire d'une donnée théorique, il est plus pratique de se servir d'un flotteur approprié qu'on immerge dans le lait suspect. Surnage-t-il, le lait est présumé pur; s'enfonce-t-il, le lait est presque certainement mouillé, d'où forte présomption de fraude. Or le lait est un fluide à base d'eau, allégée par de la matière grasse (crème ou beurre), mais alourdie par de la caséine et du sucre, substances toutes les deux plus denses que l'eau. L'écrémage, naturellement, appesantit le lait par départ du beurre et le mouillage, en le diluant, l'allège, et il peut y avoir compensation. Donc un lait dont la densité est médiocre est, ou pur, ou très altéré, tandis qu'un lait dense constitue une marchandise moyenne, tout au plus un peu écrémée. Mais dans la première hypothèse, un simple connaisseur se prononcera très bien, par dégustation, entre les deux alternatives; on se fondera sur l'opacité, méthode connue et pratiquée depuis longtemps. Effectivement, le lait n'intercepte la lumière qu'à cause de la multiplicité des globules gras interposés; bien écrémé, il devient presque transparent, et en le diluant progressivement avec une quantité croissante d'eau, on

arrive au même résultat, et l'eau dépensée indique la teneur en beurre.

L'expert chimiste du xx[e] siècle dispose d'un assez grand nombre de procédés d'examen dont nous ne citerons que les plus curieux. Mouilleurs de lait, et mouilleurs de vins aussi, étendent très souvent leurs liquides avec de l'eau de puits, par parenthèse d'une propreté douteuse et d'une salubrité équivoque, parce qu'il est plus facile de dissimuler ainsi leur mauvais acte, les fontaines étant trop en vue la plupart du temps. Or, les eaux de puits sont fréquemment souillées de nitrates et de nitrites, naturellement absens du lait pur et exclus du vin naturel ; donc, toutes les fois qu'on aura découvert ces élémens dans un lait ou un vin, c'est que lait ou vin auront été intentionnellement mouillés. Le réactif chimique spécial à ces deux catégories de sels voisins fournit des indications très nettes (une belle teinte bleue), entre les mains du premier praticien venu. Malheureusement, en sens inverse, l'échec de l'épreuve ne prouve pas que le lait soit loyal et montre seulement que le mouillage, s'il a été pratiqué, résulte d'une eau non polluée par les infiltrations organiques.

On a proposé de débarrasser le lait de sa matière grasse pour l'étudier à part et de mesurer la densité ou le pouvoir réfringent du résidu, mais il existe un procédé beaucoup plus simple qui ne nécessite pas un instrument aussi coûteux qu'un réfractomètre. On observe tout simplement le point de congélation du lait fortement refroidi, car, chose curieuse, les liquides de l'organisme, comme le lait ou le sang, se concrètent à une température presque invariable : —0°,55, ou —0°,56. L'eau pure, tout le monde le sait, se prend à 0°. Donc un lait qui, plongé dans un mélange réfrigérant, — une sorbétière, par exemple, — se glace trop vite ou trop facilement, est mouillé. Si la congélation se produit à un demi-degré sous zéro, par exemple, la fraude est patente.

Il faut, par exemple, expérimenter sur du lait frais et bien conservé. S'il a reçu du bichromate de potasse (1 gramme par litre, suivant les instructions ministérielles), l'expérience réussit bien, mais au prix d'une petite correction ; s'il n'en a pas reçu, avec le temps, le sucre de lait fermentant produit de l'acide lactique, qui fausse les résultats, mais qui est facile à reconnaître et à doser, ce qui permet d'éliminer l'erreur après calcul.

Des explications plus détaillées fatigueraient sans profit l'attention du lecteur et nous les négligerons, mais nous observerons que, d'après la théorie et conformément à l'expérience, cette excellente méthode qui trahit très bien un mouillage de 10 p. 100 est impuissante à déceler l'écrémage parce que l'écrémage retranche partiellement une matière, le corps gras, sans rien ajouter et que l'abaissement du point de congélation ne dépend ni des corps gras, parce qu'ils ne sont pas incorporés au liquide, ni même de la caséine ou matière azotée qui n'est pas non plus diffusée intimement. Mais le dosage précis des corps gras ne présente aucune difficulté pour un chimiste, et l'analyse approchée peut être pratiquée par un simple professionnel exercé.

Douze centimètres cubes de lait qu'on rafraîchit au préalable suffisent pour déterminer le point de congélation. On les introduit dans un tube de congélation où on immerge le thermomètre, soigneusement vérifié au préalable, cela va sans dire (1). Le tube lui-même baigne dans de l'alcool qui, n'étant pas congelable, conserve sa transparence et modère la brusquerie de l'action du froid. Enfin on dispose le tout dans un mélange de glace pétrie et de très peu de sel de cuisine, et on met l'agitateur en activité. Bientôt il y a « surfusion, » c'est-à-dire que le lait, tout en restant liquide, se refroidit jusqu'à — 1°. Appliquant alors une loi physique classique, on projette dans le lait un imperceptible fragment de glace d'un centigramme ou deux. Le thermomètre remonte brusquement et reste fixe pendant une bonne demi-minute au moins; c'est l'instant de l'observation. On peut d'ailleurs répéter l'expérience deux ou trois fois et, en moins de 3 à 5 minutes en tout, l'on est fixé sur le coefficient cherché.

Pour en finir avec le lait, il nous faut parler d'une fraude aussi malhonnête qu'élégante qui dernièrement a été constatée par un expert belge, en étudiant le lait dont une importante maison de Liége avait obtenu l'adjudication pour un établissement public : une crèche pour les bébés, si l'on veut. Comme

(1) La sensibilité doit être telle que l'intervalle de 1 degré C. occupe sur l'échelle une longueur de 70 millimètres. Le centième et même le demi-centième de degré devient alors facilement appréciable à la loupe. Le verre du thermomètre subit bien le rétrécissement graduel bien connu qui déplace le zéro, mais cette ascension, qui exige de fréquentes vérifications avec un thermomètre neuf et ne s'arrête jamais, devient de plus en plus lente avec le temps.

sucre, matière azotée, matière minérale, un sensible déficit faisait soupçonner le mouillage (que la congélation ou « cryoscopie » aurait trahi tout de suite), mais la teneur en beurre ou en corps gras, trop considérable, discordait avec la constitution de l'ensemble. Notre chimiste agitant le lait avec de l'éther isola facilement le beurre; il put en étudier le pouvoir réfringent après fusion et en apprécier d'autres capacités que nous ne songeons pas à exposer ici. Ce prétendu beurre était mélangé par moitié de graisse de coco (ou végétaline). Le fournisseur écrémait à fond à la centrifugeuse une moitié de son lait; il coupait le résidu avec du lait pur ou point trop baptisé et suppléait au beurre éliminé par de la végétaline. Sur ce, clameurs de l'inculpé qui produisit sur-le-champ toute une série de bulletins favorables rédigés par un expert compétent et de toute honorabilité. Ce dernier ne s'était pas trompé, mais jamais n'avait procédé qu'à une analyse en bloc. Heureusement la loi belge prévoit le dépôt d'un échantillon de contrôle au greffe du tribunal : il fut facile de faire retrouver la cocoline par un tiers expert, et le laitier confondu se vit gratifier de deux mille francs d'amende avec affichage et insertions.

Nous voici amenés, par cet incident, à parler des fraudes sur les beurres. Nous avons vu que 99 fois sur 100 la falsification du lait se borne à enlever du beurre (écrémage) ou ajouter de l'eau (mouillage). Avec le beurre la tromperie tend encore à se simplifier et se réduit au simple mouillage. Comme le beurre, en sa qualité de corps gras, ne s'incorpore spontanément que des traces d'eau, on en interpose rationnellement une suffisante quantité au moyen d'un battage bien exécuté. On y ajoute aussi sous forme de sel un « poids mort » complémentaire; on quadruple carrément la dose suffisante pour la bonne conservation du beurre salé.

Cette fraude, dira-t-on, est innocente; elle n'offense pas la santé du consommateur, et ne nuit qu'à sa bourse. Encore l'avocat du prévenu peut-il soutenir que la tromperie en question n'est ni prévue, ni punie par la loi. Il faut convenir cependant que l'épicier de la région de Dijon qui débitait naguère à ses pratiques un soi-disant beurre de provenance étrangère à 30 pour 100 d'eau, abusait singulièrement du droit de mouillage et réalisait un bénéfice illicite d'au moins 15 pour 100, attendu que les auteurs compétens estiment la tolérance extrême admis-

sible à 18 pour 100 au plus et souhaiteraient qu'un texte de loi explicite déclarât bel et bien fraudé tout beurre renfermant moins de 82 centièmes de matière grasse.

M. Curtel, auteur qui nous a fourni cet exemple et auquel nous avons fait et ferons encore de fréquens emprunts, affirme que des poudres mystérieuses permettent de gonfler encore plus le beurre en le saturant d'eau jusqu'à 50 pour 100 (1). Cela enfonce la margarine et l'huile de palme trop faciles à reconnaître séparément, mais on les mélange, on les ajoute à la crème dans la baratte, et un chimiste trop novice risque de ne plus s'y reconnaître, car la mixture est bien homogène, l'acidité volatile normale, et la réfringence satisfaisante. C'est la fraude scientifique dans tout son éclat !

A l'autre extrémité de la France, en Bretagne, pays plus arriéré, on ne se montrait naguère ni plus honnête ni moins pratique. Lorsque du beurre refusé par son destinataire comme un peu rance retournait à l'envoyeur primitif, la denrée ne jouissait pas à sa rentrée d'un goût bien agréable. Alors on le faisait fondre, ce qui en atténuait toujours un peu la mauvaise saveur, on l'additionnait de beaucoup d'eau et de pas mal de sel, et on le revendait comme « beurre fort » à vil prix, aux populations agricoles, lesquelles, suivant l'auteur qui nous a fourni ce renseignement, l'appréciaient, grâce à son bon marché, à l'égal du beurre frais.

IV

Immédiatement après le lait, le pain constitue l'aliment nécessaire par excellence, et la farine, quoique moins souvent que le lait, a subi des fraudes intéressantes. Notre intention n'est pas de rappeler l'affaire des célèbres farines du Sud-Ouest additionnées de talc, matière inerte trop facile à découvrir après simple incinération ; cette pratique déshonnête ne se renouvellera plus. On a bien essayé de blanchir artificiellement la farine à l'aide des oxydes d'azote, poisons redoutables, il est vrai, mais

(1) Il suffit d'introduire dans un tube à essai gradué un petit morceau du beurre qu'on estime mouillé. En immergeant le tube dans l'eau chaude, le beurre fondu surnage à l'eau. Pour opérer dans les règles, on évapore dans l'étuve à 100° un poids connu et l'on repèse le résidu au bout de quelques heures : la perte de poids dénote la quantité d'eau primitive.

dont les dernières traces s'éliminent avant même la panification ou au cours de celle-ci, en sorte qu'il a fallu reconnaître l'innocuité de ce traitement à l'égard de la santé publique. Les farines avariées ou mélangées d'ivraie, les repasses corrompues occasionnent quelquefois de terribles accidens, mais à la suite de négligences très coupables plutôt que de mixtures intentionnelles. Reste enfin une fraude très commune, mais non nuisible hygiéniquement : le mélange de farine de riz à la poudre de froment qu'on pratique lorsque le blé est cher et dont on n'use qu'avec discrétion, car, en cas d'excès, le boulanger ne réussirait pas à panifier. En petite proportion, la féverole est tolérée, mais elle jaunit la farine et la blancheur du riz compense ce défaut. Pour découvrir le riz dans le blé, il existe des méthodes techniques assez délicates, très longues, mais certaines, quoique embarrassantes pour un débutant, puisque les caractères de l'innocent riz broyé ne divergent pas beaucoup de ceux de la toxique farine d'ivraie.

Passons maintenant au sucre jadis simple condiment, maintenant assimilé aux alimens. Les règlemens administratifs actuels en définissent les diverses variétés, depuis les sucres « raffinés, » c'est-à-dire cristallisés deux fois, presque chimiquement purs, sauf des traces infimes de colorans bleus qu'on tolère très bien, jusqu'aux mélasses, aux glucoses, aux miels naturels ou non. La dénomination qu'emploie le confiseur ou l'épicier ne doit jamais laisser supposer que le produit est constitué de véritable sucre pur, alors qu'il a été confectionné avec une matière sucrée, saine, licite, mais inférieure. Il est même interdit de vendre sous un autre nom que celui de « miel de sucre » le produit exclusif de la récolte des abeilles, lorsque celles-ci ont été nourries avec d'autres substances que le suc des fleurs, et la proportion d'eau, — il serait trop aisé de forcer l'humidité naturelle du miel, — ne doit pas dépasser 25 pour 100. Pour les confitures, gelées, ou marmelades, on est plus large et l'on passe jusqu'à 40 pour 100.

Le mot « fantaisie, » obligatoirement ajouté à celui d'un produit quelconque non authentique, dénote qu'il s'agit d'une préparation artificielle d'ailleurs innocente. Il est permis de vendre du « miel de fantaisie » obtenu avec des matières sucrées alimentaires pures, des « bonbons de fantaisie » avec de la gélatine et de l'empois sans gomme ni blanc d'œuf, d'user

d'aromes ou de couleurs factices. On imite très bien, et sans danger aucun pour la santé publique, le parfum de la fraise ou de la mandarine, et quant aux nuances artificielles, légalement admises, il existe une gamme interminable aussi riche, aussi variée de tons que l'arc-en-ciel, de couleurs d'origine végétale et surtout industrielle (1).

On recommande surtout l'emploi de termes qui ne peuvent tromper personne, grâce à leur impropriété même, comme sucre « d'orge ou de pommes, » comme bonbons « coquelicot, » parce qu'il est avéré que ces ingrédiens ne sauraient contenir orge, ni pomme, ni coquelicot. Enfin, pour ce qui concerne particulièrement les bonbons ou tolère un léger maquillage à la poudre de talc à la dose maxima de un gramme de talc pour un kilo de bonbons.

Ce même talc joue un rôle assez important dans le « lustrage » du café vert. En quoi consiste cette opération curieuse, mais non répréhensible? Tout d'abord, les grains verts sont agités énergiquement dans un récipient avec de la sciure, ce qui les polit en éliminant une certaine pellicule superficielle; après quoi, le criblage ou l'aspiration enlèvent sciure et poussière, et on secoue de nouveau les grains nettoyés avec un mélange de talc, de cire, et de matière colorante jaune ou bleue. Le café acquiert ainsi un beau brillant, une jolie couleur; il se conserve plus longtemps, reste strictement hygiénique tout en supportant mieux la torréfaction. Ce traitement, pratiqué au Havre sur une grande échelle, ne saurait s'appliquer aux cafés avariés et n'a aucun rapport avec certains tours de main par lesquels les Belges déguisaient naguère d'ignobles cafés corrompus, avariés par l'eau de mer, et trouvaient moyen de leur procurer un aspect presque passable, sans qu'ils fussent plus sains pour cela.

En mélangeant en proportions convenables du sulfate de cuivre à de l'acide tartrique et à un fort excès d'alcali, les chimistes obtiennent une superbe liqueur bleu foncé. Si on fait bouillir une prise de cette liqueur et qu'on y projette de l'eau contenant des traces des matières sucrées tirées du raisin, des fruits, du lait, la liqueur se décolore et se trouble. Un précipité rougeâtre d'oxyde cuivreux se dépose, réaction qui a fait donner

(1) Les couleurs minérales inoffensives et autorisées sont peu nombreuses Citons notamment le bleu Guimet, les ocres.

le nom de « sucres réducteurs » ou « réducteurs » à ces matières. On dose notamment par ce procédé de décoloration le sucre d'un lait dont on a éliminé la matière grasse, coagulé la caséine et filtré le résidu ; c'est même un moyen classique de déceler le mouillage. Le sucre de canne dans ces conditions, lui, ne réduit pas, mais il acquiert cette propriété, ainsi que celle de fermenter quand il a été « inverti » au moyen d'un acide. Dans toutes ces opérations, la liqueur à essayer doit être incolore ou presque, pour ne pas masquer le moment précis de la disparition totale de la teinte bleue.

C'est ce qu'on fait pour le café ; on en défèque l'infusion par le sous-acétate de plomb, et le noir animal parachève la décoloration. Le jus ainsi obtenu et suffisamment dilué est ajouté progressivement à une quantité connue de liqueur cupropotassique ; la teinte bleue ne disparaît qu'à la longue si le café est authentique, au lieu que la chicorée et le gland doux sont beaucoup plus riches en matières réductrices.

Si nous passons du café au cacao, nous sommes conduits à aborder une question à la fois chimique, hygiénique, économique des plus complexes, qui a donné lieu à des polémiques longues et passionnées et a divisé les membres de plus d'un congrès. Torréfiée, décortiquée, moulue, l'amande de cacao fournit une sorte de pâte riche en matières grasses (de 50 à 55 pour 100).

Le fabricant français, traitant cette pâte par la vapeur d'eau sous pression, ou par compression mécanique à chaud, expulse une partie de la substance grasse et obtient un cacao dégraissé de nuance blonde qui se mélange plus ou moins bien à l'eau. La graisse ainsi séparée constitue le beurre de cacao qui se vend à peu près aussi cher que la pâte à laquelle elle était primitivement associée, de sorte que l'industriel n'a pas intérêt à forcer ni modérer le dégraissage.

En Hollande, on procède autrement. On arrose au moment de la torréfaction les amandes de cacao avec une solution de carbonate de potasse. La pâte se fonce ; une simple pression suffit pour éliminer l'excès de corps gras, et le tourteau obtenu, appauvri de moitié en graisse, se broie facilement en donnant une poudre miscible à l'eau, mais non « soluble, » comme l'indiquent les prospectus.

Beaucoup de spécialistes et non des moindres, au premier

rang desquels nous placerons M. Bordas, membre du Conseil supérieur d'hygiène de France, critiquent vivement ce tour de main. La teinte foncée de la décoction de cacao alcalinisé donne la fausse illusion d'une richesse supérieure, ce qui est malhonnête ; de plus, le prix du cacao surpassant du décuple celui de la potasse, l'introduction de celle-ci, même à petite dose, entraîne un bénéfice illicite non négligeable, d'autant que le cacao, ainsi traité, attire l'humidité de l'air et gagne encore en poids. Enfin le carbonate de potasse, indéniablement, est toxique.

Les fabricans hollando-belges et divers industriels français ont répliqué avec énergie. S'il faut les écouter, les cacaos alcalinisés se digèrent mieux que les cacaos purs ; s'ils ne sont pas « solubles » au sens chimique du mot, ils s'émulsionnent mieux, au grand bonheur des cuisinières. Quant à la dose d'alcali supplémentaire introduite, elle ne peut pas plus nuire à la santé des plus actifs consommateurs de cacaos que le fait de manger un petit pain ou de boire une demi-bouteille de bordeaux, puisqu'il y a de la potasse dans le pain et le vin. Au contraire, l'alcalinisation permet d'expulser une forte proportion de matière grasse sans goût ni parfum et de concentrer davantage les principes nourrissans azotés.

Mais alors, a répliqué M. Bordas, votre raisonnement rappelle celui du laitier qui écrème et mouille son lait par humanité, sous prétexte que les matières grasses sont lourdes à l'estomac ! Malgré le talent et l'énergie des prôneurs des cacaos étrangers, la majorité des hygiénistes de France s'est rangée à l'avis opposé, et, conformément aux décisions de la Commission supérieure d'hygiène, le gouvernement a déclaré que seuls les cacaos traités sans alcalis méritaient l'épithète de « purs. » Il est d'ailleurs permis de livrer des cacaos « solubilisés » au carbonate de potasse, pourvu que la proportion de cet ingrédient ne dépasse pas 5 gr. 75 pour 100 grammes de marchandise sèche et dégraissée. La dénomination « soluble, » qui risque de produire dans l'esprit de l'acheteur une fâcheuse confusion, est interdite. Encore faut-il que l'addition de potasse carbonatée reste inférieure au pouvoir nettement acide du cacao naturel que, dans aucun cas, on ne saurait transformer en produit alcalin.

Qu'est-ce que le chocolat ? Personne n'ignore qu'on le définit « un mélange de cacao et de sucre. » Mais comme le sucre

vaut sept à huit fois moins cher que le cacao, à poids égal, le chocolatier économise celui-ci au profit de celui-là. La loi a prévu cet abus ; tout chocolat, pour mériter ce nom, doit contenir 32 pour 100 au moins de cacao en pâte ou poudre. Il n'est pas d'ailleurs interdit de vendre du « sucre au chocolat » ou « chocolaté » ou « au cacao, » et lorsque le chocolat sert de « couverture, » on se montre un peu moins difficile sur sa pureté.

L'incinération suivie de l'examen des cendres établit tout de suite si un cacao est pur ou solubilisé, parce que, à conditions égales, les cendres triplent de poids dans ce dernier cas. La matière grasse, entraînée par la benzine ou l'éther, est étudiée à part, ce qui permet souvent d'y retrouver des principes parfaitement étrangers au cacao, comme la graisse de palme, la pâte d'arachide. Quant au sucre, il est diffusé dans l'eau et, après l'avoir inverti, le chimiste le dose au réactif cupro-potassique ou par d'autres procédés que nous n'avons pas à exposer ici.

En terminant un travail que nous restreignons aux seules matières alimentaires indispensables à la nourriture de l'homme et de l'enfant surtout, nous nous excuserons d'avoir peut-être trop présumé de nos forces en entreprenant quelques timides incursions dans un sujet si vaste qu'il a inspiré de volumineux recueils surpassant les forces et les facultés d'un seul auteur, mais exigeant le concours en collaboration de chimistes, d'hygiénistes, d'avocats, d'économistes. La lecture de ces énormes livres épouvanterait le public instruit et ils sont peu connus, malgré leur utilité et leur mérite.

Maintenant, que nos vagues extraits ne fassent pas juger que tout ce dont la France contemporaine se nourrit et s'abreuve est constamment fraudé. Il en est des alimens loyaux comme des honnêtes filles : les uns et les autres ne font guère parler d'eux. Ce n'est pas à dire que les produits d'excellente qualité soient bien répandus. Nous vivons, hélas ! au temps de la médiocrité et de la banale uniformité. Les gourmets le savent de reste.

ANTOINE DE SAPORTA.

REVUE LITTÉRAIRE

LE *DIX-SEPTIÈME SIÈCLE* DE FERDINAND BRUNETIÈRE [1]

Quand un écrivain d'idées, historien, philosophe ou critique, est interrompu par la mort au milieu de son labeur, c'est un pieux devoir de recueillir tout ce qu'on peut sauver de l'œuvre préparée et inachevée. Je n'en dirais pas autant pour l'écrivain d'imagination, poète, romancier, auteur dramatique, dont l'œuvre vit surtout par la forme, et qu'on trahit en nous livrant ses ébauches. Mais les idées ont en elles quelque chose d'impersonnel et qui appartient à tous. Les lignes que devait suivre la construction ont leur vertu; les matériaux réunis serviront à d'autres. Combien il eût été regrettable que l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, de Fustel de Coulanges, n'eût pas été terminée comme elle l'a été, d'après les notes du grand historien, par l'un des plus fidèles dépositaires de sa pensée, M. Camille Jullian ! De même, le dernier volume des *Origines de la France contemporaine*, consacré au *Régime moderne*, a été publié après la mort de Taine, par M. André Chevrillon. Tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre littérature seront d'avis qu'il convenait de donner au public, dans l'état du moins où l'auteur avait pu l'amener, cette *Histoire de la littérature française classique* à laquelle travaillait Ferdinand Brunetière, au moment où une mort prévue et prématurée vint le frapper, encore penché sur la page commencée, et fit tomber la plume de ses mains jusqu'au bout diligentes.

Ce devait être l'occupation des dernières années de sa vie. Il en avait, de jour en jour, et quoiqu'il en fût de tous côtés sollicité, remis à plus tard l'exécution. Ce n'était certes pas qu'il reculât devant une

entreprise de longue haleine et qu'il éprouvât ni difficulté à coordonner ses idées, ni scrupule à présenter un aperçu général. Nul n'eut moins que lui l'esprit fragmentaire. Il pensait au contraire par grandes masses, il voyait d'ensemble. C'était un trait essentiel de sa vigoureuse intelligence de n'être satisfaite que par cette impression de plénitude que donne la connaissance de ce qui a précédé, amené, déterminé un mouvement; il fallait encore qu'il en suivît la lente décomposition jusqu'au moment où les forces dissociées vont se prêter à des combinaisons nouvelles. De très bonne heure il avait été en possession de ses idées maîtresses. Il ne s'y était pas entêté comme à autant de dogmes immuables; il les avait sans cesse contrôlées, éprouvées, modifiées sur des points de détail, élargies et assouplies, mais sans jamais varier sur quelques principes qui ont été l'âme même de sa critique et lui ont imprimé sa forte unité. Alors qu'au grand public il offrait seulement des études séparées, il avait déjà composé pour lui et pour quelques-uns une histoire suivie de notre littérature : cela même explique que, dans chacune de ces études qui paraissaient au jour le jour, à propos d'un livre nouveau, au gré de l'actualité, on trouvât toute prête une telle richesse d'information, une si magistrale sûreté de doctrine, et de l'une à l'autre un lien si étroit. Cette histoire, c'était le cours qu'il avait professé à l'École normale, quelque temps après qu'il y fut nommé, et qui, commencé en 1886, se développa sur un espace de quatre années. Il s'était de tout temps promis de rédiger ce cours pour le public; mais avant de lui donner sa forme définitive et de le présenter comme une histoire, il ne croyait jamais avoir réuni une documentation assez complète, ni donné à ses méthodes assez de précision.

Le jour arriva enfin, où il se mit au travail de rédaction. Sans doute ce qui avait levé ses dernières hésitations, c'est qu'il sentait ses années mesurées et ses jours comptés : les livres ont leur destin, et parfois il est tragique. Le mal qui déjà étreignait son corps avait laissé à son intelligence toute sa liberté et toute sa puissance. Je ne crois pas que jamais il eût rien écrit d'aussi large, d'aussi fort et d'aussi achevé que ces études sur Ronsard, sur Rabelais, sur Montaigne, parues ici même, et qui allaient devenir des chapitres de son livre. Par là on peut apprécier ce qu'eût été, si le temps lui en eût donné le loisir, cette « Histoire » entièrement écrite par lui, et amenée à son point de perfection. Lui-même en avait fait paraître deux fascicules; un troisième, — publié avec un soin, un souci d'exactitude, et un goût au-dessus de tout éloge par M. Michaut, le savant profes-

seur en Sorbonne, — compléta le premier volume, embrassant la période du XVIe siècle. Voici maintenant un second volume consacré au XVIIe siècle (1). Comment il a pu être mis au jour et quelles garanties il offre au lecteur, peut-être n'est-il pas inutile de le dire, et c'est ce que j'essaierai ici, ayant assisté de très près au travail, qui a été en quelque sorte exécuté sous mes yeux.

D'abord, on possédait les plans préparés par Brunetière pour chacune de ses leçons et qui le guidaient pendant qu'il parlait devant ses élèves. Ces plans de Brunetière sont fameux : ce sont des modèles du genre, et nulle part on n'y surprend mieux ses procédés et le secret de son art. Ils témoigneraient, s'il en était besoin, de son admirable conscience et de cet absolu dévouement qu'il apporta toujours à sa tâche. Qu'on me permette, à ce propos, un souvenir. Je le félicitais, un jour, du succès brillant et durable qu'avait obtenu son enseignement auprès des élèves de l'École normale, public difficile entre tous, parce que c'est un public de jeunes gens, qui sont déjà des maîtres et chez qui l'esprit critique est très développé. Il me fit cette réponse, charmante de modestie : « Ce que vous appelez mon succès, n'est que la récompense — ou la reconnaissance — de la peine que je prends, comme je le dois. Les élèves de l'École normale, qui sont d'acharnés travailleurs, demandent qu'on travaille pour eux. S'ils ont fait parfois un accueil assez froid, et même glacial, à des professeurs éminens, c'est que ces grands professeurs prenaient leur professorat avec quelque légèreté. Je fais ce que je peux, mais je fais tout ce que je peux : on m'en sait gré. » Il se faisait tort à lui-même de toutes sortes de qualités que je n'ai pas besoin d'énumérer ici; mais il est vrai que chacune de ses leçons représentait une somme de travail considérable. Et c'est ce que montrent, à l'évidence, ces plans si caractéristiques. Quelques lignes d'abord résumaient la leçon précédente et annonçaient l'objet de la leçon nouvelle. Les divisions en étaient soigneusement indiquées. Dans chaque chapitre, non seulement toutes les idées étaient notées, classées, étiquetées, numérotées, mises à leur rang et subordonnées les unes aux autres, mais Brunetière, avec ce besoin d'ordre et de logique qu'il poussait à un si haut degré, en marquait la liaison, s'attachait à souligner les transitions. Il établissait ainsi le schéma, l'architecture ou l'armature de la leçon. Il indiquait chaque citation à sa place, avec sa référence reportant à l'édition dont il s'était servi. Plus encore. Partout où il rencontrait sur son chemin une idée

(1) *Histoire de la littérature française classique.* — Tome II : *le Dix-septième siècle*, par Ferdinand Brunetière, 1 vol. in-8°; Delagrave.

particulièrement importante, dont l'expression d'ailleurs était délicate et voulait plus de nuances et plus de précision, il la développait par écrit, ne s'en remettant pas à l'improvisation qui pourtant était chez lui d'une abondance et d'une netteté si magnifiques. De la sorte, des pages entières, et, à vrai dire, celles qui dans la suite du développement sont essentielles, ont été écrites de sa main : elles sont dans ces scénarios, d'une si minutieuse ordonnance, mais forcément décharnés, comme des illustrations. En prenant ces plans pour guides, on était assuré de reproduire non seulement les grandes lignes, mais toutes les lignes qu'avait suivies la pensée du maître, — comme fait le praticien qui reproduit la maquette du sculpteur ou qui met au carreau un dessin d'architecture.

Voilà pour la pensée. Mais la parole même? Comment la retrouver, avec sa richesse, sa sonorité, son accent, ses bonheurs d'expressions rencontrés au cours de cette exposition passionnée, ardente, frémissante et fiévreuse où Brunetière mettait toute son âme, généreuse et inquiète ? Disons plutôt : comment ne l'eût-on pas retrouvée dans les notes que prenaient, en l'écoutant, quelques-uns de ses élèves, les plus fervens, désireux de ne rien laisser perdre d'un enseignement dont ils comprenaient tout le prix? Pour être sûrs de n'avoir pas trahi par quelque inadvertance une pensée si serrée tout ensemble et si subtile, et pour permettre au professeur de reprendre après coup telle expression qui n'eût pas été absolument adéquate à l'idée, ils faisaient passer sous ses yeux leur rédaction. Lui, la relisait à loisir, annotait, corrigeait. On le voit : les plans ont fourni le squelette : les rédactions d'élèves devaient y mettre la chair, y faire courir le sang et circuler la vie.

C'est en combinant ces plans et ces notes qu'on a pu établir le texte qu'on publie aujourd'hui. Un jeune savant, agrégé des lettres et professeur de l'Université, M. Cherel, s'est chargé d'effectuer ce travail, dont on voit sans peine quelle était la délicatesse. Un principe l'a dirigé, auquel il s'est tenu rigoureusement : c'est de ne rien donner sous la signature de Brunetière, qui ne fût de Brunetière. Plutôt que de combler des lacunes ou d'exécuter des raccords, il a préféré laisser ici ou là un trou, une fissure, un heurt et ne rien introduire qui fût d'une main étrangère. On ne saurait trop l'en louer. Nous sommes en sécurité. On n'essaie pas de nous leurrer. De toute évidence, ce livre n'est pas celui que Brunetière aurait publié, mais aussi ne le présente-t-on pas comme tel. Lui seul pouvait donner à sa pensée une ampleur, à son style une couleur et une élo-

quence, irrémédiablement perdues. Du moins nous pouvons nous faire une idée de ce qu'aurait été ce livre que Brunetière portait en lui. On nous donne ce qu'on a pu en sauver : puisqu'on pouvait le sauver, on le *devait*.

Parcourons donc ce volume qui, apparemment, condense et résume la matière de plusieurs volumes; indiquons, aussi rapidement que ce soit, ce qui en fait l'intérêt, comment Brunetière envisageait le XVIIe siècle, de quels traits il en composait la physionomie originale, quelle place il lui assignait dans le développement et dans la suite de notre histoire littéraire. Tel était en effet son souci dominant : faire sentir cette continuité et ces transformations ininterrompues qui sont le signe et la condition même de la vie, souligner ce mouvement progressif ou du moins alternatif et successif, sans lequel il n'y a pas d'histoire, mais seulement tableau et énumération. C'est à quoi lui servait cette idée d'évolution que, de l'histoire naturelle il avait transportée dans l'histoire littéraire, et pour laquelle on l'a tant et si injustement attaqué, comme si jamais il avait pris les genres pour des êtres et réalisé des entités ! Non certes, mais puisque la science a répudié l'idée de progrès telle que, de Voltaire à Condorcet, l'avait admise le XVIIIe siècle, et puisqu'elle y a substitué la notion plus nuancée et plus complexe d'évolution, Brunetière avait raison sans doute de ne pas l'ignorer, et de tirer parti de cette hypothèse, caduque comme les autres, mais plus récente que les autres, pour serrer de plus près ces problèmes littéraires que nul ne fut plus éloigné que lui de confondre avec les problèmes scientifiques.

Une comparaison, qu'il place au seuil même de son histoire, nous renseigne aussitôt sur le rôle qu'il attribuait à notre XVIIe siècle. « Représentons-nous, écrit-il, un large fleuve, au cours lent et presque insensible, un pont sur ce fleuve et sur les parapets de ce pont quelques admirables statues. Les statues, c'est Pascal, c'est Bossuet, c'est Molière, c'est La Fontaine, c'est Racine, c'est Boileau ; ce pont, c'est le siècle de Louis XIV, et sous ce pont ce fleuve qui va lentement, mais sûrement de sa source à son embouchure, c'est l'esprit du XVIe siècle, qui deviendra celui du XVIIIe, renforcé d'élémens nouveaux et plus riche dans sa composition d'un peu de tous les terrains qu'il aura successivement baignés. La comparaison est de Sainte-Beuve : seulement, ce qu'il s'est contenté d'indiquer dans cette comparaison fameuse, nous pouvons aujourd'hui, sans être pour cela bien braves, l'accepter plus hardiment que lui-même et en tirer une division pour l'étude du XVIIe siècle. Entre le XVIe et le XVIIIe siècle,

il n'y a pas seulement une ressemblance, mais une identité que le XVIIe siècle est venu momentanément interrompre. » En quoi consiste d'ailleurs cette identité des XVIe et XVIIIe siècles ? Elle est tout entière dans ce que Brunetière appelle la philosophie de la Nature et que tour à tour il signale ou il dénonce chez Rabelais, chez Molière, chez Diderot et chez Rousseau.

Cette philosophie de la Nature allait-elle dans le sens de notre tempérament gaulois? Raison de plus pour qu'il fût nécessaire de réagir et d'arrêter l'esprit français sur une route où il risquait de perdre sa noblesse et jusqu'à sa dignité. Cela explique l'attitude de Brunetière vis-à-vis de quelques-uns des plus grands écrivains de ce XVIIe siècle même. Il n'aimait guère Corneille ; et si je me sers d'un terme contre lequel je sais bien qu'il eût protesté, parce qu'il y aurait vu cette intervention de sa personne et de ses goûts qu'il mettait tant de soin à s'interdire, c'est que l'originalité de Brunetière restera dans cette âpreté qu'il mettait à confesser sa foi littéraire, dans cette conviction enthousiaste et ces haines vigoureuses qui lui font tant d'honneur, et qui inspiraient, aux adversaires mêmes de ses idées, tant de respectueuse admiration. Corneille était, à son gré, trop imaginatif, trop guindé, trop amoureux de l'excessif, du rare, de l'extraordinaire, et, d'un mot, trop romantique. Personne pourtant n'a mis en plus éclatante lumière le service que Corneille a rendu à l'esprit français, en l'arrachant au terre à terre de la vie coutumière et le haussant à cet état d'exaltation morale qui devient avec l'occasion le principe des grandes actions. Comme il a soin de le remarquer, il ne pouvait en faire de plus grand éloge, car c'est le mettre au très petit nombre de ceux de nos grands écrivains qui nous défendent, encore aujourd'hui, contre les étrangers, de tant de reproches qu'on nous a si souvent adressés, d'insouciance, de légèreté, de gauloiserie. « Sans eux, notre littérature risquerait de n'être représentée que par l'auteur de *Pantagruel* et celui des *Essais*, par Molière et La Fontaine, ou par l'auteur enfin de *Candide* ou celui du *Neveu de Rameau*. C'est alors que nous ne serions que les amuseurs de l'Europe ! Mais nous avons les *Pensées* de Pascal, nous avons les *Sermons* de Bossuet, et nous avons les *Tragédies* de Corneille. Et c'est pour cela qu'avec tous ses défauts, le bonhomme est de ceux qui font éternellement honneur, non seulement comme les Molière ou les La Fontaine à l'esprit français, mais à notre caractère, qui nous ont relevés ainsi au-dessus de nous-mêmes et qui nous ont enfin enseigné, contre les leçons de l'épicurisme facile des Montaigne ou des Rabelais, le prix de la volonté, l'héroïsme du

devoir et la beauté du sacrifice. » Inversement, je ne crois pas que personne, fût-ce parmi les enragés du moliérisme, ait eu pour Molière une admiration plus profondément ressentie. Brunetière subissait, de façon à ne pouvoir s'en défendre, l'action de ce véritable génie de la comédie, l'intensité de cette raillerie et cette puissance de vérité. Mais justement pour cela, il luttait avec plus d'obstination et d'énergie désespérée contre l'esprit de ce théâtre qu'il jugeait funeste et auquel le mérite extraordinaire du dramaturge prêtait une force d'expansion presque irrésistible. Il supportait avec impatience que l'œuvre de Molière fût devenue pour la critique à peu près intangible, et qu'on en eût institué la « religion » à titre de culte national. « Deux siècles tantôt passés ont bien pu nous conquérir toutes les libertés, les nécessaires, les superflues et même les dangereuses : ils ne nous ont pas encore donné le droit de penser sur Molière comme nous voudrions et de le dire comme nous le penserions. » Ce droit, il le prenait. Et on s'y est trompé. Maintes fois on l'a accusé d'être un contempteur de Molière, parce que, disait-on, l'homme de pensée qu'il était n'avait pas le « sens du théâtre. » Quelle erreur ! Et quelle sottise ! La violence même de sa critique à l'adresse d'un Molière, d'un La Fontaine, d'un Fénelon, pour ne pas sortir du XVIIe siècle, atteste à quel point il était accessible au prestige de leur art.

Un chapitre, le plus considérable de cette histoire et qui en donne la clé, est celui qui est consacré aux *Jansénistes et Cartésiens*. Brunetière a voulu traiter, ensemble et dans leurs rapports, du jansénisme et du cartésianisme, parce que d'après lui la lutte entre ces deux doctrines et les tendances qu'elles représentent a été la grande bataille intellectuelle du siècle. On ne l'a pas vu, on n'y a pas fait assez d'attention dans les histoires de notre littérature, et n'a-t-on pas même reproché à l'auteur de cet admirable *Port-Royal*, — un des trois ou quatre grands livres du XIXe siècle, comme le répétait Brunetière, — d'avoir développé hors de toutes proportions l'histoire d'un couvent ? Ce que Descartes apportait, c'était, entre autres idées, celle de la toute-puissance de la raison, celle du progrès à l'infini, résultant du développement de la science et de ses applications « pour la diminution ou le soulagement des travaux des hommes, » celle enfin de l'optimisme, aucune philosophie n'ayant plus hardiment soutenu que la vie se compose de plus de biens que de maux. On a voulu voir en Descartes le maître à penser du XVIIe siècle, alors que, pour trouver des œuvres directement inspirées par son influence, il faut aller jusqu'aux *Parallèles* de Charles Perrault et à la *Pluralité des Mondes* de Fontenelle

qui, précisément, annoncent un siècle nouveau. Cette maîtrise sur les âmes d'alors, il faut la restituer à Port-Royal. « Pendant plus de cinquante ans, la conscience française, si l'on peut ainsi dire, incarnée dans le jansénisme et rendue par lui à elle-même, a fait contre la frivolité naturelle de la race le plus grand effort qu'elle eût fait depuis les premiers temps de la Réforme ou du Calvinisme. Et c'est même pour cette raison qu'à de certains égards la destruction de Port-Royal, qui semble n'être dans notre histoire politique intérieure qu'une mesure d'ordre administratif, à la vérité violente et tyrannique, est, dans notre histoire intellectuelle et morale, un fait presque aussi considérable que la Révocation de l'édit de Nantes. » Aux dernières années du siècle, l'influence du jansénisme va sans cesse en décroissant; c'est qu'en effet les hommes du cartésianisme sont nés : ce sont les « philosophes » du XVIII[e] siècle professant, eux aussi, une foi exclusive dans la vérité scientifique, dans le progrès et dans la bonté de la Nature.

Soucieux avant tout de montrer l'enchaînement des idées, la direction des courans, la genèse des œuvres s'engendrant l'une l'autre, l'historien de notre XVII[e] siècle ne pouvait donner à la biographie des écrivains que peu de place. Il se borne la plupart du temps à quelques indications sommaires et pourtant suffisantes, les écrivains du XVII[e] siècle étant ceux qui se sont le moins engagés de leur personne dans leurs écrits. Il n'entre dans quelque détail que si, comme il arrive pour un Pascal, la vie est un commentaire indispensable de l'œuvre, ou encore s'il est nécessaire de redresser telles de ces erreurs que se repassent pieusement les historiens de la littérature, et qui affadissent et banalisent une figure, quand elles ne vont pas jusqu'à en dénaturer et fausser tout le caractère. « On nous représente toujours un Corneille grave, héroïque et naïf à la fois, presque inconscient de sa sublimité, juché sur son *Horace* ou son *Polyeucte*, comme sur un piédestal, un vieillard enfin à l'ancienne mode, un vieillard classique, méditatif et austère, uniquement absorbé dans le souci de son art et dans la contemplation des vérités morales. C'est aussi bien, pour tous les grands hommes, le privilège ou l'inconvénient du génie : la postérité les voit à travers leurs chefs-d'œuvre, elle les fixe, elle les immobilise dans l'attitude qui ressemble le plus à la physionomie même, pour celui-ci de ses *Pensées*, pour celui-là de ses *Oraisons funèbres*, pour un troisième enfin de son *Polyeucte* ou de sa *Rodogune*, et c'est ainsi que de main en main les générations littéraires se passent un Pascal toujours inquiet, agité et anxieux, un

Bossuet toujours vaticinant, tonnant et foudroyant, ou un Corneille enfin constamment éloquent, tendu, pompeux, déclamatoire et sublime. » Lui-même ne fut-il pas la victime de cette erreur d'optique qui nous fait apercevoir l'homme à travers son œuvre, et prendre le tour de son style pour la tournure de son caractère? *On nous représente toujours* un Brunetière grave, guindé, gourmé, juché sur la tradition, absorbé dans le souci de ses formules et dans la contemplation de ses dogmes, tantôt rendant des oracles et tantôt s'armant de sa férule pour écarter les auteurs rebelles au joug de son dogmatisme. Tout au rebours, ce fut un des esprits les plus libres qu'ait connus notre temps, curieux de toutes les nouveautés, ouvert à toutes les hardiesses de la pensée moderne, — et doutant de lui-même, au point de prendre le contre-pied de sa propre opinion quand il croyait en avoir trop aisément persuadé son interlocuteur. Ajoutez une sensibilité délicate et souffrante, une perpétuelle inquiétude, et aussi, pour compléter et équilibrer le portrait, une simplicité de manières, des saillies de belle humeur, un élan et une fidélité d'amitié qui ne s'expliquaient que par ce qui fut le trait dominant de sa nature, et à quoi tous ceux qui l'ont fréquenté le reconnaîtront : la bonté. C'est un portrait qu'il faudra faire ou refaire dans quelques années. On me pardonnera d'avoir donné en passant cette indication. Tout mon dessein n'était que d'attirer l'attention sur quelques portraits d'une touche neuve et vive qui çà et là, dans cette histoire, éclairent et égaient la trame du récit. Je renvoie au portrait de Descartes, un original, un bizarre, presque un malade, ou à celui de Bossuet, modeste, simple et doux.

Après cela, par quel heureux concours de circonstances et par quelle rencontre d'élémens, qu'on n'a pas vus chez nous une autre fois réunis, le XVIIe siècle s'est-il trouvé donner la plus complète et la plus exacte expression de notre génie? c'est tout le livre de Brunetière. Est-il besoin de dire que tout ce livre tend à maintenir ou rétablir le XVIIe siècle à la place qu'une juste admiration lui avait toujours assignée et qu'on lui conteste aujourd'hui pour des raisons qui n'ont rien de littéraire : « Le grand siècle, c'est le XVIIIe siècle que je veux dire... » ce mot, qu'on prête à Michelet, a servi de mot d'ordre à un parti qui ne saurait admettre que le siècle de Voltaire et de Rousseau le cède à aucun autre, mais surtout à celui de Pascal et de Bossuet. Brunetière, dans son enseignement, ne cessait de protester contre cette entreprise intéressée qui, déplaçant le centre de notre littérature, rendrait inintelligible l'histoire de son développement. Encore ne réserve-t-il qu'à une très courte période, qu'il appelle « l'âge classique, » l'honneur d'avoir

pleinement réalisé ce que le XVIIe siècle apportait de nouveau et d'inestimable. Les quarante premières années du siècle sont tout encombrées des défauts qu'il restait à éliminer avant d'élever sur un terrain, débarrassé des ruines et des matériaux suspects qui s'y entassaient, l'édifice de pur style français où notre génie serait enfin chez lui. C'est d'abord le fatras d'érudition où s'était complu le XVIe siècle, qui a gâté les plus grands écrivains d'alors et qui fait par exemple qu'avec les dons les plus magnifiques que peut-être un poète ait jamais possédés, Ronsard est devenu pour nous à peu près illisible. Mais Malherbe lui-même, quand il vint, traînait encore après lui ce bagage; et la plus « populaire » de ses pièces, la Consolation à Du Périer, entre un début et une fin que leur plénitude et leur simplicité ont gravés dans toutes les mémoires, contient des strophes que les allusions les plus obscures à la plus pédantesque mythologie changent en un logogriphe. Tout de même les poètes ne doivent pas écrire pour les seuls érudits, et les vers ne sont pas faits pour s'accompagner d'un commentaire de Marc-Antoine Muret. Les écrivains du XVIIe siècle allaient s'en aviser, et plût au ciel que ceux du XIXe siècle ne l'eussent pas plus d'une fois oublié! Puis c'est l'indécence et la grossièreté qui ont souillé toutes les œuvres d'un temps où on ne s'était pas encore avisé de s'en rapporter au goût des femmes. Enfin les littératures étrangères, qui étaient alors l'italienne et l'espagnole, et dont l'influence, à d'autres égards, nous a rendu d'incontestables services, nous avaient inoculé deux défauts : la préciosité et le burlesque. Brunetière ne les sépare pas, car, contrairement à l'opinion courante qui fait du burlesque la réponse à la préciosité, il n'y voit qu'un autre aspect de la même maladie littéraire qui consiste dans une déformation de la réalité. Et tandis qu'on regarde généralement les macaroniques et baroques inventions des Saint-Amant, des Sorel, des Cyrano, des d'Assouci et surtout de Scarron, comme un épanouissement de notre verve gauloise, Brunetière en rapporte l'honneur dérisoire à ceux qui nous en ont gratifiés. « En réalité, dans la formation de ce genre qualifié de national, deux courans étrangers apparaissent : l'un italien qui remonte jusqu'à Francesco Berni par l'intermédiaire de ses imitateurs, et l'autre espagnol qui procède, pour une part, de Gongora, et, pour une autre part, de la veine du roman picaresque. » Chez Voiture, en qui se personnifie la préciosité, il y a des coins de burlesque dont il est vrai de dire qu'ils firent les délices de l'Hôtel de Rambouillet. Et c'est bien cette confusion, ce désordre, ce mélange de l'excellent et du pire qui rendit chère aux romantiques l'époque Louis XIII.

Cependant un travail s'opérait qui peu à peu et chaque jour davantage tendait vers l'ordre, l'harmonie, la noblesse. Avant toutes choses il était l'effet de cette admirable renaissance religieuse qui depuis saint François de Sales jusqu'à Fénelon allait faire passer dans tout le siècle un courant d'une puissance irrésistible, soulever les âmes, les mettre en présence des grandes questions qui sont l'éternel tourment de la pensée humaine, vivifier les genres profanes et nous doter d'une littérature sacrée à laquelle on n'en connaît pas de supérieure. Voilà pour le sérieux de la pensée, mais voici pour la perfection de la forme. Les ouvriers les plus modestes n'y sont pas les moins utiles. Les grammairiens s'y emploient comme les critiques. On sait volontiers gré aux premiers d'avoir épuré la langue : on ne pardonne pas aux seconds d'avoir inventé ces règles contre lesquelles protestait Corneille, et auxquelles Boileau devait donner la consécration de son vers proverbe. Et il est vrai que le XVIIe siècle a eu dans le pouvoir des règles une foi absolue et superstitieuse; il a cru qu'en appliquant les procédés des maîtres on peut, à l'infini, refaire des chefs-d'œuvre : Chapelain et le Père Lemoyne sont là pour prouver ce que valait la théorie. Il n'en reste pas moins qu'en rappelant aux plus grands écrivains l'existence de lois dont le génie lui-même ne saurait s'affranchir, il les a défendus contre eux-mêmes et empêchés de verser du côté où peut-être ils penchaient. Surtout, on voyait enfin se former et s'organiser une société éprise de bon goût et de bonnes lettres, et notre littérature achevait de se caractériser en liant, une fois pour toutes, ses destinées à celles de la société polie.

Le résultat de ce travail a été de nous donner ces cinquante années que Voltaire avait raison de comparer aux plus brillantes périodes qui illustrent l'histoire de l'esprit humain. L'idéal classique s'y réalise : entendez par là que l'idée même de notre littérature, l'idée créatrice, au sens platonicien du mot, y arrive à la pleine expression d'elle-même. Car d'abord cette littérature est nationale : elle n'est plus italienne et espagnole, elle n'est pas encore allemande et anglaise. Chez Pascal et chez Racine, chez Bossuet et chez La Fontaine, chez Boileau et chez La Bruyère, il n'y a rien que de français. Et c'est à quoi leur sert l'imitation des anciens, telle qu'ils l'ont comprise et pratiquée : elle leur est un moyen de défense contre les influences étrangères modernes. La langue y arrive à son point de maturité, et les genres à leur point de perfection.

Faut-il maintenant énumérer les traits communs et spéciaux à cette époque unique ? Le XVIIe siècle est *psychologue*, ou, comme on

disait alors, *moraliste*. Dans l'échelle des connaissances il n'y en a pas qui soit supérieure à la connaissance du cœur humain. Or jamais n'en avait-on poussé l'étude aussi avant. Cette remarque de Brunetière est très fine et pleine de conséquences, à savoir que la psychologie des *Essais* est certes une psychologie, mais uniquement traditionnelle. Toutes les phrases de Montaigne sont autant de souvenirs empruntés aux anciens; il ne fait, lui moderne, que revêtir de son imagination un fonds psychologique qui appartient à l'antiquité. Les *Pensées* de Pascal, au premier abord, semblent n'avoir été que découpées dans les *Essais*. En fait tout y est renouvelé par l'observation directe, personnelle, réelle. — Le XVIIe siècle est *artiste;* et les théoriciens de « l'art pour l'art » ne s'y sont pas trompés, ayant maintes fois emprunté à Racine, à La Fontaine, à Boileau, des exemples ou des préceptes que d'ailleurs ils détournaient de leur large signification pour les interpréter dans le sens étroit de leur doctrine particulière. — Le XVIIe siècle est *naturaliste*. Il a pour règle qu'« il ne faut pas quitter la nature d'un pas. » Mais cette nature qu'il imite, il ne la réduit pas à la nature matérielle et physique : il s'attache aussi bien et de préférence aux réalités spirituelles. — Le XVIIe siècle est *pessimiste*. La Rochefoucauld et La Fontaine, les mondains et les incrédules sont ici d'accord avec les Pascal et les Bossuet : la vie est douloureuse, la somme des maux l'y emporte sur celle des biens et toute la dignité de l'homme consiste à se dégager de ces servitudes ou de cette corruption qui est au fond de lui.

Tels sont, brièvement résumés, les traits essentiels de cette histoire du XVIIe siècle. Composée par Brunetière, enrichie de tout ce que sa pensée n'avait cessé d'acquérir, écrite dans ce style qui, en gardant toute sa force et tout son relief, n'avait cessé de prendre plus de souplesse, d'aisance et de naturel, nul doute qu'elle n'eût égalé l'ampleur, la noblesse et la beauté du sujet. Le livre, tel qu'il est, écho affaibli mais fidèle de la parole du maître, rendra d'incontestables services à quiconque fait son étude de notre littérature. Et l'accueil qu'il a déjà trouvé auprès du public lettré sera un encouragement aux éditeurs qui nous promettent, dans un avenir prochain, l'achèvement de cette œuvre de pieuse restitution.

RENÉ DOUMIC.

REVUES ÉTRANGÈRES

WILLIAM COWPER, D'APRÈS SES LETTRES INTIMES (1)

Les lettres du poète anglais William Cowper sont incontestablement, comme je le disais l'autre jour, les plus belles à la fois et les plus célèbres qu'ait à nous offrir toute la littérature classique de leur pays. Pénétrées d'une exquise lumière de printemps, doucement souriantes et spirituelles dans leur naïf abandon, elles ne nous révèlent, en vérité, que l'un des deux aspects opposés de ce qu'on serait tenté d'appeler la « double existence » du poète fou, — trop heureux de pouvoir échapper momentanément, pendant qu'il écrit, à la terrible hantise de ses « diables noirs : » mais nous n'en avons pas moins l'impression d'y voir s'ouvrir librement à nous son âme tout entière, telle que toujours elle s'est conservée par-dessous l'espèce de « possession » qu'elle a eu à subir. Une âme d'enfant, mais aussi une âme de poète et de peintre, infatigable à imprégner de tendres et délicates émotions « lyriques » le spectacle familier d'une réalité dont elle percevait jusqu'aux moindres nuances avec une précision, une clarté, un relief merveilleux. Ainsi de page en page elle revit sous nos yeux, dans la longue série de lettres intimes dont un choix nouveau vient d'être publié par M. Frazer; et c'est elle que je vais essayer d'en dégager aujourd'hui, après avoir dû me borner, le mois passé, à rappeler brièvement l'étrange et douloureuse carrière du poète de la *Tâche* et de *John Gilpin*.

Le 17 juin 1765, William Cowper est sorti de l'asile d'aliénés de

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet 1912.

Saint-Albans, où son délire l'avait fait enfermer deux ans auparavant. Sans le tenir encore pour complètement guéri, — et même avec la crainte secrète de l'impossibilité pour lui d'une telle guérison, — les médecins l'autorisaient à vivre désormais en liberté dans la calme solitude de quelque coin de province. Et comme l'unique frère du malade demeurait alors à Cambridge, c'est dans un endroit voisin de cette ville, à Huntingdon, que Cowper est venu s'installer, en compagnie de l'un de ses anciens gardiens de la maison de santé, « vrai miroir de fidélité et d'attachement. » Quelques jours après son arrivée, le 1er juillet, il écrit de Huntingdon à sa cousine lady Hesketh :

Depuis la visite que vous avez eu la bonté de me faire, il y a deux ans, dans mon logement du Temple, — la seule fois de toute ma vie où je n'aie pas goûté de plaisir à vous voir, — que n'ai-je pas souffert ? Et depuis qu'il a plu à Dieu de me rendre l'usage de ma raison, quelles joies n'ai-je pas éprouvées ? Vous savez par expérience combien c'est chose agréable, de sentir les premières approches de la santé après une fièvre : mais oh ! quand il s'agit d'une fièvre du cerveau ! Avoir conscience du relâchement de ce feu-là, c'est en vérité une faveur que personne, je crois bien, ne saurait recevoir sans une gratitude profonde. Quant à moi, pour terrible que soit une telle forme du châtiment, je suis prêt à y découvrir la main d'une justice infinie ; et je n'ai pas de peine, non plus, à y reconnaître la main d'une bonté infinie, lorsque je considère l'effet qu'a eu sur moi cette lourde épreuve. Je demande seulement au ciel qu'il me soit toujours permis de me rappeler la signification secrète de celle-ci : moyennant quoi, je suis sûr de continuer toujours à être, comme je le suis à présent, parfaitement heureux.

La « signification secrète » de la « lourde épreuve » qu'il a traversée, le pauvre Cowper croit l'avoir trouvée dans ce qu'il appellera dorénavant sa « conversion. » Il s'imagine que la « bonté infinie » de Dieu ne l'a frappé, comme elle l'a fait, qu'afin de le tirer de son ancienne tiédeur religieuse, — ne soupçonnant pas la nouvelle « épreuve » que va devenir pour lui, jusqu'à son dernier jour, cette même ferveur de sa piété, qui ne cessera plus de lui montrer l'image effrayante d'un enfer tout prêt à l'engloutir. Mais peut-être, au fond, le malheureux poète ne se trompe-t-il pas autant que nous serions tentés de le supposer ? Car le fait est que cette « conversion, » qui va le torturer dorénavant sous la forme de mille visions ou angoisses morbides, c'est elle aussi, d'autre part, qui lui donnera l'admirable résignation de ses heures de lucidité, sa confiance ingénue et son doux sourire, et sa certitude inébranlable d'être toujours « parfaitement heureux. » L'un des élémens principaux du charme poétique de ses lettres leur viendra précisément de la délicieuse atmosphère de piété

enfantine dont on les sentira comme parfumées : et qui sait si ce résultat de la « conversion » de Cowper ne vaudra pas, vraiment, l'immense et tragique prix qu'il lui aura coûté ?

Ses lettres suivantes de Huntingdon nous le font voir s'abandonnant de plus en plus à l'attrait de sa nouvelle existence, où déjà ses qualités personnelles et son infortune lui ont procuré de précieuses amitiés. Le 14 septembre 1765, il écrit à lady Hesketh :

Plus je vis ici, plus j'aime cet endroit, ainsi que les gens qui l'habitent. Me voici désormais en excellens termes avec au moins cinq familles, sans compter deux ou trois flâneurs de ma sorte ! La dernière connaissance que j'aie faite est celle de la famille des Unwin, consistant en un père et une mère, un fils et une fille, toutes personnes merveilleusement agréables et commodes à fréquenter. Le fils, âgé d'environ vingt et un ans, est bien le jeune garçon le plus naturel qu'il m'ait été donné de rencontrer jamais. Il n'est pas encore arrivé à ce moment de la vie où le soupçon se recommande à nous sous la forme de la sagesse, et rejette à une distance incommensurable de notre estime et de notre confiance tout ce qui n'est pas notre cher « moi. » De telle façon que ce jeune Unwin se trouve connu presque aussitôt que vu : n'ayant rien dans son cœur qui rende nécessaire pour lui de tenir ce cœur barré et verrouillé, il l'ouvre tout grand à la disposition du premier venu. Le père est un pasteur, et pareillement le fils se destine à la vie religieuse; mais cette destination ne lui vient que de son plein gré, résultant simplement de ce que toujours il a été et demeure sincère dans sa foi et sa tendresse envers l'Évangile.

Un mois après, le 18 octobre, Cowper écrit qu'il a rencontré M[me] Unwin dans la rue, qu'il l'a ramenée chez elle, et que là, dans le jardin, il s'est promené avec elle pendant près de deux heures. « Cette conversation m'a fait plus de bien que m'en eût fait une audience du premier prince de l'Europe. Le fait est que M[me] Unwin est pour moi une vraie bénédiction : je ne puis la voir sans que sa société me profite infiniment. Je suis d'ailleurs traité, dans toute la famille, comme si j'étais un proche parent. Vous savez quel être timide et sauvage je suis par nature ; mais la prière la plus fervente que j'adressais au ciel, avant de quitter Saint-Albans, consistait précisément à demander que, en quelque lieu qu'il plût à la Providence de m'envoyer, je pusse y rencontrer une amitié comme celle que j'ai trouvée chez M[me] Unwin. » Enfin, dès le 4 novembre, nous apprenons que Cowper s'est fixé à demeure chez ses amis les Unwin; et toutes ses lettres, depuis lors, ne s'emploient qu'à nous décrire le calme et profond bonheur que ne cesse pas de lui apporter la société de ces braves gens.

Il se pourrait même, à en juger par le ton de ces lettres, que le

séjour du poète dans l'accueillante maison des Unwin l'eût entièrement délivré de toute trace de ses idées noires : ne le voyons-nous pas discutant avec ses amis l'idée de sa prochaine entrée dans les ordres, — ce qui n'aurait guère été possible si l'ancien pensionnaire de la maison de santé avait continué à montrer des signes trop manifestes de déséquilibre mental? Hélas! bientôt une nouvelle catastrophe allait s'abattre sur lui, et détruire à jamais l'heureux effet de cette douce vie d'« enfant gâté » qu'il avait trouvée au presbytère de Huntingdon. Dans les premiers jours de juillet de l'année 1767, le pasteur Unwin mourait subitement, d'une chute de cheval ; et sa veuve avait beau garder auprès de soi le pauvre Cowper, l'emmener avec soi dans une petite ville du voisinage, à Olney, où l'avait attirée le renom du célèbre pasteur John Newton : de jour en jour, sous l'influence du nouveau « choc » qu'avait été pour lui la mort de son hôte et ami, les troubles de naguère reparaissaient dans le fragile cerveau du poète, pour aboutir enfin à une crise à peine moins violente que celle qui, dix ans auparavant, avait motivé son internement à Saint-Albans. Entre les années 1769 et 1776, le recueil de M. Frazer ne nous offre pas une seule lettre de William Copwer. Il y a là, une fois de plus, une de ces lacunes que nous rencontrons de temps à autre dans la correspondance de l'auteur de la *Tâche*, et qui n'en sont pas l'un des traits les moins singuliers : des arrêts tantôt brusques, tantôt précédés d'une période où les lettres s'espacent, deviennent sensiblement plus courtes, plus banales, parfois presque maussades; et puis c'est le silence complet pendant des mois, ou parfois des années, et nous devinons que, de nouveau, le malheureux se trouve exclu du monde des vivans!

Mais lorsque ensuite nous le voyons, une fois de plus, renaître à la vie, aussitôt le visage du poète ressuscité recommence à s'illuminer d'un délicieux sourire enfantin ; aussitôt ses lettres nous le montrent revenu à l'état qu'il décrivait lui-même, en 1765, à sa cousine lady Hesketh : convaincu de la « signification » providentielle de l' « épreuve » qu'il a traversée, et, au demeurant, « parfaitement heureux. » C'est ainsi qu'au sortir de sa crise de 1773 l'obligation où il est de s'occuper de travaux manuels, — pour tâcher à se délivrer d'idées noires qui jamais plus, cependant, ne consentiront à lui laisser de repos, — nous vaut une série de lettres infiniment amusantes, toutes remplies de détails familiers d'une grâce exquise, avec de petits « tableaux de genre » qui font songer aux chefs-d'œuvre d'un Metsu ou d'un Pieter de Hooghe. Ou bien il nous raconte les aventures de ses

bêtes, de ses chats et de ses pigeons, de deux lièvres qu'on lui a donnés, et dont l'apprivoisement est désormais l'un de ses grands soucis. Qu'on lise, par exemple, ce passage d'une lettre du 21 août 1780 :

L'événement que voici ne saurait être passé sous silence, dans un endroit où les événemens considérables sont toujours si rares! Mercredi soir dernier, entre huit et neuf heures, tandis que nous étions en train de souper, j'ai entendu un bruit inaccoutumé dans la chambre du fond, comme si l'un de mes lièvres s'était embarrassé quelque part et s'efforçait de se dégager. Je m'apprêtais à me lever de table pour aller voir ce qui en était, lorsque le bruit a cessé. Environ cinq minutes plus tard, une voix, de la rue, a demandé si l'un de mes lièvres ne s'était pas échappé. Je me suis aussitôt précipité dans la chambre du fond, et j'ai constaté que ma pauvre favorite Puss, en effet, s'était enfuie. Elle avait rongé secrètement les mailles d'un filet au moyen duquel je me figurais avoir suffisamment garanti l'accès de la niche, et qui m'avait paru préférable à toute autre espèce de fermeture, en raison du libre passage qu'elle offrait à l'air du dehors. De là, j'ai couru à la cuisine, où j'ai trouvé notre voisin Thomas Freeman : il m'a dit que, ayant vu le lièvre juste au moment où il s'élançait dans la rue, il avait essayé de le recouvrir de son chapeau, mais que la petite créature avait poussé un cri, et puis avait sauté par-dessus sa tête. J'ai alors prié Thomas de la poursuivre aussi vite que possible, et je lui ai adjoint, pour cette chasse, Richard Coleman, comme étant plus agile, et portant moins de poids. Non pas que j'eusse l'espoir de retrouver ma chère Puss, mais je désirais apprendre, tout au moins, ce qui était arrivé d'elle. Au bout d'une petite heure, nous voyons reparaître Richard, tout essoufflé, avec la relation suivante : que, s'étant mis à courir, et n'ayant point tardé à laisser Tom en arrière, il avait aperçu une troupe d'hommes, de femmes, et de chiens, tous occupés à la même chasse ; qu'il avait fait de son mieux pour retenir les chiens, et avait même réussi à distancer tout le monde, de telle façon que la course n'avait plus enfin été disputée que par le lièvre et lui ; que Puss avait couru droit par toute la ville, et puis avait descendu le sentier qui conduit à Dropshort ; que là, un peu avant qu'elle approchât d'une maison, il l'avait dépassée, et l'avait obligée à s'en retourner vers la ville ; et que, sitôt rentrée dans la grande rue, elle avait cherché abri dans la tannerie de M. Wagstaff. Les moissonneurs de Sturges étaient à leur souper, et ont vu la bête, de l'autre côté de la rue. Dans la tannerie, il y a une foule de trous remplis d'eau ; la pauvre Puss se débattait là, ne sortant de l'un des trous que pour plonger dans un autre, et déjà à demi noyée, lorsqu'un des hommes l'a tirée de l'eau par les oreilles, et a pu ainsi la reconquérir. On l'a alors proprement lavée, et on me l'a rapportée dans un sac, vers les dix heures. Cette escapade nous a coûté quatre shillings : mais vous pouvez bien croire que nous n'en avons pas regretté un liard. La pauvre Puss n'a eu qu'un peu de mal à l'une de ses pattes et à l'une de ses oreilles : dès maintenant, la voici presque dans son état ordinaire !

Ou bien encore ceci, dans une lettre du 4 août 1783 :

J'ai en ce moment deux chardonnerets, qui, pendant l'été, habitent la serre. Il y a quelques jours, m'occupant à nettoyer leurs cages, j'avais mis sur la table celle que j'étais en train de nettoyer, tandis que l'autre pendait au mur ; les fenêtres et les portes étaient grandes ouvertes. A mon retour de la pompe, où j'étais allé remplir la baignoire de l'oiseau, j'eus l'extrême surprise de voir un chardonneret assis sur le toit de la cage dont je m'occupais, et chantant à l'oiseau de la cage, et le caressant. Je me suis approché, et le chardonneret étranger n'a laissé voir aucune frayeur; encore plus près, et toujours aucun signe d'effroi. J'ai étendu ma main vers lui sans qu'il essayât de résister, je l'ai pris, et j'ai été certain d'avoir attrapé là un nouvel oiseau : mais en levant les yeux sur l'autre cage, j'ai reconnu mon erreur. L'habitant de cette cage, pendant mon absence, avait réussi à s'enfuir, par l'ouverture que lui offrait l'un des barreaux, qui s'était un peu tordu; après quoi l'oiseau n'avait profité de sa délivrance que pour venir saluer son ami, et s'entretenir avec lui d'une façon plus intime qu'auparavant. Je l'ai ramené dans sa demeure propre : mais en vain. Moins d'une minute après, de nouveau il avait glissé sa petite personne par la même ouverture, et de nouveau il s'était perché sur la cage de son voisin, le caressant, et chantant à pleine gorge, comme si l'heureuse aventure l'avait transporté de plaisir. Je ne pouvais que respecter une amitié aussi touchante : si bien que, consentant à l'union de mes deux pensionnaires, j'ai décidé qu'à l'avenir une seule cage les contiendrait tous les deux. De tels incidens sont pour moi une vraie bonne fortune : car non seulement ils me ravissent par soi-même, mais, en outre, lorsque ensuite j'ai par trop besoin d'un divertissement, je m'ingénie à les mettre en vers, et cela me procure quelques heures de repos.

D'autres fois, Cowper nous raconte les événemens mémorables d'Olney. Le 17 novembre 1783, toute la petite ville est venue assister au châtiment d'un jeune drôle, qui avait volé certains « ustensiles de fer » à M. Griggs, le boucher. « Dûment convaincu, il a été condamné à subir le fouet. On l'a attaché derrière une charrette, et il a eu à marcher ainsi, d'un bout à l'autre de la place, pendant que le bedeau procédait à l'exécution. Le gaillard semblait montrer un courage merveilleux : mais tout cela n'était que tromperie. Le bedeau avait rempli sa main gauche d'une solution de couleur rouge, où, après chacun de ses coups, il trempait son fouet : de telle sorte qu'il laissait sur la peau du condamné l'apparence d'une entaille rouge, alors qu'en réalité il ne lui faisait aucun mal. Cependant le constable, qui suivait le bedeau, a fini par s'apercevoir de la comédie : sur quoi ce fonctionnaire a frappé de sa canne les épaules du trop compatissant exécuteur, et, cette fois, sans l'ombre d'un ménagement ni d'une précaution du même genre. Aussitôt la scène est devenue

beaucoup plus intéressante. Le bedeau, qui sans doute s'était engagé à ne point frapper fort, continuait à user d'une extrême douceur, ce qui provoquait le constable, lui, à user de plus de rigueur dans les coups qu'il donnait au bedeau ; et ainsi cette double exécution se poursuivait, jusqu'au moment où une demoiselle du bas de la ville, prise de pitié pour le compatissant bedeau qu'elle voyait souffrir sous les mains de l'impitoyable policier, est venue se joindre, elle aussi, à la procession, et, se plaçant derrière le constable, l'a saisi par les cheveux, et l'a souffleté avec l'ardeur d'une véritable amazone. Cet enchaînement de faits m'a pris plus de papier que j'avais eu d'abord l'intention de lui en accorder : mais comment aurais-je résisté au désir de vous informer de la manière dont le bedeau a battu le voleur, le constable battu le bedeau, la dame battu le constable, et de quelle manière le voleur a été la seule de ces diverses personnes qui n'eût ressenti aucun mal ? »

Mais que l'on ne se représente pas les lettres de Cowper comme toutes remplies seulement de ces petits tableaux, qui cependant y surgissent devant nous à chaque instant avec une abondance et une variété surprenantes, entremêlés de nobles ou gracieux paysages, — les plus beaux, peut-être, qu'ait jamais produits la prose anglaise ! C'est avant tout le cœur et l'esprit du poète qu'il nous plaît de voir s'épancher librement, dans l'immortelle série de ses lettres ; et je ne saurais assez dire à quel point l'un et l'autre nous y apparaissent à la fois vivans et profonds, différens de ce que l'on pourrait attendre d'une espèce de vieil enfant qu'une maladie mentale incurable a toujours gardé à l'écart du commerce des hommes. Littérature et théologie, actualités de la politique et problèmes éternels de la destinée, sur tout cela ces lettres de Cowper nous apportent une foule d'aperçus d'autant plus précieux qu'ils risquent moins d'avoir subi le poids d'une influence étrangère : car l'ermite d'Olney n'a pas même de livres, pour lui tenir compagnie dans sa solitude ! Tout au plus sa prodigieuse mémoire lui permet-elle de demeurer, jusqu'au bout, en contact familier avec l'œuvre des poètes anciens et modernes : de telle sorte que ses nombreux jugemens sur Shakspeare et Milton, plus tard sur Homère, — lorsque son besoin de « divertissement » l'aura poussé à entreprendre la traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, — comptent aujourd'hui à bon droit parmi les pages les plus autorisées de la critique littéraire, dans son pays. Pareillement, toutes les questions scientifiques de son temps lui fournissent un sujet inépuisable de réflexions toujours ingénieuses, attestant l'ardeur passionnée de sa curiosité. L'invention des ballons,

en particulier, est un thème sur lequel il ne se lasse pas d'insister. A vingt reprises, il se demande quels changemens résulteront, dans notre vie humaine, d'une conquête décisive de l'air qu'il prévoit imminente. « Le jour est proche, dit-il, où l'homme n'aura plus à regretter que la nature lui ait refusé des ailes; et qui sait si, dès la génération prochaine, une envolée d'académiciens ou de belles dames ne constituera pas un spectacle banal ? » Mais en fin de compte, après de longues et touchantes hésitations, il en vient à admettre que cette conquête de l'air ne sera pas, pour l'humanité, un aussi grand bienfait qu'il l'a d'abord supposé. « Je prévois, parmi ses effets, une confusion de tout ordre et une destruction de toute autorité, avec des dangers à la fois pour la propriété et pour les personnes, sans compter l'impunité pour les malfaiteurs. » Si bien que le doux Cowper, pour peu que par miracle il eût le droit de légiférer, s'empresserait de décréter la peine de mort « contre tout homme convaincu de voler dans les airs. »

Ainsi le poète s'amuse à « philosopher : » mais surtout il prend plaisir à s'observer soi-même, et ses lettres nous offrent un répertoire incomparable de fines et charmantes analyses psychologiques. Écoutons-le, par exemple, nous parler de son attachement à sa maison d'Olney, qu'un savetier, après son départ, jugera trop misérable pour daigner s'y loger :

En réalité, je suis à la fois libre et prisonnier. Le monde s'ouvre au large devant moi; il n'y a pas de fossés autour de mon château, ni de serrures à ma porte telles que je ne puisse pas les ouvrir : mais un pouvoir invisible et irrésistible, un penchant plus fort que celui même que j'éprouverais pour le lieu de ma naissance, c'est cela qui me tient lieu de murs et de prison, de limites visibles qu'il me serait interdit de franchir. Précédemment, mes souffrances avaient pour effet de me rendre odieuse la vue des lieux où je les avais subies, et de me fatiguer d'objets que trop longtemps j'avais considérés d'un œil d'abattement et de désespoir. Mais à présent il en va pour moi d'une autre façon. Les moindres pierres du mur de mon jardin me sont devenues d'intimes amis. Éloigné d'ici, j'en regretterais jusqu'à ce qui m'y est le plus incommode ; et que, s'il pouvait se faire que je quittasse mon misérable trou pendant quelques mois, je suis sûr que j'y retournerais avec ravissement, et ressentirais des transports de plaisir à la vue de choses même aussi déplaisantes que la toiture galeuse et les murs à demi effondrés des maisons voisines. Mais cela est ainsi, et mon misérable trou est dorénavant l'endroit que j'aime le mieux au monde : non pas en raison du bonheur qu'il me procure, mais parce que c'est ici qu'il m'est le plus supportable d'être malheureux.

Aussi bien n'y a-t-il pas jusqu'à de véritables romans que ne nous laissent deviner ces lettres du poète. Plus d'une fois, son pauvre cœur

s'illumine d'un rayon d'amour; et sur-le-champ le ton de ses lettres se réchauffe et s'élève, nous apporte l'écho des exquises chansons qui jaillissent en lui. C'est une belle jeune femme, la dame d'un château du voisinage, qui l'a complimenté de ses vers avec un tendre sourire ; ou bien c'est la chère cousine, lady Hesketh, avec qui il s'est brouillé quinze ans auparavant, dans une de ses crises de soupçon maladif, et qui lui annonce sa prochaine visite. Désormais Cowper ne pense plus à rien d'autre, il frémit d'impatience et compte les heures, s'exalte en de naïfs espoirs d'un bonheur merveilleux. Et puis il s'aperçoit de l'impossibilité, pour lui, de goûter jamais ce bonheur qu'il vient d'entrevoir; et de nouveau l'amoureux redevient l'humble ami de naguère, avec à peine une nuance de mélancolie transparaissant par-dessous son aimable sourire résigné.

Combien je regrette de ne pouvoir pas raconter avec un peu de détail l'un au moins de ces petits romans de la vie du poète ! Celui-ci, un jour, a aperçu dans la rue, devant sa maison, une jeune dame dont la figure lui a semblé si charmante qu'il s'est enhardi jusqu'à l'aborder. C'est une certaine lady Austen, une veuve, fort éprise de poésie; et bientôt Cowper, à force de lui témoigner son admiration, la décide à venir passer toutes ses vacances à Olney. Alors commence pour lui une période de ravissement ininterrompu ; ses lettres nous le montrent enivré d'une joie qui s'épanche délicieusement en une infinité d'inventions imprévues ou de gais souvenirs, prêtant à toute cette partie de sa correspondance un attrait exceptionnel d'effusion poétique. C'est sous l'inspiration de lady Austen qu'il se met à décrire en vers le sofa de son salon, inaugurant ainsi son grand poème de la *Tâche;* c'est un récit de lady Austen qui, après l'avoir fait rire durant toute une nuit, nous vaut, le lendemain, son *Histoire de John Gilpin*. Une brouille, survenue au printemps suivant, ne sert qu'à lui rendre plus douce la réconciliation avec son amie; et celle-ci revient demeurer à Olney, et de nouveau les lettres de Cowper chantent et rient, comme si une couvée d'oiseaux était revenue habiter le cœur ensoleillé du poète. Mais tout d'un coup les oiseaux s'envolent; le soleil, qui tout à l'heure étincelait joyeusement dans les lettres de Cowper, reprend ses tièdes et pâles reflets d'autrefois ; et nous apprenons que la « santé » de lady Austen a forcé la jeune dame à partir pour Brighton. Et c'est seulement maintes années plus tard qu'une confidence de Cowper nous explique le secret de cette rupture. L'excellente M[me] Unwin, tout en n'ayant pour son compagnon que des sentimens maternels, n'a pu souffrir qu'une autre femme se trouvât admise à

partager avec elle son rôle de consolatrice et de garde-malade : si bien que le pauvre poète, lorsque déjà lady Austen avait expressément consenti à devenir sa femme, s'est vu forcé de sacrifier à sa reconnaissance le plus fervent et bienfaisant amour qu'il eût jamais éprouvé.

« N'est-il pas étonnant, — écrivait hier encore un critique anglais de l'*Athenæum*, — de voir quels mondes d'émotion, d'intuition, et d'observation se trouvent reflétés dans les lettres de Cowper, ou plutôt nous y apparaissent comme à l'intérieur d'une petite sphère de limpide cristal? » Et vraiment, nous ne pouvons lire la série de ces lettres sans avoir l'impression d'être transportés dans une espèce d'univers en miniature, de vivant et délicieux microcosme qu'a su se créer l'active fantaisie d'un poète. Sentimens et idées, figures et paysages, tout est réuni là de ce qui, dans la vie du dehors, a le pouvoir de nous toucher ou de nous ravir : de telle façon que, pour nous aussi, « les moindres pierres » de l'ermitage d'Olney ne tardent pas à devenir « d'intimes amis. » De page en page, nous prenons l'habitude de borner notre horizon à ces murs de l'humble maison villageoise où s'écoulent les journées de l'auteur de la *Tâche;* et il n'y a pas une des pensées de celui-ci, ni pas un de ses rêves, qui désormais ne pénètre d'emblée au plus secret de nos cœurs.

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Le voyage de M. Poincaré en Russie a une signification sur la portée de laquelle le monde diplomatique ne s'est point trompé. On avait fait courir le bruit que l'alliance franco-russe s'était depuis quelque temps relâchée, et M. Ribot, dans une séance du Sénat qui date de quelques mois à peine, avait manifesté le regret qu'elle n'eût pas été suffisamment pratiquée, c'est-à-dire qu'on ne l'eût pas tenue constamment en haleine, et qu'on n'en eût pas tiré tout le parti possible. Il était d'autant plus opportun d'en resserrer les liens que la situation générale de l'Europe n'est pas sans présenter ce qu'on a appelé autrefois quelques points noirs à l'horizon : il est dès lors naturel que les puissances alliées se tiennent en contact plus étroit et se communiquent plus fréquemment et plus intimement leurs vues sur tous les incidens ou accidens politiques qui se présentent. Cette nécessité a été sentie à Saint-Pétersbourg comme chez nous : de là l'intérêt qu'a présenté le voyage de M. le président du Conseil. Sans doute il est d'usage qu'un nouveau ministre des Affaires étrangères, qui a déjà duré quelques mois et paraît devoir durer pendant beaucoup d'autres, aille faire une visite au gouvernement allié ; cela suffirait pour expliquer le voyage de M. Poincaré ; mais à cette raison d'autres se sont ajoutées qui sont, dans les circonstances actuelles, assez évidentes pour qu'il ne soit pas besoin d'y insister.

Il serait difficile de continuer de dire aujourd'hui, comme on le faisait hier, qu'il y a quelque relâchement dans l'alliance franco-russe.

A la veille de ce voyage, le bruit s'est répandu que la Russie et la France venaient de conclure une convention navale. La nouvelle a été commentée aussitôt dans le monde entier, mais surtout en Allemagne, avec une attention, ou même une préoccupation poussée à un haut degré d'intensité. Certains journaux allemands se sont demandé

s'il n'y avait pas là une réplique à l'entrevue des deux empereurs à Port-Baltique. Que reste-t-il, ont-ils dit, de cette entrevue et des espérances qu'elle avait fait concevoir? M. de Kiderlen l'avait présentée comme « un brillant succès de la politique allemande. » Ce succès n'aura-t-il eu qu'un jour ? Ceux qui parlent ainsi s'étaient sans doute exagéré l'importance de l'entrevue et la diminuent trop maintenant. Ils avaient cru, ils s'étaient complu à croire qu'elle était un de ces signes de l'affaiblissement de l'alliance franco-russe auxquels nous avons fait plus haut allusion. De là leur déconvenue. Mais s'ils s'étaient bornés à penser que l'entrevue de Port-Baltique témoignait seulement des bonnes dispositions réciproques des deux empereurs et de leurs gouvernemens, rien de ce qui s'est passé par la suite n'aurait été pour eux une déception. La convention navale de la France et de la Russie ne porte effectivement aucune atteinte à ces dispositions qui étaient amicales à Port-Baltique et le sont restées depuis. La convention navale dont on a tant parlé ne modifie en rien un état de choses qui était connu. Voilà vingt ans que la France et la Russie ont conclu un traité d'alliance dont elles n'ont pas fait mystère. Les termes exacts n'en ont pas été publiés, comme l'Allemagne a publié autrefois ceux de son traité avec l'Autriche, mais il y a certainement quelque analogie entre tous ces textes : leur but est de décider que, dans certains cas déterminés, chacune des puissances contractantes donnera son concours à l'autre avec la totalité de ses forces, expression qui comprend à la fois, à peine est-il besoin de le dire, les forces de mer aussi bien que les forces de terre : autrement, la totalité des forces ne serait pas engagée. La convention ou, de quelque nom qu'il faille l'appeler, l'arrangement qui vient d'être conclu n'était donc pas nécessaire pour que, si le *casus fœderis* venait à se poser, la France et la Russie fussent tenues de mettre en ligne leurs forces navales ; mais rien, paraît-il, n'avait été prévu jusqu'ici sur les modalités de l'opération. Au premier abord, cette négligence semble extraordinaire ; elle s'explique cependant par le fait que la flotte russe, depuis ses désastres en Extrême-Orient, était restée une quantité très faible ; mais la situation n'est déjà plus la même et, dans un très petit nombre d'années, elle sera très sensiblement modifiée. La Russie entend en effet réorganiser sa puissance maritime ; elle s'applique à cette tâche avec une extrême ardeur ; la Douma a voté, sans les marchander au gouvernement, des crédits considérables qui doivent être consacrés à cet objet et on envisage dès maintenant en Europe la reconstitution de la flotte russe comme une réalité prochaine. Dès

lors, il n'était plus possible de ne pas préciser les conditions dans lesquelles les forces maritimes des deux puissances alliées devraient éventuellement combiner leur action. Une convention a été faite pour cela, d'autres le seront plus tard. Les états-majors des armées de terre en ont déjà fait plusieurs, poussés par la nécessité de les modifier pour les mettre et remettre au point à mesure que se développaient les forces de la Triple-Alliance. Rien de plus naturel, nous dirons même de plus banal. La convention navale n'a pas une autre portée que les conventions militaires antérieures; elle ne doit pas éveiller d'autres préoccupations.

Tout cela sans doute est combiné en vue de la guerre possible, mais n'a ni de près ni de loin pour but de la provoquer. L'alliance franco-russe a fait ses preuves : personne aujourd'hui ne peut douter qu'elle ne soit pacifique. La récente convention navale en est une conséquence nécessaire; elle ne la modifie pas, elle ne la renouvelle pas, elle ne l'étend même pas, comme on l'a dit inexactement. — Soit, répliquent les journaux allemands; mais la flotte russe n'est pas encore construite, elle ne le sera que dans trois ou quatre ans; la nécessité invoquée n'avait donc aucun caractère d'urgence, et il y a une intention qui ne nous échappe pas dans le fait d'avoir choisi par anticipation le moment actuel et la veille du voyage de M. Poincaré pour conclure la convention et la divulguer. — A cela il n'y a rien à répondre, sinon que, si la France et la Russie s'engagent pour l'avenir, c'est qu'elles considèrent que leur alliance est faite pour durer longtemps.

Nous reconnaissons d'ailleurs volontiers que, à quelques exceptions près, la presse allemande a gardé son sang-froid devant la convention franco-russe; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait fait de même devant les développemens annoncés comme prochains de la flotte britannique. Le discours récent que M. Winston Churchill a prononcé à la Chambre des Communes a provoqué dans toute l'Allemagne un long frémissement : l'impression n'en est pas encore apaisée et probablement même elle ne le sera pas de sitôt, car, bon gré mal gré, l'opposition navale de l'Angleterre et de l'Allemagne est destinée à grandir au lieu de s'atténuer : il y a là un fait historique avec lequel les deux nations seront aux prises pendant une longue suite d'années et auquel l'Europe ne peut pas rester indifférente. Qu'il en résulte un danger, nul ne le contestera. Si ce danger est écarté ou ajourné, c'est que les deux gouvernemens ont le sentiment très net de l'immense responsabilité qui pèse sur eux et qu'ils sont très sincèrement, très

fermement, très honnêtement désireux d'épargner au monde et de détourner de leurs pays respectifs le plus redoutable des conflits. Mais, en dépit de leur bonne volonté, les nuages s'amoncellent, et leurs efforts pour les dissiper n'aboutissent qu'à en alourdir le poids. Le discours de M. Winston Churchill a été le dernier incident qui a jeté sur cette situation des clartés de plus en plus vives. L'émotion, l'irritation qu'on en a éprouvées en Allemagne ont pourtant de quoi surprendre, car ce discours ne contient rien de nouveau. Il y a quelques mois à peine, M. Churchill avait dit exactement les mêmes choses qu'il vient de répéter, et l'Allemagne avait paru ne pas les entendre. Il avait constaté l'échec final de toutes les négociations poursuivies entre les deux gouvernemens pour se mettre d'accord sur la modération des armemens, et sa conclusion avait été que, toute espérance dans ce sens étant désormais dissipée, il ne restait à l'Angleterre qu'à se tenir au courant des armemens allemands et à en faire toujours davantage dans une proportion qu'il avait lui-même fixée. Les ministres anglais n'ont pas l'habitude de parler pour ne rien dire, ou pour ne rien faire : leurs paroles annoncent des actes. Ne l'avait-on pas compris en Allemagne ? N'y avait-on pas cru ? Le sentiment violent qu'on vient d'y éprouver et qui ressemble à un sursaut de surprise le donne à penser. M. Winston Churchill n'a pourtant fait que ce qu'il avait annoncé, rien de moins, mais rien de plus.

Il faut bien croire que le gouvernement allemand ne considère pas la situation générale comme sûre, puisqu'il a pris coup sur coup deux mesures dont l'objet est de renforcer l'une son armée de terre, l'autre son armée de mer. Le gouvernement anglais, conformément à l'annonce qu'il en avait faite, devait donc prendre immédiatement ses dispositions pour parer le coup. Quoique nous n'eussions rien annoncé de semblable, nous aurions dû faire de même. Aux questions qui lui ont été posées à ce sujet, les réponses de notre ministre de la Guerre ont été faibles et assurément au-dessous de ce qu'exige le maintien de notre sécurité. M. Millerand a été embarrassé par les votes antérieurs des Chambres et par la série de mesures qui, dans un intérêt de popularité immédiate, ont peu à peu affaibli notre force militaire. Il s'était passé quelque chose d'analogue du côté anglais. Le gouvernement actuel, qui est radical lui aussi, n'a certainement pas augmenté la puissance défensive de l'Angleterre et, entraîné par un mirage d'arbitrage, de conciliation, de diminution des armemens, il a perdu à la poursuite de chimères un temps qui aurait pu être mieux employé. Mais il s'est ressaisi plus vite que le nôtre, et, la désillusion

une fois venue, soutenu, poussé même par une opinion qui commençait à sentir le péril, il a fait volte-face. M. Winston Churchill a présenté un projet de constructions nouvelles et de répartition nouvelle des forces actuelles. Entrer dans le détail du programme de l'Amirauté serait donner à notre chronique un caractère trop technique : disons seulement que M. Churchill a parfaitement caractérisé l'objet de la loi allemande. « Le fait saillant de cette loi, a-t-il expliqué, n'est pas tant la construction de nouveaux bâtimens, bien que ce soit naturellement un fait grave, que l'augmentation du nombre de bâtimens maintenus à effectifs complets toute l'année. Une autre escadre de huit bâtimens va être créée et sera aussi maintenue à effectifs complets. » Les Allemands n'ont pas deux méthodes différentes, une pour l'armée de mer, l'autre pour l'armée de terre : dans cette dernière aussi, les dispositions qu'ils ont prises n'ont pas eu pour principal objet d'augmenter le chiffre de leur effectif, bien que, dironsnous comme M. Churchill, ce soit là naturellement un fait grave, mais de le rendre immédiatement disponible, de sorte que, sur terre comme sur mer, le passage du pied de paix au pied de guerre soit toujours en partie effectué. Froidement, résolument, le gouvernement anglais a pris ses mesures en conséquence. Sentant que le principal danger était pour lui dans les mers du Nord, il avait voulu y concentrer des forces plus nombreuses et il avait, pour cela, un peu dégarni la Méditerranée. L'opinion s'en est émue à l'excès, croyons-nous; elle s'est alarmée ou on l'a alarmée de la situation qui en résulterait; le gouvernement anglais tient toujours compte de l'opinion; il a donc ramené une partie de ses forces au Sud et décidé que celles du Nord seraient accrues par des constructions entreprises d'urgence. Pour le moment, il n'y a rien à craindre dans la Méditerranée. « Avec la flotte de la France, a dit M. Churchill, la nôtre constituera une force supérieure à toutes les combinaisons possibles. »

Il est bon de noter que l'Angleterre compte sur le concours de notre marine sur un point déterminé : évidemment nous pouvons compter sur le concours de la sienne ailleurs. Il n'y a pas d'alliance entre elle et nous, mais des vues ont été certainement échangées et fixées sur ce qu'on aurait à faire de part et d'autre en cas de guerre. Au surplus, l'Angleterre ne compte pas seulement sur notre concours, elle compte aussi sur celui de ses colonies. Au moment où M. Churchill prononçait son discours, le premier ministre canadien, M. Borden, était à Londres avec plusieurs de ses collègues : « Je suis autorisé par lui, a dit M. Churchill, à déclarer que, si les circonstances le comportent,

l'appui du Canada ne nous fera pas défaut. Il est naturellement difficile de définir dès aujourd'hui quelle forme aura la coopération canadienne, mais, s'il le faut, des mesures immédiates seront prises sans attendre le règlement des questions d'ordre plus général. La décision du Canada sera digne de ses ressources et de la place qu'il occupe dans le monde. » Ainsi, l'Angleterre augmente ses forces, les concentre, s'assure le concours de ses amis et de ses colons. C'est ce que le premier lord de l'Amirauté a exposé à la Chambre des Communes dans ce langage simple, grave, sans circonlocutions inutiles qui est celui des ministres anglais. Ils semblent parler pour eux, entre eux, sans se préoccuper de ce qu'on en pensera ailleurs et de l'impression qu'on en pourra éprouver; la situation insulaire de leur pays, qui le met à l'abri des atteintes immédiates, a dès longtemps habitué ses orateurs politiques à user de ce franc parler. M. Churchill n'a pas paru se soucier beaucoup de ce qu'on pourrait penser à Berlin de son discours; il ne parlait pas pour les Allemands, mais pour les Anglais. Quant aux Allemands, ne les a-t-il pas avertis une fois pour toutes que, s'ils construisaient deux vaisseaux, l'Angleterre en construirait trois? Il n'a rien à leur dire de plus, et a laissé à M. Asquith, comme premier ministre, le soin de mettre un peu d'huile dans des rouages d'acier qui avaient grincé peut-être trop fort.

Avant de noter l'impression produite par ce discours en Allemagne, voyons un peu celle qu'il a produite en Angleterre. A-t-on trouvé en Angleterre que M. Churchill avait dépassé la mesure, qu'il avait montré trop d'inquiétude, qu'il avait trop demandé aux ressources du pays? Tout au contraire. A peine s'était-il rassis que M. Balfour s'est levé, puis M. Bonar Law, et qu'ils ont reproché l'un et l'autre au gouvernement, quoi? De n'avoir pas demandé assez. — Jamais, ont-ils dit, gouvernement n'a exposé une situation plus menaçante, et que propose-t-il pour y parer? D'assurer à l'Angleterre une supériorité de deux ou trois vaisseaux dans les mers du Nord : encore ne la lui assure-t-il qu'en dégarnissant l'escadre du Sud. Il emprunte tantôt à une escadre, tantôt à une autre; il dégarnit un jour celle-ci, le lendemain celle-là; il fait passer ses vaisseaux du Nord au Sud, puis du Sud au Nord, sans être sûr d'avoir sur un point donné les forces qui y seront nécessaires le jour où l'agression ennemie y éclatera comme un coup de foudre. Ces dispositions sont insuffisantes, surtout après le long relâchement qui, grâce à de trop longues illusions, a permis à la situation actuelle de naître. — Est-ce là seulement un langage d'opposition? L'opposition cesse en Angleterre ou s'atténue

singulièrement lorsqu'il s'agit de politique extérieure. Les orateurs unionistes ont sans doute profité des circonstances pour montrer combien les choses ont empiré depuis que le pouvoir leur a échappé, mais dans ce qu'ils ont dit des mesures à prendre, leur sincérité a été parfaite. Il est clair, en effet, que, si la sécurité de l'Angleterre tient à trois ou quatre vaisseaux, elle tient à peu de chose, et le hasard d'une bataille peut subitement l'en priver. Nous sommes surpris, en vérité, des raisonnemens qu'on fait de part et d'autre : il semblerait que l'arithmétique pure gouvernât le monde et que, si on a un bateau de plus que l'adversaire, on fût nécessairement le plus fort. C'est compter sans les accidens toujours possibles. Ces immenses machines sont aussi délicates que puissantes et, lorsque l'enjeu qui est en cause est l'existence même d'un pays, c'est le risquer beaucoup que de le confier à un si petit nombre de vaisseaux, fussent-ils des dreadnoughts. Or, il ne faut pas s'y tromper, c'est de l'existence même de l'Angleterre qu'il s'agit ici. Nous avons parlé d'enjeu : ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne sont loin d'être ici de la même importance. Supposons que l'Allemagne soit battue sur mer ; évidemment, le coup lui sera funeste ; étant donné le développement prodigieux de son commerce et de sa puissance maritimes depuis quelques années, l'ébranlement, l'amoindrissement qu'elle en éprouvera seront très graves ; mais enfin, même après un Trafalgar, l'empire d'Allemagne, comme il est arrivé autrefois à un autre grand empire, resterait une puissance continentale de premier ordre ; il conserverait d'immenses moyens de défendre ses intérêts. On a peine à calculer, au contraire, quel serait pour l'Angleterre l'effet d'un désastre sur mer ; si sa flotte était anéantie, elle perdrait tout à la fois ; le vainqueur pourrait même l'affamer dans son île ; il serait le maître de lui imposer les conditions qu'il voudrait, et le vainqueur, qu'on entrevoit dans cette hypothèse, n'a pas habitué le monde à compter sur sa générosité. Aussi avons-nous toujours compris la règle que s'était autrefois imposée l'Angleterre, de pouvoir faire face à deux pavillons ennemis quels qu'ils fussent.

Il y a quelques années, au début du gouvernement radical, cette règle a paru, dans l'esprit du ministère, perdre quelque chose de son inflexibilité, et nous en avons été étonnés. Le ministère, ou du moins quelques-uns de ses ministres, croyaient alors qu'ils pourraient s'entendre avec l'Allemagne pour la limitation des armemens. Plusieurs d'entre eux sont allés à Berlin, dans cette bonne intention : on sait comment ils en sont revenus. M. Lloyd George a ouvert la marche, M. Haldane, lord Haldane aujourd'hui, l'a fermée. Le premier n'avait

pas de relations personnelles en Allemagne, mais il avait toute l'audace et la confiance en lui-même d'une sorte de prophète de l'Ancien Testament. Le second était au contraire *persona grata* à Berlin; on le savait ami de l'Allemagne, il comptait sur un bon accueil. Le bon accueil ne lui a pas manqué, mais on s'en est tenu là à son égard et, quand il a voulu causer sérieusement, il s'est aperçu vite qu'il y avait entre ses interlocuteurs et lui une équivoque irréductible. Ils ont mis à la modération des armemens des conditions qui étaient inacceptables pour l'Angleterre, parce qu'elles auraient modifié non seulement sa supériorité navale, mais les bases mêmes de sa politique générale. M. Haldane semble bien être revenu de Berlin converti. L'autre jour, à la Chambre des Lords, il n'a pas hésité à déclarer que jamais il n'avait pu entrer dans l'esprit d'un Anglais de renoncer au principe des deux pavillons. La presse allemande en a poussé des cris d'indignation! Toi aussi, Haldane! *Tu quoque!* A qui se fier désormais? Le même homme qu'on avait pris pour une douce colombe portant l'olivier de paix s'était changé en sombre vautour! Ces colères allemandes font sourire. Comment a-t-on pu croire à Berlin que l'Angleterre céderait jamais sur une pareille question? Si on peut avoir une surprise, c'est qu'elle n'ait pas dit nettement dès le premier jour : — Faites un bateau, nous en ferons deux et même trois; nous sommes les plus riches; coûte que coûte, nous tiendrons cet engagement. — Au fait, cela coûterait moins cher qu'on ne l'imagine, et moins cher peut-être que le système en apparence plus économique dans lequel on s'est engagé. Le jour, en effet, où l'Allemagne serait convaincue que l'Angleterre fera toujours au moins deux vaisseaux contre un, il y aurait une chance, — la seule, — pour qu'elle s'arrêtât dans cette débauche de grands armemens, condamnée désormais à être aussi inutile qu'onéreuse. A procéder autrement, on se laissera entraîner peu à peu à dépenser tout autant, sinon plus, avec des résultats moindres et une situation qui restera longtemps incertaine. Ce qui se passe actuellement est la conséquence de ce qu'on appelle le progrès en matière de constructions maritimes. Le jour où ils ont été inventés, les dreadnoughts ont frappé de caducité tous les bâtimens antérieurs. Sans doute ils peuvent encore rendre des services en seconde ligne, mais pendant quelques années seulement, après lesquelles ils seront hors d'usage. L'Allemagne, dans ses rêves, a calculé à quelle date ce dénouement se produirait : alors elle sera aussi forte que l'Angleterre, plus forte même si elle a construit chaque année un plus grand nombre de dreadnoughts. Elle s'est mise à l'œuvre avec confiance. Malheureu-

sement, on ne peut pas construire des dreadnoughts sans que cela se voie : l'Angleterre a vu, elle a compris, elle a agi en conséquence. L'Allemagne s'en indigne ! — C'est être mon ennemie, dit-elle, de vouloir m'empêcher de construire autant de navires que je le veux, que je le peux, car c'est mon droit de le faire. — Sans doute, c'est votre droit, dit l'Angleterre, mais c'est le mien d'en faire davantage et je n'y manquerai pas. — Les choses en sont là.

Dans cette lutte de puissance, il est impossible de ne pas donner raison à l'Angleterre, pour peu qu'on songe aux conséquences très différentes qu'une bataille navale perdue aurait pour elle ou pour l'Allemagne ; et quand bien même nous ne serions pas, comme nous le sommes en ce moment, les amis de l'Angleterre, il nous serait impossible de raisonner sur son cas autrement que nous ne le faisons. Mais, en dehors de son cas, il y a le nôtre, il y a celui de l'Europe et du monde dont l'équilibre actuel assure le maintien de la paix. Ce n'est pas une hypothèse que nous faisons ici, mais bien un fait que nous constatons : la paix existe depuis longtemps, et c'est à l'équilibre des forces qui s'est établi peu à peu que ce résultat est dû. Le jour où il serait rompu, qui nous dit que la paix subsisterait ? Elle serait certainement moins solide le jour où son maintien tiendrait au bon plaisir d'une seule puissance, ou même d'un seul groupe de puissances. Nous rendons justice à l'Allemagne. En dépit de quelques mouvemens violens qui sont dans son caractère et qu'elle a parfois de la peine à retenir, elle a montré qu'elle était devenue pacifique ; si elle ne l'avait pas été, depuis longtemps la guerre aurait éclaté ; mais il ne faut pas la mettre à l'épreuve d'une tentation trop forte. Il le faut même d'autant moins que des élémens ardens, ambitieux, sans scrupule, enivrés par l'idée peut-être trompeuse d'une force supérieure à toute autre que le moment est venu d'employer, entretiennent dans le pays une fermentation de plus en plus redoutable. Le gouvernement est sage, l'opinion ne l'est pas toujours, et, quelque sage qu'il soit, le gouvernement ne résiste pas sans défaillance à certaines pressions. N'y cède-t-il pas lorsqu'il augmente sans besoin urgent ses forces militaires et maritimes, et qu'il adresse par là aux autres une sorte de sommation d'en faire autant ?

Là est l'origine de la situation présente qui est loin d'être satisfaisante et qui impose à tous des obligations absolues. Les uns arment, comme l'Allemagne et l'Angleterre. Les autres, comme la France et la Russie, resserrent les liens qui les unissent et envisagent des hypothèses nouvelles. L'Italie, l'Autriche font à leur tour des projets de

constructions navales et leurs journaux annoncent très imprudemment que, dans quelques années, elles seront maîtresses de la Méditerranée. Un mauvais vent de mégalomanie souffle sur le monde. Les budgets fléchissent sous le poids des dépenses militaires, et il faut pourtant en faire davantage. Ce n'est ni l'Angleterre ni nous qui avons donné le signal de cette course folle qui nous emporte tous. Comment s'empêcher d'y prendre part? Celui qui s'arrêterait, celui qui tomberait, serait foulé aux pieds et écrasé. A qui la faute si le XX[e] siècle commence ainsi ?

Le nouveau ministère turc a pris enfin son parti de dissoudre la Chambre : tout ce qu'on peut dire pour le moment de sa résolution, c'est qu'elle aurait gagné à être arrêtée et exécutée plus tôt. Les scrupules du ministère ont leur explication et leur excuse dans le désir qu'il avait de respecter la Constitution, ou du moins de ne pas la violer trop ouvertement. Il fallait trouver un biais, il l'a trouvé, on le trouve toujours en pareil cas. S'inspire-t-il vraiment de l'esprit de la Constitution ? Ce sont là des mots bien solennels : ils s'appliquent mal à la situation actuelle de la Turquie. L'ancien ministère gouvernait par la force : on peut se demander si c'était là aussi se conformer à l'esprit de la Constitution. Cette fois, la situation a été plus forte que les volontés, qui ont été faibles, hésitantes, tâtonnantes. Pendant quelques jours le ministère a ménagé le Comité Union et Progrès, a paru le craindre, a négocié avec lui. Alors, ce qui devait arriver est arrivé. Le Comité a repris confiance en lui-même et sa confiance s'est bientôt changée en arrogance. A quelques jours de distance, il a fait émettre par la Chambre un ordre du jour favorable au Gouvernement, puis il a poussé ses principaux orateurs à interpeller le ministre de la Guerre, passant d'une défensive sans dignité à une agression sans prudence. Pendant ce temps, la révolte albanaise prenait un caractère de plus en plus menaçant et la première revendication des Albanais était la dissolution. Le gouvernement, n'ayant pas pour le moment les moyens de réduire l'insurrection, a dû plier devant elle. Il s'est entendu avec le Sénat pour dissoudre la Chambre. Celle-ci a essayé de se défendre : elle a trouvé le vide devant elle. Quand le ministère est venu lire le décret de dissolution, il a trouvé le vide devant lui : la Chambre avait émis en blanc un vote de défiance et s'était séparée en chargeant son président de la convoquer quand le moment serait venu. Le président est allé faire part de ces votes au Sultan : il s'est heurté à une porte fermée. Dans ce duel nouveau-jeu, chacun des deux adversaires a tiré

sur l'autre en son absence et l'a déclaré mort sur le coup. Tout cela n'est que comédie de gens qui jouent à la Constitution. Ces gestes, ces simulacres semblent puérils devant la gravité de la situation. Que fera le Comité? Essaiera-t-il de lutter? En a-t-il les moyens? Et le gouvernement est-il décidé à l'abattre coûte que coûte? Il n'y a que cela qui compte. Le gouvernement a bien coupé, mais il faut coudre : et c'est la question de demain.

Nous ne pouvons pas terminer cette chronique sans faire mention de la mort de l'empereur du Japon. L'histoire dira-t-elle de Mutsu-Hito qu'il a été un grand homme? Nous n'en savons rien, car l'homme est peu connu. Bien qu'il eût renoncé à certaines formes hiératiques dans lesquelles ses prédécesseurs avaient été figés, il vivait enfermé dans son palais comme dans un temple, et ses ministres seuls pourraient dire quelle part personnelle il a eue dans la révolution qui, au cours de son règne, a complètement transformé et modernisé son empire. En tout cas, ce règne a été un grand règne, le plus grand à coup sûr de l'histoire du Japon, un des plus grands de l'histoire du monde. Jamais pays n'a marché aussi vite et n'est allé plus loin en aussi peu d'années; il a fait l'œuvre de plusieurs siècles dans la moitié d'un. Ces petits hommes ont avancé à pas de géans. A peine engagés dans la voie de la civilisation, ils sont arrivés au but, et on parlait encore un peu vaguement de leurs progrès, sans trop y croire, lorsqu'ils ont étonné le monde par la manifestation de leur puissance politique et militaire. Rien de tout cela ne s'est fait sans Mutsu-Hito. Qu'il l'ait conçu ou non, il y a consenti, il l'a voulu, il a soutenu énergiquement les hommes de mérite que sa bonne fortune lui avait donnés pour instrumens : et voilà pourquoi son nom restera glorieux.

Sa mort a produit au Japon une impression très vive. Dès que sa maladie a été connue, une foule immense et recueillie s'est pressée autour de sa demeure. Les récits des témoins qui nous sont déjà parvenus montrent qu'on a représenté à tort la race nippone comme réfractaire aux idées et aux sentimens religieux. Il y a eu au contraire, autour du palais impérial, des manifestations religieuses d'un caractère singulièrement expressif. Le récit qu'en a fait l'Agence Havas, bien qu'il ait été reproduit par tous les journaux, mérite d'être reproduit ici, au moins par extraits : « On voyait, y lisons-nous, des groupes de prêtres, venant des tombes et des chapelles shintoïstes, réciter devant les autels provisoires des prières que répétaient les

assistans... Des centaines de gens, ayant chacun sa lanterne multicolore allumée et posée sur le sol devant lui, étaient à genoux, prosternés, mains jointes, le front touchant la terre... Toutes les sectes religieuses étaient représentées. Certains membres de ces sectes, la tête inclinée sur la poitrine, formaient le cercle ; d'autres marchaient de long en large, priant tout le temps, s'arrêtant par momens pour faire des génuflexions dans la direction de la chambre de l'Empereur, qui était signalée par une lanterne se balançant au haut d'une longue perche. On cite le cas de plusieurs jeunes filles qui ont fait couper tous leurs cheveux pour les offrir sur les autels afin d'obtenir la guérison de l'Empereur. Certains hommes y avaient déposé une prière signée de leur sang. Le recueillement le plus profond régnait. Les gens les plus rapprochés du Palais se relevaient silencieusement, après être restés prosternés en priant, et cédaient la place à d'autres qui continuaient de prier à voix basse. Le chuchotement de plus de cent mille personnes ressemblait au bruit du vent soufflant sur la mer. Enfin la nouvelle de la mort commença à circuler : bientôt elle fut confirmée par l'arrivée, en habit de deuil, des fonctionnaires et des notables qui avaient été informés par téléphone. Les gens éteignirent tous alors successivement leurs lanternes et restèrent prosternés et absorbés par leurs prières, dans la nuit. »

Nous avons fait cette citation parce qu'elle est pour nous le témoignage de mœurs, de rites, de démonstrations, enfin des sentimens religieux dont le sens intime nous échappe en partie. Tout est secret dans ce pays. Un grand événement a remué l'âme nationale et a permis d'y apercevoir des profondeurs que nous ne connaissions pas et que nous ne pouvons pas encore nous flatter de connaître. Il y a là bien des choses qui nous échappent. Quant à l'empereur Mutsu-Hito, il laisse derrière lui un peuple dont il a certainement contribué à faire la grandeur et, disparaissant de la scène qu'il a remplie sans se montrer, il emporte silencieusement dans la tombe le mystère de sa vie.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

SIXIÈME PÉRIODE. — LXXXII[e] ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

DU

DIXIÈME VOLUME

JUILLET — AOUT

Livraison du 1[er] Juillet.

Livraison du 15 Juillet.

Livraison du 1er Août.

Livraison du 15 Août.

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 51300.